QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE – Nº 12141 – 4 F

DERNIÈRE ÉDITION

MERCREDI 8 FÉVRIER 1984

Les Jeux olympiques et l'argent

LIRE PAGE 39
L'ARTICLE DE GÉRARD ALBOUY :
La manne de la télévision



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : André Laurens

Un dossier spécial du « Monde »

Comment déclarer vos revenus ?

Pages 19 à 25

Nuages sur l'Ethiopie

Quatre diplomates américains ont été expulsés d'Éthiopie le lundi 6 février. Où est le temps où les Etats-Unis étaient les protecteurs de l'empire d'Hailé Selassié ? Ce sont les Soviétiques qui ont pris aujourd'hui leur relève. Washington s'est contenté de demander le départ de diplomates éthiopiens et a exclu, du moins pour l'instant, une suspension de l'aide alimentaire, qui s'élève à plusieurs millions de dollars.

L'affaire traduit les nouvelles tensions qui se développent au sein du régime. Celui-ci fêtera en septembre prochain le dixième anniversaire de la révolution mais n'a pas pour autant réussi, tant s'en faut, à imposer son autorité sur l'ensemble du territoire.

Bien qu'aucune raison officielle n'ait été avancée, l'expulsion des Américains semble liée à l'arrestation de dix-huit opposants, dont quatre officiers supérieurs, accusés, entre autres griefs, d'« espionnage au profit d'une puissance impérialiste ».

Le régime du lieutenant-colonel Menguistu admet de cette manière détournée que l'agitation a repris à Addis-Abeba. Des tracts appelant au retour à la démocratie et au rétablissement des libertés ont été distribués par les membres d'un réseau clandestin. Celui-ci serait en relation avec les Éthiopiens exilés aux Etats-Unis, dont l'hostilité aux options marxistes-léninistes du « négus rouge » est bien connue.

Pour M. Menguistu, cette nouvelle épreuve fait suite à plusieurs revers.

Le FLSO (Front de libération de la Somalie occidentale), qui réclamait jadis le rattachement de l'Ogaden à la Somalie, fait à nouveau parler de lui après un silence de quatre ans. Il demande à présent l'indépendance de l'Ogaden et a revendiqué les deux attentats commis contre le chemin de fer d'Addis-Abeba à Djibouti. L'aviation éthiopienne a riposté en bombardant une ville somalienne frontalière de l'Ogaden. Ce réveil du FLSO intervient après le retrait de cette province de plusieurs unités cubaines qui assuraient la sécurité depuis la guerre de 1977-1978 avec la Somalie.

C'est surtout cependant sur le « front nord » que le régime éthiopien connaît des déboires, avec la reprise de Tessenei, à la mi-janvier, par les insurgés érythréens. Non seulement la guérilla a tenu bon pendant quatre ans, face aux offensives d'une armée éthiopienne suréquipée par Moscou, mais elle semble avoir repris l'initiative. Elle s'est même étendue depuis un an, puisqu'elle est active au Tigré, qui jouxte l'Erythrée, et dans une partie du Wollo et du Begember.

Dans ces régions frappées par une sécheresse aussi grave que celle de 1973, les risques de famine ne peuvent qu'en être accrus.

Pour M. Menguistu, qui n'enregistre pas plus de succès dans ses initiatives diplomatiques à la tête de l'Organisation de l'unité africaine, dont il assure la présidence jusqu'en mai, tout semble toujours à refaire.

Beyrouth : le régime assiégé

Les rebelles s'emparent de la radio et de la télévision officielles

Après une nuit de violents combats, l'armée libanaise a été chassée des secteurs qu'elle occupait à Beyrouth-ouest, où elle ne semble plus contrôler que quelques poches isolées. Dans la matinée de ce mardi 7 février des miliciens du mouvement musulman chiite Amal se sont emparés du ministère de l'information et, donc, de la radio et de la télévision officielles, d'après l'agence UPI.

Selon l'agence Reuter, des unités de l'armée seraient passées dans les rangs adverses, principalement ceux de la milice chiite Amal. Soldats de l'armée libanaise et miliciens des forces gauche fraternisaient ce mardi matin dans les rues de Beyrouth-ouest, et ont formé quelques patrouilles conjointes.

Des voitures bondées de miliciens chiites circulent à toute vitesse dans le centre de la capitale, autour de la Banque du Liban et du bureau du premier ministre, sans aucune intervention des militaires. Cependant, plusieurs poches de résistance semblent subsister, notamment dans le secteur de l'ambassade des États-Unis et des Bains Militaires, à l'extrémité occidentale de la péninsule de Beyrouth.

De nombreux quartiers résidentiels de l'est et de l'ouest de la capitale étaient encore durement bombardés ce mardi en fin de matinée. D'après les journaux et les radios, les pertes civiles depuis le début des combats s'élèveraient à près de cent tués et quelque trois cents blessés. Parmi les morts figure un parachutiste du contingent français de la force multinationale, tué lundi par une roquette, tandis que deux de ses camarades étaient blessés. Un marine américain et huit soldats italiens ont été blessés durant les combats.

L'opposition entend se battre jusqu'à la chute de M. Gemayel

M. Amine Gemayel est aujourd'hui un chef d'État sans Etat. Privé de son gouvernement, démissionnaire, retranché dans son palais de Baabda, d'où il ne régnait plus ces derniers mois que sur une partie du Grand Beyrouth, il se bat désormais pour conserver le symbole – ou la fiction – de la charge présidentielle qui est encore la sienne. Il est contesté virtuellement par toutes les communautés et les formations politiques, qui exigent sa démission ; et son armée – dont il pensait faire l'instrument de la réunification du pays – a été gagnée par la gangrène. Au moins un tiers de ses effectifs aurait rejoint les rangs de la rébellion, et de nombreux soldats, mêlés aux miliciens chiites de la banlieue sud, ont occupé, dans la journée du lundi, la plupart des positions stratégiques à Beyrouth-Ouest. Les combats qui s'y sont déroulés ont été les plus intenses que la capitale ait connus depuis le début de la guerre civile, en 1975-1976.

L'épreuve de force a vraisemblablement atteint le point de non-retour. L'opposition paraît décidée, cette fois-ci, à se battre jusqu'à la chute du régime. « *Il n'y aura pas de compromis, militaire ou politique, avec ce dictateur sanguinaire (...), avec ce type à abattre* », proclame férocement M. Walid Joumblatt, l'un des trois membres du triumvirat qui dirige le Front de salut national (FSN). Celui-ci, qui rassemble la quasi-totalité des formations et les personnalités de l'opposition, chrétienne ou musulmane, s'est renforcé cette semaine par le ralliement du mouvement chiite Amal de M. Nabih Berri. Ce dernier, homme pondéré s'il en fût, ne dit pas autre chose quand il déclare qu'il ne tendra « *jamais plus la main à un homme responsable des récents massacres dans la banlieue sud de Beyrouth* ».

L'itinéraire de M. Nabih Berri témoigne du degré d'exaspération des dirigeants modérés. Le chef chiite avait longtemps soutenu le président Gemayel : il s'était abstenu d'affilier son mouvement au front de l'opposition, avec lequel il avait pourtant de multiples affinités ; il avait refusé d'ouvrir un « deuxième front » quand l'armée et les druzes se battaient, à l'automne dernier, dans les montagnes du Chouf.

ERIC ROULEAU.

(Lire la suite page 4.)

Les déboires de Challenger

Série noire pour la NASA avant la marche dans l'espace

Deux des astronautes de Challenger, Bruce McCandless et Robert Stewart, ont quitté mardi 7 février à 14 h 10 (heure de Paris), la navette spatiale américaine pour faire une promenade dans l'espace grâce à un dispositif qu'ils expérimentaient pour la première fois. Les deux hommes, revêtus de scaphandres pressurisés, demeuraient toutefois reliés à Challenger par une corde de 16 mètres de long. McCandless s'est rendu presque aussitôt à l'endroit où était enfermé son « fauteuil spatial », dont il a rapidement vérifié le fonctionnement avant d'entreprendre une courte promenade.

Mais la NASA ne pavoisait pas mardi matin. Pour sa dixième mission avec la navette spatiale, elle connaît une série noire comme rarement dans le passé. Trois jours seulement après avoir échoué dans le lancement, depuis la soute de la navette spatiale Challenger, du satellite de télécommunications américain Westar-6, elle a de nouveau failli, lundi 6 février, dans celui du satellite de télécommunications indonésien Palapa-B2.

Quelques heures auparavant, la chance n'étant pas avec l'équipage, un ballon de plusieurs mètres de diamètre, avec lequel Challenger devait simuler des manœuvres de rendez-vous, avait explosé juste après avoir été largué.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(Lire la suite page 10.)

Les propositions de M. Mauroy sur les restructurations industrielles

Les réserves des syndicats

LIRE PAGE 8

La politique budgétaire du président Reagan

Les critiques de la Banque centrale

LIRE PAGE 44

LA DIMINUTION DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES

Les assistés et les gagneurs

par PIERRE DROUIN

On peut mettre des usines à la casse. Pas des hommes. L'intense réflexion gouvernementale sur les mutations industrielles va déboucher bientôt sur des décisions, prises au plus haut niveau. Comment M. Mitterrand conciliera-t-il la volonté d'adoucir financièrement le sort des travailleurs qui sont sur les mauvais créneaux et sa promesse de réduire d'un point en 1985 les prélèvements obligatoires ? Comment faire en sorte que l'effort consenti pour les « assistés » ne nuise pas aux « gagneurs » (1), sur lesquels on compte pour créer des emplois ? Dans quelle mesure les nouveaux dispositifs influeront-ils sur la Sécurité sociale, dont la réforme doit être débattue lors de la session parlementaire de printemps ?

L'obstination de M. Mitterrand à faire de la baisse des prélèvements fiscaux et sociaux une « priorité politique majeure » a étonné. Ce langage n'est pas familier à gauche. En outre, pourquoi le taux de 45 % du produit intérieur brut, que l'on a sans doute atteint aujourd'hui, est-il plus intolérable que les 44 % affichés quelque temps auparavant ? Y a-t-il vraiment un seuil au-delà duquel les nuages se transforment en tempête ?

Sûrement pas. Il y a à peu près autant d'arbitraire dans la manière de compter le produit intérieur brut (où n'est pas enregistré le travail des femmes au foyer, par exemple) que d'additionner les fameux prélèvements, qui sont sans doute obligatoires mais non définitifs, puisque des prestations en nature et en espèces sont rendues en contrepartie.

Si ce seuil arithmétique n'a pas grand sens, n'y a-t-il pas néanmoins un seuil « psychologique » ? Sans doute doit-il y avoir quelque part une ligne au-delà de laquelle le public estime qu'il donne beaucoup plus qu'il ne reçoit et que cela ne peut plus durer (comme on l'a vu en Californie il y a quelques années). Si elle existe, cette ligne doit être diablement floue.

Et le seuil économique ? Peu importe, au fond, ce que l'on met dans le panier des prélèvements obligatoires ou dans le produit intérieur brut, pourvu que l'on sache de quoi l'on parle. Quant au rapport entre les deux entités, il a moins d'importance que son *évolution*. Or elle est, pour la France, franchement préoccupante, passant de 35,7 % du PIB en 1973 à 43,8 % en 1982. A partir de 1975, c'est en France que les taux sont les plus élevés de tous les grands pays occidentaux, les cotisations sociales, rappelons-le, étant en l'espèce beaucoup plus responsables de cette situation que les impôts.

(Lire la suite page 2.)

(1) Dans son dernier livre *Aléas et Progrès* (Economica), M. Pierre Massé distinguait les *assistés* et les *gagneurs* (*le Monde* du 20 janvier).

AU JOUR LE JOUR

Voyage

M. Fiterman et l'ambassadeur des Etats-Unis en France vont-ils se réconcilier à l'occasion d'une balade ferroviaire ? Après les échanges d'amabilités de ces derniers jours, le ministre des transports, la colère un peu retombée, vient d'écrire à M. Galbraith pour l'inviter à prendre avec lui le TGV, afin que le diplomate américain ait « une connaissance plus précise de notre pays ».

Le geste est élégant et la réplique amusante. M. Fiterman devrait pourtant se méfier. Ne craint-il pas que, pour rendre l'invitation, M. Galbraith ne lui propose une balade dans la navette spatiale américaine, à ses risques et périls ?

BRUNO FRAPPAT.

Le patrimoine audiovisuel en péril

Le président de l'INA réclame un plan d'urgence pour exploiter les archives de la radio-télévision

Il y a aux Essarts, près de Paris, un hangar qui abrite 57 kilomètres de bobines sagement rangées les unes contre les autres : une bonne partie de trente années de télévision. Les émissions de moins de cinq ans sont stockées porte de Bagnolet. Les documents d'actualité se répartissent, eux, entre Bry-sur-Marne, Saint-Ouen et des « antennes » dans les locaux des trois chaînes. Il faut ajouter à tout cela la Maison de la radio, qui conserve toute la phonothèque, ainsi que les entrepôts situés près de Chartres où s'entassent des kilomètres de « chutes », ces séquences coupées au montage et jamais diffusées. Au total, 2 100 000 documents sur films, cassettes, disques ou bandes disséminés dans neuf lieux différents, auxquels viennent s'ajouter chaque année quelque 60 000 autres supports qu'il faut réceptionner, vérifier, analyser, répertorier, stocker.

« *Si nous continuons cette tâche avec les moyens qui sont les nôtres aujourd'hui,* résume M. Jacques Pomonti, président de l'Institut national de la communication audiovisuelle (INA), *il nous faudra quarante ans pour restaurer et inventorier le patrimoine audiovisuel français.* » La télévision française est une des rares au monde à avoir eu dès le début le culte des archives et à disposer d'un patrimoine que beaucoup de pays nous envient. Une richesse fabuleuse, certes, mais difficilement exploitable.

Au départ, on a stocké sans conserver, en partie pour la postérité, en partie pour réutiliser, au jour le jour, des images existantes. En 1974, l'INA se voit attribuer la conservation et la gestion des archives. Les différentes directions qui se succèdent assument ce lourd héritage sans beaucoup de moyens. On inventorie les documents d'actualités entre 1939 et 1969, on informatise l'entrée des nouvelles émissions, on constitue un catalogue de 500 titres et on tente de timides opérations de diffusion culturelle.

La loi de juillet 1982 donne à l'INA la propriété des archives et le droit de les commercialiser cinq ans après leur diffusion à l'antenne. En un an, le patrimoine audiovisuel devient une priorité. M. Pomonti obtient une enveloppe spécifique prise sur la redevance et se met à la tâche. *On restaure 400 heures de documents antérieurs à 1949, 800 heures de journaux télévisés, 500 bandes de production des années 60. On transfère systématiquement sur vidéo tous les films sur support périssable.* Mais les cinq millions de francs investis sont insuffisants : *il faudrait tripler la somme* pour lutter contre la dégradation progressive des images.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

(Lire la suite page 17.)

Le Monde

idées

Economie

Malgré la reprise américaine, l'économie mondiale est encore bien malade. Pour Angelos Angelopoulos, le taux du dollar n'est pas la cause, mais la manifestation du déséquilibre existant. Pierre Drouin examine plus particulièrement la situation des entreprises françaises et demande qu'on les aide à se débarrasser de leurs charges abusives. Enfin Jacques Cellard retrace, à partir d'un livre de Jean Autin, une belle réussite industrielle du siècle dernier : celle des frères Pereire.

Le dollar : coupable ou victime

par ANGELOS ANGELOPOULOS (*)

On répète chaque jour que le prix élevé du dollar et les hauts taux d'intérêt américains sont responsables de la plupart des maux économiques du monde.

Ces deux éléments sont-ils des variables que le gouvernement des Etats-Unis manipule à sa guise ou plus simplement les symptômes de la situation économique internationale ? Essayons de séparer les faits du folklore.

Le niveau des taux d'intérêt mondiaux résulte en principe de certains facteurs déterminant l'offre et la demande de capital sur les marchés internationaux :

a) le taux annuel de croissance économique, qui détermine le taux d'épargne ;

b) la demande de nouveaux prêts et crédits par les pays en développement ;

c) la demande de financement en dollars par les pays industriels — particulièrement les Etats-Unis — pour couvrir les besoins de leurs investissements et surtout leurs déficits budgétaires.

De 1976 à 1979, lorsque les taux d'intérêt se situaient en moyenne aux environs de 7 %, le taux moyen de croissance du PNB était de 2,8 % par an. Le volume moyen annuel des nouveaux prêts destinés aux pays en développement était approximativement de 50 milliards de dollars. Le déficit budgétaire des Etats-Unis se situait en moyenne autour de 35 milliards de dollars. Enfin, le volume de l'épargne nette dans les principaux pays industriels — particulièrement aux Etats-Unis — suffisait à satisfaire la nouvelle demande de dollars destinés à différents usages.

Durant cette période, une relation harmonieuse existait entre l'emprunt public et l'emprunt privé, entre l'offre et la demande des capitaux sur le marché international, sans que s'exerce une pression à la hausse sur les taux d'intérêt. Durant la même période, le prix du dollar n'a pas connu de grandes fluctuations. La stabilité du marché international des capitaux a été largement assurée par le transfert des pétrodollars, en quantités suffisantes pour les besoins internationaux.

Une situation profondément modifiée

Après 1980, la situation s'est profondément modifiée. Le taux annuel de croissance du PNB a diminué jusqu'à moins de 2 %. En raison de la récession prolongée, le taux d'épargne a chuté à environ 5 % aux Etats-Unis, et une part toujours croissante de l'épargne privée a été absorbée par le secteur public. Le déficit budgétaire américain est passé de 48 milliards de dollars (moyenne 1979-1981) à 110 milliards en 1982 et il est évalué à 210 milliards pour 1983. Ajoutons encore que la part du Trésor américain dans la totalité des emprunts atteindra cette année 48 %, alors qu'elle n'était que de 33 % l'an dernier et de seulement 19 % en 1981.

De semblables situations règnent dans d'autres pays industriels. D'après le FMI, les emprunts des gouvernements des sept principaux pays industriels ont représenté 57 % de l'épargne privée nette contre 45 % pour la période antérieure à 1979. Cette situation a été sérieusement aggravée par l'énorme accroissement de l'endettement des pays en développement, qui s'élevait à 636 milliards de dollars à la fin de 1982, correspondant à un service annuel de 130 milliards. Le niveau élevé des échéances annuelles dues par les pays du tiers-monde s'explique par le fait que les conditions des prêts accordés sont fixées à moyen terme (de sept à huit ans en moyenne) avec un amortissement du capital qui représente 62 % du service annuel. La situation devient plus défavorable si l'on prend en considération les crédits à court terme. Le Brésil par exemple, avec une dette extérieure de 90 milliards de dollars, doit payer cette année comme service de cette dette une somme de 17 milliards de dollars, alors que la valeur totale de ses exportations n'atteint que 22 milliards de dollars.

Jusqu'à présent les pays en développement se sont vus obligés d'emprunter de plus en plus chaque année pour pouvoir faire face à leurs obligations. Cette politique rencontre aujourd'hui une opposition croissante de la part des banques et pourrait ne plus se prolonger longtemps. D'une façon caractéristique, les eurocrédits ont diminué de 30 % durant les cinq premiers mois de 1983 par comparaison avec la même période de 1982. En outre, par suite de la baisse du prix du pétrole brut, les pays exportateurs de l'OPEP ne disposent plus de surplus. Au contraire, ils doivent emprunter pour couvrir leurs propres besoins.

Dans ces conditions, il est fatal que se perpétue et s'aggrave le déséquilibre du marché international des capitaux, avec pour conséquence la hausse des taux d'intérêt et du coût du dollar. Dans la mesure où le dollar constitue le « moyen d'échange international », il fait l'objet d'une demande à l'échelle mondiale. Son caractère de valeur-refuge en ces temps d'insécurité joue dans le même sens.

Enfin, en se différenciant de l'or, le dollar est devenu un actif recherché en tant que producteur de revenus. Ainsi, par suite des taux d'intérêt américains plus élevés, entre 1980 et 1982, les dépôts en eurodollars ont été inférieurs de 63 milliards de dollars, tandis que, durant la même période, les banques américaines enregistraient un surplus de 68 milliards de dollars.

La surévaluation du dollar a des répercussions nuisibles non seulement sur les économies des pays européens, mais aussi sur celle des Etats-Unis. Elle diminue les exportations et augmente les importations avec comme résultat une augmentation permanente du déficit commercial des Etats-Unis, qui, de 35 milliards de dollars pour la période 1978-1981, a été doublé en 1983 pour atteindre 70 milliards de dollars. Il est estimé à 100 milliards de dollars pour 1984.

En plus, les taux d'intérêt élevés empêchent les investissements avec des répercussions défavorables sur la production et l'emploi.

Cette situation commence à inquiéter les Américains. Selon *U.S. News* du 16 janvier, *« si un fort dollar est populaire parmi les Américains qui voyagent à l'étranger, il prive, par contre, les entreprises américaines de plusieurs dizaines de millions de dollars par suite d'une diminution de leurs ventes tant sur le marché étranger que sur le marché intérieur »*. La revue ajoute que la surévaluation coûte deux millions d'emplois aux Etats-Unis. Un économiste américain, M. Siney, faisait cette prévision pessimiste : *« Si le dollar ne baisse pas sans tarder, l'économie américaine se trouvera dans l'obligation d'importer des machines et des équipements fabriqués à l'étranger »*.

Concluons : le dollar est moins coupable que victime. L'insuffisance des trois facteurs que nous avons mentionnés au début de cet article est responsable du renversement de l'équilibre entre l'offre et la demande des capitaux sur le marché international. Sans le rétablissement des équilibres traditionnels, il sera impossible de sortir de l'impasse d'un système qui conduit l'économie mondiale à la dérive.

L'ensemble des pays industriels — éventuellement sous l'initiative des Etats-Unis — doivent prendre conscience de la gravité de la situation et s'empresser d'adopter une nouvelle stratégie du développement international dont les objectifs principaux et immédiats seraient :

a) résoudre le problème du surendettement des pays du tiers-monde, qui est devenu alarmant ;

b) ramener, par des mesures appropriées, les très importants déficits budgétaires à des niveaux raisonnables ;

c) introduire une nouvelle politique du financement international en faveur des pays en développement, dont le but serait de réactiver la croissance économique à l'échelle internationale.

(*) Membre de l'Académie d'Athènes, ancien gouverneur de la banque nationale de Grèce.

Les assistés et les gagneurs

(Suite de la première page.)

En outre, comme le soulignait M. Dominique Strauss-Kahn (2), *« tout ce qui va aux transferts sociaux ne sert pas à l'accumulation du capital, donc à l'industrie. Sans doute l'effet est moindre que ce que l'on pourrait croire, car tout dépend du comportement de l'utilisateur final, qui peut choisir entre l'épargne et la consommation. Mais il existe. Les conséquences, en outre, sont massives sur la structure de l'épargne : on ponctionne des personnes qui font généralement de l'épargne longue et la production doit se financer souvent avec de l'épargne courte, ce qui, entre parenthèses, est une source non négligeable d'inflation »*.

Effet mieux connu : le poids excessif des charges sociales sur les salaires peut être responsable d'une aggravation du chômage. A un double titre : l'affaiblissement de la compétitivité des entreprises et la tendance de leurs dirigeants à remplacer le plus possible les hommes par des machines. Enfin, inutile d'insister, la lourdeur des charges décourage l'initiative, ou plus exactement la transfère vers le travail noir et la fraude.

Dernier seuil à considérer, et non des moindres : le seuil politique. Il serait assez piquant que M. Mitterrand démontrât à ses adversaires que la « socialisation » va moins vite sous son règne que sous celui de M. Giscard d'Estaing. Au cours de l'ancien septennat, en effet, la progression des fameux prélèvements obligatoires avait été de 6,5 points (de 36,3 % à 42,8 % du PIB). L'effet d'une *réduction* de ces points dans cette longue ascension aurait un impact politique considérable. A condition qu'on ne cherche pas des astuces pour maquiller les dures réalités, c'est-à-dire la quête de 70 milliards de francs valeur 1984, représentant l'effort à accomplir pour renverser d'un point la tendance spontanée de l'évolution des dépenses publiques.

Que veulent les citoyens ?

C'est pourquoi il conviendrait de mettre à plat le dossier des transferts sociaux. Pour savoir non seulement de quoi l'on parle, mais aussi ce qu'on veut exactement et si les moyens sont appropriés aux objectifs. Que veulent les citoyens ? Sûrement qu'on commence par tailler dans les frais assumés par l'Etat avant de toucher aux prestations sociales. C'est bien ce qu'a compris M. Delors, qui a demandé aux ministères dépensiers, pour la préparation du budget de 1985, de présenter leur note en fonction des recettes attendues. Il ne déplaira sans doute pas au public que l'Etat prépare son budget comme un ménage conscient et responsable, en organisant ses dépenses suivant le montant de ses recettes.

Nul doute aussi qu'il serait plus facile d'exercer des choix dans la réduction des transferts sociaux si l'on tournait un peu le dos à la règle sacro-sainte de la « non-affectation budgétaire », et si l'on rapprochait au contraire la perception des impôts et cotisations de la dépense collective.

De fines analyses des effets des transferts sociaux aideraient également le législateur à corriger certaines orientations pour peser sur les coûts. A ce même colloque de l'Association des âges que nous avons évoqué, M. Denis Kessler a insisté sur la nécessité d'une meilleure analyse des comportements afin d'éviter certaines conséquences perverses de la machinerie fiscalo-sociale. Il est des effets non voulus mais obtenus, a-t-il déclaré en substance, invoquant la « théorie du seau percé ». En transvasant des revenus d'une catégorie à l'autre, on perd une bonne partie de ce que l'on transvase.

De même, il est reconnu que le risque augmente lorsqu'il existe une couverture du risque. Un surcroît de protection entraîne donc un surcoût qui dépasse le simple effet arithmétique. On sait depuis longtemps que certains régimes « privilégiés » de retraite ont réduit le besoin d'épargne, mais on pense moins souvent au fait qu'ils compromettent considérablement la mobilité des travailleurs, sauf cas rarissimes. Qui choisirait de quitter EDF ou la SNCF pour aller tenter sa chance ailleurs ?

Il faut considérer aussi que certains effets ont été voulus, mais non obtenus. Ainsi le rapport entre l'augmentation des prestations familiales et de la fécondité n'est pas du tout démontré. La gratuité de l'enseignement supérieur n'a pas permis aux couches défavorisées de la population d'y accéder. Ne faudrait-il pas s'intéresser aussi de plus près au comportement des institutions, dont certaines, sur la vitesse acquise, génèrent quasi automatiquement des dépenses, et à celui des entreprises, qui ont souvent poussé au compromis social par les transferts sociaux, afin d'éviter que les travailleurs ne s'intéressent de trop près au pouvoir dans les usines ?

Toutes ces dérives nées d'une longue histoire ne permettraient-elles pas de trouver des pistes d'économies ? En tout cas, il ne coûterait rien, au contraire, de mieux distinguer dans les transferts sociaux ce qui appartient à la couverture du risque et ce qui relève de la réduction des inégalités, la deuxième faisant appel à la solidarité nationale et donc à la politique fiscale. C'est, au reste, ce qui a inspiré la réforme de l'UNEDIC.

Il faut, en effet, chercher non seulement à réduire les prélèvements mais aussi à les financer autrement. Le rééquilibrage entre protection sociale et prévoyance individuelle sera de plus en plus de saison. Les Anglo-Saxons insistent avec raison sur le *self-help*, qu'André Babeau (3) définissait ainsi : *« Il s'agit d'encourager les solidarités au niveau des familles, des quartiers, de certains groupes professionnels. L'appel aux volontaires parmi les retraités les plus jeunes, le versement de subventions aux familles pour les initier à s'occuper directement de leurs enfants handicapés contribueraient, par exemple, à réduire le coût de la protection sociale. »*

Le régime français de sécurité sociale est l'un des meilleurs du monde. Pourquoi n'en serait-on pas fier ? Il est temps d'être fier aussi de nos entreprises et de les aider à se débarrasser de tout ce qui les ligote inutilement. Il faut des « soigneurs » pour les malades, mais aussi pour les athlètes du commerce et de l'industrie.

PIERRE DROUIN.

(2) Chef de service du Commissariat général du Plan lors d'un séminaire organisé récemment par l'Association des âges (73, avenue Paul-Doumer, Paris) sur le thème : « Peut-on déterminer le taux optimal des transferts sociaux ? »

(3) Dans une communication au 39e Congrès de l'International Institute of Public Finance, tenu en août dernier à Budapest.

● *Rectificatif.* — Une coquille a déformé le nom de M. Gilbert Kirscher, maître-assistant à l'UER de philosophie de l'université Lille-III, auteur du compte rendu du livre de P.-J. Labarrière, *le Discours de l'altérité* (*le Monde* du 2 février, page 2). D'autre part, au troisième paragraphe, septième ligne, il fallait lire : « La philosophie n'est pas discours sur l'autre, *mais* de l'autre ». Nous prions M. Kirscher de bien vouloir nous excuser.

LU

« LES FRÈRES PEREIRE », de Jean AUTIN

Le western industriel de deux entrepreneurs heureux

L'AVENTURE des frères Pereire, Jacob-Emile (1800-1875) et Isaac (1806-1880), n'est pas entièrement représentative de l'histoire du capitalisme français du dix-neuvième siècle, non. Ce serait trop beau. Mais elle est significative de la diversité de ce capitalisme et nous interdit de porter sur lui un jugement manichéen.

Qui sont ces Pereire ? Pourquoi ne pas le dire d'abord : des juifs, comme les Rothschild avec lesquels ils entretiendront durant quarante ans des relations ambiguës, tantôt de complicité, tantôt de concurrence, qui ne doivent rien en fait à leur qualité commune de juifs. Les frères sont séfarades, de très ancienne culture méditerranéenne, plus « philosophes » que croyants. Les Rothschild sont ashkénazes, de culture germanique, d'une orthodoxie plutôt sévère.

Il reste que l'envolée industrielle et financière du pays, de 1835 à 1875, est fondamentalement associée à leurs deux noms. Il n'y a pas qu'eux, certes : une bonne partie de l'aristocratie et de la grande bourgeoisie investit fébrilement dans les chemins de fer, l'urbanisation, la conquête des marchés extérieurs.

Mais ils sont le moteur et le centre de tout ce qui se fait — sans que leur origine, aux uns comme aux autres, donne lieu à plus que des plaisanteries sans gravité. La vague d'antisémitisme petit-bourgeois et ouvrier des années 1880-1900 ne leur doit rien et ne touchera guère leurs noms.

Nos frères Pereire ont eu au siècle précédent un grand-père illustre : Jacob, l'éducateur des sourds-muets, ami de Buffon, de Diderot, de d'Alembert et de Bougainville. Cela n'empêche pas la famille de végéter. Jacob-Emile puis Isaac abandonnent à dix-huit ans Bordeaux pour chercher fortune à Paris, comme petits commis de Bourse, dans le sillage des Fould et des Rothschild.

Ils sont les premiers à croire aux chemins de fer. Convaincus, ils sont convaincants, si bien qu'ils enlèvent en 1835 la première concession pour un vrai chemin de fer, le Paris-Saint-Germain-en-Laye. A dater de là, c'est la chevauchée fantastique, un vrai western industriel et financier.

Le réseau ferré d'abord. En 1860, sous leur impulsion, la France a rattrapé son retard sur l'Angleterre. Mais aussi Paris, des avenues entières ; Arcachon et les Landes ; l'Espagne, la Russie, l'Autriche. Et les océans : ils créent, en 1855, la Compagnie générale maritime, devenue la Transat, les chantiers de Saint-Nazaire-Penhoet, et donnent à la France, pendant un temps, la plus prestigieuse des constructions navales. Coiffant le tout, un gigantesque édifice bancaire, le Crédit mobilier.

Dans tout cela, les Pereire sont avant tout ce que l'on n'appelait pas encore des managers, bien plus que des financiers, comme le sont les Rothschild. Ce n'est pas avec leur argent qu'ils travaillent : ils en seraient bien empêchés. C'est avec l'« argent des autres », qu'ils obligent à sortir de ses cachettes et à s'investir.

La magnifique biographie que vient de leur consacrer M. Jean Autin affiche pour sous-titre : « Le bonheur d'entreprendre ». Ce n'est pas faire injure à l'histoire ni au prolétariat d'ajouter que ce bonheur d'entreprendre était, chez eux, un bonheur altruiste, héritage du Siècle des Lumières, et, croyaient-ils profondément, la garantie d'un avenir meilleur.

Le livre lui-même est en tous points un modèle de documentation, de narration et d'intelligence des hommes et de leur époque.

JACQUES CELLARD.

★ *Les Frères Pereire.* Illustrations, cartes, tableaux, bibliographie. Perrin éd., 428 p., 120 F.

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS — Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,70 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 300 F CFA ; Danemark, 6,50 kr. ; Espagne, 110 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 500 L. ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 28 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 300 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,50 f. ; Yougoslavie, 162 nd.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Laurens, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	605 F	859 F	1080 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 245 F	1 819 F	2 360 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	685 F	979 F	1 240 F
II. — SUISSE, TUNISIE	454 F	830 F	1 197 F	1 530 F

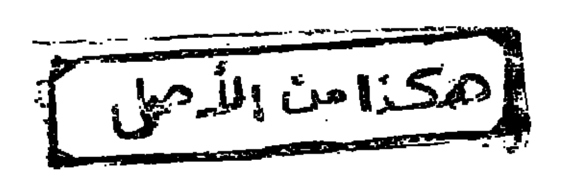
Par voie aérienne : tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

AMÉRIQUES

Honduras

Le renforcement de la présence militaire américaine est diversement apprécié

De notre correspondant

Mexico. – Les Mexicains observent, avec une croissante inquiétude, l'intention du gouvernement des Etats-Unis d'installer une base militaire au Honduras, confirmée fin janvier par M. Motley, sous-secrétaire d'Etat chargé de l'Amérique latine. Depuis le début de 1983, les soldats américains sont présents en nombre variable, et toujours important (entre trois mille et cinq mille), sur le territoire hondurien. La plupart d'entre eux participent à des manœuvres baptisées « Ahuas Tara » *(Big Pine)*, dont l'objectif officiel est *« le renforcement de la capacité offensive de l'armée hondurienne »*. Sous une forme ou sous une autre, avec des périodes de plus ou moins grande intensité, ils sont là pour *« une durée indéterminée »*, si l'on en croit de multiples déclarations de responsables politiques et militaires des deux pays. Les manœuvres Ahuas Tara-II, qui ont commencé le 5 août 1983 et doivent se terminer le 1er mars 1984 sont le quatrième exercice effectué en commun par les deux armées en trois ans. « Ahuas Tara-III » leur succ4dera à partir de juin 1984. Entre les deux, le Pentagone a l'intention de maintenir sur place un contingent légèrement inférieur à mille hommes.

Les forces armées américaines ont beaucoup travaillé. Elles ont créé des installations portuaires et des pistes pour avions C-130, l'appareil dont elles se servent essentiellement dans la région. Au centre du pays, la base de Palmerola-Comayagua peut recevoir des avions Galaxie. Dans le golfe de Fonseca, que se partagent le Honduras, le Salvador et le Nicaragua, le génie américain a rasé l'une des montagnes de l'île du Tigre pour pouvoir y installer une base de radar. Cette installation vient s'ajouter à celle existant près de la capitale Tegucigalpa, depuis janvier 1983.

Plusieurs journalistes qui ont suivi de près les manœuvres, ainsi que certains officiers honduriens, affirment qu'elles ont permis de laisser sur place des quantités importantes de matériels : une façon de tourner en faveur de l'armée hondurienne et des « contras » (contre-révolutionnaires) nicaraguayens les limitations imposées par le Congrès.

Dans son document « confidentiel » au Congrès de novembre 1983 (*le Monde* du 19 janvier), le général Gorman, chef du commandement sud des Etats-Unis, dont le siège se trouve à Panama, s'était fait l'avocat de la présence militaire permanente des Etats-Unis au Honduras.

Ce pays présente des avantages évidents pour une telle installation à long terme. Il coupe l'Amérique centrale en deux et permet d'isoler le Nicaragua des deux autres pays dans lesquels le mouvement révolutionnaire est fort : le Salvador et le Guatemala. Son gouvernement, d'autre part, est issu d'élections. Enfin, le renforcement militaire s'y fait « à temps », alors que le mouvement révolutionnaire y est encore insignifiant.

« Le meilleur allié »

Le général Alvarez, chef des forces armées honduriennes, estime que son pays doit participer aux efforts de guerre régionaux, sous le patronage des Etats-Unis. Avant lui, les officiers supérieurs honduriens, soucieux de ne pas être entraînés dans une tempête, préféraient une politique modérée : désamorcer les conflits internes et ne pas prendre part à ceux qui se livrent à l'extérieur. Mais le général Alvarez est parvenu à imposer d'autres thèses. Mieux vaut combattre le communisme en dehors du Honduras, qu'au-dedans. L'histoire de l'Amérique centrale montre que les pays qui la composent finissent toujours par suivre le même chemin : donc il est indispensable d'éliminer les sandinistes, ou bien toute la région deviendra *elle-même sandiniste*, c'est-à-dire selon le général Alvarez, communiste.

D'abord, minoritaire il a fini par l'emporter grâce notamment à l'aide massive des Etats-Unis et aux modernisations techniques que cette dernière a rendu possibles. La vision politico-militaire s'accompagne ici d'une arrière-pensée économique. Le Honduras est le pays le plus pauvre d'Amérique latine, après Haïti ; ses dirigeants espèrent donc pouvoir tirer quelques bénéfices du rôle de *« meilleur allié des Etats-Unis dans la région »*, qu'ils s'efforcent de jouer.

Cette montée en puissance des Etats-Unis n'est pas unanimement appréciée au Honduras. Des incidents ont eu lieu ici et là, mettant en cause des soldats américains. Dans les casernes honduriennes, l'éventualité d'un conflit contre le Nicaragua est désormais prise très au sérieux. On s'y inquiète, également, de certains revirements américains. Aujourd'hui, la préoccupation principale de Washington semble être de voler au secours du Salvador. Or les Honduriens se sont battus contre ce pays il y a quinze ans. La présence sur le sol national d'une *« troisième armée »*, celle des « contras » nicaraguayens, complique encore un peu la situation.

Source de tensions politiques au Honduras même, l'installation d'une base américaine serait en tout cas considérée ici comme un véritable camouflet, après les efforts tentés par le « groupe de Contadora » (Mexique, Venezuela, Colombie, Panama) qui s'efforce de promouvoir une solution négociée des conflits en Amérique centrale. Le départ de tous les militaires étrangers n'a-t-il pas, en effet, été considéré par les quatre pays du groupe comme l'une des mesures susceptibles de contribuer efficacement à la détente régionale ?

FRANCIS PISANI.

Haïti

RUMEURS DE TROUBLES

Des rumeurs faisant état de troubles en Haïti circulent en République Dominicaine. Deux quotidiens signalaient, le lundi 6 février, la mise en état d'alerte de postes militaires, voire de mouvements de troupes, dans la république voisine.

Il s'agirait de contrer *« de graves troubles politiques à Haïti »*, peut-être l'apparition d'un mouvement d'hostilité au président à vie, Jean-Claude Duvalier. Les sources semblent être l'opposition haïtienne à Santo-Domingo. Les autorités dominicaines n'ont pas confirmé ces informations, mais paraissent avoir pris des mesures de sécurité.

A Port-au-Prince, les autorités affirment qu'il s'agit là de rumeurs destinées à perturber le déroulement, le dimanche 12 février, des élections législatives.

Les Haïtiens doivent, en effet, désigner cinquante-neuf députés, après que le Parlement eut été dissous, le 27 août dernier, au terme d'un processus de révision de la Constitution de 1957, élaborée par feu « Papa Doc ». Les précédentes législatives, en 1979, avaient eu lieu sous le signe d'une modeste libéralisation. Cette fois, de nombreux opposants se plaignent de faire l'objet de mesures de harcèlement.

La réforme constitutionnelle du 27 août avait pour objet essentiel de permettre la désignation de ministres d'Etat qui pourraient jouer un rôle dans un éventuel processus de succession. M. Jean-Claude Duvalier, qui est âgé de trente-deux ans, a parfois été décrit comme souffrant d'une maladie très grave.

En septembre dernier, l'hebdomadaire *le Petit Samedi soir*, de Port-au-Prince, avait publié une liste de onze successeurs possibles au président à vie, parmi lesquels figurait le propre fils de Jean-Claude Duvalier, Nicolas, que l'auteur de l'article avait baptisé « Nicolas II ».

Nicaragua

● LE CALENDRIER ÉLECTORAL MAINTENU. – Le gouvernement sandiniste est revenu, le lundi 6 février, sur sa décision d'ajourner *sine die* la préparation des élections générales prévues pour 1985. Le porte-parole du Conseil d'Etat (Chambre législative du régime) a annoncé que la date du scrutin serait annoncée, comme prévu, le 21 février. – *(Reuter.)*

AFRIQUE

Le conflit namibien

L'ANGOLA ACCUEILLE FAVORABLEMENT LE CESSEZ-LE-FEU DÉCIDÉ PAR PRETORIA

Le chef de l'Etat angolais, *M. José Eduardo Dos Santos* a fait savoir le dimanche soir 5 février à Lusaka (Zambie) que son pays était favorable au cessez-le-feu de trente jours – décidé unilatéralement depuis le 31 janvier dernier par l'Afrique du Sud (*le Monde* du 2 février) – à condition que Pretoria soit prêt à mettre en œuvre l'indépendance de la Namibie.

M. Dos Santos a déclaré au quotidien *Times of Zambia* que *« l'Angola a toujours sincèrement désiré la paix dans la région... Nous n'avons jamais supposé que notre région serait un lieu de tension permanente »*. Le président de la Zambie, M. Kenneth Kaunda, avec lequel M. Dos Santos s'est entretenu de l'initiative sud-africaine, a indiqué de son côté : *« La Zambie conserve des doutes sur l'honnêteté et la sincérité de l'Afrique du Sud, mais nous devons lui donner une chance. »*

Dans un communiqué commun publié après leur rencontre, les deux chefs d'Etat ont réaffirmé leur soutien au plan des Nations unies *comme seule base de discussion* pour l'indépendance de la Namibie.

D'autre part, l'Unita, mouvement d'opposition armé au régime de Luanda, a affirmé, lundi 6 février à Lisbonne, que deux cent quarante-cinq membres de l'armée régulière angolaise et dix-sept Cubains avaient été tués entre le 21 et le 30 janvier au cours d'opérations militaires en Angola. Le mouvement de M. Jonas Savimbi affirme, en outre, avoir capturé 23 soldats et un ressortissant portugais et avoir détruit 5 hélicoptères, 9 blindés et 43 véhicules ! L'Unita dit avoir eu 32 morts, 77 blessés et 13 disparus au cours de la même période. – *(AFP, UPI.)*

Tchad

Le colonel et le « troisième homme »

Le colonel Kadhafi est parvenu à réveiller la méfiance de N'Djamena à l'égard de Paris en annonçant que, lors de leur entretien de dimanche à Tripoli, lui-même et M. Cheysson étaient *« tombés d'accord »* sur la nécessité de trouver un *« troisième homme »* – autre que M. Goukouni Oueddeï et le président Hissène Habré – pour gouverner le Tchad. Le ministre des relations extérieures a eu beau, avant de quitter la capitale libyenne, affirmer que la question n'avait pas été évoquée (*le Monde* du 7 février), l'ambassadeur du Tchad à Paris, reflétant les préoccupations de N'Djamena, a estimé qu'*« une mise au point publique s'imposait de la part de la France »*.

Paris n'a pas, pour l'instant, satisfait cette requête, rappelant seulement, lundi 6 février, par le canal plus officieux des « milieux informés », que la *« politique du troisième homme »* n'est pas celle de la France qui respecte la souveraineté du Tchad et, par conséquent, la légitimité du président Hissène Habré. Il ne revient pas à la France de choisir le chef de l'Etat tchadien. Elle s'efforce seulement de favoriser tout ce qui peut aller dans le sens du dialogue et de la réconciliation nationale.

Ce n'est pas la première fois, ni la dernière, que le recours à un homme-miracle, assez « neutre » pour être acceptable par tous, est évoqué dans ce genre de conflit. On avait parlé à ce propos d'Idriss Miskine, l'ancien « numéro deux » du régime de N'Djamena, mort brutalement de maladie en janvier. Il est question aujourd'hui de M. Acheik Ibn Omar, « ministre de la défense » du GUNT (le gouvernement rebelle de M. Goukouni Oueddeï) et chef du CDR (Conseil démocratique révolutionnaire) depuis la mort accidentelle d'Acyl Ahmat en 1982. On parle aussi de M. Abdoulaye Lamana, ancien ministre de l'économie, exilé dans le nord du Cameroun.

Pourtant, hier, Idriss Miskine était le principal et, sans doute, le plus inconditionnel des collaborateurs de M. Hissène Habré, et, aujourd'hui, M. Acheik Ibn Omar est devenu le véritable « patron » du GUNT, tandis que M. Lamana, si brillant soit-il, n'a pas de base politique. Des conflits de ce genre, loin de faire émerger les partisans d'une « troisième voie », les éliminent. Le colonel Kadhafi, qui n'a jamais voulu négocier avec M. Hissène Habré – parce que ce dernier est le seul dirigeant tchadien à lui avoir tenu tête – sait fort bien tirer parti des chimères.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

● *Le général Jeannou Lacaze au Tchad.* – Le chef d'état-major des armées françaises est en visite d'inspection au Tchad, du mardi 7 au dimanche 12 février, auprès de la force Manta qui a reçu de nouveaux renforts en avions et en hélicoptères. Dans le nord-est du pays, on observe une certaine agitation militaire, entre Fada, d'où descendent des troupes du GUNT fidèles à M. Goukouni Oueddeï, et Oum Chalouba, où sont cantonnées des forces des FANT favorables au président Hissène Habré. C'est dans cette région du Tchad qu'avaient eu lieu, la semaine dernière, de violents affrontements entre ces deux tendances.

EUROPE

Pologne

Un journal de Varsovie accuse la DST de « suicider » des émigrés polonais à Paris

Varsovie *(AFP)*. – *« Paris est en train de se tailler une renommée de ville des suicides »*, a écrit, lundi 6 février, le grand quotidien polonais du soir *Express Wieczorny*, qui accuse les services de contre-espionnage français de liquider des émigrés polonais résidant dans la capitale. Dans un article intitulé « Mourir au bord de la Seine », M. Andrzej Jezewin, correspondant du journal à Paris, affirme que l'on assiste, dans cette ville, à une vague inexpliquée de suicides d'émigrés originaires de Pologne.

Ces derniers mois, précise M. Jezewin, plusieurs Polonais se sont donné la mort à Paris dans des conditions suspectes. Pour le journaliste, il ne fait aucun doute qu'il faut voir dans ces tragédies la main de la Direction de la surveillance du territoire (DST), avec laquelle toutes les victimes, *« sans exception avaient eu affaire »*. Ces suicides, survenus *« dans des circonstances semblables (...) supposent dans les coulisses quelqu'un de très brutal et sans scrupules, qui ne lésine pas sur les méthodes »*, ajoute-t-il.

Selon *Express Wieczorny*, les victimes se plaignaient, peu avant leur mort, de symptômes bizarres, comme si elles avaient été intoxiquées par des gaz ou des médicaments provoquant la dépression. *« Certains*, poursuit le journal, *ont cherché le salut dans un retour au pays natal, mais ils n'en ont pas eu le temps... »*.

Pour étayer sa thèse sur *« Paris, cité des suicides »*, le correspondant d'*Express Wieczorny* n'hésite pas à établir un parallèle avec la mort de Robert Boulin, l'ancien ministre du travail, et celle de deux hommes d'affaires britanniques à la fin de l'année dernière (1).

M. Switon libéré

M. Kazimierz Switon, fondateur des premiers syndicats libres en Pologne, a été libéré lundi, pour « raisons de santé », après avoir passé deux mois dans la prison de Katowice. M. Switon a indiqué qu'il ne s'était pas encore remis des brutalités policières, dont il avait été la victime le jour de son arrestation, le 4 décembre dernier.

Ce jour-là, en compagnie de Mme Anna Walentynowicz, l'une des premières camarades de lutte de M. Lech Walesa, il avait tenté d'opposer, à Katowice, une plaque à la mémoire des neuf mineurs abattus par la milice le 16 décembre 1981. Selon M. Switon, Mme Walentynowicz et une troisième personne arrêtée le même jour, Mme Ewa Tomaszewska, sont toujours incarcérées à la prison de Lublinie, près de Katowice.

Quelques heures avant la libération de M. Switon, âgé de cinquante-trois ans, on avait appris que, malgré un état de santé alarmant, il était détenu dans des conditions éprouvantes et maintenu au secret dans une « cellule non chauffée ».

Par ailleurs, la télévision polonaise a annoncé lundi que les services de sécurité avaient démantelé récemment dans la région de Varsovie un réseau clandestin d'imprimerie et de diffusion de publications illégales.

(1) *Dans les milieux de l'émigration* polonaise à Paris on n'a pas entendu parler de cette mystérieuse épidémie de suicides. Les autorités de Varsovie ont manifesté à plusieurs reprises ces derniers temps leur mécontentements face à la politique française et la presse polonaise *s'en est fait vigoureusement l'écho*. L'article de *Express Wieczorny* fait sans doute partie de cette campagne. De plus, *Express Wierczony* n'a pas de correspondant en France et M. Andrej Jezewin est inconnu tant à l'ambassade de Pologne à Paris qu'au service de presse *du ministère des relations extérieures* qui est chargé de l'accréditation des journalistes étrangers.

URSS

FIEF DES « BREJNÉVIENS »

Le Parti communiste de Moldavie fait son autocritique

Moscou (AFP). – *Le premier* secrétaire du parti communiste de Moldavie, M. Semion Grossou s'est livré à une autocritique en règle, au cours d'un récent plénum du comité central de son organisation, dont la *Pravda* a rendu compte le lundi 6 février.

Il a reconnu le bien fondé des critiques qui avaient été adressées au PC moldave par la direction de Moscou au mois de décembre dernier (*le Monde* daté 18-19 décembre). Il a rendu plusieurs dirigeants locaux et des ministres responsables des *« insuffisances »* relevées dans sa République, dans les domaines politique, économique et idéologique, mais il n'a annoncé aucun limogeage.

M. Grossou a admis les *« méthodes bureaucratiques »*, le *« gaspillage »*, les résolutions dont *« l'exécution n'est pas contrôlée »*, le *« sabotage »* du plan dans telle organisation locale nommément citée, les salaires qui *« augmentent plus vite que la productivité »*, la production de viande en baisse dans telle autre région, l'hypertrophie de l'administration *« qui occupe 8 % du personnel »* dans les complexes agro-industriels, les *« défauts sérieux »* dans l'éducation et l'idéologie, les *« défaillances »* dans la direction collective.

L'absence de limogeages au récent plénum du PC moldave ne pourrait être que provisoire. La *Pravda* rapporte en effet que M. Razoumov, chef adjoint de la section d'organisation du comité central, est intervenu à la réunion, sans doute pour recommander des évictions.

La Moldavie est l'ancien fief de Leonid Brejnev qui avait été premier secrétaire du parti local de 1950 à 1952, et celui de nombreux partisans de l'ancien secrétaire général du PC soviétique dont M. Tchernenko, rival de M. Andropov.

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● EXPULSION D'UN ANCIEN CHEF DE L'ÉTAT BOLIVIEN. – Les autorités argentines ont décidé, le lundi 6 février, d'expulser l'ancien président bolivien, le général Garcia Meza, et l'ancien ministre bolivien de l'intérieur, le colonel Arce Gomez. Les deux hommes avaient pris le pouvoir à La Paz en juillet 1980 à la suite d'un putsch, déclenché une violente répression contre l'opposition et protégé des militaires impliqués dans le trafic de cocaïne. Ils s'étaient réfugiés en Argentine après la formation d'un gouvernement de gauche en Bolivie, en 1982. Ils ont été arrêtés à Buenos-Aires. – *(Reuter, AFP.)*

El Salvador

● UN CHEF GUÉRILLERO FAIT PRISONNIER. – M. Eliseo Godinez Villalobos, plus connu sous le nom de guerre de « commandant Williams », responsable des opérations de la guérilla dans l'ouest du Salvador, a été fait prisonnier, a annoncé le lundi 6 février le service de presse des forces armées. D'autre part, les guérilleros ont pris neuf villages de la province de Chalatenango, qui avaient été abandonnés par l'armée depuis un an. – *(AFP, AP.)*

Pakistan

● INTERDICTION DES SYNDICATS D'ÉTUDIANTS. – Le gouvernement a décidé, dimanche 5 février, d'interdire tous les syndicats étudiants afin d'*« éliminer l'atmosphère de confrontation politique qui a envahi les universités »*. Ils seront remplacés, selon le ministre de l'éducation, par des mouvements *« apolitiques »* réservés *« aux bons élèves et à ceux qui ne sont pas impliqués dans des activités violentes ou immorales »*.

République Sud-Africaine

● DEUX CENT VINGT-SIX PERSONNES TUÉES PAR LE CYCLONE « DOMOINA ». Le bilan provisoire du cyclone, qui a frappé la semaine dernière l'Afrique australe, s'établit pour l'instant à 226 morts dont 185 dans l'est du Transvaal et le nord du Natal en République Sud-Africaine, 25 au Swaziland et 16 au Mozambique selon l'agence officielle AIM. Cependant de nombreuses personnes sont portées disparues dans ce dernier Etat où la capitale Maputo est coupée du reste du pays par la montée des eaux des fleuves. *(AFP, Reuter.)*

LA REPRISE DES AFFRONTEMENTS

Les miliciens chiites ont pris le contrôle de la plus grande partie de Beyrouth-Ouest

Correspondance

Beyrouth. — En quelques heures, Beyrouth-Ouest a plongé dans la tourmente que la ville avait connue, en août dernier, lors des premiers combats entre l'armée libanaise et les miliciens chiites. Mais alors qu'à l'époque la troupe avait réussi, avec une surprenante rapidité, à reprendre en quarante-huit heures le contrôle de la situation et à refouler vers la banlieue sud ses adversaires, elle a dû, cette fois, battre en retraite.

L'intensité des combats est telle qu'il est impossible de rendre compte dans ses détails de la situation militaire.

Il paraît acquis, cependant, que les chiites contrôlent une grande partie de la zone ouest de la ville, notamment l'axe qui va de Mazraa jusqu'au Musée, situé sur la ligne de démarcation entre les secteurs est et ouest et qui passe devant la résidence des Pins, ancienne demeure de l'ambassadeur de France, qui sert actuellement de quartier général au contingent français de la force multinationale. Ils tiennent également un axe qui va de Ras-el-Nabaa, proche de la ligne de démarcation, jusqu'à Khandak-el-Ghamik, tout proche de la zone des vieux souks en ruine. Une partie du bazar se trouverait également entre leurs mains.

Les combats les plus violents se sont déroulés dans le secteur de Mazraa et Sodeco et de l'Hôtel international sur la partie nord-ouest du front de mer. Mardi matin, des batailles acharnées se déroulaient encore dans le secteur de Sakiet-el-Janzir, pointe ouest de Beyrouth, proche du front de mer. L'armée aurait opéré un débarquement héliporté dans la région dite des Bains militaires, ainsi que sur le front de mer. La ville entière retentit du fracas des obus et du chuintement des roquettes, tandis que les rafales d'armes automatiques ponctuent de leur rythme infernal les temps morts entre deux salves d'artillerie. Elle est couverte par un épais nuage de fumée, provenant des multiples incendies. Le bilan provisoire des dernières vingt-quatre heures est de cent morts et trois cents blessés. Beyrouth vit des journées dramatiques, les plus éprouvantes de sa tumultueuse histoire récente.

L'angoisse et l'effroi

L'angoisse et l'effroi, tout le lot d'une population de près de 1 million de personnes prise au milieu des combats, subissant le pilonnage ininterrompu des canons et assistant, impuissante, à la destruction de divers quartiers, tout en éprouvant le sentiment que la situation ne peut aller qu'en empirant.

C'est en quelques heures que tout s'est gâté. Lundi, vers 11 heures, les combats qui opposaient depuis vendredi dernier l'armée aux miliciens chiites de la banlieue sud se sont étendus à Beyrouth même.

Des accrochages ont opposé, sur l'axe Mazraa, des miliciens d'Amal à l'armée. Selon des membres du mouvement chiite, les combats se sont produits lorsque l'armée a voulu relever les militaires stationnés dans ce secteur par des troupes fraîches provenant de la caserne de Sarba, près de Jounieh, au cœur du pays chrétien. L'armée dément cette version des faits.

Toujours est-il que, à l'issue de la bataille, les milices d'Amal, aidées par les Mourabitoun (nassériens indépendants de M. Ibrahim Koleilat), sont parvenues, vers 13 heures, à prendre le contrôle de l'axe Mazraa. Aussitôt après, une multitude de miliciens d'Amal, armés de fusils d'assaut et de lance-roquettes, se répandaient dans les rues de Beyrouth-Ouest, encerclant la plupart des postes de l'armée.

Les militaires ont, pour la plupart, adopté une attitude passive, dans ces positions isolées, laissant faire les miliciens. En revanche, sur les axes stratégiques tels que Sodeco, Ras el Nabaa, qui assurent la jonction entre Beyrouth-Est et Beyrouth-Ouest, de violents combats ont éclaté, tandis que les canons syriens et les batteries du Parti socialiste progressiste de M. Walid Joumblatt se déchaînaient contre Beyrouth-Est et les zones suburbaines chrétiennes du Metn et du Kesrouan, ainsi que sur Yarzé, où se trouvent le ministère de la défense et le haut commandement de l'armée, ainsi que sur Baabda, siège de la présidence de la République, où le chef de l'Etat a dû gagner son abri. Une très grande partie de Beyrouth-Ouest s'est transformée en champ de bataille.

Le commandement militaire a décrété le couvre-feu à partir de 13 h 30 avec tirs sans sommations sur toute personne qui le violerait. Les batailles de l'ouest et les bombardements de l'est se sont poursuivis tout l'après-midi de lundi ainsi que dans la nuit. Ils continuaient ce mardi en fin de matinée.

Dans l'après-midi de lundi, l'armée avait annoncé qu'elle avait réussi à couper la route d'Amroussiye qui relie la banlieue sud à la montagne ; elle serait ainsi parvenue à empêcher toute communication entre la banlieue sud, bastion d'Amal, et la montagne, contrôlée par les miliciens de M. Joumblatt. De son côté, Amal assurait que « *la plupart* » des militaires stationnés à Beyrouth-Ouest avaient entendu l'appel à la désertion lancé par son chef. Le commandement de l'armée a démenti cette affirmation, précisant que les défections se limitent à une centaine d'hommes.

Un soldat français tué

Amal a indiqué d'autre part qu'il n'accepterait pas l'envoi de renforts militaires à l'ouest. Il demande que la troupe qui se trouve déjà dans cette partie de la ville y reste et se charge du maintien de l'ordre, estimant qu'elle ne lui est pas hostile. Il demande même qu'elle défende Beyrouth-Ouest contre d'éventuelles attaques des Forces libanaises (milices chrétiennes), lesquelles cependant ont annoncé qu'elles ne participeraient pas aux combats. Amal accuse par ailleurs le commandement de l'armée de vouloir faire monter en ligne la 8e brigade, commandée par le colonel Michel Aoun, unité formée de commandos de choc d'une loyauté à toute épreuve à l'égard du pouvoir, qui se sont déjà distingués lors des combats d'août et septembre derniers à Beyrouth et dans la montagne.

Au cours des affrontements, les positions des « marines » près de l'aéroport international de Beyrouth ont été bombardées, et un soldat américain a été blessé. L'aéronavale américaine a riposté ; le navire *Garcia* a ouvert le feu sur des positions des Syriens et du P.S.P. en montagne, qui ont aussi été bombardées par deux avions Intruder, selon le porte-parole du contingent américain.

Un militaire français de la force multinationale a été tué et deux autres blessés à la résidence des Pins, tandis que huit soldats italiens ont été blessés près de l'aéroport. L'armée a réussi à repousser une attaque contre le siège de la télévision libanaise, à Tallet-el-Khayat, mais la troisième chaîne de télévision, qui a son siège dans cet immeuble et dont les émissions sont consacrées aux programmes occidentaux et plus particulièrement français, a cessé d'émettre ; les journalistes, les employés et les techniciens ne peuvent plus arriver jusqu'à leur lieu de travail.

Sur le plan politique, c'est également l'escalade. M. Joumblatt demande maintenant, outre la démission du chef de l'Etat, l'abrogation de la Constitution et l'élaboration d'une nouvelle Loi fondamentale, alors que le président de la République, M. Amine Gemayel, ne peut guère offrir plus de concessions que celles de son message à la nation de dimanche. La bataille en cours n'a plus pour enjeu l'accord libano-israélien du 17 mai ou même des réformes constitutionnelles, mais le maintien au pouvoir du président Gemayel.

ROGER GEHCHAN.

● *Londres et le contingent britannique.* — M. Richard Luce, ministre d'État au Foreign Office, a déclaré, lundi 6 février, que la Grande-Bretagne n'avait pas l'intention de retirer son contingent du Liban « *précipitamment* ». Cette déclaration, faite au nom du gouvernement à la Chambre des Communes, semble quelque peu ambiguë et prête à confusion, d'autant plus que les travaillistes sont revenus à la charge pour réclamer un retrait immédiat, et, de nouveau, plusieurs députés conservateurs ont manifesté leurs doutes quant au bien-fondé de l'inflexibilité du gouvernement. — *(Corresp.)*

Visite au palais présidentiel sous les obus

Beyrouth *(Reuter)*. — Les décombres calcinés, les murs fissurés et les débris de verre qui jonchent le palais présidentiel symbolisent l'anéantissement des espoirs que son occupant, le président Amine Gemayel, nourrissait de ramener la paix au Liban.

Une atmosphère de siège régnait lundi dans le palais, où un responsable répondait aux questions de deux journalistes qui avaient traversé Beyrouth en guerre pour venir l'écouter.

« *Ce n'est pas la fin du monde pour nous.* (...) *C'est l'heure de vérité* », disait-il, tandis que des obus s'écrasaient sur une colline distante de 100 mètres à peine et que la riposte de l'armée libanaise faisait trembler le palais. « *Il reste de nombreuses possibilités. Nous gardons confiance. Nous n'abandonnons pas.* »

Le corridor conduisant au bureau du dirigeant libanais était encombré des débris des baies vitrées brisées par une roquette Grad de fabrication soviétique et l'un des murs était fissuré. Dans une vaste salle de conférence déserte, au parquet jonché de carreaux cassés, le vent qui entrait par les fenêtres béantes faisait frissonner les rideaux.

Le palais a été atteint à plusieurs reprises au cours des affrontements. « *Certains préfèrent s'exprimer avec des tirs d'obus, malheureusement* », a ajouté avec un haussement d'épaule l'interlocuteur des deux journalistes. La censure avait empêché la presse de faire état des dégâts occasionnés au palais vendredi et samedi.

Le responsable s'est interrompu lorsque le ministre des affaires étrangères, M. Elie Salem, est entré précipitamment pour une courte consultation. Prié de dire s'il continuerait d'exercer ses fonctions après la démission du gouvernement, M. Salem a répondu au journaliste, en lui donnant une petite tape sur l'épaule : « *Oui, je continuerai jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement soit formé.* »

« *Nous essayons de ramener les gens à la tradition de la démocratie libanaise,* a repris le responsable sur fond de duel d'artillerie. *Il s'agit d'un heurt entre deux systèmes, l'un démocratique, l'autre qui s'efforce de s'emparer du pays par la force.*

» *Un jour, ces chefs de milice seront peut-être au pouvoir et ils n'aimeront pas qu'on les traite de la façon dont ils traitent la démocratie aujourd'hui* », a-t-il conclu, alors que la bataille continuait de faire rage à l'extérieur.

L'opposition entend se battre jusqu'à la chute de M. Gemayel

(Suite de la première page.)

M. Nabih Berri avait même prêté son concours pour traquer et neutraliser les kamikazes chiites, ses coréligionnaires, quand ces derniers s'en prenaient aux contingents français et américain de la force multinationale. « *J'espérais qu'Amine Gemayel serait le président de tous les Libanais, mais il n'a cessé de se comporter en chef phalangiste* », déclarait-il ce week-end à TF 1 pour expliquer pourquoi, la mort dans l'âme, il avait renversé sa position.

M. Amine Gemayel est un homme virtuellement seul. Il a été abandonné, tour à tour, par les druzes, les chiites, les sunnites, une bonne partie des chrétiens, la droite activiste jusqu'au parti communiste, par tous ceux qui, telles de bonnes fées, avaient salué son élection à la présidence de la République, en septembre 1982. On voyait en lui l'homme politique — que l'on opposait à son frère, Bechir Gemayel, le « Seigneur de la guerre » — qui allait rassembler, enfin, les Libanais au sein d'un Etat multiconfessionnel et pluraliste.

Les occasions perdues

S'il avait convoqué, aussitôt après son accession à la magistrature suprême, une conférence de toutes les factions antagonistes, il aurait vraisemblablement réussi à atteindre l'objectif qu'il s'est assigné tardivement : la réconciliation nationale. Fort du consensus, il aurait pu alors affronter dans des conditions optimales les puissances qui occupent son pays. A l'époque, l'opposition n'était pas l'alliée de la Syrie. Toutes ses composantes étaient alors décidées à obtenir le retrait tout autant des forces syriennes qu'israéliennes.

Cédant sans doute aux pressions conjuguées de l'aile jusqu'auboutiste du parti phalangiste, liée à Israël, et des Etats-Unis, M. Amine Gemayel renversa l'ordre des priorités. Il décida qu'aucun dialogue national n'était possible avant le retrait de toutes les forces étrangères. Dans la pratique, il ne négocia qu'avec le gouvernement de Jérusalem pour conclure l'accord du 17 mai, dont les termes étaient de toute évidence inacceptables, tant par les formations de l'opposition que par la Syrie. La naïveté consistait à croire que, en mettant tous ses œufs dans le panier américain, il pourrait tout à la fois contraindre Damas à retirer ses troupes et étendre sur l'ensemble du Liban l'autorité d'un Etat, dont les principaux rouages avaient été livrés aux cadres du parti phalangiste.

Cependant l'accord israélo-libanais du 17 mai a eu le double effet de rassembler les factions hétéroclites de l'opposition au sein du FSN et de jeter celui-ci dans les bras de la Syrie. M. Amine Gemayel estimait alors qu'il ne pouvait négocier avec une « *opposition héliportée* ». Il pensait pouvoir la réduire par la force. Il laissa les milices phalangistes remplacer les forces israéliennes dans le Chouf, avant d'y envoyer son armée, encadrée par des militaires à la dévotion de son parti. L'échec a été cuisant, malgré le bombardement des positions adverses par l'aviation et la marine américaines.

L'automne dernier était prometteur. Le cessez-le-feu, conclu le 25 septembre, est suivi de contacts et de consultations qui aboutissent, en novembre, à la conférence interlibanaise qui se tient à Genève. C'est la première du genre depuis le début de la guerre civile en 1975. Les représentants de tous les « chefs de guerre », de toutes les formations, de toutes les communautés sont, enfin, assis autour de la même table pour dégager la formule qui, en deux temps, mettrait un terme aux combats et ouvrirait la voie à une réconciliation nationale. La rhétorique cède rapidement la place au réalisme qui anime tous les participants, las d'une guerre de huit ans, tout aussi meurtrière que stérile. L'accord sur les réformes institutionnelles ne pose pas de problèmes insurmontables. L'opposition ne remet pas en cause la prédominance maronite prévue par le pacte national de 1943. Les aménagements qu'elle propose en faveur des communautés musulmanes, largement majoritaires dans le pays, ne suscitent pas chez les gouvernementaux de véritables contestations. Deux principes paraissent unanimement admis : le Liban, dont l'« identité arabe » est confirmée, ne sera pas soumis à l'hégémonie phalangiste ou à l'influence israélienne. Le vice-président du Conseil syrien, M. Abdel Halim Khaddam, qui assiste à la conférence en sa qualité d'« observateur », réaffirme solennellement que son gouvernement reconnaît « *l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban* ».

Il est décidé qu'un gouvernement d'union nationale serait constitué pour mettre en œuvre les réformes institutionnelles. Mais sur la demande de l'opposition, il est admis qu'il faudrait au préalable dégager le Liban de l'hypothèque que fait peser l'accord du 17 mai. Le président Gemayel est mandaté, à l'unanimité des participants, pour se rendre, notamment à Washington, et demander aux États-Unis de favoriser sinon l'abrogation, du moins la renégociation du traité avec Jérusalem, en « *tenant compte de la sécurité des frontières de l'Etat d'Israël* », selon les termes de M. Walid Joumblatt.

Une erreur fatale

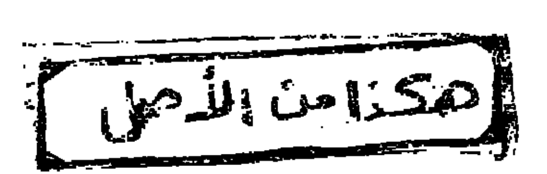
Contre toute attente, le président Reagan oppose, le 1er décembre, un refus catégorique à la requête de M. Gemayel. Ce dernier aurait pu passer outre au veto américain. Il a décidé — par faiblesse ? — de se soumettre. Suivant les conseils de Washington, le chef de l'Etat libanais inverse, une fois de plus, les priorités, et tente — mais en vain — de favoriser une réconciliation nationale, sans pour autant mettre en œuvre la décision de Genève. La relance de la guerre civile est dès lors inéluctable.

Ayant constaté que sa formule « *tout est négociable !* », qu'il lance à l'opposition, ne suscite que ricanements, M. Gemayel commet alors l'erreur qui pourrait lui être fatale. Il fait prendre d'assaut, le week-end dernier, la banlieue sud de Beyrouth, peuplée de chiites. Les combats qui s'ensuivent propulsent M. Nabih Berri dans le camp de l'opposition irréductible. Le bombardement de quartiers à prédominance sunnite achève de convaincre les dirigeants modérés de cette communauté charnière de rompre avec le régime et de se précipiter à Damas « *pour consultations* ».

La faute est fondée sur un faux calcul : M. Gemayel, ainsi que le président Reagan, ont surestimé la cohésion de l'armée et croyaient pouvoir imposer leur volonté à l'opposition. Celle-ci se préparait depuis des mois à l'affrontement qu'elle aurait d'ailleurs vraisemblablement provoqué elle-même, si le gouvernement de Beyrouth n'en avait pas pris l'initiative. En effet, tant M. Joumblatt et ses amis que le gouvernement syrien sont conscients du fait que les Etats-Unis ne sont pas en mesure, en année électorale, de s'engager militairement pour sauver le régime phalangiste.

L'appétit vient en mangeant. M. Walid Joumblatt a lâché le lundi 6 février une « *petite phrase* » qui pourrait avoir des effets dévastateurs. « *L'Etat libanais est une formule dépassée dans sa constitution et sa forme actuelle* », a-t-il déclaré sans autre précision. Chantage ou projet politique ? Dans les deux cas, le chef druze du Parti socialiste progressiste assume la lourde responsabilité de susciter la panique parmi les chrétiens du Liban, pour lesquels un président maronite est tout à la fois une garantie de leur identité et un rempart face à la majorité musulmane.

ERIC ROULEAU.



A BEYROUTH ET LA CRISE POLITIQUE

M. NABIH BERRI CHEF DU MOUVEMENT CHIITE AMAL

Du compromis à la rupture avec le pouvoir

M. Nabih Berri, quarante-quatre ans, *musulman chiite*, avocat de formation française, marié à une *Américaine*, est devenu l'un des personnages-clés de *la scène libanaise à la suite* de la « disparition » en Libye, en 1978, de l'imam Moussa Sadr, chef religieux des chiites libanais *et fondateur du mouvement* politico-religieux Amal.

Cette ascension a été malaisée. La succession du personnage charismatique qu'était l'imam Sadr — dont les portraits recouvrent toujours les murs des quartiers chiites de Beyrouth — *ne pouvait être qu'ardue*. Les héritiers sont légion, et le plus dur d'entre eux, M. Hussein Moussaoui, ancien instituteur et admirateur inconditionnel de la révolution iranienne, jouit de l'appui moral et agissant de Téhéran.

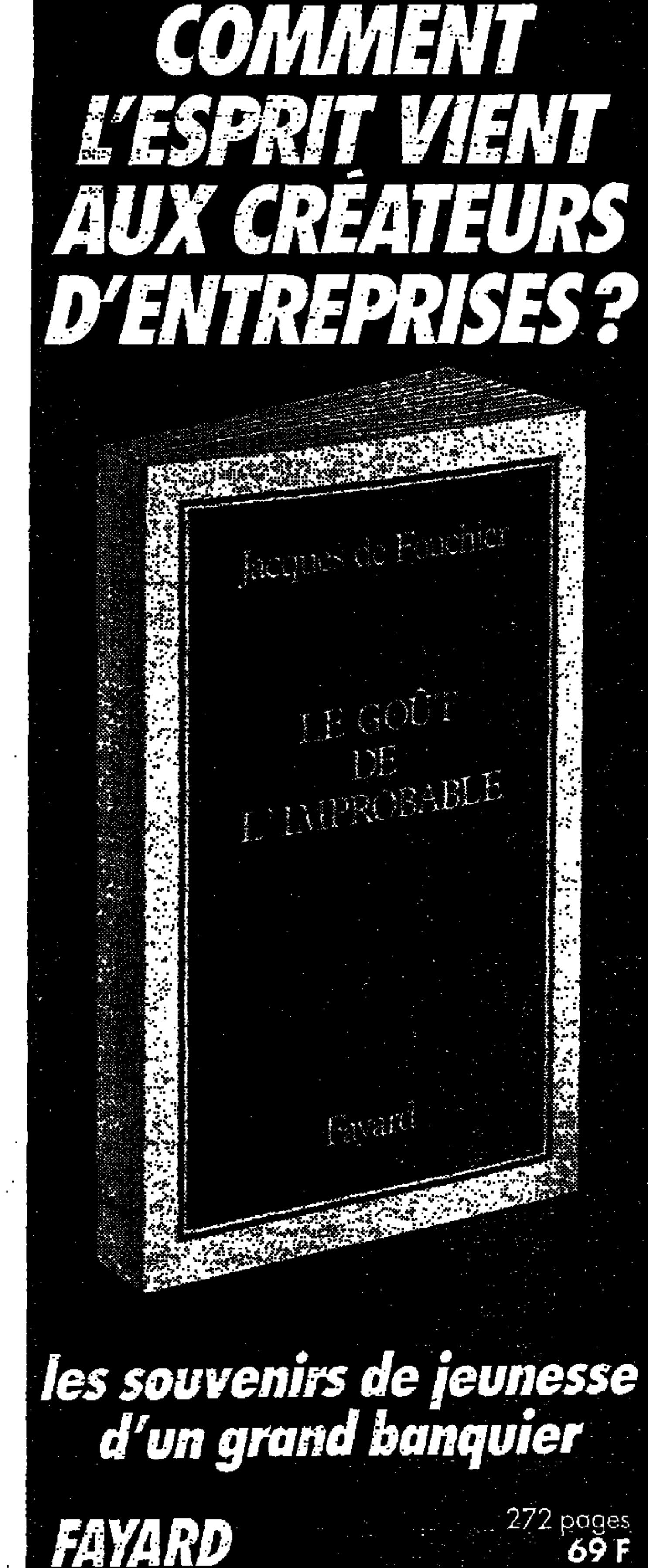
S'appuyant sur les forces du *Mouvement national qui* lui sont proches, M. Berri réussit en 1982 à exclure du conseil du commandement du mouvement Amal M. Moussaoui, coupable de s'être opposé à sa nomination au sein du Comité de salut national, formé, après l'invasion israélienne, à Baabda. Débarrassé d'un rival *gênant, qui* se retrouve relégué à Baalbek à la tête d'une poignée de militants extrémistes pro-iraniens, il a les coudées *franches pour* appliquer sa propre politique dont l'objectif essentiel est le *rééquilibrage* du pouvoir au Liban, afin que soient mieux défendus les droits de la communauté chiite.

C'est ainsi que M. Berri, en dépit de son hostilité aux phalangistes libanais, *est parmi* les premiers à soutenir avec enthousiasme l'élection du président Amine *Gemayel* à la tête de l'État, pour mieux affirmer sa *« vocation légaliste »*. Il prendra plus tard ses distances à l'égard du pouvoir en invoquant la « phalangisation » du régime. Il préserve toutefois sa liberté d'action en refusant d'adhérer officiellement au Front de salut national, dont il partage pourtant la plupart des thèses, dans le souci de mieux marquer son indépendance à l'égard de Damas.

Depuis le départ de M. Hussein Moussaoui, M. Nabih Berri a réussi à faire d'Amal une organisation structurée plus ou moins disciplinée. Mais sa politique de modération et de coexistence avec le régime est mise en cause par certains groupuscules extrémistes de la banlieue sud de Beyrouth, qui expriment le désespoir des plus déshérités des habitants *du sud de la capitale, quotidiennement* opposés aux unités de l'armée en de sanglantes escarmouches.

M. Berri répète alors à longueur d'interviews qu'il est favorable à l'existence d'une armée libanaise centralisée et forte et refuse de prêter l'oreille aux sirènes qui lui conseillent d'inciter les soldats chiites — qui forment près de la moitié des effectifs — à la désertion. *L'attaque* déclenchée samedi par l'armée contre les bastions chiites du Sud le fait changer d'avis. Les dés sont désormais *jetés, et* la *rupture* avec le pouvoir, que M. Nabih Berri n'avait jamais souhaitée, est consommée.

JEAN GUEYRAS.



M. JOUMBLATT : « Amine Gemayel est devenu un type à abattre »

M. Walid Joumblatt, chef du Parti socialiste progressiste libanais et de la communauté druze, a déclaré, lundi 6 février, à Radio-France internationale (RFI), que *« l'Etat libanais est une formule dépassée »*.

« Après les récents événements et le bombardement aveugle et acharné de la banlieue sud de Beyrouth, Amine Gemayel est devenu un type à abattre, a-t-il déclaré, *ni plus ni moins. » « Nous ne pouvons pas accepter un règlement politique avec ce dictateur sanguinaire du Liban »*, a encore affirmé M. Joumblatt, pour qui la démission du président libanais est *« la moindre des conditions »* à un règlement du conflit.

Le dirigeant druze s'est prononcé pour un *« Liban démocratique arabe et non pour un Liban phalangiste-Gemayel »* et a ajouté : *« L'Etat libanais est une formule dépassée dans sa Constitution et sa formule politique actuelles. L'Etat libanais ne peut être légal pour nous que s'il y a une nouvelle Constitution, une nouvelle représentativité du peuple libanais. L'Etat libanais en tant que symbole est dépassé pour nous. »*

Selon M. Joumblatt, l'abrogation de l'accord signé avec Israël, le 17 mai 1983, sous l'égide des Etats-Unis, est une *« question dépassée »* ; *« la conjoncture internationale va abroger, d'une façon ou d'une autre, ce traité »*.

« Nous ne pouvons pas aboutir à un compromis avec ce parti au pouvoir », a-t-il poursuivi.

A la question de savoir s'il appuierait, le cas échéant, la candidature de M. Raymond Eddé (chrétien modéré) à la présidence de la République, M. Joumblatt a répondu : *« Ce n'est pas une question de personne. C'est une question de programme politique et de changement de la Constitution, d'une nouvelle formule politique adéquate aux nouvelles données libanaises, sociales, économiques et politiques. »*

M. BERRI : « Il n'y a plus d'autre choix que le canon »

M. Nabih Berri, chef du mouvement chiite libanais Amal, a déclaré, pour sa part, au micro de Radio-Monte-Carlo : *« Amine Gemayel va essayer de constituer un nouveau gouvernement, mais moi, pendant ce temps, je vais participer à des consultations pour changer de président. Il faut qu'Amine Gemayel démissionne et après, tout ira bien... »*

Le chef de la milice Amal a renouvelé son appel pour que la force multinationale soit remplacée par des forces de l'ONU. *« Aujourd'hui, la France a déplacé quatre cent cinquante soldats qui se trouvaient à Beyrouth vers le Sud. C'est un pas merveilleux. Je félicite le président Mitterrand pour cela. J'espère qu'il va déplacer tous les Français qui se trouvent à Beyrouth pour aller au Sud. Il nous rendra un grand service. »*

A propos de son appel à la désertion dans l'armée, M. Nabih Berri a affirmé à RMC que le tiers de l'armée libanaise était passée sous le contrôle d'Amal. *« Il n'y a aucune solution si Gemayel ne démissionne pas. Je ne peux plus tendre la main à celui qui a commis tous ces massacres dans la banlieue sud. Les combats vont continuer parce qu'il n'y a pas d'autre choix que le choix du canon »*, a-t-il conclu.

WASHINGTON : doubler la mise ou quitter le jeu ?

Correspondance

Washington. — La recrudescence des combats à Beyrouth et la menace de désintégration de l'armée libanaise créent ici un certain désarroi. En effet, en l'absence du président Reagan, qui fête son soixante-treizième anniversaire dans l'Illinois, et du secrétaire d'Etat, M. Shultz, en voyage au Brésil, les commentaires, nombreux mais contradictoires, des milieux officiels ne permettent pas de déterminer si le gouvernement américain envisage ou non de revoir sa politique au Liban.

Derrière l'optimisme de façade exprimé par le département d'Etat, s'accrochant à l'espoir que le président Gemayel réussira à former un gouvernement de réconciliation nationale, on décèle facilement la crainte que le chaos politique au Liban n'oblige le gouvernement à faire *un choix difficile entre intervenir directement* et plus vigoureusement en faveur du président Gemayel ou, au contraire, envisager un retrait des troupes américaines. Le président Reagan n'avait-il pas laissé entendre lui-même, il y a quelques semaines, que si la situation au Liban devenait *« intenable »*, les « marines » *devraient se retirer*. Et sans doute pour dissiper l'équivoque sur la détermination américaine, le président Reagan, dans une déclaration préparée par son adjoint, M. McFarlane, conseiller du conseil national de sécurité, a adressé un appel vigoureux au gouvernement de Damas lui demandant de cesser son soutien aux *« attaques terroristes »*.

Le président a notamment déclaré : *« L'engagement des Etats-Unis en faveur de l'unité, de l'indépendance et de la souveraineté du Liban demeure ferme et inébranlable. Nous continuerons à soutenir son gouvernement et son peuple dans leurs efforts à cette fin. Tous les responsables politiques libanais devraient saisir l'occasion qui se présente pour faire surgir le gouvernement plus largement représentatif qu'ils assurent souhaiter et que nous avons constamment préconisé. »*

Au même moment, au Brésil, M. Shultz, devant des journalistes américains, indiquait que l'option du retrait n'était pas exclue. *« Nous devons surveiller continuellement la situation et arrêter notre position en fonction de ce qui se passera... »*

M. Glenn pour le retrait

Dans la capitale, les conseillers de la Maison Blanche tiennent un langage très ferme. *« Nous sommes prêts à faire tout ce qui est nécessaire pour protéger la vie des citoyens américains »*, déclarait un officiel, laissant prévoir une action militaire plus vigoureuse impliquant de nouveaux bombardements navals et aériens sur les positions syriennes.

Au Pentagone, on précise que les plans d'urgence sont prêts non seulement pour le retrait des « marines », mais pour l'évacuation des ressortissants américains. Il n'est pas question d'engager des troupes américaines dans des opérations terrestres. Les chefs militaires restent toujours opposés à une escalade. Malgré les réserves du Pentagone, les conseillers de la Maison Blanche estiment *que le gouvernement américain* devra *« démontrer d'une manière plus efficace* son *engagement »*, c'est-à-dire augmenter la pression *diplomatique* et *militaire* sur la Syrie.

Au Département d'État, par contre, on ne pense pas que de nouveaux bombardements aideront le président Gemayel à résoudre ses problèmes. En même temps, on a conscience que sa chute sonnerait le *glas de la politique américaine au* Liban. Apparemment on n'est pas disposé à faire la concession majeure demandée par les Syriens, c'est-*à-dire des amendements* à l'accord israélo-libanais du 17 mai.

L'intransigeance syrienne, disent les milieux dirigeants, est ren*forcée par l'attitude, jugée déplorable*, du Congrès. Mais soucieuse de ne pas risquer d'être accusée d'avoir contribué à un effondrement au Liban, la majorité démocrate à la Chambre a décidé de retarder la présentation de sa motion demandant un *« retrait rapide et en ordre »* du Liban. Par contre, le sénateur Glenn, l'un des principaux candidats à l'investiture démocrate, abandonnant sa réserve prudente, s'est déclaré favorable à un retrait immédiat. *« Nous ne pouvons soutenir un gouvernement qui n'existe pas*, a-t-il dit. *Si la situation se détériore aussi rapidement qu'il apparaît, il est temps de nous en aller...) »*

HENRI PIERRE.

JÉRUSALEM : un sentiment de résignation inquiète

De notre correspondant

Jérusalem. — L'aggravation de la crise à Beyrouth n'empêchera pas Israël de poursuivre ses objectifs stratégiques qui consistent à trouver les moyens de garantir la sécurité de sa frontière septentrionale — tout en se préparant à retirer, le moment venu, ses troupes du Liban. Telle est *la position exprimée dans les milieux* politiques israéliens au moment où les adversaires druzes et chiites du président Gemayel contestent ouvertement sa légitimité et lancent leurs forces à l'assaut de son armée.

Il y a déjà plusieurs semaines que les dirigeants de Jérusalem observent avec un intérêt sceptique le comportement de l'armée libanaise. Début janvier, lorsqu'on crut à l'imminence d'un accord de sécurité entre les diverses factions en conflit, les Israéliens avaient en quelque sorte proposé leurs services en affirmant qu'ils feraient tout pour aider l'armée nationale à étendre la zone sous son contrôle dans la région côtière au sud de Beyrouth, mais s'abstiendraient, pour ne pas mettre en difficulté M. Gemayel, de s'ingérer militairement dans les affaires libanaises au nord de la rivière Awali.

Le timide espoir de voir le président Gemayel consolider rapidement son autorité en dehors de la capitale s'est évanoui à Jérusalem. Aujourd'hui, on y éprouve face à la crise libanaise un sentiment de résignation inquiète. On souligne non seulement qu'Israël ne portera pas assistance au gouvernement central mais qu'il ne fera plus dépendre sa propre stratégie de la conclusion d'un accord avec ce même gouvernement.

Autrement dit, Israël préférerait agir en collaboration étroite avec M. Gemayel, mais si cela se révèle impossible, il ne s'en souciera pas outre mesure. Dans une interview à *Maariv*, publiée lundi 6 février, le premier ministre, M. Itzhak Shamir, s'est montré clair sur ce point. *« Si Israël*, a-t-il dit, *ne parvient pas à mettre au point des arrangements avec le gouvernement de Beyrouth, il se chargera lui-même d'assurer sa sécurité au sud du Liban... Les informations faisant état des inquiétudes israéliennes sont très exagérées... Il n'existe pas de rapport entre ce qui peut se passer à Beyrouth et notre attitude au sud du Liban. »*

Une « ceinture de sécurité »

Il n'y a pas si longtemps, les responsables de Jérusalem soulignaient pourtant à quel point un compromis politique interlibanais faciliterait leur tâche au sud et hâterait un retrait en bon ordre de l'armée israélienne, fût-ce par étapes. M. Shamir a reçu lundi un émissaire du président Gemayel qui l'a informé de la gravité de la situation. Après cette rencontre — *qui n'avait pas été rendue* publique — on a cru bon dans les milieux gouvernementaux de rappeler que Jérusalem maintenait des contacts réguliers avec toutes les parties libanaises. A l'évidence, Israël prend soin de ne pas choisir son camp et évite de provoquer les adversaires de M. Gemayel, notamment les druzes qui se sont comportés en alliés *de facto* de Jérusalem en protégeant le Chouf contre toute nouvelle infiltration palestinienne. Selon *Maariv*, le gouvernement israélien a d'ailleurs rejeté une proposition américaine *« d'action militaire combinée visant à sauver la pouvoir du président Gemayel »*.

Jérusalem, ajoute le journal, *« aurait fait valoir que la survie du régime Gemayel n'est pas à l'heure actuelle en tête des priorités du gouvernement de M. Shamir »*.

La presse israélienne, quasi unanime, invite le gouvernement à agir vite au Sud, sans s'occuper désormais du rapport des forces à Beyrouth. Pour *Maariv*, l'*« accord israélo-libanais du 17 mai ne vaut même plus le prix du papier sur lequel il a été rédigé puisque le gouvernement Gemayel est incapable d'assumer ses engagements. Les conditions de notre retrait ne dépendent plus d'éléments étrangers. Il nous faut décider quand et comment ramener l'armée à la maison sans menacer la sécurité de la Galilée »*.

L'ennui c'est que M. Shamir n'a pas jusqu'à présent fourni la moindre indication sur la manière dont il entend s'y prendre pour atteindre ce double objectif. A supposer même qu'un successeur acceptable par tous soit trouvé au commandant Haddad, cela ne réglerait pas le problème de la cœxistence future entre l'Etat hébreu et la communauté chiite, majoritaire dans le Sud, et qui lui est désormais franchement hostile.

Selon *Haaretz* les milieux dirigeants sont prêts à se contenter d'une *« ceinture de sécurité »* au sud du Liban qui transformerait cette région en une sorte de protectorat israélien, et à accepter l'éventualité d'un partage de fait du pays. Tirant une autre leçon de la crise en cours, *Maariv* souligne *« qu'il ne faut jamais prendre de gants avec les Syriens »*. Et pourtant, observe-t-on ici, *« Israël devra bien, d'une manière ou d'une autre, arriver le moment venu à un* modus vivendi *avec Damas au sujet du Liban »*. *« Au bout du compte*, note le *Jerusalem Post*, *Israël jugera sans doute plus utile de traiter avec les Syriens qu'avec les Libanais eux-mêmes. Même si les Syriens ne semblent aujourd'hui guère enclins à un tel dialogue, il n'y a aucune raison de l'exclure pour l'avenir et de ne pas explorer dès maintenant toutes les ouvertures possibles. »*

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

APRÈS SA VISITE AU MAROC

Le président Moubarak proposera à la France et aux Etats-Unis de relancer un « plan Reagan » amendé

Correspondance

Le Caire. — Au terme d'une tournée africaine d'une semaine qui l'a mené au Zaïre, au Kenya, en Somalie et en Tanzanie, le président Hosni Moubarak devait entamer, mardi 7 février, une visite officielle de trois jours au Maroc. Selon l'hebdomadaire cairote *Mayo*, il pourrait y rencontrer le roi Fahd d'Arabie Saoudite, qui se trouvait récemment à Paris (*le Monde* du 7 février).

Le chef de l'Etat égyptien quittera vendredi Rabat pour Paris, où il doit, à son tour, s'entretenir avec le président Mitterrand avant de se rendre le lendemain aux Etats-Unis pour une visite de quatre jours, au cours de laquelle il sera notamment reçu par le chef de l'exécutif américain. Le président Moubarak a, en effet, décidé de se rendre à Washington et à Paris pour y réaffirmer le rôle du Caire dans la recherche de la paix au Proche-Orient.

Le raïs veut inciter les Etats-Unis à battre le fer pendant qu'il est *chaud et à relancer le plan* Reagan de paix au Proche-Orient, présenté en septembre 1982, mais demeuré en panne faute de soutien des principaux intéressés, les Arabes et les Israéliens. M. Moubarak, dont c'est la troisième visite aux Etats-Unis en un an (les précédentes datent de janvier et septembre 1983), dispose cette fois d'atouts majeurs qu'il veut jouer avant que M. Reagan ne soit *totalement absorbé par la campagne* présidentielle.

Premier atout, le rapprochement de l'Egypte et de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) de M. Yasser Arafat, qui, coupé de ces bases militaires au Liban, n'a plus d'autre choix que la voie diplomatique. Il s'agit donc pour le raïs de favoriser la tendance modérée du dirigeant palestinien et de faciliter son rapprochement avec le roi Hussein de Jordanie, afin de former une délégation commune destinée à entamer des négociations avec Israël.

Pour ce *faire*, M. *Moubarak* — qui consultera au préalable M. Mitterrand sur la question — proposera aux Américains un « mariage » du plan Reagan et du projet de résolution franco-égyptien déposé en juillet 1982 devant le Conseil de Sécurité des Nations unies. Il s'agirait en l'occurrence de rajouter les termes *« OLP »* et *« autodétermination »* à ceux d'*« entité palestinienne »* que *mentionne le plan américain tout en* conservant inchangées la clause sur la *« reconnaissance mutuelle »* (d'Israël et des Palestiniens) et *« le droit de tous les pays [du Proche-Orient] à vivre dans des frontières sûres »*.

Le second atout du raïs est son rapprochement avec les pays *arabes* modernes, illustré par sa récente visite officielle au Maroc, premier Etat ayant rompu les relations diplo*matiques avec Le Caire à la suite de* la signature du traité de paix avec Israël, en mars 1979, à recevoir le chef de l'Etat égyptien (1). Cette *rencontre* Hassan II-Moubarak à Rabat — surtout si le roi Fahd d'Arabie, actuellement en visite privée en Espagne, y participait — devrait contribuer à restaurer l'Egypte dans un rôle qui lui permettrait d'amener les Arabes modérés à accepter un plan de règlement américano-franco-égyptien très proche de celui du sommet de Fès (dit « plan Fahd »).

D'autre part, la rencontre de M. *Moubarak et du monarque chérifien*, qui est président en exercice de la Conférence islamique, devrait hâter la réintégration de l'Egypte au sein de l'organisation, où ce pays, siège d'El-Azhar — l'université millénaire vénérée par les musulmans sunnites, — pourrait contrecarrer l'islamisme « révolutionnaire » et chiite de l'imam Khomeiny.

ALEXANDRE BUCCIANTI.

(1) A l'exception d'une visite de condoléances de M. Moubarak en Arabie à la suite du *décès du roi Khaled* en juin 1982.

DIPLOMATIE

LE VOYAGE DE M. MITTERRAND AUX PAYS-BAS

« L'espoir européen est retombé, l'élan a été brisé Que d'occasions manquées ! »

La visite officielle de M. François Mitterrand aux Pays-Bas, commencée lundi matin 6 février, devait s'achever ce mardi soir par une grande réception au Rijksmuseum, après une représentation de *Carmen* mise en scène par Peter Brooks, au Théâtre Carré d'Amsterdam. Dans la matinée, le président de la République a pris son petit déjeuner au palais royal avec M. Joop Den Uyl, chef de file de l'opposition socialiste, puis a visité le marché aux fleurs d'Aalfmeer, en compagnie de la reine Beatrix et du prince Claus : il a eu aussi un second entretien avec M. Ruud Lubbers, premier ministre. Dans l'après-midi, il devait prononcer devant les parlementaires réunis au Binnenhof de La Haye un important discours consacré aux questions européennes, avant de tenir une conférence de presse conjointe avec M. Lubbers. M. Mitterrand est attendu à Paris dans la matinée de mercredi pour présider le conseil des ministres, avant de faire un bref déplacement à Luxembourg pour y rencontrer M. Pierre Wermer, premier ministre du Grand-Duché

De notre envoyé spécial

Amsterdam. – La première journée du voyage officiel de M. Mitterrand aux Pays-Bas a été placée sous le signe des intempéries. Lundi matin, c'est sous un vent d'une extrême violence qu'il a été accueilli à la base de la marine néerlandaise d'Amsterdam, où le cortège officiel en grande tenue fut accablé, dès sa descente d'hélicoptère, par les gifles furieuses d'un véritable ouragan.

La splendeur chamarrée des uniformes de parade ne parvenait pas à faire oublier le gris du ciel, lequel devait parachever sa victoire au moment du dépôt d'une gerbe devant le monument aux morts sur le Dam, au cœur de la ville, en face du palais royal : des trombes d'eau avaient à peu près chassé les curieux et sympathisants, mais non point découragé le petit groupe de contestataires qui devait poursuivre M. Mitterrand tout au long de sa visite, scandant inlassablement des slogans hostiles aux expérimentations nucléaires françaises dans le Pacifique et suggérant d'effectuer celles-ci à Paris même.

Ce genre de voyage comporte inévitablement quelques points de passage obligés : la visite culturelle – ce fut fait à la maison Descartes, l'Institut français d'Amsterdam – et l'échange de banalités municipales, épreuve dont le maire de la ville, M. Van Thijn, qui connaît bien la France où il a vécu plusieurs années, se tira avec un brio remarqué. Il annonça que sa commune avait offert un cheval sauvage au président de la République.

Sans oublier la réception de la communauté française, au musée Van-Gogh prêté pour la circonstance, et qui donna à M. Mitterrand, dans le registre bon enfant qu'il affectionne pour ce genre de contacts, l'occasion d'assurer ses « *chers compatriotes* » vivant aux Pays-Bas de son attentive sympathie. Et de préciser : « *On note actuellement ici un certain fléchissement dans la connaissance du français. Eh bien ! on va s'y mettre. On va tâcher de redresser cette situation.* »

Venue l'heure de la politique proprement dite, M. Mitterrand a eu, avec le premier ministre néerlandais, un entretien que l'on a présenté, de part et d'autre, comme particulièrement cordial, et essentiellement consacré aux questions européennes. M. Mitterrand a notamment rappelé à son hôte les trois préoccupations actuelles de la France : mieux maîtriser les dépenses budgétaires, trouver des moyens financiers pour les politiques nouvelles et préserver un véritable marché commun. Mais il s'agissait davantage de débroussailler le terrain que d'aller au fond des choses : la conversation devait se poursuivre ce mardi matin et même, en cas de besoin, une nouvelle fois – peut-être à Paris – avant le conseil européen de Bruxelles en mars.

Figures imposées

On a aussi parlé, bien sûr, des relations bilatérales, notamment pour se féliciter que le Parlement français ait enfin ratifié la convention internationale de 1976 sur la dépollution du Rhin. Quant au traditionnel « *tour d'horizon de la situation internationale* », il a permis d'échanger, mais au pas de charge, quelques impressions sur le Proche-Orient et sur l'état actuel des relations Est-Ouest.

L'échange de toasts à la fin du grand dîner officiel offert par les souverains néerlandais à leur hôte français tenait plus de la figure imposée que du morceau de bravoure. La reine Beatrix a notamment déclaré : « *A l'heure actuelle, c'est l'Europe qui unit le plus étroitement la France et les Pays-Bas (...). L'impasse où elle se trouve aujourd'hui contraste amèrement avec cet esprit et cet enthousiasme qui avait animé tant de personnes lors de la conférence de La Haye en 1948. Au sein des Communautés, l'intérêt propre de chaque Etat risque de nous faire perdre de vue l'intérêt commun (...). Le flambeau de l'Europe vient d'être transmis à la France, à vous, monsieur le président, qui assumez actuellement la présidence des Communautés. Puisse la confiance que nous vous portons vous réconforter dans la recherche de solutions nouvelles aux problèmes les plus urgents.* »

M. Mitterrand, en répondant à la souveraine néerlaandaise, a dit : « *Le moment m'a semblé venu de resserrer nos liens, de redonner un essor nouveau à nos relations bilatérales (...). La France, comme les Pays-Bas, est l'un des pays du monde qui n'ont pas diminué leur aide et leur concours aux institutions internationales (...). L'espoir européen est retombé, l'élan a été brisé. Que d'occasions manquées !* » Le chef de l'Etat a ensuite évoqué « *le partage de Yalta* » et il a ajouté : « *Nos deux peuples se connaissent mal. Tout, dans l'histoire, nous a pourtant rapprochés quand c'était grave, quand la cause était belle, quand il s'agissait d'identité, de liberté.* » Et il a vu, dans le rôle joué par les Pays-Bas, « *la preuve qu'il n'est pas nécessaire d'avoir tous les attributs de la puissance pour dominer son temps* ».

Bref, on était de part et d'autre dans un registre connu, pour ne pas dire obligé. L'originalité de l'intervention de M. Mitterrand tenait plutôt à ce qu'elle était ponctuée de reniflements formidablement répercutés par la sonorisation et qui prouvaient que l'organisme présidentiel n'avait pas été complètement insensible au vent glacial et à la pluie battante auxquels il était exposé depuis le matin. N'importe ! Les relations franco-néerlandaises semblent plutôt réchauffées par cette visite. Sous bénéfice d'inventaire européen, il est vrai – mais ce devrait justement être l'objet de cette journée de mardi.

BERNARD BRIGOULEIX.

LA TOURNÉE DE M. VOGEL EN AMÉRIQUE ET EN FRANCE

Les sociaux-démocrates prônent une diminution des arsenaux nucléaires et le renforcement d'une défense européenne conventionnelle

Correspondance

Bonn. – Une coopération européenne en matière de défense doit-elle passer par une association accrue de la RFA aux responsabilités nucléaires ? L'idée, suggérée l'automne dernier à Bonn par M. Jacques Chirac, a été accueillie par les Allemands eux-mêmes avec la plus extrême circonspection.

Pour le SPD, comme viendra le faire savoir le vendredi 10 février à Paris M. Hans-Jochen Vogel, chef du groupe parlementaire social-démocrate au Bundestag, il ne saurait en être question. La coopération entre les deux pays doit en revanche être renforcée, estime-t-il, pour être mise au service d'une nouvelle stratégie occidentale fondée sur le renforcement des forces conventionnelles en Europe et l'élimination progressive des armes nucléaires stationnées en Allemagne. Cette stratégie ne doit cependant pas se passer, en dernier ressort, du bouclier nucléaire américain.

Le SPD n'entend pas abandonner le combat lancé l'année dernière par les pacifistes et se résigner à l'installation des Pershing-2 et des missiles de croisière américains. C'est la raison pour laquelle M. Hans-Jochen Vogel a repris son bâton de pèlerin pour se rendre cette semaine à Ottawa, Washington et Paris. Il devait être reçu, mardi, dans la capitale américaine, par le vice-président George Bush et, jeudi, par le secrétaire d'Etat, M. George Shultz.

Dans deux documents rendus publics récemment, le SPD souhaite un nouveau dispositif de l'OTAN qui ne fasse pas croire à l'URSS et ses alliés à l'Est que l'Occident nourrit des intentions agressives à leur égard et qui relève considérablement le seuil d'un engagement nucléaire en cas de conflit.

Pour y parvenir, le SPD suggère de remplacer les armes nucléaires tactiques en Europe par les armes conventionnelles les plus modernes capables de remplir les mêmes missions et de limiter les fusées à moyenne portée – que l'OTAN a commencé à installer en Europe – à des missiles de croisière basés en mer. Il préconise dans le même temps une coopération accrue entre les pays européens pour constituer une force conventionnelle capable de dissuader toute tentative d'agression adverse.

Dans cette optique, les sociaux-démocrates attachent une importance toute particulière au développement de la politique de défense fraançaise. Partant du principe que l'Allemagne « *n'a aucun intérêt qui puisse justifier une participation au financement* » des nouveaux missiles français Hadès, M. Horst Ehmke, principal responsable des questions de défense au sein du SPD, indiquait dans un document publié en janvier qu'il fallait voir, « *rapidement et sans préjugés, jusqu'où et dans quelles conditions la France – qui dispose de cinquante mille hommes en RFA et de trois mille à Berlin – veut et est capable de participer avec des forces supplémentaires à la défense de l'avant* ».

Sur ce point, les experts du SPD continuent à avoir des doutes. « *Si les Français devaient s'engager sur la voie d'un affaiblissement de leurs forces classiques au profit d'une composante atomique très luxueuse pour une puissance moyenne* », les conditions de l'européanisation d'une défense conventionnelle qui apparaisse suffisamment sûre à l'Allemagne « *ne pourraient être réunies dans un avenir prévisible* », estime pour sa part le président de la commission défense du SPD, M. Andreas von Bülow.

HENRI DE BRESSON.

Les manœuvres du pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie se veulent « un signal aux milieux militaristes de l'Occident »

Les médias tchécoslovaques et est-européens accordent une importance inhabituelle aux manœuvres militaires du pacte de Varsovie qui ont commencé en Bohême, à la frontière de l'Allemagne fédérale et de la RDA le lundi 6 février.

Ces exercices, qui doivent durer six jours et mettent en présence des unités terrestres et aériennes de l'URSS, de la Tchécoslovaquie et de la Hongrie, sont « *un signal sans équivoque aux milieux militaristes de l'Occident* », a dit Radio-Prague, tandis que la télévision tchécoslovaque, qui leur a déjà consacré trois émissions, y voyait « *un premier test d'importance sur notre faculté à nous adapter à la nouvelle situation créée par le déploiement des missiles américains en Europe occidentale* ».

Les effectifs engagés n'ont pas été précisés, mais l'on rappelle dans les milieux occidentaux que la limite maximale fixée par l'acte final d'Helsinki pour les manœuvres non notifiées aux Etats signataires est de vingt-cinq mille hommes.

A Tokyo d'autre part, un porte-parole du ministère des affaires étrangères a révélé le mardi 7 février que l'URSS est en voie d'achever la construction d'un nouveau site de missiles SS-20 en Sibérie orientale, ce qui portera le total de l'arsenal de ces engins dirigés vers l'Asie à 144. En décembre dernier, les Etats-Unis avaient annoncé que trois nouveaux sites de SS-20, comportant chacun 9 lanceurs, étaient en construction dans cette région, s'ajoutant aux 117 SS-20 recensés jusque-là. Du côté européen, le parc semble rester de 243 lanceurs, comme il l'était en 1983.

La négociation sur ces armements reste également bloquée, M. Zamiatine, porte-parole du comité central du PC soviétique, ayant déclaré lundi à Helsinki : « *Les choses doivent être claires : le stationnement des nouveaux missiles américains en Europe rend la reprise des négociations de Genève impossible.* » En revanche, la conférence de Genève sur le désarmement – nouveau nom donné au comité du désarmement existant sous les auspices de l'ONU depuis le début des années 60 – ouvre une nouvelle session ce mardi 7 février en présence des quarante pays membres (dont les cinq puissances nucléaires). On s'attend du côté tant soviétique qu'américain que le problème des armes chimiques y soit le sujet dominant. – *(AFP, UPI.)*

ASIE

Philippines

TROIS PRÊTRES SONT JUGÉS POUR « MEURTRE »

Le procès de trois prêtres et de six laïcs accusés du meurtre d'un politicien local a été interrompu dès son ouverture, le mardi 7 février, dans l'île de Negros, en raison de l'affluence de paysans et de journalistes venus y assister.

Les trois prêtres, les pères Vicente Dangan (Philippin), Brian Gore (Australien) et Niall O'Brien (Irlandais), avaient été inculpés en mai dernier pour l'assassinat du maire du bourg de Kabankalan et de quatre de ses partisans, trouvés morts en 1982. Ces derniers étaient eux-mêmes accusés d'avoir tué sept paysans en 1980. Les trois prêtres ont nié l'accusation.

Les pères Gore et O'Brien vivaient depuis plus de dix ans dans l'île de Negros, où ils avaient installé des communautés chrétiennes de base et tentaient d'organiser les coupeurs de canne à sucre. Leur évêque, Mgr Antonio Fortich, a affirmé que le procès était jugé d'avance et l'accusation basée sur de faux témoignages, afin de « *harasser les prêtres qui sont pour la justice sociale. Ils seront condamnés, le président les amnistiera et il apparaîtra comme un héros* ». – (UPI.)

Chine

MISSION NORD-CORÉENNE A PÉKIN

M. Kim Yong-Nam, vice-premier ministre et ministre nord-coréen des affaires étrangères, est arrivé le mardi 7 février à Pékin pour une visite officielle d'une semaine en Chine. Il a aussitôt entamé des conversations avec son homologue chinois, M. Wu Xueqian.

La visite de M. Kim, qui vient de prendre ses fonctions de ministre des affaires étrangères à Pyongyang, intervient moins d'un mois après que le gouvernement nord-coréen eut rendu publique une proposition de conversation à trois – les Etats-Unis et les deux Corées – sur la recherche d'un règlement dans la péninsule coréenne. Cette proposition avait été préalablement transmise aux Etats-Unis par l'intermédiaire de Pékin.

Les affaires coréennes seront également abordées lors de la visite que le premier ministre australien, M. Hawke, entame lui aussi mardi à Pékin. M. Hawke vient en effet de Corée du Sud, et il a indiqué qu'il ferait connaître aux autorités chinoises le point de vue du gouvernement de Séoul.

Rappelons que M. Reagan a déclaré, pour sa part, qu'il souhaiterait que la Chine participe à d'éventuelles conversations sur la Corée.

Le Monde

politique

LA LETTRE DE M. CHIRAC AU CHEF DE L'ÉTAT

Un président socialiste

Que M. Jacques Chirac demande au président de la République d'intervenir auprès du président de l'Assemblée nationale ne signifie évidemment pas que l'ancien premier ministre ignore le principe de la séparation des pouvoirs, comme feignent de le croire MM. Jospin (PS) et Ducoloné (PC). On peut même penser qu'il le connaît assez pour, précisément, demander qu'il soit délibérément violé. Dans la lettre qu'il a adressée à M. Mitterrand pour le prier d'obtenir de M. Mermaz que la majorité parlementaire revienne sur les sanctions qu'elle a infligées à trois députés de l'opposition, M. Chirac souligne un double problème, politique et constitutionnel.

⁂

Le président du RPR, qui se dit *« attaché à la dignité du débat parlementaire »*, ne reconnaît à aucun moment que ses propres amis ont pu commettre des excès de langage répréhensibles. A l'inverse de M. Maurice Couve de Murville, qui justifie la riposte des députés de l'opposition, il rejette la totale responsabilité des sanctions sur ceux qui les ont prises, et non sur ceux qui ont commis la faute. Et il instruit une fois de plus le procès du comportement de la majorité. Il est vrai, affirme-t-il, que, puisque le gouvernement agit, *« l'opposition doit toujours réagir »*. Selon lui, toutes les attaques dirigées contre l'opposition, y compris l'affaire des « avions renifleurs », sont inspirées ou couvertes par M. Mitterrand.

Sur le plan constitutionnel, M. Chirac distingue trois qualités, qu'il attribue au chef de l'Etat. A celles, habituelles, de *« gardien des institutions »* et d'*« autorité suprême du gouvernement »*, il en ajoute une troisième, celle de *« responsable du Parti socialiste et de la majorité parlementaire »*. Ce n'est pas la première fois que M. Chirac accuse l'actuel chef de l'Etat de se comporter en partisan, qu'il le traite comme le représentant de la seule majorité et comme le responsable réel du parti dominant. De la même façon, il avait réduit M. Giscard d'Estaing à l'audience de l'UDF, en avril 1979, c'est-à-dire pendant la campagne pour les élections européennes.

Bien qu'il se dise lui-même attaché à la règle de l'équilibre des pouvoirs, il reproche à M. Mitterrand de l'avoir rompue. Mais en désacralisant le président de la République, en lui déniant la qualité d'arbitre impartial, M. Chirac rejoint M. Giscard d'Estaing, qui, à la télévision, avait affirmé que le chef de l'Etat *« n'est plus qualifié pour représenter l'unité des Français »*.

Il est vrai que le titulaire de la charge suprême, investi par une majorité électorale après une longue campagne, n'a jamais, du jour au lendemain, abandonné sa nature de candidat l'ayant emporté sur un adversaire. Elu d'un des deux camps, il s'efforce durant son mandat de convaincre qu'il incarne l'intérêt général, c'est-à-dire de persuader ses adversaires qu'ils ont eu tort de ne pas le soutenir et qu'ils devraient bien se rallier à lui. De ce point de vue, la campagne électorale présidentielle est permanente.

⁂

Depuis le général de Gaulle, mettant son mandat en jeu dans les scrutins qui ne le visaient pas directement, jusqu'à M. Giscard d'Estaing, préconisant le *« bon choix »* pour les législatives de 1978, les présidents français ont toujours été « engagés ». M. Mitterrand lui-même a revendiqué sa qualité de *« socialiste »* et lui-même accusait naguère de Gaulle de se conduire en *« chef de parti »*.

L'adresse de M. Chirac au président intervient au moment où l'opposition redouble d'esprit offensif et choisit pour cible M. Mitterrand. Mais en considérant le président de la République comme un chef de majorité habilité à intervenir sur le Parlement, il esquisse aussi une formule de régime présidentiel dont, pourtant, il se dit peu partisan.

En réalité, M. Chirac a ainsi rejeté par avance sur le président de la République la responsabilité d'un éventuel dérapage des institutions.

ANDRÉ PASSERON.

[*Le texte intégral de la lettre de M. Chirac au président de la République a été publié dans nos dernières éditions datées du 7 février.*]

M. JOSPIN : une manœuvre de caractère politicien

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, a commenté, lundi 6 février à Trèbes (Aude), la publication par M. Jacques Chirac d'une « lettre ouverte » adressée à M. François Mitterrand. M. Jospin a dénoncé le *« caractère tout à fait manœuvrier et politicien »* de cette lettre. M. Jospin a estimé que les propos des trois députés de l'opposition avaient été tenus avec *« préméditation »*. *« Il s'agit*, a-t-il dit, *d'une opération politique, comme le montre le numéro spécial de* Minute *attaquant le passé de résistant de M. Mitterrand. Par sa lettre, M. Chirac vient apporter sa caution à cette opération »*, a-t-il ajouté.

Le premier secrétaire du PS a encore déclaré que M. Chirac *« veut ramener le chef de l'Etat à un responsable de parti »*. *« S'il fait cette assimilation*, a-t-il ajouté, *c'est qu'il veut mettre en cause, dans l'esprit des gens, la fonction même du président de la République, élu par une majorité dépassant largement l'audience du Parti socialiste. » « Jusqu'à nouvel ordre, le responsable du PS, c'est moi »*, a-t-il dit.

M. COUVE DE MURVILLE : le partage des « mauvais points »

M. Maurice Couve de Murville, ancien premier ministre, député RPR de Paris, a commenté, dimanche 5 février, au micro de RMC, la mise en cause, à l'Assemblée nationale, du passé de résistant de M. François Mitterrand.

M. Couve de Murville a estimé que la dégradation du ton du débat à l'Assemblée nationale est *« déplorable »*. Pour l'ancien premier ministre, *« la raison profonde en est que* (...) [les] *nouveaux dirigeants n'ont jamais su adopter le ton d'un gouvernement »*. Pour M. Couve de Murville, la mise en cause du passé de M. Mitterrand n'est pas *« convenable »*, mais, a-t-il ajouté, *« est-ce que dans le passé* (...) *on s'est dispensé de parler du passé du général de Gaulle, et en particulier la gauche, lorsqu'il s'agissait de dire qu'il était à la tête d'un gouvernement de dictature, pour ne pas dire* (...) *fasciste ?* (...) *Ce sont des choses qui se font, et notamment à l'Assemblée, dans une ambiance survoltée où on échange des injures.* (...) *Moi,* [les mauvais points], *je les donne à tout le monde. »*

A propos des trois députés de l'opposition sanctionnés, M. Couve de Murville a affirmé : *« Je ne dirai pas qu'ils ont la responsabilité d'origine des choses. Ils se sont laissé entraîner. Et ce n'est pas toujours facile de résister. »*

M. Charzat (PS) : M. Barre c'est le « degré zéro du débat politique »

M. Michel Charzat, membre du secrétariat national du PS chargé du secteur public et des entreprises nationales a commenté, lundi 6 février, les déclarations de M. Raymond Barre à l'émission « Le Grand jury BI RTL-*le Monde* » du 5 février. L'ancien premier ministre, a fait remarquer M. Charzat, *« s'est abstenu de toute proposition et a pratiqué constamment l'art de l'esquive. Il a atteint le degré zéro du débat politique »*. Pour M. Charzat, M. Barre, qui *« semble être devenu un personnage en quête d'électeurs »*, voudrait *« s'ériger en point fixe autour duquel devrait s'ordonner un microcosme oppositionnel »*. Il a noté *« l'irritation à peine dissimulée »* de M. Barre à l'égard de M. Chirac et le *« silence méprisant »* de l'ancien premier ministre vis-à-vis de M. Valéry Giscard d'Estaing.

Au sujet des élections européennes, M. Charzat, faisant allusion aux Six jours cyclistes de Paris, a affirmé : *« M. Chirac s'est mis sciemment dans la roue de Simone Veil. M. Barre fait du surplace, Valéry Giscard d'Estaing tente par tous les moyens de recoller au peloton; il ne semble pas encore avoir trouvé le bon braquet »*.

M. Charzat a encore affirmé que l'ancien premier ministre est *« mal placé pour donner des leçons à la gauche »* en matière de politique industrielle, dans la mesure, a affirmé M. Charzat, où *« il a fait l'impasse sur certaines reconversions »* et *« n'a pas donné l'exemple d'une politique courageuse et volontariste »*.

Quant aux reconversions industrielles, M. Charzat a indiqué qu'il convient de distinguer la *« modernisation permanente de l'appareil productif français »*, entreprise par la gauche, des reconversions industrielles qui doivent être *« une intervention massive coordonnée de l'ensemble des acteurs sociaux »* limitée dans l'espace et le temps et qui ne touche que trois secteurs voués à un *« déclin durable »* : les charbonnages, la sidérurgie et les chantiers navals. M. Charzat a situé à vingt mille ou vingt-cinq mille le nombre d'emplois concernés.

A propos de ces secteurs, M. Charzat a indiqué qu'il ne faut pas *« maintenir artificiellement une situation qui pèserait sur l'économie et les finances publiques »*. La reconversion industrielle de ces secteurs, dont *« l'essentiel »* devrait être accompli, selon M. Charzat, d'ici à 1985 ou à 1986, leur permettrait, à cette échéance, de *« retrouver des conditions raisonnables de compétitivité »*.

● *Les priorités du Mouvement de la jeunesse socialiste pour 1984.* – M. Alain Barrau, membre adjoint du secrétariat national du PS chargé de la jeunesse, a présenté, lundi 6 février, les thèmes prioritaires du Mouvement de la jeunesse socialiste (MJS) pour 1984. Ces thèmes sont : lutte contre le racisme, formation professionnelle et emploi des jeunes, laïcité, réforme des lycées et collèges, mise en œuvre de la réforme de l'enseignement supérieur, culture des jeunes, solidarité internationale et lutte pour la paix et la sécurité.

La deuxième conférence nationale « jeunesse » du PS sera organisée à Paris, les 3 et 4 mars, sur le thème *« Liberté, libertés »*, en présence de MM. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, et Robert Badinter, ministre de la Justice.

LE DÉBAT SUR LA PRESSE

L'Assemblée nationale adopte les dispositions sur la limitation des concentrations

Faire tout, quitte à ce que ce soit n'importe quoi, pour combattre le projet de loi sur la presse : l'opposition, sur ce point, n'a jamais caché ses intentions et use, en ce sens, sans retenue, de tout l'arsenal procédurier. Parfois la majorité « donne » à ses adversaires de nouvelles munitions. Ainsi à deux reprises dans la journée du lundi 6 février, ses représentants étaient-ils minoritaires dans l'hémicycle. La première fois, à l'ouverture de la première séance (*le Monde* du 7 février), la majorité a dû recourir au scrutin public pour faire repousser un amendement de l'opposition.

La seconde fois, dans l'après-midi, elle s'est résolue à demander une suspension de séance pour gonfler son effectif alors au nombre de six (le président de séance, M. Michel Suchod, avait auparavant pris part au vote avec ses collègues pour repousser des amendements de l'opposition) face aux sept députés de l'opposition présents en séance. Cette arithmétique, pour réductrice qu'elle soit, révéla la lassitude des parlementaires dans un débat plus riche en redites qu'en arguments nouveaux. Même si l'opposition est la principale responsable de cet état de fait, elle ne pouvait qu'ironiser devant les bancs désertés des socialistes et des communistes sur le peu d'empressement mis à défendre un texte qui n'en fait pas moins l'objet de cette session extraordinaire.

En séance de nuit, un nouveau prétexte était donné à l'opposition pour ralentir les travaux, cette fois par le gouvernement, qui venait de déposer deux sous-amendements à un amendement conjoint de la commission des affaires culturelles et de celle des lois, proposant une nouvelle rédaction de l'article 14. Avec une courtoisie empreinte de fermeté, le président de séance, M. Suchod, réussissait toutefois à faire voter les amendements de suppression de l'article, proposés par l'opposition, avant que la séance ne soit levée à 1 h 40.

Auparavant, l'Assemblée en avait terminé avec les articles 11, 12 et 13. Commencé samedi, l'examen de l'article 11, qui porte limitation de la concentration de la presse quotidienne régionale, départementale ou locale, s'est soldé par l'adoption de la rédaction proposée par la commission des affaires culturelles et celle des lois, sous-amendée par le gouvernement. Ainsi, une personne peut posséder ou contrôler plus d'un quotidien de cette catégorie, si le total de sa diffusion n'excède pas 15 % de la diffusion de tous les quotidiens de même nature, appréciée sur une même période, constituée par la moyenne des douze derniers mois connus précédant la publication de la loi. L'opposition, qui avait défendu de multiples amendements tendant à fixer les chiffres les plus élevés possible pour le calcul de la diffusion, a accepté que soit prise en compte la diffusion à l'étranger.

Pour l'opposition, l'article 12, qui traite du cumul de quotidiens nationaux et régionaux, a été *« taillé sur mesure pour démanteler »* le groupe Hersant, selon l'affirmation de M. Alain Madelin (UDF, Ille-et-Vilaine) qui, comme M. Jacques Toubon (RPR, Paris), observe que les modifications envisagées par les députés de la majorité ont bien pour effet de faire échapper la presse communiste du champ d'application de la loi.

Initialement limitée à un quotidien national et à un quotidien régional, l'interdiction de cumul est assouplie par la version de cette disposition proposée par les deux commissions. Ainsi, une même personne peut posséder ou contrôler plusieurs quotidiens régionaux, locaux ou départementaux, et, dans la limite de trois, plusieurs quotidiens nationaux dès lors que le total de leur diffusion n'excède pas 10 % sur chacun des deux marchés considérés.

Quant aux demandes de l'opposition visant à exclure du champ de cette interdiction les publications des syndicats et des partis politiques, elles furent repoussées respectivement par 327 voix (PC,PS) contre 161 (RPR,UDF) et par 324 voix contre 161, en scrutin public demandé par l'UDF.

L'obligation faite à chaque quotidien de comporter sa propre équipe rédactionnelle (prévue à l'art. 13) répond à l'attente des journalistes, assure M. Claude Estier (PS, Paris), directeur de l'hebdomadaire du PS *l'Unité*. L'opposition, par la voix de M. Jean-Marie Caro (UDF, Bas-Rhin), y relève des aspects anticonstitutionnels dans la mesure où des non-journalistes ne pourraient créer un quotidien. Cette objection est combattue par M. Queyranne, qui indique que la commission dont il est le rapporteur a prévu un délai d'un an pour que le titre en question se mette en conformité avec la loi. Il justifie d'autre part les précisions contenues dans une nouvelle rédaction de l'article, à savoir la référence à la notion de journaliste professionnel telle que définie par le code du travail, et la nécessité d'indiquer que l'équipe rédactionnelle doit être suffisante pour garantir l'autonomie de conception de la publication.

Bien que l'estimant *« flou »*, et *« démagogique »*, UDF et RPR s'abstiennent dans le vote final de l'article adopté par 329 voix contre 0.

Les modalités du contrôle exercé par la commission pour la transparence et le pluralisme sur l'acquisition de la propriété ou du contrôle d'une entreprise de presse (définies à l'article 14) avaient suscité des critiques sérieuses, notamment de la part de M. Jean-Pierre Michel (PS, Saône-et-Loire), qui avait fait valoir les risques d'inconstitutionnalité. En déposant deux sous-amendements à la version élaborée par les deux commissions saisies, le gouvernement est entré dans la logique de ces critiques. Ainsi, il étend l'obligation de déclaration à la commission, non seulement à l'acheteur, mais aussi au vendeur, et ce, avant que l'opération ne soit réalisée. A charge pour la commission d'avertir, dans un délai de trois mois, les personnes concernées de la non-conformité aux règles limitant le cumul. Si les observations de la commission ne sont pas entendues, sont alors appliquées les dispositions prévues aux articles 18 et 19, pouvant aller jusqu'à la suspension des aides à la presse.

ANNE CHAUSSEBOURG.



POLITIQUE

LES RESTRUCTURATIONS INDUSTRIELLES

Le plan gouvernemental présenté aux syndicats

Le document gouvernemental communiqué le 6 février aux syndicats comporte trois parties, dont la première – le volet industriel – justifie les mutations.

Le volet industriel

1) La priorité doit être accordée à la modernisation de l'appareil industriel. L'objectif du gouvernement est donc qu'une approche concertée et négociée des conversions permette une gestion collective mieux maîtrisée des mutations.

Les adaptations indispensables ne seront créatrices d'emplois que si l'effort de formation est poursuivi.

2) Les pouvoirs publics examinent ensuite les principales données stratégiques de ces mutations.

Dans la sidérurgie, il faut investir dans les unités compétitives tout en veillant à ne pas créer de nouvelles surcapacités. Il faut, pour les produits longs, envisager le passage à la filière électrique et, pour les aciers spéciaux, concentrer les produuits de construction sur les usines les mieux adaptées.

Pour le charbon, la concentration de l'exploitation sur les meilleurs gisements et le redressement de la productivité devront être poursuivis. La conversion des travailleurs pourra être menée avec l'appui d'EDF.

Dans la construction navale, réduction des capacités et modernisation seront menées de pair. L'embauche sera suspendue, les départs en préretraite à cinquante-cinq ans multipliés et une activité minimale sera maintenue sur chacun des cinq sites.

L'automobile bénéficiera d'un soutien à l'investissement pour la sortie de nouveaux modèles et des gains de productivité. Enfin, dans le téléphone, il est poposé de poursuivre l'effort engagé dans le développement de produits nouveaux.

3) Concertation et négociations sont pour ce faire mises en place. En cours dans la sidérurgie, elles aboutiront à des décisions début mars. Dans les charbonnages, le premier ministre recevra l'intersyndicale le 15 février et le conseil d'administration des Charbonnages se réunira le 17 février. Dans les chantiers navals, elles doivent aboutir avant fin février. Une concertation interviendra en février sur l'automobile au sein de la commission nationale de l'industrie. Il en sera de même pour le téléphone.

Le volet social

● **L'adaptation de mesures existantes.**

1) *Les mesures d'âges :* de manière générale, il est proposé de maintenir le dispositif actuel des pré retraites FNE en subordonnant l'accord de l'Etat à un effort réalisé par l'entreprise pour favoriser les reclassements, la formation et le contenu du plan social.

Dans certains bassins d'emplois en grande difficulté, il est proposé de permettre à l'ensemble des entreprises de bénéficier des préretraites à 55 ans en contrepartie du recrutement de demandeurs d'emplois ou de salariés licenciés. Pour la sidérurgie, il est proposé de limiter l'application des mesures d'âges dérogatoires aux seuls sidérurgistes travaillant dans des sites en forte restructuration. Pour les fermetures complètes de puits des charbonnages, les mécanismes spécifiques des retraites des mineurs pourraient être utilisés.

2) *L'aide à la réduction de la durée du travail* dans le cadre des contrats de solidarité : afin de faciliter l'utilisation de la réduction du temps de travail pour limiter les diminutions d'emplois, les conditions relatives au maintien des effectifs seront assouplies, dans les branches concernées, pour les contrats liés au plan productique et dans certains bassins d'emploi en grande difficulté ;

3) *L'aide à la réinsertion dans les pays d'origine :* les entreprises concernées pourraient définir et financer des dispositifs favorisant la réinsertion des salariés étrangers volontaires. Il sera proposé aux partenaires sociaux d'examiner le moyen pour les intéressés de capitaliser une partie des indemnités de chômage. L'action complémentaire des pouvoirs publics fera l'objet d'accords bilatéraux avec les pays concernés ;

4) *Aides spécifiques au reclassement :* il est proposé que les entreprises qui recruteront des salariés licenciés de la sidérurgie reçoivent une prime versée par les groupes sidérurgiques ;

5) *Allocation temporaire dégressive :* dans certains bassins d'emploi et dans les branches en difficulté, l'allocation temporaire dégressive sera versée aux salariés qui acceptent un emploi avec une rémunération inférieure à leur rémunération précédente.

● **Le congé de conversion pour la sidérurgie, les chantiers navals et les charbonnages.**

Ce congé est proposé pour la sidérurgie, la construction navale et les charbonnages. Dans ces secteurs, les salariés concernés par une réduction d'effectifs pourraient bénéficier d'une période de deux ans maximum au cours de laquelle ils pourraient : acquérir une formation pour s'adapter à un nouvel emploi ; bénéficier d'offres d'emplois de reclassement hors de l'entreprise.

Ce congé de conversion doit permettre une action efficace de reclassement. (...)

Le salarié en congé de conversion percevrait une rémunération comparable à celle dont il aurait bénéficié s'il était demandeur d'emploi en formation.

Pendant la période du congé, les salariés se verraient proposer des offres de reclassement et une formation adaptée à ces offres. Une commission paritaire serait chargée du suivi des opérations et de l'appréciation des offres d'emplois. La rupture du contrat de travail interviendrait chaque fois qu'il y aurait reclassement, après le refus de deux offres d'emploi acceptables, et, dans des conditions à déterminer, à la fin du congé.

Le volet économique

Le volet économique du dispositif gouvernemental comporte trois parties.

1) *Favoriser la création et le développement des entreprises.* – On agira surtout par le biais des allégements fiscaux, l'encouragement à l'innovation, la participation des salariés, des universitaires et des chercheurs au capital des sociétés. La notion d'entreprise nouvelle – pour l'exonération de la taxe professionnelle et de l'impôt sur les sociétés – serait élargie. En outre, les mesures suivantes sont envisagées :

– Incitation fiscale aux dons pour certaines associations qui ont précisément pour objet de faciliter les créations d'entreprises ;

– Incitation à la constitution de fonds communs de placement à risque pour qu'ils interviennent dans les pôles de conversion ;

– Attribution d'un complément de fonds propres aux groupes industriels nationalisés afin qu'ils localisent des projets industriels dans les pôles de conversion.

2) *La loi sur la troisième tranche du Fonds spécial de grands travaux* sera votée à la session de printemps, et sa répartition prendra en compte les priorités des pôles de conversion.

3) *Le renforcement des dispositifs locaux de conversion.* – Dans les pôles prioritaires, les pouvoirs publics allégeront au maximum les procédures applicables aux entreprises, et le commissaire de la République présidera un comité qui aura compétence pour l'attribution de l'ensemble des aides publiques.

Les commissaires de la République verront leurs pouvoirs renforcés sur l'ensemble des services extérieurs de l'État. Ils pourront faire procéder à des audits d'entreprises. Seront mis à leur disposition des experts, spécialistes de la conversion industrielle et des procédures de reclassements sociaux.

Le gouvernement envisage aussi d'exonérer (pendant deux ou trois ans) les entreprises qui augmentent leurs effectifs de certaines contributions (le 0,9 % sur le logement par exemple).

Une attention particulière sera accordée par les pouvoirs publics et notamment la DATAR aux investissements étrangers, dès lors qu'ils se localisent dans les pôles de conversion (en 1983, environ onze mille cinq cents emplois ont été créés par des entreprises étrangères).

Des avenants aux contrats qui vont être signés entre les régions et l'Etat pourront être élaborés dans les quelque douze pôles de conversion. Ces avenants porteraient sur la formation des travailleurs, la recherche appliquée, l'aménagement du cadre de vie dans les usines et les villes.

Enfin, les entreprises publiques devront elles-mêmes mettre en place les moyens de conversion humains et finaciers à la mesure des problèmes à résoudre dans les régions concernées. Ces groupes devront mener ces actions en étroite collaboration avec les collectivités locales afin de regénérer le tissu économique.

Des réactions très réservées

Tous les dirigeants syndicaux reçus successivement par M. Pierre Mauroy tout au long de la journée du 6 février ont fait preuve de réserve face au projet de plan gouvernemental de modernisation industrielle. A l'issue d'un entretien d'une heure trente avec le premier ministre, M. Henri Krasucki a estimé que c'est « *à l'usage* » qu'il verra si le mot « *concertation* » est celui qui convient.

Pour le secrétaire général de la CGT, les discussions avec le gouvernement « *n'auront d'efficacité que si elles aboutissent à des solutions dans l'intérêt des travailleurs et que, simultanément, se développe leur action dans la plus grande unité syndicale* ». « *La CGT*, a-t-il ajouté, *n'est pas d'accord pour présenter comme conséquence nécessaire de la modernisation des phénomènes qui relèvent en fait du recul industriel, du recul des capacités de production et d'emploi* », avec des menaces pour « *plusieurs centaines de milliers d'emplois* ». Pour M. Krasucki, pour le moment, dans le dispositif gouvernemental, « *le grand absent c'est bien la création d'emplois* ».

Interrogé en fin d'après-midi à l'émission « Face au public » de *France-Inter*, M. Krasucki a déclaré que « *l'espoir que les travailleurs ont nourri à juste titre est menacé, cela ne signifie pas qu'il et perdu, il y a un chemin, mais cela suppose effectivement de s'en occuper* ». Affirmant que l'entretien avec M. Mauroy « *n'a rien résolu* », il a ajouté : « *Le gouvernement s'oriente vers certains choix. Il doit y avoir des discussions. Rien n'est irréversible et il existe des possibilités de modifier certaines dispositions.* (...) *Devant des décisions que nous jugeons dangereuses pour les travailleurs, qui risquent d'augmenter considérablement le chômage et d'aggraver la situation de certaines régions de notre pays nous disons : pas plus que nous ne l'avons accepté autrefois, pas plus nous l'accepterons aujourd'hui. Il y a cependant une différence : d'une part, on peut discuter ; d'autre part, si les travailleurs s'expriment avec une force suffisante, avec constance, avec suffisamment d'unité par des actions appropriées décidées ensemble, ils sont aujourd'hui dans une situation où ils pourront se faire entendre davantage que par le passé.* »

Des intentions « courageuses »

M. André Bergeron, après un entretien d'une heure et demie avec M. Mauroy, a déclaré qu'il ne contestait pas les mutations technologiques – « *ce serait comme si nous nous prononcions contre la pluie* » – et il a poursuivi : « *Des phénomènes identiques existent dans tous les pays industriels. Mais, quel que soit leur bien-fondé, elles auront des effets perturbants chez les salariés. Nous redoutons que ces difficultés, s'ajoutant à celles qui existent, mettent en cause l'équilibre social (...). Dans la mesure où nous ne contestons pas le phénomène, il faut se comporter intelligemment pour garantir autant que faire se peut les salariés et leur reclassement. Ce n'est pas nous qui emboucherons la trompette comme d'autres l'ont fait.* »

MM. Menu et Marchelli, pour la CGC, se sont ensuite entretenus près de deux heures avec M. Mauroy. Le délégué général de la CGC, M. Marchelli, a qualifié de « *courageuses* » les intentions du gouvernement. Pour M. Menu, le gouvernement doit passer du discours à l'acte le plus rapidement possible, sinon, a ajouté M. Marcelli, « *nous serions au moins aussi virulents que nous l'avons été précédemment* ». Le délégué général de la CGC a violemment attaqué M. Krasucki, qualifié de « *menteur* » quand il nie les sureffectifs : « *C'est la politique de l'autruche. Il est en train de trahir les gens qui lui font confiance. Il doit se préparer à recevoir de grands coups de pied au cul. Je parle de M. Krasucki et du PC.* » Reçu ensuite pendant une heure, M. Jean Bornard, président de la C.F.T.C., a estimé que « *la principale faiblesse du plan gouvernemental* » réside dans « *un certain flou des propositions* », notamment au niveau des mécanismes de financement. Il a souhaité des mesures de relance dans certains secteurs, notamment le bâtiment, où il déplore que « *rien ne soit prévu actuellement* », alors que quatre-vingt mille emplois par an sont supprimés.

A l'issue d'un entretien d'une heure trente avec M. Mauroy, M. Maire a jugé « *très important qu'il n'y ait pas deux France industrielles* ». « *Il ne faut pas*, a ajouté le secrétaire général de la C.F.D.T., *qu'il y ait d'un côté la France des trois branches (sidérurgie, charbonnages, chantiers navals), pour laquelle on prendrait des mesures, et de l'autre des milliers d'entreprises également menacées mais oubliées.* » D'accord toutefois pour des mesures spécifiques, il estime qu'une concertation sur l'avenir économique des autres branches menacées doit également avoir lieu.

M. Mauroy achève ses consultations le 7 février en recevant le CNPF et la CGPME. Dans une interview à *la Croix* du 7 février, M. Yvon Gattaz, président du CNPF, affirme : « *Il y a aujourd'hui malheureusement encore loin de la parole aux actes, et la réalité est encore aujourd'hui celle que nous ne cessons de dénoncer : charges trop lourdes, situation financière difficile, taux d'autofinancement jamais aussi faible* ». Pour M. Gattaz, « *la prise de conscience du gouvernement* » n'est pas suffisante et il faut « *passer aux actes* » et « *prendre des mesures courageuses* ».

SELON UN SONDAGE « *LIBÉRATION* »-SOFRES

Une majorité de Français se montrent favorables à la modernisation industrielle

Une majorité de Français se déclarent favorables à la modernisation industrielle en France. Selon un sondage publié par *Libération* du 6 février (effectué par la SOFRES du 23 au 28 janvier 1984 sur un échantillon national de mille personnes représentatif de l'ensemble de la population française âgée de dix-huit ans et plus) 33 % des personnes interrogées jugent la modernisation « *souhaitable à condition d'accorder une aide importante aux personnes touchées par les licenciements* ». Cette opinion est partagée par 35 % des électeurs du Parti communiste, 40 % du Parti socialiste, 34 % de l'UDF et 26 % du RPR. 23 % des Français estiment la modernisation « *urgente, même s'il y a dans un premier temps beaucoup de licenciements* ». Pour 24 % des Français (26 % d'électeurs du PC., 25 % du PS, 24 % de l'UDF et 21 % du RPR) elle est « *inévitable à condition de se faire sans aucun licenciement* ». 10 % (26 % des électeurs du PC) considèrent que « *c'est un prétexte pour le patronat qui cherche à licencier* ».

Quant aux responsabilités dans la situation actuelle, 29 % des Français les attribuent au gouvernement Mitterrand-Mauroy et 28 % au gouvernement Giscard d'Estaing-Barre, 43 % étant sans opinion. Pour 43 % des personnes interrogées, le gouvernement doit « *poursuivre son effort de rigueur économique même s'il faut accepter des licenciements* ». 43 % (61 % des électeurs du PC et 43 % des électeurs du PS) estimant que le gouvernement doit « *préserver les emplois même s'il faut accepter des déficits financiers plus importants* ». Si le gouvernement accepte des licenciements dans les secteurs industriels en déclin, 34 % des Français estiment qu'il aura échoué et « trahi » les travailleurs l'ayant porté au pouvoir (38 % des électeurs du Parti communiste, 19 % du Parti socialiste, 39 % des ouvriers), mais 56 % pensent qu'il « *n'a pas le choix et accepte les licenciements pour éviter des crises plus graves* ». Cette opinion est partagée par 54 % des électeurs du PC, 77 % du PS, 46 % de l'UDF, 47 % du RPR ; chez les ouvriers, 51 % sont de cet avis. Parmi les solutions, les congés formation pour se préparer à un autre métier recueillent 39 % d'opinions favorables. 35 % des Français n'ont confiance en aucun des syndicats sur les problèmes de la modernisation industrielle. FO recueille la confiance de 16 % des personnes interrogées, la CGT de 12 %, la CFDT et la CGC de 8 % et la CFTC 3 %. 67 % des Français sont favorables à une prime de retour aux immigrés.

Un dispositif encore flou

A mesure que les dirigeants syndicaux sortaient de la séance d'entretien qu'ils avaient eue avec M. Pierre Mauroy, ils précisaient les éléments du schéma qui leur avait été présenté. Sur certains points, le dispositif reste flou.

Ainsi en a-t-il été pour le volet social, et notamment pour le financement de la mesure la plus attendue, le congé de reconversion. D'une durée de deux années, au maximum, sans rupture du contrat de travail avec l'entreprise, ce congé garantirait à son bénéficiaire un revenu équivalent à 70 % de son salaire, sans qu'on sache encore s'il s'agirait du brut ou du net.

L'entreprise paierait cette indemnité, peut-être avec l'aide de l'Etat, mais serait en tout état de cause exonérée des cotisations sociales afférentes et des cotisations d'assurance-chômage. Quant au bénéficiaire, il verrait ses cotisations sociales ramenées au niveau des taux réduits déjà en vigueur pour les chômeurs.

C'est en ce sens, semble-t-il, que l'on a pu dire que l'UNEDIC (l'assurance-chômage) apporterait sa contribution puisque, si elle ne participe pas au financement, elle doit faire un effort équivalent au montant des cotisations qu'elle ne percevra pas. Elle se trouve pénalisée, ou engagée, à la hauteur d'un manque à gagner.

Le licenciement effectif du salarié en congé de reconversion interviendrait, soit à l'occasion de son reclassement dans un emploi, qui pourrait donner lieu à une aide spécifique, soit à la fin de son congé. Dans ce cas, il serait ensuite pris en charge par l'assurance-chômage.

Pour les travailleurs immigrés, une aide au retour est envisagée, dont les contours sont à préciser, mais qui serait versée sous la forme d'une capitalisation des droits acquis et des cotisations versées.

Pour le reste, le volet social prévu fait appel à des mesures déjà existantes, qui seraient parfois renforcées. Les préretraites FNE ou de la convention de protection sociale seraient accordées, dès cinquante ans, aux sidérurgistes de la production (et non aux employés et aux cadres administratifs) et aux travailleurs des charbonnages. Un système de réduction du temps de travail, plus avantageux que celui en place avec les contrats de solidarité, est envisagé qui concernerait plus particulièrement le secteur de l'automobile, qui devrait voir sa productivité augmenter.

Il faut observer, à ce sujet, que si le plan s'intéresse prioritairement aux secteurs industriels les plus gravement touchés – la sidérurgie, les charbonnages et la construction navale – il prévoit également des dispositions particulières pour l'automobile, pour l'industrie du téléphone et évoque – insuffisamment aux yeux des dirigeants syndicaux – les difficultés du bâtiment et des travaux publics.

D'autre part, si aucun chiffre précis n'a été fourni sur le nombre de personnes concernées, on sait maintenant qu'il oscille entre 10 000 et 15 000.

L'opération serait donc plus modeste qu'on avait pu l'imaginer, même si, à Matignon, on laisse entendre qu'elle peut avoir un rôle expérimental qui se trouve souligné par les mesures économiques actuellement étudiées.

De ce point de vue, pour des raisons essentiellement politiques, il n'est plus question de « zones franches », mais, selon les cas, de périmètres de reconversion, de renouveau, ou de « pôles de réactivation ». Ces zones seraient très étroitement délimitées et leur périmètre pourrait même être négocié. Elles seraient une dizaine, environ, parmi lesquelles on compterait les bassins miniers, avec Valenciennes, Denain, Carmaux, Decazeville et Albi ; la sidérurgie lorraine et encore Dunkerque, Caen, Montluçon, Saint-Etienne ; et, pour les chantiers navals, La Seyne.

Dans ces périmètres, il s'agirait de « dynamiser » la création d'entreprises grâce à des avantages fiscaux et des crédits d'équipement ou d'investissement pour les entreprises déjà existantes. Financièrement, les aides apportées par l'Etat pourraient être distinctes des actions du FIM (Fonds industriel de modernisation) que le président de la République et M. Fabius ne veulent pas voir confondues avec des opérations de sauvetage. Au total, une enveloppe de 3 milliards de francs pourrait être consacrée aux efforts de revitalisation des « périmètres de renouveau » à raison de 1 milliard de dotation budgétaire supplémentaire pour les entreprises nationalisées et 2 milliards pour le financement des projets nouveaux.

Ces 3 milliards figureraient dans un fonds spécial, dont la création est envisagée, malgré les réticences de M. Mauroy, qui objecte que ces dispositions iraient à l'encontre des règles communautaires.

Enfin, il a également été question d'une nouvelle formule de fonds salariaux qui permettrait aux salariés de participer à l'augmentation des fonds propres de l'entreprise qui les emploie. M. Bergeron a renouvelé son opposition à cette idée.

AL. LE.

REÇUS PAR M. MAUROY

Le CNPF et la CGPME prônent une relance du bâtiment et des travaux publics

M. Yvon Gattaz, président du CNPF, qui était reçu par M. Mauroy le 7 février à propos des restructurations industrielles, n'a pas caché sa « *déception* ». Les mesures envisagées sont « *insuffisantes* », elles s'attaquent « *aux effets et non aux causes* » des restructurations ; enfin, il s'agit d'« *une occasion manquée de procéder à des expérimentations* ». Le CNPF a redit son opposition aux « *périmètres de renaissance* », « *discriminatoires* », « *arbitraires* » et qui vont « *introduire des rigidités là où il faudrait plus de souplesse* ». De même l'organisation patronale n'est-elle pas favorable aux contrats de conversion, eux aussi discriminatoires et dont on ne sait pas qui va les payer.

Le CNPF a réitéré ses propositions, dès lors que périmètres de renaissance il y aura, de voir alléger les contraintes pour tous les emplois nouvellement créés. Il a proposé aussi une relance sélective dans le batiment et les travaux publics.

Tel est aussi le souhait exprimé dans la matinée à M. Mauroy par M. Bernasconi, président de la CGPME. Ce dernier, s'il s'est félicité de « *l'approche plus réaliste du gouvernement* », a aussi réclamé la mise en œuvre de solutions qui créent rapidement des emplois dans les zones en difficulté, et notamment une relance du secteur du batiment et des travaux publics.

POLITIQUE

encore flou



MAUROY ... une relance ... travaux publics

« Mme Veil doit devenir le chef de l'UDF »

nous déclare M. Alain Bloch, vice-président du Parti radical

Les principaux responsables des partis qui composent l'UDF en conviennent aisément : la préparation des élections européennes a clairement montré que l'UDF devra, si elle veut affronter dans les meilleures conditions les élections législatives de 1986, mieux s'organiser et, notamment se donner un chef de file capable d'assurer la cohésion de l'ensemble.

M. François Léotard, secrétaire général du PR, a déjà pris date en dénonçant le *« processus de non-existence politique »* dans lequel s'est engagée la confédération (*le Monde* du 25 janvier), tandis que MM. André Rossinot, président du Parti radical, et Pierre Méhaignerie, président du CDS, affirment qu'il n'est plus possible que des personnalités plus ou moins extérieures à l'UDF *« interfèrent »* régulièrement dans ses décisions.

M. Alain Bloch, vice-président du Parti radical, récemment nommé délégué national de l'UDF, rêve, pour sa part, à une solution : que Mme Veil, au lendemain des élections européennes, apparaisse comme *« le chef potentiel de l'UDF »*. Il nous explique, ci-dessous, les raisons de son choix.

M. Alain Bloch remarque, tout d'abord, qu'*« aucune organisation ne peut survivre longtemps sans avoir résolu son problème de leadership. Nous avons*, dit-il, *trois présidentiables possibles à l'UDF : M. Giscard d'Estaing, M. Barre et Mme Veil. C'est une force. Nous devons veiller à ne pas la transformer en handicap »*. Selon lui, *« une constatation s'impose : M. Giscard d'Estaing et M. Barre divisent l'UDF plus qu'ils ne la rassemblent, alors que Mme Veil vient de prouver, après de multiples péripéties, qu'elle avait le caractère et l'autorité nécessaires pour rassembler l'UDF malgré elle »*. *« Elle s'est comportée*, affirme-t-il, *en chef de parti et de la façon la plus démocratique qui soit : en rencontrant tour à tour les responsables et en évitant notamment toute déclaration en dehors des instances dirigeantes de l'UDF. Elle a réussi*, ajoute-t-il, *à ramener l'UDF à la raison. C'est le propre des leaders que de savoir dépasser les aspirations des militants pour choisir les solutions correspondant aux souhaits profonds des électeurs. »*

« On peut, remarque M. Bloch, *disserter à l'infini sur les avantages et les inconvénients d'une liste unique de l'opposition aux élections européennes. Mais, quand un partenaire majeur* [le RPR] *se rallie à vos thèses, continuer à vouloir la diversité, cela signifie vouloir la division ; ceux qui souhaitent une liste dissidente adoptent une position excessive qui les condamnent aux yeux de l'opinion. » « Notre objectif*, insiste-t-il, *doit être de passer la barre des 50 %. Mme Veil peut réussir si l'UDF oublie ses querelles intestines et arrête de baisser les bras en permanence. Il est temps, à l'UDF, de transformer cette dynamique de l'impuissance en dynamique du succès. »*

« Il faut, affirme-t-il, *que l'UDF profite de la dynamique créée par la campagne européenne, qui lui permettra de s'identifier plus que ses partenaires à la tête de liste et de trouver une solution à son problème d'image dans l'opinion. »*

« Il ne s'agit pas, pourtant, de vouloir à tout prix que Mme Veil devienne la présidente de l'UDF », nous précise M. Bloch. *« Il suffit qu'elle apparaisse comme son chef potentiel »*, dit-il. Dans l'immédiat, Mme Veil peut le mieux, selon lui, *« incarner les valeurs auxquelles est attachée l'UDF, qui se veut une force du centre ; elle est aussi capable d'attirer les déçus du socialisme »*. Toutefois, pour M. Bloch, *« cette solution ne préjuge en rien des choix futurs de l'UDF »*. Le vice-président du Parti radical constate simplement qu'il sera *« toujours aussi difficile »* dans quelques mois de choisir entre M. Giscard d'Estaing et M. Barre, et que, *« si une formation politique peut fonctionner avec plusieurs présidentiables sans désigner à l'avance son candidat pour 1988, elle ne peut vivre sans que l'un de ses présidentiables assure le leadership »*. Le choix de M. Bloch se porte aujourd'hui sur Mme Veil, *« la mieux armée »*, selon lui, pour *« éviter une dislocation des centres, qui ne pourrait que servir la gauche au pouvoir »*.

« L'UDF aurait tout gagner à ce que Mme Veil apparaisse comme son chef potentiel » : c'est là la conviction de M. Alain Bloch.

Propos recueillis par
CHRISTINE FAUVET-MYCIA.

RÉUNIS EN ÉTATS GÉNÉRAUX

Les associations et les clubs de l'opposition veulent organiser une grande manifestation de rue

Sur l'initiative de la Confédération des associations républicaines (CODAR), les premiers états généraux des associations de l'opposition ont été réunis dimanche 5 février, à Paris. Quatre-vingt-dix associations et quelque trois mille personnes ont participé à cette manifestation, destinée notamment à *« faire prendre conscience »* aux associations de leur *« poids politique »* et à définir leur *« rôle »* sur la scène politique.

A l'occasion de ces états généraux, la CODAR a mis au point *« un manifeste pour le renouveau de la France »*, qui préconise notamment de *« défendre la République des hommes contre la logique des appareils et des idéologies ; de donner à l'opposition le souffle et les valeurs qui lui manquent pour accueillir les déçus du socialisme ; d'être l'avant-garde audacieuse et exigeante de l'opposition »*.

Dans son discours de clôture, M. Bruno Mégret, président de la CODAR, mais aussi des comités d'action républicaine (CAR), a proposé la création, d'ici à l'été prochain, d'un comité de liaison de l'opposition où seraient représentées *« toutes les forces qui se reconnaissent dans l'opposition »* : partis, clubs, associations, organisations professionnelles, afin de *« manifester concrètement, même en dehors des élections, l'unité de l'opposition »*. Il a souhaité que *« l'opposition dise clairement aux Français ce qu'elle veut faire de l'après-socialisme »* et prenne d'ici à la fin de l'année *« des engagements précis sur les grandes questions qui préoccupent nos compatriotes »*.

Enfin, M. Mégret a proposé l'organisation d'une grande manifestation de rues de toute l'opposition pour la défense des libertés. *« Nous ne pouvons tolérer*, a-t-il affirmé, *que notre pays glisse insidieusement dans un totalitarisme larvé. Ne nous laissons pas intoxiquer par nos adversaires : les manifestations sont légales. »*

En bref

● *Le Comité presse-police-justice à Matignon.* – Une délégation du Comité presse-police-justice – qui regroupe le Syndicat national des journalistes, la Fédération autonome des syndicats de police, le Syndicat de la magistrature et le Syndicat des avocats de France – a été reçue par deux conseillers du premier ministre, à propos des récents incidents de Corse. La délégation a reçu l'assurance que *« des consignes ont été données pour que des saisies avant diffusion de reportages, à l'initiative du ministère de l'intérieur, ne se reproduisent plus »*. Rappelons que cette mesure de censure avait été utilisée lors des obsèques, le 14 janvier, d'un militant de l'ex-FLNC.

● *Démission du maire de Montreuil.* – M. Marcel Dufriche, maire communiste de Montreuil (Seine-Saint-Denis) depuis 1971, conseiller municipal depuis 1959, a annoncé qu'il remettra sa démission, pour raisons de santé, le 18 mars prochain. M. Dufriche, qui est âgé de soixante-douze ans, restera conseiller municipal.

Les nouveaux attentats en Guadeloupe

Un défi aux enquêteurs

De notre correspondant

Pointe-à-Pitre. – Il était 0 h 30, le samedi 4 février, quand les policiers de garde au commissariat de Pointe-à-Pitre entendirent au téléphone une voix masculine, anonyme, leur annoncer en créole l'explosion prochaine de plusieurs bombes dans le département. Un appel après tant d'autres qui, depuis quelque temps, se multiplient en Guadeloupe dans le but évident de créer une psychose de la bombe. Pourtant, un quart d'heure plus tard, après un nouvel appel, les policiers prirent beaucoup plus au sérieux ce correspondant, qui, cette fois, désignait les cibles visées, en les invitant à faire évacuer les lieux et qui n'hésitait pas à se réclamer de l'ARC (Alliance révolutionnaire caraïbe).

A 1 h 10, deux chambres de l'hôtel Méridien, situé à Saint-François, à la pointe est de la Grande-Terre, étaient soufflées par un engin de plus de 2 kilos d'explosif. Les dégâts sont importants et trois personnes ont été légèrement blessées. A peu près au même moment, près de l'aéroport, dans la ville des Abymes, une autre explosion provoquait un gigantesque incendie, détruisant un supermarché du groupe K-DIS. Plusieurs centaines de millions de centimes de dégâts sont à déplorer. Plus tard, trois autres engins étaient découverts et désamorcés, le premier dans les locaux de la rédaction du quotidien *France Antilles*, du groupe Hersant, le deuxième dans une chambre de l'hôtel PLM-Arawak, à Gosier, et le troisième dans la voiture du gérant de la société Antilles-Automobile, le concessionnaire de la firme Renault en Guadeloupe.

Sur les lieux des attentats, le commissaire de la République, M. Robert Miguet, dénonçait ces *« actes meurtriers et suicidaires destinés à saper l'économie fragile du département et à augmenter le chômage. Je crois*, ajoutait-il, *que l'on assiste actuellement à des réactions de bêtes sauvages traquées dans le camp de ceux qui, se sachant très menacés, vont encore faire quelques feux d'artifice. J'ai bon espoir que très rapidement on mettra la main sur ceux qui sont les principaux responsables de ces actes, qui sont connus, car ils ont fait l'objet de déclarations de leurs comparses arrêtés. Ce sont eux, les têtes, qu'il faut arrêter maintenant »*. Le préfet faisait allusion, semble-t-il, aux deux militants du MPGI (Mouvement pour une Guadeloupe indépendante), Henri Bernard et Luc Reinette (fondateur de cette organisation), recherchés depuis deux mois dans le cadre de l'enquête qui a permis aux policiers parisiens dépêchés sur place, à la suite de la série d'attentats du 14 novembre dernier, d'interpeller et d'arrêter treize militants et militantes indépendantistes inculpés de complot et d'attentat contre la sûreté de l'Etat mais également de dégradation et de destruction d'objets mobiliers ou immobiliers par puissance explosive. La chambre d'accusation de Basse-Terre a rejeté, vendredi, tous les appels des inculpés.

Le 20 janvier, un engin explosif avait été découvert sur le parking du central téléphonique de Pointe-à-Pitre, le jour même où plusieurs des inculpés comparaissaient devant le juge d'instruction, mais l'ARC avait véhémentement nié être à l'origine de cette tentative d'attentat et avait accusé les autorités de s'être livrées à une provocation.

En revanche, les auteurs des attentats du 4 février ont utilisé, selon les premiers éléments de l'enquête, les mêmes méthodes que celles employées lors des attentats antérieurs.

Ces nouvelles explosions apparaissent donc comme un défi, et un véritable pied de nez, aux enquêteurs, accusés par le camp nationaliste de se livrer à une véritable répression politique.

ERIC RENÉ.

En Guyane

LA CRÉATION D'UN NOUVEAU MOUVEMENT POLITIQUE DIVISE L'OPPOSITION

(De notre correspondant.)

Cayenne. – *« A bas la politique politicienne ! Plus de querelles intestines, de rivalités pour les postes et autres avantages de toute sorte, mais union pour la paix, pour la mise en commun de toutes les potentialités humaines, dans le but de réaliser une Guyane prospère, forte, libre ! »*

Tel est, en résumé, l'appel qu'a lancé, samedi soir 4 février à Kourou, le président du conseil général de la Guyane, M. Emmanuel Bellony (RPR), en annonçant la création d'un nouveau mouvement « politico-économique » qui entend préparer, en fonctionnant comme un club, un programme de développement du département : l'Union nouvelle pour l'initiative et les réalisations (UNIR). Le doyen de l'assemblée départementale est appuyé, dans cette tentative, par diverses personnalités de l'opposition, qui veulent préparer l'*« après socialisme »* en Guyane, notamment par le délégué régional de l'UDF, M. Jean-Claude Montgénie, le maire de Saint-Laurent-du-Maroni, M. Léon Bertrand (RPR), le président de la SOFIDEG (Société financière de développement de la Guyane), M. Guy Massel (RPR) et un conseiller municipal de Cayenne, M. Ivan Elisabeth-Florat (RPR). Toutefois, la constitution de ce mouvement n'a pas reçu la caution du chef de file départemental du RPR, M. Paulin Bruné, conseiller général, ni celle du principal dirigeant du Parti du peuple guyanais (PPG), M. Claude Ho-A-Chuck (apparenté UDF). Bien au contraire, M. Bruné estime que cette initiative *« n'est qu'une folie du carnaval »* et annonce qu'*« il y aura de la casse »*...

E. F.

Le Monde

société

Un rapport américain déconseille les échographies systématiques chez la femme enceinte

Un rapport officiel, rédigé par un groupe de quatorze experts américains, met en garde contre l'utilisation systématique des échographies chez la femme enceinte. Selon ces experts l'innocuité absolue de cet examen, qui connaît un très large développement aux Etats-Unis comme en France, n'a jamais été prouvée.

L'utilisation des ultrasons chez la femme enceinte (échographie obstétricale) offre de nombreux avantages. Cet examen permet notamment de calculer la taille et la vitesse de croissance du fœtus dans l'utérus et de dépister certaines malformations, de diagnostiquer les grossesses gemellaires ou le sexe de l'enfant. Son utilisation s'est très vite répandue dans la plupart des pays industrialisés. En France, une récente étude épidémiologique de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale témoigne du succès rencontré par cette technique qui offre, en outre, l'avantage de rassurer la future mère quant à la normalité de l'enfant qu'elle porte.

Les ultrasons ne sont en eux-mêmes ni dangereux ni traumatiques pour les structures vivantes. Ondes énergétiques, leur innocuité dépend avant tout des puissances des appareils utilisés. De plus, à la différence des examens radiographiques, il n'y a, avec l'échographie, aucun effet cumulatif des doses reçues. A condition de respecter certaines précautions, on peut donc penser qu'il s'agit d'une méthode d'investigation parfaitement adaptée, dont les bénéfices médicaux et psychologiques sont considérables.

Des altérations cellulaires

L'étude américaine a réuni quatorze experts, dirigés par le docteur Frédéric Frigoletto, professeur de gynécologie et d'obstétrique à l'université médicale de Harvard. Effectuée à la demande du National Institute of Health, elle conclut que l'échographie obstétricale ne doit pas être utilisée de manière systématique. Selon le rapport, qui doit être présenté cette semaine, une exposition prolongée à des ultrasons de grande puissance provoque des altérations cellulaires chez l'animal. Cette donnée expérimentale n'a néanmoins jamais pu être observée dans l'espèce humaine.

Le rapport fait état de deux études menées chez l'homme, qui établissent une corrélation entre l'utilisation de l'échographie, un faible poids de naissance ou une dyslexie. Il souligne aussi que ces études sont en réalité sans valeur, compte tenu de fautes méthodologiques. Pour les experts, l'absence de risque est plus supposéeque clairement démontrée. *« Nous n'avons pas trouvé d'argument pouvant justifier l'utilisation systématique de l'échographie obstétricale »*, explique le docteur Frigoletto. Selon lui, cet examen doit être réservé aux grossesses à problèmes, pour lesquelles un diagnostic supposé doit être confirmé.

« Le problème de l'innocuité de l'échographie obstétricale, souligne le docteur Léandre Pourcelot (CHU de Tours), *est de ceux qui sont régulièrement posés. S'il est vrai que des effets biologiques ont été mis en évidence sur des fœtus de souris, il convient néanmoins de comparer ce qui est comparable. Or les appareils actuellement utilisés sont de puissance très faible (moins de 100 milliwatts par centimètre carré de surface étudiée). »*

Par souci de précaution, estime pourtant ce spécialiste, on devrait éviter, sauf comme préalable aux interruptions volontaires de grossesse, l'utilisation de l'échographie obstétricale durant les trois premiers mois de grossesse.

JEAN-YVES NAU.

Les déboires de Challenger

(Suite de la première page.)

Cette expérience de marche dans l'espace est d'une importance limitée pour les prochaines missions de la navette, bien qu'elle ait été programmée pour préparer le vol du mois d'avril destiné à récupérer en orbite le Solar Mission Satellite. En revanche, l'échec du lancement des deux satellites est lourd de conséquences.

Les deux tentatives de mise sur orbite, celle de Westar-6 comme celle de Palapa-B2, ont montré qu'un élément essentiel à ces opérations avait, par deux fois, connu des défaillances.

Sans ces systèmes, qui ne sont que des moteurs de fusée (PAM-D), les satellites de télécommunications, de télévision directe ou de météorologie seraient bien en peine d'atteindre l'orbite géostationnaire. En effet, du fait même de l'altitude relativement basse à laquelle croise la navette (environ 300 km), il est nécessaire d'adapter sur les satellites à lancer une fusée d'appoint que l'on connaît sous le nom de moteur de périgée.

Procédure compliquée

Ce moteur, mis à feu pour des raisons de sécurité quelque quarante-cinq minutes après que le satellite a quitté la soute de la navette, permet de modifier l'orbite suivie et de placer l'engin., non plus sur une orbite circulaire de 300 km, mais sur une trajectoire elliptique de 300 km de périgée et de 36 000 km d'apogée.

Cette délicate opération accomplie, un second moteur de fusée, dit d'apogée, entre en action pour circulariser l'orbite à 36 000 km d'altitude de manière à donner au satellite une position géostationnaire, apparemment fixe au-dessus d'un point de l'équateur.

L'ensemble de cette procédure, quelque peu compliquée, n'est pas utilisé avec des lanceurs conventionnels comme la fusée européenne Ariane ou les fusées américaines Delta et Atlas. Car, contrairement à la navette, ces lanceurs ont, dès l'origine de leur développement, été optimisés pour atteindre l'orbite géostationnaire.

Pour cette simple raison, il n'est donc pas nécessaire que les satellites embarqués sur Ariane ou sur les Delta emportent un moteur de périgée comme le PAM-D, ce qui réduit d'autant les risques de mise sur orbite. Le PAM-D, qui, par deux fois, vient de mettre la NASA dans l'embarras, est pourtant un matériel éprouvé, conçu par McDonnell-Douglas.

Des lanceurs de remplacement

Malgré cela, ces deux échecs à trois jours d'intervalle ne vont pas être sans conséquences sur la suite des vols de la navette. Conséquences techniques d'abord, dans la mesure où il faut déterminer si la panne est due à une mauvaise série de fabrication du PAM-D, à une détérioration de certains de ses composants pendant le décollage de Challenger ou sa mise en place dans la soute, ou encore, ce qui serait infiniment plus grave, à une erreur de conception. Conséquences économiques aussi, car la navette doit lancer cette année six satellites de télécommunications faisant appel pour leur mise en orbite au PAM-D.

Si les conclusions de l'enquête, qui ne manquera pas d'être engagée, sont défavorables, la NASA sera dans une situation difficile. En effet, il paraît difficile qu'elle propose de transférer les satellites prévus pour la navette sur des lanceurs conventionnels de type Delta. La chaîne de fabrication de ces matériels, bien que maintenue en état, est arrêtée, et aucune décision de la relancer n'a encore été prise.

La clientèle ne risque-t-elle pas alors de se tourner vers l'Europe pour la mise en orbite d'une partie de ses satellites ? Peut-être. D'autant que, pour les satellites de poids élevé, le mauvais fonctionnement récent de l'IUS, qui est l'équivalent du PAM-D pour ce type de charge utile a mis également la NASA dans l'embarras. L'avenir montrera si un changement d'attitude — minime vraisemblablement — s'opérera chez les propriétaires de satellites qui, comme la Western Union ou le gouvernement indonésien, ont momentanément perdu 75 millions de dollars chacun (couverts par une police d'assurances).

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

MORT DU CANCÉROLOGUE HENRY S. KAPLAN

L'un des plus célèbres cancérologues mondiaux, le professeur Henry Kaplan, vient de mourir, à l'âge de soixante cinq ans, d'un cancer du poumon, pour lequel il avait subi une intervention chirurgicale, il y a cinq mois.

Chef de département de cancérologie et radiothérapie de l'université Stanford, en Californie, Henry Kaplan laisse une œuvre considérable et se trouve à l'origine des plus importants progrès enregistrés depuis trente ans dans la lutte contre le cancer.

Il initia notamment les techniques de traitements multiples et offensifs, combinant chimiothérapie et radiothérapie, qui autorisent aujourd'hui un taux de guérison exceptionnellement élevé pour la maladie de Hodgkin et certaines leucémies, hier encore mortelles à cent pour cent.

Sciences-Po délivre son diplôme à des adultes salariés

L'Institut d'études politiques vient d'ouvrir une nouvelle voie d'accès aux adultes justifiant d'au moins cinq ans d'activité professionnelle. Ceux-ci accèdent directement en seconde année, jusqu'alors réservée aux étudiants ayant réussi aux examens sanctionnant l'année préparatoire et aux titulaires de certains diplômes de l'enseignement supérieur. M. Michel Gentot, directeur de l'Institut, est l'auteur de cette petite révolution au sein du célèbre établissement

L'Institut proposait déjà depuis longtemps des séminaires de formation continue, de courte durée, ne débouchant sur aucun diplôme. La nouveauté introduite est plus ambitieuse, puisque des salariés, quels que soient leur âge et leur scolarité antérieure, peuvent prétendre à la même formation, au même diplôme — s'ils réussissent avec succès les mêmes épreuves — que les étudiants admis par le concours classique.

Pour être admis, les candidats à la « deuxième chance » doivent franchir toutes les étapes d'une sélection rigoureuse : présentation d'un dossier personnel et professionnel, épreuve écrite de quatre heures (cette année, ils ont « planché » sur la quatrième chaîne de télévision), entretien avec une commission composée d'enseignants de l'Institut. Aucun quota n'est fixé, c'est la qualité des candidats qui décide. En septembre dernier, trois cent trente-huit se sont présentés ; cinquante-six ont été admis (soit 5 % de l'effectif total des élèves de Sciences-Po). Plus de la moitié n'ont aucun diplôme d'enseignement supérieur. Certains d'entre eux ne sont pas bacheliers.

Cadres d'entreprise, enseignants, éducateurs, journalistes, secrétaires, comptables, syndicalistes, ont ainsi rejoint les amphis où les étudiants les ont accueillis avec tout juste un peu de curiosité au début. *« Ils ont déjà du mal à suivre leurs études*, précise M. Maumon, instituteur, qui, à vingt-six ans, est le plus jeune de la « promotion adulte ». *« Ils se demandent comment on peut avoir en même temps un emploi. »*

On exige en effet des adultes la même assiduité aux conférences de méthode et la même quantité de travail personnel. Ils bénéficient cependant d'aménagements leur permettant de ne pas interrompre leur activité professionnelle. Ils peuvent en particulier choisir, sans limite, la durée de leur scolarité et subissent chaque année par capitalisation — et non en fin d'études — les épreuves menant au diplôme. S'ils le souhaitent, des séances de « rattrapage » de culture historique générale peuvent être organisées à leur intention, tandis que des « tuteurs » sont à leur disposition pour chaque discipline.

« Au début, avoue Marie-Christine, vingt-neuf ans, secrétaire de direction à Calais, *j'avais des complexes par rapport aux étudiants : ils ont des licences, des maîtrises, ils savent beaucoup de choses. »* Aujourd'hui, encouragée par ses premiers bons résultats, elle insiste sur *« la masse de problèmes matériels »* auxquels elle est confrontée. Elle a obtenu un congé-formation accompagné d'une rémunération pendant vingt mois,puisqu'elle était obligée — dépense supplémentaire — de s'installer à Paris. Mais après ? Marie-Christine, qui veut élargir son *« horizon professionnel »*, craint les difficultés financières : c'est déjà pour cette raison qu'elle n'avait pu entrer à l'université autrefois.

Père de famille, cadre à EDF, M. Huby, qui, avec un brevet d'enseignement commercial, a commencé sa carrière comme employé de comptabilité, a franchi les échelons successifs de la promotion interne. A quarante-quatre ans, il souhaite aller encore plus haut, mais pense en même temps préparer sa retraite. Lorsque l'âge sera venu, il a l'intention de se présenter aux élections municipales en Bretagne, d'où il est originaire. Un tel diplôme, estime-t-il, lui apportera plus de crédibilité. Pour ne pas trop déséquilibrer sa vie familiale et professionnelle, il a décidé de faire ses études en quatre ans, voire plus si nécessaire. Il a été déchargé d'une petite partie de ses activités professionnelles.

Réussir, en dépit d'un rythme de travail et de vie qui peut devenir dissuasif : c'est le pari de ces nouveaux étudiants. Bilan dans quelques années, lorsque sortiront les premiers diplômés de la seconde chance.

CATHERINE ARDITTI.

★ Les inscriptions pour la rentrée 1984 à cette nouvelle voie d'accès sont ouvertes jusqu'au 15 février. Les épreuves écrites d'admission auront lieu le 10 mars et les entretiens en mars et avril. Renseignements : Institut d'études politiques de Paris, procédure spéciale d'admission, 27, rue Saint-Guillaume, 75341 Paris Cedex 07. Tél. : 260-39-60, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 11 heures et de 14 heures à 16 h 30.

UN ÉCHEC POUR LES ÉCOLOGISTES AMÉRICAINS

La centrale atomique de Three Mile Island pourrait reprendre ses activités

Correspondance

Washington. — Les écologistes ont perdu une bataille importante dans leur combat pour obtenir la fermeture de la centrale nucléaire de Three Mile Island (TMI) installée près de Harrisburg (Pennsylvanie). La Commission de contrôle nucléaire (NRC) vient, en effet, de prendre une décision qui permettra de remettre en marche celui des deux réacteurs qui n'avait pas été affecté par l'accident du 28 mars 1979.

Selon la commission, il n'y a pas lieu d'attendre la fin des poursuites actuellement engagées contre la Metropolitan Edison Company, accusée de négligence et de falsification de documents, pour apprécier la *« compétence »* et l'*« intégrité »* des dirigeants de la société mère General Public Utilities (GPU). Elle exclut que ceux-ci puissent être *« temporairement »* ou *« définitivement »* déplacés.

Le président-directeur général de la GPU s'est félicité de la décision, ajoutant que le réacteur, provisoirement arrêté avant l'accident du 28 mars 1979 pour cause de réapprovisionnement en combustible, pourrait être remis en marche au printemps. Le président de la commission a prudemment souligné que la décision ne représentait pas une autorisation et que la commission se réservait le droit d'imposer des contraintes, y compris le licenciement d'autres membres du personnel de GPU, avant d'autoriser la remise en marche du réacteur.

Conscient de l'inquiétude des habitants des localités voisines de la centrale, le gouverneur de Pennsylvanie s'est prononcé contre la remise en marche du réacteur avant que ne soit éliminé complètement le matériel radioactif du second réacteur, endommagé lors de l'accident. Quant aux groupes qui, depuis des années, menaient campagne pour la fermeture de la centrale, ils se sont déclarés *« indignés »* mais décidés à poursuivre leur action, justifiée selon eux, par les enquêtes en cours sur l'intégrité des dirigeants de la compagnie.

De toute évidence, la commission a *été* sensible aux arguments de l'industrie nucléaire — appuyée par le gouvernement, — qui connaît actuellement une situation difficile. Après l'accident de TMI, des règles plus rigoureuses concernant la sécurité ont été imposées, qui ont ralenti la construction de nouveaux réacteurs et surtout augmenté les coûts de production.

Ainsi, récemment, une centrale nucléaire de l'Illinois s'est vu refuser sa licence par la commission de contrôle pour insuffisance des mesures de sécurité. Dans l'Ohio, les constructeurs d'une centrale nucléaire ont estimé que, ne pouvant satisfaire aux normes de sécurité imposées, ils envisageaient d'abandonner leur chantier, presque achevé, pour le convertir en centrale thermique à charbon.

A cela s'ajoute la baisse de la demande d'énergie électrique, due à la récession de ces dernières années. Depuis 1978, aucune commande de centrale nucléaire n'a été passée et on peut penser qu'un grand nombre des quarante-huit unités en cours de construction ne seront pas achevées. Néanmoins, les quatre-vingts centrales actuellement en opération et qui produisent 13 % de l'électricité du pays, sont économiquement rentables.

L'assouplissement des contrôles de sécurité est souhaité par les représentants de l'industrie, qui misent sur la reprise économique et donc sur un regain de la demande d'électricité. Ils prévoient que la part des centrales nucléaires dans la production totale d'électricité passera de 13 à 19 % d'ici à l'an 2000.

HENRI PIERRE.

DE LOURDES CONSÉQUENCES

Le 28 mars 1979, alors que l'équipe de conduite du réacteur n° 2 de la centrale nucléaire de Three Mile Island est aux commandes, une série d'incidents amènent le mauvais fonctionnement d'une vanne, qui ne se refermera pas,ce qui aura pour effet de mettre le cœur du réacteur partiellement hors de l'eau.

Privé de son refroidissement, le cœur du réacteur chauffera et fondra partiellement, mettant la centrale dans une situation alarmante. Plus de seize heures seront alors nécessaires pour revenir à une situation sûre.

L'industrie nucléaire américaine se relèvera difficilement de cet accident majeur qui, de manière directe ou non, amènera à un certain ralentissement — voire parfois à, des arrêts — des programmes nucléaires dans le monde.

Des déchets nucléaires européens stockés en Chine ?

Correspondance

Bonn. — Le gouvernement chinois vient d'offrir à plusieurs pays européens, notamment la Suisse et l'Allemagne fédérale, de prendre en charge les déchets nucléaires de leurs centrales atomiques. En RFA, la China Nuclear Energy Industry Corporation a commencé des négociations avec l'homme d'affaires ouest-allemand Alfred Hempel, spécialiste du commerce avec les pays de l'Est, et les firmes allemandes Nukem et Transnuclear, filiales de la RWE, la compagnie productrice d'électricité de Rhénanie-Westphalie.

Selon l'hebdomadaire *Der Spiegel*, qui a révélé cette affaire dans son dernier numéro, les discussions porteraient sur 4 000 tonnes de déchets provenant des centrales de divers pays d'Europe, au prix de 1 500 dollars le kilo. Les intermédiaires allemands ont confirmé qu'ils avaient signé une « lettre d'intention » avec les Chinois pour des conversations sur une éventuelle coopération en matière d'élimination des déchets nucléaires.

De même source, la Chine aurait notamment indiqué qu'elle était prête à entreposer ces déchets dans le désert de Gobi. Mais d'autres solutions, comme le retraitement, sont également envisagées. Commencées sur l'initiative de la Chine, les négociations en sont à leur début, indique-t-on auprès de la firme Nukem qui se refuse, en revanche, à confirmer les chiffres avancés par l'hebdomadaire. On ne cache pas chez Nukem que ces négociations seront longues et se heurtent à des problèmes complexes.

De source suisse, on confirme que les Chinois ont pris contact avec le ministère de l'énergie à Berne : celui-ci s'est montré intéressé. On indique, toutefois, que si les Chinois voulaient aller plus loin, il leur faudrait aussi entrer en contact avec des firmes suisses et qu'une éventuelle conclusion devrait faire l'objet d'un accord bilatéral incluant des clauses de non-prolifération. La Chine est membre, depuis octobre 1983, de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne.

HENRI DE BRESSON.

[A la COGEMA, (Compagnie générale pour les matières nucléaires), qui gère en France l'usine de retraitement de la Hague (Manche), pratiquement la seule au monde à faire du retraitement industriel, on estime que cet accord n'affectera pas l'approvisionnement de l'unité UP-3, en cours de construction, dont les clients sont déjà bien engagés. Quant aux conséquences à long terme, on attend d'en savoir plus pour se prononcer.]

Faits divers

Trafic de drogue et enlèvements : aggravation des peines en Italie

Rome. – Une femme qui achève d'un coup de pistolet à la tête son fils de vingt-sept ans, toxicomane, après que, au cours d'une dispute, pour lui soutirer de l'argent et acheter de la drogue, il eut lui-même tenté de se tuer avec son arme ; une mère condamnée à six ans de prison par le tribunal de Milan, également pour le meurtre, à coups de couteau, de son fils de vingt ans, toxicomane ; un homme de soixante-cinq ans, propriétaire d'une chaîne de magasins gastronomiques, enlevé à Turin devant son domicile : ces trois faitsdivers dramatiques survenus en quarante-huit heures témoignent de l'ampleur de deux maux de la société italienne : la drogue et les enlèvements.

Vendredi 20 janvier, le conseil des ministres a d'ailleurs adopté de nouvelles mesures contre les auteurs de rapt et les trafiquants de drogue. Quelques chiffres aident à comprendre la situation : au cours des vingt premiers jours de ce mois, trente-neuf personnes sont mortes de surdose (trois fois plus qu'en 1983).

La toxicomanie est désormais un mal endémique en Italie, avance le CENSIS (Centre d'étude pour les investissements sociaux), qui a consacré une enquête au problème. La drogue, écrit cet organisme, est de plus en plus intégrée à l'univers de consommation des jeunes : le nombre des garçons et des filles âgés de dix-huit, vingt-cinq ans qui se droguent se situe entre cent quatre-vingt mille

De notre correspondant

et deux cent quarante mille. Il n'est pas rare, poursuit-il, que, dans les quartiers-ghettos des grandes villes, des enfants de douze et treize ans aient eu des expériences. En 1983, la police a saisi 304 kilos d'héroïne et 222 kilos de cocaïne.

Les enlèvements sont, depuis des années, l'une des « industries » du crime. Selon le ministère de l'intérieur, l'Italie détient, dans ce domaine, un triste record : quatre cent quatre-vingt-treize en dix ans (un tous les quatorze jours) ; en vingt ans, d'autre part, on a enregistré trente-quatre enlèvements d'enfants.

Il y a seulement mille sept cents auteurs d'enlèvements dans les prisons italiennes. Malgré les bons résultats obtenus par la police (70 % des ravisseurs ont été arrêtés), l'« industrie » de l'enlèvement prolifère : au total, 250 milliards de lires de rançons ont dû être versées aux malfaiteurs, dont un quart a été retrouvé.

Les « nouveaux barbares »

Confronté au défi lancé à la société par ce que la presse italienne nomme les « nouveaux barbares », le conseil des ministres a adopté une série de mesures qui seront prochainement présentées au Parlement, destinées à durcir les peines encourues, tant par les trafiquants de drogue que par les auteurs d'enlèvements. Pour ce qui concerne ces derniers, on a cherché à la fois à renforcer le système de répression et à rendre plus difficile l'utilisation de la rançon. Les auteurs de rapt d'enfant de moins de quatorze ans encourront des peines de trente ans et la prison à vie si l'otage meurt, même accidentellement, au cours de l'enlèvement ; leur peine ne pourra être inférieure à dix-huit ans, même si on leur reconnaît des circonstances atténuantes. La peine minimale sera de trente ans si l'otage est assassiné. La loi anti-Mafia, permettant le contrôle des comptes bancaires, a été étendue aux cas d'enlèvement. Le gouvernement n'a pas retenu, en revanche, la mise sous séquestre des biens des familles des victimes.

Pour la drogue, il a été décidé que les membres d'associations de malfaiteurs se livrant au trafic des stupéfiants seront passibles d'une peine de prison à perpétuité. Une mesure qui semble répondre à l'attente du gouvernement américain, désireux d'une intensification de la lutte contre la production et la commercialisation de l'héroïne. Cette drogue, fabriquée en Sicile, est destinée en grande partie au marché des Etats-Unis. Une délégation du Congrès américain est arrivée à Rome afin d'étudier une amélioration de la collaboration bilatérale entre les deux pays en matière de stupéfiants.

PHILLIPPE PONS.

AUX ASSISES DE PARIS

Un espion du KGB

Les scénarios du KGB sont répétitifs et efficaces. Un troisième conseiller d'ambassade rencontre, lors d'un ballet du Bolchoï, un futur espion qui s'ignore. Les deux hommes sympathisent et passent une soirée à égrener des souvenirs et à discuter de leurs lectures. Finalement, ils échangent adresses et numéros de téléphone.

Quelques jours passent. Le gentil conseiller téléphone. Prévenant, intelligent, il prend doucement en main le futur espion. Une discussion, un verre de vodka, un air de musique russe, et le voilà bientôt déniaisé. Quatre fois par an, il répond à des convocations et se donne des frissons en sautant des rames du métro au dernier moment. Chaque fois, il apporte fidèlement son butin (photocopies, microfilms, ouvrages techniques, etc.). Et le conseiller lui remet – non moins fidèlement – quelques billets de 100 F sous enveloppe. La routine.

M. Waldimar Zolotarenko a connu tout cela. Russophile, fils d'émmigrés russes, Français depuis 1951, il était le sujet idéal pour ce scénario desséché. Lundi 6 février, M. André Giresse, président de la cour d'assises, lui a rappelé en détail les différentes étapes de sa « carrière », que nous avions décrites dans ces colonnes le 11 novembre 1983. Une carrière tout à la fois étriquée, suintante de tristesse et, à bien des égards, vertigineuse.

Etriquée : M. Zolotarenko n'était qu'un modeste salarié de l'OTAN depuis 1959, bombardé « spécialiste en reproduction ». En fait, un homme à tout faire. Il imprimait et photocopiait à tour de bras au sein de l'AGARD, à Neuilly, un groupe consultatif pour la recherche et les réalisations aéronautiques. « J'étais le boy, s'est-il plaint, la serpillière de ce service depuis vingt ans. »

Une carrière vertigineuse aussi : notre espion piochait dans les poubelles, raflait les documents « top secret » des militaires de l'OTAN pour les confier au KGB. Le commissaire Nart de la DST l'a dit : « Zolotarenko a compromis l'esprit des recherches de l'AGARD. » Pis, il était aussi, surtout, un « agent de repérage » qui fournissait des renseignements sur la vie privée de ses collègues, permettant aux Soviétiques de « procéder à de nouvelles pénétrations ». Bref, un « agent important ».

Les négligences de l'OTAN

L'audience, rien que pour cela, valait le détour. Elle fut, en prime, l'occasion d'en apprendre de belles sur l'AGARD, agence discrète, en principe transformée en bunker. La vie y était agréable, détendue. « Une grande famille », a résumé M. Dupin de Beyssat, avocat général. Une sorte de gruyère où les secrets pouvaient s'évanouir, réapparaître, s'envoler.

Le chef de la sécurité, M. Joseph Calafiore (Etats-Unis), avait cinq autres casquettes. Alors... le personnel n'était jamais contrôlé à la sortie et encore moins fouillé. « Le royaume de la confiance ! », a lancé le président, sidéré.

Pour corser le tout, le colonel Alex Pestrichella (Etats-Unis), MM. Cirilo Ruiz (Etats-Unis) et Calafiore se sont contredits aimablement devant la cour sans s'en émouvoir outre mesure. Le président a parlé de « négligences ». C'est bien le moins. Waldimar Zolotarenko, lorsque les militaires étaient débordés, allait chercher pour eux, à Versailles, la valise diplomatique.

Verdict mardi 7 février.

LAURENT GREILSAMER.

LES BATONNIERS MÉCONTENTS

Les bâtonniers sont « en colère ». Me Jacques Wuilque, le nouveau président de la Conférence des bâtonniers, l'a dit il y a quelques jours, à Paris, lors de l'assemblée générale statutaire de son organisation. Les avocats s'inquiètent des solutions imaginées au ministère pour régler en amont des tribunaux certains conflits mineurs (le Monde du 29 mars 1983). Ils contestent également la prochaine réforme de l'indemnisation des victimes de la circulation routière (le Monde daté 9-10 octobre 1983).

Selon M. Marco Darmon, directeur des affaires civiles et du sceau, cette réforme ne coûtera rien aux assurés, et les autres projets dont ils s'inquiètent sont le seul moyen d'éviter l' « asphyxie » des tribunaux.

Me Wuilque succède, à la tête de la Conférence des bâtonniers, à Me Serge Davy, de Caen, dont le mandat arrivait à expiration.

LA FIN JURIDIQUE DE LA FUSILLADE DE MONTREDON

Montpellier. – La cour d'appel de Montpellier a fait bénéficier de la loi d'amnistie du 4 août 1981 le viticulteur Albert Teisseyre, de Lauraguel (Aude), qui était inculpé de « violence avec arme contre un agent de la force publique avec une intention homicide ». Au cours d'un affrontement, le 4 mars 1976, entre viticulteurs et service d'ordre, une fusillade avait éclaté au village de Montredon, près de Narbonne. Deux personnes avaient été tuées : un viticulteur, Emile Poytes, et le commandant Le Goff, qui dirigeait la compagnie de CRS. – (Corresp.)

EN BREF

Les réfugiés basques expulsés de la cathédrale de Bayonne

Bayonne. – Les quarante-quatre réfugiés politiques basques, qui avaient commencé, le 20 janvier, une grève de la faim dans la cathédrale de Bayonne, en ont été expulsés, lundi 6 février, par la police. Une évacuation faite sans ménagement et destinée, selon le coordinateur des polices du département, M. Alain Tourre, à mettre fin à une action troublant l'ordre public et à contrôler l'identité des grévistes, fort affaiblis, dont l'un d'eux avait été hospitalisé dans la matinée. Conduits au commissariat, ils ont tous été relâchés et ont décidé de continuer leur jeûne dans une autre église.

Ce durcissement des autorités, faisant suite à l'expulsion en Amérique latine de six réfugiés et à l'assignation à résidence de huit autres au nord de la Loire, a consommé le divorce entre le parti socialiste et les autonomistes basques modérés.

● *Colère chez les défenseurs de la chasse traditionnelle.* – M. Charles Saint-Josse, président de l'Association nationale de défense des chasses traditionnelles de France, a présenté, le 6 février à Narbonne, le plan de bataille des chasseurs contre la suppression des chasses de mars, voulue par Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat à l'environnement.

Au terme d'une réunion du conseil d'administration de son organisation, M. Saint-Josse a déclaré que les chasseurs sont décidés à faire entendre leur voix, au même titre que les éleveurs de porcs et les viticulteurs. Jusqu'au 28 février, a-t-il dit, « nous allons sensibiliser les pouvoirs publics et les élus. Si au-delà de cette date nous n'obtenons rien de concret, nous demanderons aux chasseurs de se mettre illégalement en action de chasse, au cours de rassemblements de masse sur le terrain ».

● *Naufrage dans la Manche.* – Un petit caboteur panaméen a coulé pendant la nuit du 6 au 7 février au large d'Ouessant dans la tempête. Ce cargo avait dix-neuf membres d'équipage. Une dizaine de marins avaient pu être recueillis sains et saufs, en milieu de matinée, par un hélicoptère de la marine nationale et par un chalutier.

● *Expulsion de squatters à Paris.* – Soixante-quinze squatters qui occupaient un immeuble insalubre du quartier de la Goutte d'Or, à Paris (18e), ont été expulsés, sans incidents, par la police mardi 7 février à l'aube.

● *Nomination au Conseil d'État.* – M. Jean-François Dubos, assistant à l'université de Paris-V et chargé de mission auprès du ministre de la défense, M. Charles Hernu, a été nommé maître des requêtes au Conseil d'État (tour extérieur), par décret au Journal officiel du 5 février. M. Dubos continuera d'assurer les fonctions qu'il occupe depuis juin 1981, au cabinet du ministre de la défense.

Nominations dans la haute magistrature

Deux départs à la retraite à la tête de la Cour de cassation vont entraîner des nominations en cascade dans la haute magistrature. L'une est déjà acquise : Mme Simone Rozès remplacera M. Robert Schmelck comme premier président de la Cour de cassation (le Monde du 14 décembre 1983). Pour lui succéder au poste d'avocat général à la Cour européenne de justice, à Luxembourg, le choix du gouvernement s'est porté sur M. Marco Darmon, actuellement directeur des affaires civiles et du sceau au ministère de la justice.

Selon toute vraisemblance, c'est M. Pierre Arpaillange, procureur général de Paris, qui devait remplacer M. Henri Charliac comme procureur général de la Cour de cassation.

A la place de M. Arpaillange, le gouvernement compte nommer M. Robert Bouchery, actuellement procureur de la République de Paris. Ce dernier devrait être remplacé à la tête du parquet de la capitale par M. Michel Jéol, directeur des affaires criminelles et des grâces, à la chancellerie. Les noms des successeurs de MM. Jéol et Darmon seront connus avant la fin du mois.

ASSOCIATIONS

Sauvegarde du patrimoine maîtrise foncière et... enthousiasme

La protection de la nature, une affaire de vieux ? Détrompez-vous. A Espaces pour demain (« *Adoptez un arbre* », la campagne de l'été 1982, c'était eux), la moyenne d'âge est de vingt-cinq ans. Des vocations précoces ? Assurément.

Le délégué général d'Espaces pour demain, Pascal Chicard, est haut comme trois pommes quand il crée un club de jeunes pour la nature à Decize, dans la Nièvre. Le petit bonhomme de douze ans réussit à rallier cent gamins et attire même dans son sillage des adultes.

Lien affectif avec la nature, goût pour le verbe, le maniement des mots, dont on se grise, besoin un peu brouillon d'action : l'homme d'aujourd'hui n'a pas oublié l'enfant d'hier.

En Bourgogne, il assume les fonctions de délégué général auprès de la Fédération des jeunes pour la nature, du groupe Paul-Emile Victor, puis d'Espaces pour demain, avant de devenir, à vingt ans, délégué général de l'association. Son intérêt évolue ; il a pris conscience des problèmes : « *L'écologie est une dimension de l'économie*, dit-il. *C'est la gestion des ressources naturelles* ».

Espaces pour demain, créé en septembre 1976 sur l'initiative de Louis Bériot, auteur de l'émission « la France défigurée », c'est d'abord un logo évocateur dû au crayon de Christian Delaunay pour J. Seguela : des arbres verts, touffus, qui dessinent la France. C'est aussi une revue trimestrielle en noir et blanc sur papier recyclé : le coût en est plus élevé, mais déontologie oblige.

Le modèle de référence, on l'a découvert de l'autre côté de la Manche : le « National Trust » britannique, un million d'adhérents et un patrimoine fabuleux (160 châteaux, des terres, des forêts). Inaccessible ? « *Si, demain, un million de Français donnaient chacun 50 F...* »

Le jeune délégué général expose sa politique : « *Espaces pour demain est un opérateur foncier privé, dont la finalité est la protection du patrimoine* ». Cette sauvegarde, qu'il qualifie de dynamique, suppose une bonne gestion et passe par la maîtrise foncière. L'association achète des terrains, ou reçoit des donations exonérées de l'impôt sur le revenu jusqu'à concurrence de 3 %.

L'histoire de la Réserve de Peyssac, première donation faite à Espaces pour demain, est exemplaire. Un instituteur de Périgueux, M. Charles Dubernard, réunit patiemment – 26 opérations furent passées devant notaire de 1961 à 1973 – 76 hectares qu'il lègue à l'association en 1980. Châtaigniers, chênes, genevriers, pins, viornes, cornouillers, charmes sont désormais sous la garde d'un comité de gestion, l'association pour l'Essor du Périgord noir.

A Jurançon (Pyrénées-Atlantiques), Espaces pour demain a acquis 10 hectares. Un collectif réunit des représentants de la Société d'étude et de protection de la nature dans le Sud-Ouest (Sepanso), de la Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement, de la Direction départementale de l'agriculture et des universités de Pau et de Bordeaux. Ces partenaires se concertent pour gérer le terrain : un hectare de terre cultivable sera occupé par une collection mondiale de légumineuses, un autre hectare sera planté d'arbres fruitiers locaux menacés de disparition, le bois sera entretenu.

Aide juridique

Espaces pour demain développe aujourd'hui la « servitude conventionnelle », un biais juridique qui lui permet de protéger certains espaces menacés en faisant l'économie de l'achat.

Outil au service des associations, Espaces pour demain met à leur disposition son statut juridique pour recevoir des legs destinés à d'autres associations, son réseau d'experts fonciers (notaires, juristes, géographes) et sa capacité à monter des campagnes logistiques.

Pascal Chicard envisage l'avenir avec optimisme. Au printemps, l'association va lancer une campagne de sensibilisation auprès des notaires : un dépliant, « *Pourquoi et comment donner à Espaces pour demain* », sera diffusé dans toutes les études. Parallèlement, par voie de presse, on présentera au public les premières donations. Un recensement des sites menacés est envisagé pour la fin de l'année avec sélection d'un site par région et ouverture d'une campagne de souscription.

Comment Espaces pour demain vit-elle ? Des cotisations de ses dix mille adhérents et de rares subventions de l'Etat : 120 000 F du ministère de l'environnement et de la qualité de la vie et 120 000 F du ministère du temps libre, de la jeunesse et des sports. L'équipe est réduite : sept personnes rémunérées, dont deux à temps complet, trois à mi-temps et une à un tiers de temps. Tout les autres sont bénévoles.

DANIELLE TRAMARD.

★ Espaces pour demain, 7, place Franz Liszt, 75010 Paris. Tél. : 526-55-57. CCP 2299 E Paris

CORRESPONDANCE

Déceptions

Mai 1981, accession de la gauche au pouvoir : cette date a marqué pour les associations un moment important et le début de grandes espérances. (...) Le mouvement associatif et le Parti socialiste ont une pensée commune. Nombre de militants du PS sont des bénévoles actifs au sein des associations.

Le Parti socialiste et le Mouvement des radicaux de gauche avaient déposé une proposition de loi relative à la promotion de la vie associative. Lorsque ces partis se sont retrouvés au pouvoir, tous les espoirs furent permis. Dès juin 1981, un groupe de travail interministériel était constitué afin d'élaborer des propositions pour promouvoir la vie associative. Le résultat a été porté à la connaissance des associations dans une vaste consultation nationale. Les associations ont été nombreuses à examiner le texte et à formuler leurs critiques. Les pouvoirs publics ont ensuite repris leurs travaux, et, au mois de décembre 1982, le ministre du temps libre présentait à la presse une série de mesures pour 1983.

Un an après, que s'est-il passé ? Rien ou presque : en effet, seule la création d'un Conseil national de la vie associative a été réalisée. Ce conseil, instance de concertation rassemblant l'ensemble du mouvement associatif, est, désormais, l'interlocuteur unique des pouvoirs publics pour tout ce qui concerne la vie associative en général. Malheureusement, en dehors de ce conseil, trop peu de choses ont été faites. Les associations sont déçues. Elles ont perdu les espoirs qu'elles avaient mis dans la majorité politique. (...) Dès lors qu'on présente aux associations des projets sur lesquels on les consulte, pour finalement ne rien leur donner, on crée une nouvelle catégorie de déçus.

Ce n'est pas quand elle sera retournée dans l'opposition que la gauche pourra faire des propositions pour la vie associative, c'est tout de suite qu'elle doit montrer des réalisations.

X. B. Paris.
Militant associatif.

BIBLIOGRAPHIE

ASSOCIATIONS ET CONGRÉGATIONS. – Max Régnier est l'auteur du livre *les Associations*, fondations, associations cultuelles et diocésaines et congrégations, paru aux éditions Masson. Cet ouvrage présente une étude complète du régime juridique de l'association depuis sa constitution jusqu'à sa dissolution et de son régime fiscal, statut des bénévoles inclus. Il propose différentes formules susceptibles d'aider le rédacteur de statuts, règlement intérieur, bulletin d'adhésion... Il regroupe enfin les règlements administratifs et fiscaux et la jurisprudence concernant les fondations, avant de traiter le régime fiscal et juridique des associations à caractère spécial que sont les congrégations et les associations cultuelles et diocésaines. Prix : 150 F.

★ Vente en librairie et à la Maison du livre spécialisé, 42-48, rue de la Colonie, 75013 Paris. Tél. : 581-51-15.

LE CARNET DU Monde

Naissances

– Anne CADORET et Marc ABÉLÈS annoncent la naissance de

Solal,

le 3 février 1984, à Paris,

et demandent de garder le souvenir de

Jeanne et de Louis,

décédés le 27 novembre 1982.

– René et Dominique RICOL laissent à Raphaelle, Stéphane, Matthieu la joie d'annoncer la venue de

Antoine.

20, rue de Cronstadt,
75015 Paris.

– Anne et Laurent THEIS, Samuel et Blanche, sont heureux d'annoncer la naissance de

Paul,

le 3 février.

96, rue Carnot,
94130 Nogent-sur-Marne.

Mariages

– Bakou (URSS).
Montmagny (France).

M. Georges JIDKOFF et Mme, née Jeanne CORNEIL, sont heureux de faire part du mariage de leur fille

Catherine
avec M. Iossif IAKOUBOV,

célébré, le jeudi 2 février 1984, à Bakou, république d'Azerbaïdjan (URSS).

26, rue Villebois-Mareuil,
95360 Montmagny (France).

– Récemment a été célébré à Paris le mariage de

Hélène de SAMBUCY DE SORGUE,

fille du baron et de la baronne
André de Sambucy de Sorgue,

avec

Me Dominique GIAFFERI,

de la compagnie
des commissaires-priseurs de Paris,

fils du docteur Jacques A. Giafferi,
de Besançon,
et de Mme, née Jardel Destrés,
et petit-fils de feu Henry Jardel,
officier de la Légion d'honneur,
ancien bâtonnier
de l'ordre des avocats de Nancy.

Décès

– M. Raoul de Chapeaurouge,
La famille et les amis ont la douleur de faire part du décès de

Magda ANDRADE,
artiste peintre,

décédée le 28 janvier 1984.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
Une messe sera célébrée à son intention le jeudi 9 février 1984, à 18 h 30, en l'église Saint-Pierre de Chaillot,

35, avenue Marceau,
75016 Paris.

– M. et Mme Alfred Baudouin,
leurs enfants et petits-enfants,
M. René Chauchot et Mme,
née Baudouin,
leurs enfants et leur petite-fille,
M. Félix Delestrade et Mme,
née Baudouin,
leurs enfants et leurs petits-enfants,
Mme Jean Baudouin,
ses enfants et petits-enfants,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis BAUDOUIN,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,
médaille de la Résistance,
président de l'Enfance abandonnée,
président honoraire
de la chambre de commerce,

survenu le 4 février 1984, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mardi 7 février 1984 en l'église Saint-Joseph, suivie de l'inhumation au cimetière central.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Oran. Paris.

Mme Simon Benichou,
Le docteur et Mme Paul Benichou,
Jonathan et Sarah,
M. et Mme Jean-Jacques Tabah,
Sébastien et Raphaël,
M. et Mme Pierre Pulcini
et Thomas,
Julie Schmelzer,
Mme Marcel Bedok
et ses enfants,
Mlle Eva Benichou,
Les familles Benichou, Mimran, Elbaz, Laïk, Darmon, Daban, Bennaïm, Amar, Bokobsa, parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès brutal de

Simon BENICHOU,
agent général
des assurances La Concorde,

survenu le 6 février 1984, à l'âge de soixante-douze ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 8 février 1984, à 11 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

Réunion porte principale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

110, rue du Faubourg-Poissonnière,
75010 Paris.

– Mme et M. Jacques Flechet,
Mme Jean Spinasse,
M. et Mme Bernard Spinasse,
Mme Annette Spinasse,
Le comte et la comtesse de Forges,
M. et Mme Etienne Guéna,
Docteurs Bruno et Marie-Laure Flechet,
sa sœur, son beau-frère, sa belle-sœur, ses neveux et nièces,
ont l'immense douleur de faire part du décès du

docteur Jacqueline
BOURGEOIS-SPINASSE,

survenu à Paris le 5 février 1984.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 8 février, à 10 h 30, en l'église Saint-François-Xavier, à Paris-7e.

Une absoute sera dite le jeudi 9 février, à 11 heures, en l'église d'Egleton (Corrèze), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

10, quai Henri-IV,
75004 Paris.

– Le docteur et Mme Maurice Daussy,
M. et Mme Jean-Claude Daussy,
leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Christiane Arbez,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Georges DAUSSY,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier
de l'ordre du Mérite national,

leur père, grand-père et arrière-grand-père,

décédé, à Paris, le 28 janvier 1984.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale à Paris.

Et Chaumont-en-Vexin.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Simon-Michel Gorlin,
M. et Mme Yves Gorlin
et leurs enfants,
M. et Mme Serge Gorlin
et leurs enfants,
M. et Mme Boris Gorlin
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Simon-Michel GORLIN,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,
médaille de la Résistance.

Les obsèques auront lieu le mercredi 8 février 1984, à 10 h 45, au cimetière nouveau de Neuilly, rue de Vimy, 92000 Nanterre.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
34 *bis*, rue de Longchamp,
92200 Neuilly.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Marguerite LAPIERRE,
née Doré,

survenu le 5 février 1984.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 8 février, à 15 h 15, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul de Colombes, 1, rue Halphen.

De la part de
M. et Mme Jacques Béchade,
leurs enfants et petits-enfants;
M. et Mme Jean-Louis Lapierre
et leurs enfants,
Mme Marie-Thérèse Lapierre,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme François Lapierre,
leurs enfants et petits-enfants.
Ainsi que des familles Doré, Ravinet, Portier.
Cet avis tient lieu de faire-part.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Elie LASCAUX,

survenu, le 3 février 1984, en sa quatre-vingt-onzième année.
Un service religieux sera célébré le 8 février 1984, à 8 h 30, en l'église Saint-Séverin, 3, rue des Prêtres-Saint-Séverin, à Paris-5e.

– M. Jean-Roger Lazard,
M. et Mme Jean Salmona
et leurs enfants Marianne, Isabelle et Pierre,
M. et Mme Jacques Boullé
et leurs enfants Delphine et Antoine,

ont la douleur de faire part du décès de leur épouse, mère et grand-mère,

Charlotte LAZARD,

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 3 février 1984, au cimetière du Père-Lachaise.

31, boulevard Lefebvre,
75015 Paris,
9, avenue du Maréchal-Lyautey,
Parc Talabot, 13007 Marseille.
3, rue Marcellin-Berthelot,
92130 Issy-les-Moulineaux.

– Nous apprenons le décès du

docteur Xavier LECLAINCHE,

survenu le lundi 5 février à Paris.

[Né le 19 avril 1899 à Toulouse, Xavier Leclainche fait ses études au lycée Buffon et à la faculté de médecine de Paris. Docteur en médecine, il est nommé chef de service à l'Office national d'hygiène sociale puis à l'Organisation mondiale de la santé. De 1942 à 1946, il est secrétaire général de la santé et de l'assistance à Paris. En 1949, il est nommé directeur général de l'administration générale de l'assistance publique de Paris puis conseiller d'Etat en service extraordinaire (1962 à 1966). En mars 1956, il devient membre de l'Académie nationale de médecine dont il est élu président en 1976.]

– La communauté des Frères des écoles chrétiennes,
Les membres de sa famille,
ont la douleur d'annoncer le décès du
Frère adorateur Georges LOISEAU,
rappelé à Dieu dans la paix le 4 février 1984.
La messe de funérailles sera célébrée le mercredi 8 février, à 14 h 15, en la chapelle du pensionnat de Passy-Saint-Nicolas de Buzenval, où il a vécu soixante-dix ans comme élève, professeur et directeur.
52, avenue Otis-Mygatt,
92500 Rueil-Malmaison.

– Mme Pierre Moreau,
son épouse,
M. et Mme Claude Moreau,
Mlle Denise Moreau,
M. et Mme Gérard Moreau,
M. et Mme Michel Bontemps,
ses enfants,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre MOREAU,
commandeur de la Légion d'honneur,
directeur général honoraire
des Caisses centrales
de la mutualité agricole,

survenu subitement le vendredi 3 février 1984.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité au cimetière parisien de Bagneux, le mardi 7 février 1984.

87, boulevard du Montparnasse,
75006 Paris.

[Né le 17 juillet 1905, M. Pierre Moreau, ancien élève de l'Institut national d'agronomie a commencé sa carrière en 1931 au sein des organisations agricoles dites du boulevard Saint-Germain. Il fut nommé secrétaire général en 1945, puis directeur général, en 1948, des Caisses centrales de la mutualité sociale agricole. A ce titre, il a largement contribué à affirmer l'unité des structures de l'institution mutualiste et à en relancer les activités. M. Moreau avait pris sa retraite en 1970.]

– Mme Graciela Plouin,
son épouse,
Carla et Jean,
ses enfants,
Mme Catherine Plouin,
sa mère,
M. et Mme Pierre-François
et Perrine Plouin
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Pierre et Chantal Devichi
et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la profonde douleur d'annoncer le décès de

Michel PLOUIN,

survenu subitement le 4 février 1984.
Les obsèques auront lieu en l'église de Saint-Leu-la-Forêt (Val-d'Oise), à 15 h 45, et l'inhumation au cimetière de Passy, à Paris-16e, le mardi 7 février 1984, à 17 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.
27, route de Saint-Prix,
95320 Saint-Leu-la-Forêt.

– Saint-Etienne. Paris. Montceau-les-Mines. Boulogne. Lyon. Charly. Saint-Cloud. New-York.

Mme Jean Tardy,
M. et Mme François Miron de l'Espinay et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Collod,
leurs enfants et leur petit-fils,
Mme Paule Tardy,
M. et Mme Michel Goyet
et leurs enfants,
M. et Mme Michel Barioz
et leurs enfants,
M. et Mme André Moulin
et leurs enfants,
Le docteur et Mme Jean-Pierre Martel
et leurs enfants,
M. et Mme Leif Ostberg
et leurs enfants,
Mlle Roseline Tardy,
Les familles Tardy, Trastour, Durand, Penel, Cherfils,
ont la douleur de faire part du décès de leur époux, père, grand-père, arrière-grand-père et parent,

M. Jean TARDY,
ingénieur civil des mines,
ancien maire de Saint-Jean-Bonnefonds,

rappelé à Dieu le 4 février 1984, en son domicile, 8, cours Gustave-Nadaud, à Saint-Etienne, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Les funérailles ont eu lieu en l'église Notre-Dame le mardi 7 février, à 10 h 15, la cérémonie officielle à la mairie de Saint-Jean et l'inhumation dans l'intimité au cimetière de Saint-Jean-Bonnefonds.

– M. et Mme Jean Villard,
Mme Jeannine Langénieux,
M. Philippe Villard-Langénieux,
M. et Mme René Villard,
Mme Jean Langénieux,
Mlle Françoise Vallet,
M. François Villard,
M. Pierre Villard,
Mme Raymond Sauvan,
ses enfants et sa petite-fille,
Ses filleuls,
Tous ses parents et alliés et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Michel VILLARD,
docteur en médecine,

survenu subitement, le 26 janvier 1984, à Paris, à l'âge de vingt-neuf ans.

Priez pour lui.

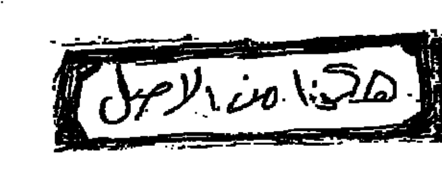
La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité en l'église Saint-Séverin par le Père de Tarragon et le chanoine Louis, anciens aumôniers du lycée Janson-de-Sailly.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Les Guignko, Bonville-Bleury,
28700 Auneau.
16, rue de Condé,
75006 Paris.
14, rue Saint-Séverin,
75005 Paris.

Communications diverses

– **NANE STERN**
est heureuse de présenter les plus récentes peintures de
RENATO BOERO
du 7 février au 10 mars 1984,
du mardi au vendredi de 15 heures à 20 h 30 ; le samedi de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 20 h 30.
25, avenue de Tourville, 75007 Paris.
Tél. : 705-08-46.



Résidence de vacances pour petites familles?

Ou bien par Interhome:

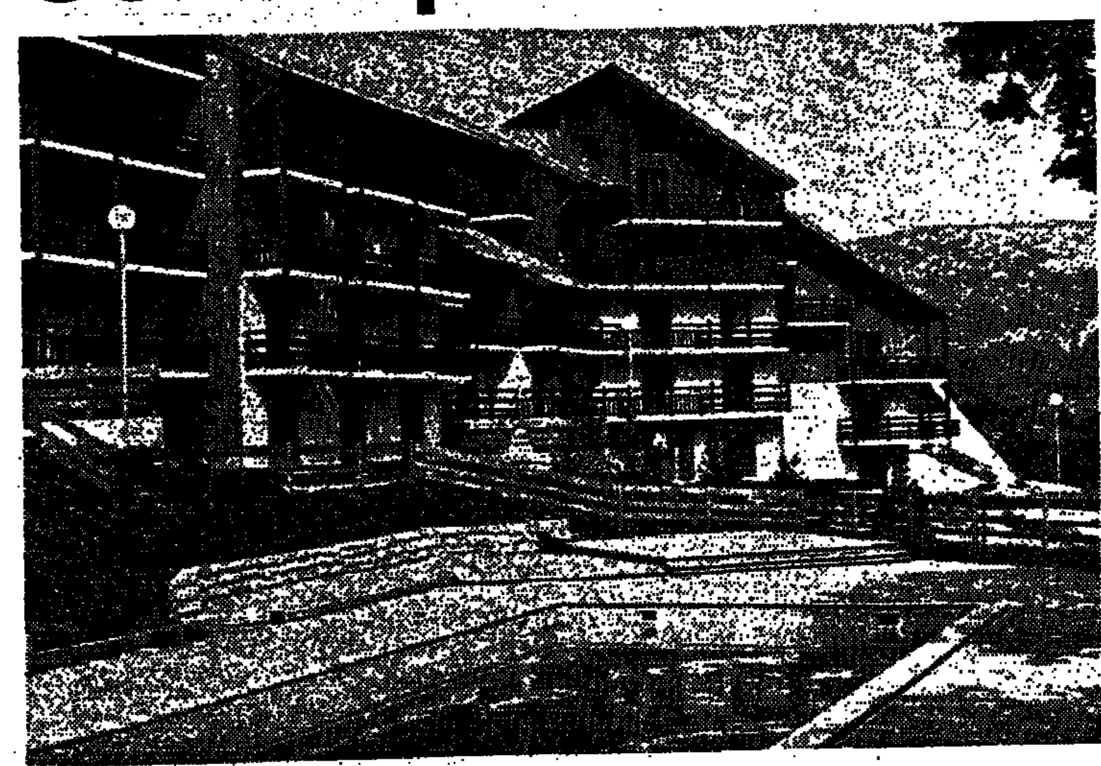


Figure sur la reproduction, à gauche, une vraie maison: l'une des 15 000 maisons, appartements, chambres d'hôtel d'Interhome en Europe. Elles sont toutes entièrement décrites dans nos nouvelles brochures. Demandez-les maintenant, ne prenez pas de risques. Téléphonez à: 355.44.25 ou renvoyez-nous ce coupon.

INTERHOME

Le spécialiste des séjours en hôtels et en logements de vacances

J'envisage de passer des vacances en:
☐ Suisse ☐ France ☐ Espagne ☐ Italie
☐ Yougoslavie ☐ Autriche ☐ Allemagne
(Cochez la case correspondante)

Nom/Prénom: __________

Numéro/Rue: __________

Code postal/Localité: __________

INTERHOME, 15, Av. Jean-Aicard,
75011 Paris, tél. 355.44.25

MM

CHRONOLOGIE

Janvier 1984 dans le monde

La chronologie mensuelle, publiée depuis septembre 1979 et jusqu'à janvier 1984 dans *le Monde Dimanche*, paraît désormais dans le quotidien, le mardi, entre le 6 et le 12. Elle est établie par Philippe Boucher et Edouard Masurel.

ÉTRANGER

1. — BRUNEI : Le protectorat britannique de Brunei, sultanat pétrolier de 220 000 habitants au nord de Bornéo, devient indépendant. (1-2 et 3).

3. — ÉTATS-UNIS-SYRIE : M. Jesse Jackson, candidat noir démocrate à l'investiture présidentielle américaine, obtient, à Damas, la libération du pilote noir américain fait prisonnier par les Syriens le 4 décembre 1983 au Liban. (du 3 au 6).

4. — LIBAN : L'aviation israélienne attaque « deux bases de terroristes liés à l'Iran » près de Baalbek. C'est le plus meurtrier des raids lancés par Israël au Liban : il aurait fait au moins cent morts. (5 et 6).

6. — TUNISIE : Le président Bourguiba annonce qu'il reporte de trois mois les augmentations du prix du pain et des produits céréaliers qui avaient provoqué de très violentes émeutes. Au moins soixante-quinze personnes auraient été tuées depuis le 29 décembre. M. Bourguiba confirme, le 7, M. Mzali dans ses fonctions de premier ministre et démet le ministre de l'intérieur, M. Guiga. (du 3 au 14 et 27).

9. — JORDANIE : Le Parlement, composé pour moitié de représentants palestiniens de Cisjordanie, se réunit à Amman pour la première fois depuis 1974. Il adopte un amendement constitutionnel qui le restaure dans ses fonctions pour quatre ans. Le 10, le gouvernement est profondément remanié : à sa tête, M. Ahmad Obeidat succède à M. Moudar Badrane. Inaugurant les travaux du Parlement, le 16, le roi Hussein réaffirme sa volonté de parvenir à une « formule pratique de coopération » avec l'OLP (7, 10, 11, 12,18, 20 et 31).

10. — DANEMARK : Les conservateurs de M. Poul Schlüter, premier ministre sortant, obtiennent 42 sièges (+ 16) aux élections législatives anticipées. Mais la coalition quadripartite de centre droit, au pouvoir depuis septembre 1982, reste minoritaire avec 76 (+ 11) des 179 sièges. (8-9, 10, 12 et 27).

10. — ÉTATS-UNIS-VATICAN : Les Etats-Unis ouvrent une ambassade au Vatican où n'était auparavant accrédité qu'un représentant personnel du président. (11).

10. — FRANCE-ESPAGNE : Une quinzaine de réfugiés basques sont interpellés dans la région de Bayonne. Six sont expulsés vers l'Amérique latine, les autres sont assignés à résidence au nord de la Loire. Ces mesures prouvent que Paris et Madrid sont décidés à renforcer leur coopération contre le terrorisme. (11, 12, 18, 19, 20 et 28).

10. — LAOS : Mort du prince Souvanna Phouma, ancien premier ministre. (11).

10-16. — CHINE-ÉTATS-UNIS : La visite aux Etats-Unis de M. Zhao Ziyang, premier ministre chinois, favorise le développement des relations bilatérales. (5, 7, 10, 12, 14 et 17).

11. — ÉTATS-UNIS- AMÉRIQUE CENTRALE : Le rapport de la commission nationale bipartite créée en juillet 1983 sur l'avenir de l'Amérique centrale est rendu public par M. Henry Kissinger, qui la présidait. Le rapport, approuvé par les républicains mais critiqué par les démocrates, recommande une aide économique de 8,4 milliards de dollars à la région pour les cinq prochaines années.

11. — FRANCE-ARABIE SAOUDITE : Au moment où la France annonce sa volonté d'accroître ses exportations d'armes, Paris et Ryad signent un contrat de 35 milliards de francs prévoyant la livraison de systèmes complets de défense antiaérienne. (17, 19 et 28/I, 4/II.)

12. — ARGENTINE : Le président Alfonsin, parlant de « réconciliation nationale », souhaite que la justice agisse « avec prudence, mais aussi avec fermeté » envers les responsables de la répression. Les enquêtes sur les « disparitions » se poursuivent. Le général Reynaldo Bignone, ancien chef de l'Etat, a été arrêté le 10 ainsi que, le 19, le général Ramon Camps, ancien chef de la police de Buenos-Aires. (3, 4, 6, 7, 12, 13, 14, 19, 21 et 25.)

12. — ÉTATS-UNIS : Le dollar bat de nouveaux records : à Paris, il cote 8,69 F. Les indices pour 1983 témoignent du redressement économique : la production industrielle (— 8 % en 1982) a progressé de 6 % : le taux de chômage est passé de 10,7 % à 8,2 % ; et le nombre de salariés employés a augmenté de quatre millions ; la hausse des prix a été de 3,2 %. Mais le commerce extérieur a enregistré un déficit record de 69,4 milliards de dollars contre 42,7 en 1982. (Du 5 au 16, 22-23 et 29-30.)

12. — ISRAËL : Le gouvernement israélien adopte un budget d'« austérité contrôlée ». Le 16, des mesures très strictes visant à contrôler le marché des devises sont annoncées. En 1983, le taux de l'inflation a atteint 190,7 %, et le déficit du commerce extérieur 5,3 milliards de dollars. (1-2, 3, 5, 14, 18, 22-23 et 28.)

13-15. — ESPAGNE : Des dissidents du Parti communiste espagnol fondent un nouveau parti, prosoviétique et hostile à l'eurocommunisme. M. Georges Marchais « condamne », le 20, le soutien apporté par Moscou à cette « faction ». (15-16, 17, 22-23, 26 et 31.)

14. — LIBAN : Mort du commandant Saad Haddad, chef de l'armée du Liban libre, alliée d'Israël. M. Shamir, premier ministre israélien, assiste, le 16, à ses obsèques. (17 et 18.)

16. — RFA : Le général Günther Kiessling, plus haut gradé de la Bundeswehr et commandant en chef adjoint des forces de l'OTAN en Europe, porte plainte contre X pour diffamation : accusé d'homosexualité, il a été limogé le 31 décembre par M. Manfred Wörner, ministre de la défense ouest-allemand. (6, 8-9, 14, 17, 19, 20, 21, 22-23 et 26.)

16-19. — SOMMET ISLAMIQUE : Le quatrième sommet islamique rassemble à Casablanca (Maroc) les représentants de 41 des 44 pays membres, dont 23 chefs d'Etat. L'OLP est représentée par M. Yasser Arafat, dont la position se trouve renforcée. Après de vifs débats, et malgré l'opposition de la Libye et de la Syrie, 32 pays adoptent une résolution qui devrait permettre la réintégration de l'Egypte, exclue en 1979 après la signature du traité de paix avec Israël. (Du 15 au 24.)

18. — LIBAN : L'assassinat de Malcolm Kerr, président de l'Université américaine de Beyrouth, est revendiqué par le mouvement du Jihad islamique. (19, 20 et 21.)

18. — NIGÉRIA : Un nouveau gouvernement comprenant onze civils et sept militaires, est formé par le général Mohamed Buhari, chef de l'Etat depuis le coup d'Etat du 31 décembre 1983. (Du 1er au 7, 11, 14, 17, 20, 21 et 25.)

18. — URUGUAY : La première grève générale depuis la prise du pouvoir par l'armée en juin 1973 est un succès. L'assemblée intersyndicale des travailleurs (PIT) qui l'avait organisée est dissoute par le gouvernement militaire. (13,18 et 20.)

19-20. — FRANCE-MONACO : Visite officielle de M. François Mitterrand en principauté de Monaco. (20, 21 et 22-23.)

22. — ALGÉRIE : M. Chadli Bendjedid, réélu le 12 pour un nouveau mandat présidentiel de cinq ans, remanie profondément le gouvernement : M. Abdelhamid Brahimi est nommé premier ministre. (14, 18, 24 et 25.)

22. — MAROC : Le roi Hassan II renonce à l'augmentation prévue des produits de première nécessité et dénonce une « conjuration marxiste, khomeiniste et sioniste » après les émeutes qui ont éclaté le 19 dans plusieurs villes du nord du pays. Selon un bilan officiel, les troubles auraient fait 29 morts, mais des organisations d'opposants, à Paris, parlent de plus de 400 morts. (Du 21 au 31.)

23. — FRANCE-GRANDE-BRETAGNE : M. Mitterrand s'entretient de façon « informelle » avec Mme Thatcher à Marly-le-Roi. (22-23, 24 et 25.)

23. — SPORTS : L'Italien Francesco Moser, qui, à Mexico, le 19, a été le premier cycliste à parcourir plus de 50 kilomètres en une heure, améliore son record, avec 51,151 km. (21 et 25/I, 1/II.)

24-29. — RFA-ISRAËL : La visite officielle en Israël de M. Helmut Kohl, chancelier ouest-allemand, a lieu dans un climat glacial en raison de promesses de vente d'armements faites par Bonn à l'Arabie Saoudite. (25, 26, 27 et 31.)

25. — BRÉSIL : Cent cinquante mille personnes manifestent à Sao-Paulo en faveur du rétablissement du suffrage universel direct pour l'élection du président de la République. (17 et 27.)

25. — ÉTATS-UNIS : Le président Reagan présente, dans son discours sur l'état de l'Union, un panégyrique de son action. Il annonce que les États-Unis vont construire et mettre en orbite une station spatiale habitée en permanence. (27.)

25. — TCHAD : Après l'échec de la « table ronde de réconciliation » qui aurait dû s'ouvrir sous l'égide de l'OUA, le 9 janvier, à Addis-Abeba (Éthiopie), un Jaguar français est abattu à Torodoum, au nord de la « ligne verte », et son pilote est tué. Paris, qui met en cause la Libye, malgré ses dénégations, décide d'étendre d'une centaine de kilomètres vers le nord le « périmètre de sécurité » de ses forces. (du 10 au 16, 18, 19 et à partir du 27.)

27. — BRÉSIL : Le Brésil obtient un prêt de 6,5 milliards de dollars de quelque six cents banques étrangères. (28 et 29-30.)

29. — ETATS-UNIS : M. Ronald Reagan, dont la cote de popularité atteint 57 %, annonce sa candidature à l'élection présidentielle de novembre. (28 et 31/I, 1/II.)

31. — ANGOLA : L'Afrique du Sud annonce un « désengagement » de ses troupes en Angola. Le 11, la SWAPO, mouvement nationaliste namibien, a accepté le principe de pourparlers avec Pretoria sur l'instauration d'un cessez-le-feu. (1-2, 4, 5, 8-9, 10, 15-16,17, 20, 26 et 31/I, 2/II.)

Les relations Est-Ouest

16. — Le président Reagan déclare, dans un discours, qu'il est favorable à un dialogue « constructif et réaliste » avec Moscou. (10, 17 et 18.)

17. — Ouverture à Stockholm de la conférence sur le désarmement en Europe (CDE) dont la convocation a été décidée par la CSCE à Madrid. Les trente-cinq ministres des affaires étrangères des pays signataires en 1975 de l'Acte final d'Helsinki y participent. (1-2, 3, 6, 10, du 15 au 21, 26 et 27.)

18. — M. Gromyko prononce à la tribune de la CDE un très violent réquisitoire contre les États-Unis. (19 et 20.)

18. — MM. Shultz et Gromyko se rencontrent pendant cinq heures pour ce que les Américains qualifient de « bonne discussion ». Sur la proposition des Soviétiques, il est décidé que les négociations sur les forces classiques en Europe (MBFR) reprendront à Vienne le 16 mars. (20, 21 et 24.)

24. — M. Andropov, répondant à des questions de la *Pravda*, continue de critiquer les États-Unis mais ne rejette pas complètement les appels au dialogue de M. Reagan. (26, 27 et 28.)

FRANCE

2. — M. Pierre Mauroy, en rendant public le rapport de la Cour des comptes sur l'affaire des « avions renifleurs », affirme que MM. Giscard d'Estaing et Barre *« ont pris la responsabilité de dissimuler les faits et d'empêcher les enquêtes »*. M. Barre, interrogé par *le Monde*, déclare, le 3, que ce qui le *« choque le plus c'est que le président de la République ait laissé faire cette opération »*. Puis M. Giscard d'Estaing, de retour d'Israël, affirme, le 11, à TF1, que M. Mitterrand *« n'est plus qualifié pour représenter l'unité du pays »*. M. Max Gallo réplique aussitôt en reprochant à M. Giscard d'Estaing de se croire *« propriétaire du vote des Français »*. Ces déclarations relancent l'affrontement politique entre la majorité et l'opposition tandis que la presse publie de nouvelles précisions sur l'affaire (à partir du 1er).

3. — Yves Montand explique ses engagements politiques aux « Dossiers de l'écran » sur Antenne 2. Les déclarations du comédien-chanteur, qui ont eu un large écho dans l'opinion, sont vivement critiquées par le Parti communiste. (5, 6, 8-9, 12 et 13).

6. — M. François Mitterrand, en visite à Vienne (Isère), déclare à l'adresse de la communauté arménienne : *« Il n'est pas possible d'effacer la trace du génocide qui vous a frappés. »* Ces propos suscitent la réprobation officielle d'Ankara. (10 et 12).

7. — Mort d'Alfred Kastler, prix Nobel de physique 1966. (8-9 et 10).

10. — M. Marc Tennevin, professeur agrégé de géographie à Ajaccio, quitte la Corse après avoir été menacé de mort par le FLNC. Les menaces visant les enseignants continentaux et la reprise des attentats suscitent une vague de protestations des partis politiques et des syndicats contre la violence, tandis que l'hommage rendu, le 14, à Serriera, par les nationalistes corses à Etienne Cardi, militant du FLNC, tué le 9 en posant une bombe, provoque des remous au sein des forces de l'ordre, empêchées d'intervenir, ainsi qu'à FR 3, après la saisie par la police d'un reportage. (du 10 au 25).

12. — M. Alain Savary présente ses nouvelles propositions sur l'enseignement privé. Les manifestations organisées le 22 à Bordeaux et le 29 à Lyon par le Comité national de l'enseignement catholique sont des succès (8-9, du 13 au 19, 24 et 31).

14. — La famille de Robert Boulin, retrouvé mort le 30 octobre 1979, affirme que l'ancien ministre a été assassiné bien que les conclusions de la nouvelle autopsie n'infirment pas la thèse du suicide (du 14 au 20).

14. — Mort de Maurice Bellonte, aviateur qui fit, en 1930, avec Dieudonné Costes, le premier voyage transatlantique Paris-New-York (17).

19. — M. Jean Durieux, rédacteur en chef adjoint de *Paris-Match*, est incarcéré pour le vol et le recel de clichés de l'identité judiciaire publiés par le mensuel *Photo*. Il est remis en liberté le 25 (du 20 au 28).

20. — Le Conseil constitutionnel invalide plusieurs articles de la loi sur l'enseignement supérieur, dont ceux qui prévoyaient la création d'un collège électoral commun aux professeurs et aux assistants. (du 22 au 26).

24. — L'Assemblée nationale reprend, en session extraordinaire, la discussion du projet de loi sur la presse. La commission des affaires culturelles, qui a achevé l'étude du texte le 14 après avoir examiné 1 753 amendements, a modifié 26 des 42 articles. (du 6 au 10, du 13 au 17, 19, 21, et à partir du 25).

25. — M. Lionel Jospin est désigné par le bureau exécutif du PS pour conduire la liste socialiste aux élections européennes du 17 juin (17, 26, 27 et 28).

26. — L'UDF et le RPR acceptent le principe d'une liste unique de l'opposition conduite par Mme Simone Veil pour les élections européennes du 17 juin. Au sein de l'UDF, en particulier au PR, plusieurs dirigeants s'étaient déclarés favorables à deux listes (du 13 au 28).

27. — Michel Platini est inculpé de *« recel d'abus de biens sociaux »*, comme huit de ses anciens coéquipiers, ainsi que Robert Herbin, l'ancien entraîneur de l'AS Saint-Etienne, qui ont bénéficié de revenus complémentaires provenant de la « caisse noire » du club. (15-16, 26, 27 et 29-30/I, 1/II).

28-29. — M. Valéry Giscard d'Estaing, invité des Clubs Perspectives et Réalités, propose à l'opposition, qui *« doit se fixer pour objectif 60 % »*, d'adopter comme stratégie *« l'union dans la diversité »*. (27 et 31).

31. — Le bureau politique du PCF choisit M. Georges Marchais pour conduire la liste communiste aux élections européennes (27/I et 2/II).

31. — Quatre Arméniens, membres de l'ASALA, qui, en septembre 1981, avaient pris une soixantaine de personnes en otages au consulat de Turquie à Paris et avaient tué un employé turc et grièvement blessé le consul général adjoint, sont condamnés à sept ans de réclusion par la cour d'assises de Paris. (du 22/I au 2/II).

Economie

4. — PRIX : M. Pierre Mauroy rappelle en conseil des ministres que, en 1984, les hausses des prix et des revenus devront être contenues dans la limite de 5 % en glissement annuel. Avec 0,3 % en décembre, le taux d'inflation pour 1983 a été de 9,3 % contre 9,7 % en 1982. (5, 6, 8-9, 13, 25 et 26).

11. — ASSURANCE-CHOMAGE : un protocole d'accord est signé entre le CNPF et la CGPME, FO, la CFTC et la CGC sur l'assurance-chômage. Il prévoit deux systèmes d'indemnisation : l'assurance proprement dite, qui sera financée et gérée par les partenaires sociaux, et ce qui relève de la solidarité nationale, qui sera pris en charge par l'Etat. (6, 7 et du 11 au 18).

17. — COMMERCE EXTÉRIEUR : la balance commerciale, très légèrement excédentaire en décembre, a réduit son déficit de moitié, de 92,7 milliards de francs en 1982 à 42,25 en 1983 (18 et 19).

18. — BUDGET : M. François Mitterrand rappelle en conseil des ministres que la *« baisse des prélèvements fiscaux et sociaux »* est la *« priorité politique majeure du gouvernement »* pour 1985 (19, 20 et 21).

19-20. — AGRICULTURE : la sous-préfecture de Brest est mise à sac par des producteurs de porc. Le président de la République et les autorités condamnent fermement l'agitation en Bretagne, due à la baisse des cours du porc. Un représentant syndical, M. Jean-Jacques Riou, est arrêté le 21. Après que le trafic ferroviaire régional eut été bloqué les 24 et 25, la tension retombe : le conseil des ministres annonce des mesures le 25 ; M. Michel Rocard reçoit les représentants des organisations agricoles le 26, et M. Pierre Mauroy une délégation de responsables bretons le 27 (7, 10 et à partir du 12).

Un choix d'enquêtes et de reportages

CHINE : Le Tibet entre le yogi et le commissaire (10 et 11).

AFFAIRES : La guerre mondiale de la communication (11, 12, 13 et 14).

ESPAGNE : La démocratie à l'âge de raison (12).

BRÉSIL : La grande misère du Nordeste (15-16).

ECONOMIE : Sécurité sociale et assurances privées (17).

PROCHE-ORIENT : L'OLP en quête d'une nouvelle stratégie (19 et 20).

FRANCE : La SFP et la création audiovisuelle (20 et 21).

MALAISIE : La Malaisie en crise de croissance (24, 25 et 26).

CEE : L'échec de la politique méditerranéenne de la CEE (24).

TUNISIE : La Tunisie des frustrations (31/I, 1 et 2/II).

MATIÈRES PREMIÈRES : Pleins feux sur l'étain (31).

Les « mutations industrielles »

3 - 5. — A Talbot-Poissy, de violents affrontements opposent grévistes et non-grévistes. Après la fermeture de l'usine par la direction, le 6, la reprise du travail a lieu progressivement entre le 11 et le 17, tandis que, au cours de réunions tripartites, les pouvoirs publics, la direction et les syndicats mettent en place le plan social d'accompagnement des 1905 licenciements. Du 1 au 13, 17, 18, 21 et 26.)

7. — Après que M. Jean Poperen, « numéro deux » du PS, eut dénoncé le « maximalisme » et la « surenchère » de la CFDT, en particulier dans le conflit Talbot, le comité directeur du PS souligne que les restructurations industrielles ne pourront être *« menées à bien sans cohésion de la majorité, sans l'union des forces du monde du travail »*. (7, 8-9 et 10.

9. — M. Pierre Mauroy envisage un « statut intermédiaire », afin qu'un travailleur dont l'emploi a été supprimé ne soit ni licencié ni chômeur. Il parle, le 19, à Lisbonne, de *« congés de reconversion »*. (11, 18, 21, 22-23 et 24.)

9. — M. Edmond Maire demande *« avec force un changement de comportement du gouvernement »*. Il déclare, le 10, que *« des solutions négociées » doivent être trouvées « aux problèmes industriels et aux problèmes d'emploi »*. (10, 11, 12, 14, 18 et 20.)

17-19. — M. Georges Marchais, dans le rapport qu'il présente devant le comité central du PCF, demande qu'il n'y ait *« pas de licenciements, pas un chômeur de plus »* et ajoute : *« Réussir la rénovation de l'industrie nationale implique de commencer par accroître l'emploi productif. »* M. Marchais estime, le 20, sur FR 3, que la politique suivie doit être fidèle aux engagements de M. Mitterrand avant l'élection présidentielle de 1981 (12, 13 et du 18 au 24.)

18. — M. Yvon Gattaz, président du CNPF, reçu par M. Mauroy, assure que *« si un allègement réel de 10 % des charges des entreprises était décidé, 500 000 emplois seraient sauvés ou créés. »* (18 et 20.)

29. — M. Henri Krasucki, invité du « Club de la presse » d'Europe 1, affirme, dans un texte très critique à l'égard du gouvernement, qu'il lit à l'antenne : *« C'est notre devoir de crier casse-cou et de sonner le tocsin. »* (31.)

30. — Un séminaire réunit à Versailles autour de M. Mauroy treize membres du gouvernement pour mettre au point, dans les régions les plus touchées par les reconversions industrielles engagées ou à prévoir, un plan de défense de l'emploi, ainsi qu'un programme d'aide aux créateurs d'entreprises en faveur des PMI (à partir du 28).

CULTURE

4. — Sortie en France d'*Et vogue le navire...*, film de Federico Fellini (5).

5. — Le Théâtre national de Strasbourg présente *Tartuffe*, de Molière, mis en scène par Jacques Lassalle et interprété par Gérard Depardieu et François Périer (10).

11. — Le conseil des ministres adopte dix mesures pour lutter contre l'analphabétisme en France (12, 13 et 29-30).

12. — Le Zénith, une nouvelle salle de 5 700 places pour le rock et la chanson, est inauguré par M. François Mitterrand à La Villette (14 et 21).

20. — Mort de Roger Blin, acteur et metteur en scène, « découvreur » de Beckett (24).

21. — M. Alain Savary annonce une série de mesures pour améliorer l'enseignement de l'histoire et de la géographie (20 et 24).

21. — Mort de Johnny Weissmuller, ancien champion olympique de natation et interprète de Tarzan au cinéma (24).

23. — L'aménagement du futur Grand Louvre est avalisé par la commission supérieure des monuments historiques. Le projet de M. Ieoh Ming Pei, architecte américain, de construire une pyramide de verre au milieu de la cour du Louvre suscite une controverse (26, 28 et 29-30/I, 3/II).

24. — La *Khovanchtchina* de Moussorgski, mis en scène par Pier-Luigi Pizzi, ouvre la « saison russe » du Théâtre musical de Paris (27).

Le Monde

culture

CINÉMA

« TRICHEURS », de Barbet Schroeder

La roulette infernale

C'est un peu la situation inversée de la Baie des anges, de Jacques Demy. Un homme, Elric, joueur invétéré, entraîne dans son sillage une femme, Suzie, qui semble lui porter chance à la roulette. Mais de la Côte d'Azur à l'île de Madère ou à San Remo, la distance est grande, et Tricheurs n'est pas un nouveau film sur la passion du jeu, mais sur son prolongement dans l'art de tricher.

Inspiré des expériences réelles de Steve Baes (celui-ci a travaillé au scénario, ainsi que Pascal Bonitzer), *Tricheurs* montre, avec une précision parfaite, les techniques forçant le hasard, en particulier certaine bille truquée, dirigée par télécommande miniature. Barbet Schroeder transcende cet aspect documentaire par la mise en scène permanente d'un vertige envahissant peu à peu tous ceux qui approchent Elric, ce possédé auquel Jacques Dutronc prête des faiblesses cachées, une mythomanie galopante, un charme trouble à damner les saints ou les saintes — et Dieu sait qu'il n'y en a pas ici.

On peut avoir horreur du jeu, ne rien comprendre à la tactique de la roulette et aux trucs des joueurs et des tricheurs, on se laisse emporter par ce qui est bel et bien le spectacle d'une traversée des casinos modernes, monde de fièvre et de passion, où il est aussi excitant, sinon plus, de perdre que de gagner. D'ailleurs, à l'exemple de Suzie dont le passé n'est pas clair, et de Jorg, le maître-tricheur, comment résister à Dutronc, démiurge de la roulette infernale, dont les actes ambigus ou forcenés sont autant de pièges amoureux pour un autre jeu dont lui seul connaît les règles ?

Ainsi, l'étonnante transformation de Bulle Ogier, dont la féminité mûrie s'oppose aux désirs secrets, aux manœuvres pathétiques de Kurt Raab (acteur allemand venu de chez Fassbinder), répond-elle à la même fascination. L'argent ramassé sur les tapis verts a plus de valeur érotique que matérielle, pour alimenter des chimères telle ce château en Suisse dont Elric prétend vouloir faire un paradis pour deux.

L'architecture du Casino Park Hôtel de Madère, conçu par Oscar Niemeyer, et les décors « déréalisés » par les éclairages de Robby Muller (chef-opérateur de Wim Wenders), entretiennent délires et fantasmes, sur la musique râpeuse de Peer Raben. La frénésie hallucinatoire culmine dans deux scènes superbes : l'affrontement de Dutronc et de Bulle Ogier dans le couloir bleuté reliant la salle de jeux au bar, la dernière partie truquée où Bulle Ogier perd littéralement la tête et brise le tourbillon destructeur. Le point-limite est atteint. Le film pourrait s'arrêter sur ce gouffre, mais Barbet Schroeder a préféré une fin de comédie ironique à la Lubitsch. Il y a toujours, quelque part, un casino. — J. S.

★ Voir les films nouveaux.

UN ENTRETIEN AVEC JACQUES DUTRONC

« On pourrait jouer avec des haricots »

Jacques Dutronc donne rendez-vous dans un petit restaurant, près de la place Maubert, où il tient table ouverte. Lunettes noires et gros cigare ; on reconnaît l'image. Mais Dutronc enlève ses lunettes. Et même lorsqu'il blague on sent passer dans ses yeux bleus quelque chose de sérieux, d'attentif.

« Avez-vous vu les affiches de Tricheurs *dans le métro ? On m'a supprimé le cigare au bec. Sous prétexte que cela aurait pu inciter les gens à fumer. Cela m'étonnerait, au prix où sont mes « Churchill ». La RATP ne fait pas tant d'histoires avec les films de violence dont les affiches étalent des fusils, des mitraillettes, des machines à tuer. »*

Dans le métro, le fameux cigare est en effet dissimulé sous des étiquettes à sa taille ; elles portent le mot « suspense ». *Tricheurs* n'est pourtant pas un film policier. Bon, suffit. On repart en arrière. Aux débuts à l'écran, en 1973, Jacques Dutronc était alors compositeur et chanteur.

*« Au music-hall, j'avais ma propre entreprise. Je n'avais jamais pensé faire du cinéma. C'est Jean-Marie Périer qui m'y a obligé. Je dis bien « obligé » : il a sonné à ma porte jusqu'à ce que j'ouvre. Il m'a forcé à lire le scénario d'*Antoine et Sébastien*, à accepter le rôle. Et sur le tournage il m'a obligé à être bien. C'est devenu un plaisir. J'étais entouré de gens qui s'intéressaient à moi. Chanteur, j'étais amené à faire ma propre mise en scène. Acteur de cinéma, j'étais pris en main, dirigé, on pensait pour moi. Une belle expérience.*

» Après, tout s'est enchaîné. Zulawski avait vu Antoine et Sébastien. *Il est venu me demander pour* L'important c'est d'aimer. *C'est quelqu'un d'extrêmement puissant, brillant dans la vie et dans le métier. Et puis, Lelouch m'a demandé pour* le Bon et les Méchants. *C'est comme cela que j'ai joué dans vingt-deux films en dix ans. Mais, contrairement à certains comédiens et à certaines comédiennes qui essayent, en tournant, de se placer déjà pour un prochain rôle, je n'ai jamais joué que mon personnage, sans chercher à me faire remarquer pour le film suivant. Il faut donner le meilleur à son rôle, quel qu'il soit — à partir du* Point de mire, *en 1977, j'en ai eu de très ambigus, pas nets, antipathiques, cela me plaisait, — mais garder sa personnalité. L'acteur doit se préserver de la performance, de l'identification. Et du metteur en scène, s'il pousse trop loin.*

» Voyez Robert de Niro. Pour New-York, New-York, *il avait un personnage de musicien ; il a appris à jouer du saxo. Pour interpréter le rôle du boxeur Jack La Motta, il s'est fait grossir. Si on lui propose un rôle d'aveugle, est-ce qu'il va se crever les yeux ? Etre acteur, même si on s'entend bien avec certains metteurs en scène, c'est comme la vraie conduite au volant d'une voiture : une main qui repousse, une main qui retient. Je ne sors pas de là. Le seul réalisateur avec lequel je me sois laissé totalement aller, c'est Godard.* Sauve qui peut (la vie) *est le film de la détresse totale. Contrairement à ce qu'on peut croire, Godard n'est pas triste dans la vie. Mais il voulait que je sois énervé, de mauvaise humeur, autodestructeur. Le contraire de ce qu'on me demande d'habitude. Car, au cinéma, même un voyou peut sourire. J'aime chez Godard les moments de cassures, tout ce qui n'est pas la continuité, la construction classique de la plupart des films.*

» Il y a sûrement en moi quelque chose d'assez pervers. Cela peut correspondre à ces personnages dont on me dit : ils sont fascinants par ce qu'ils laissent deviner. Je suis loin d'être aseptisé, pasteurisé, mais, pour Tricheurs, *la seule chose que je connaissais des casinos, c'étaient les tournées de chant ! Sans blague. Si j'ai des copains joueurs, l'univers du jeu et moi, ça fait deux. Le personnage d'Elric m'a passionné. Il fallait tout inventer. Dès le début, il a un moment de faiblesse, ensuite il donne l'impression d'être fort. Le jeu est à la base de toutes les sensations d'Elric, du plus bas au plus haut. Il n'est pas plus fort en gagnant qu'en perdant. Le jeu, c'est l'orgasme du plaisir solitaire. L'argent le dénature. Il faut intéresser la partie. On pourrait jouer avec des haricots, des allumettes, cela n'altérerait pas le plaisir. L'argent, lui, amène un terrible vertige. Il fait risquer tout ce qu'on possède et plus que cela : l'état intérieur, la vie.*

» Quand il n'a plus de moyens matériels, le joueur impénitent se met à tricher. C'est la perspective du film. Elle amène chez Elric des rapports pervers — tiens, ça y est ! — avec Suzie, sa mascotte (d'habitude, les femmes sont exclues de la vie des joueurs, car les sensations ne doivent pas s'égarer), et avec Jorg, le tricheur professionnel, homosexuel. Le jeu prime tout. Et même, si l'amour s'en mêle, Elric se sert, à l'occasion, de Suzie comme écran entre lui et Jorg. Mais ils finissent par avoir, tous, les mêmes visages de joueurs.

» Je suis intervenu pour faire modifier, dans le scénario, ce qui était trop dur, trop méchant, à l'égard de Jorg (Kurt Raabe). Il fallait tout de même tenir compte de ses sentiments. Barbet Schroeder est très ouvert aux suggestions des comédiens ; il réfléchit longuement avant de se décider. Là, il était d'accord. Mais il tenait à la fin telle qu'elle est tournée, avec Bulle Ogier. Personnellement, si j'avais été Elric — et je l'étais ! — je me serais tiré avec l'argent du dernier gros coup et on ne m'aurait jamais revu. »

Propos recueillis par
JACQUES SICLIER.

NOTE

Théâtre

« Le Marionnettiste de Lodz » à Aubervilliers

Pour Charles Denner

Charles Denner, qui n'avait plus joué au théâtre depuis dix ans, se retrouve sur les planches en un quasi « one man show » héroïque de plus de deux heures d'horloge. Avec son tempérament de Polonais d'origine (de toute sa « polonité », aurait dit Gombrowicz), il donne tout, sa densité d'ancien élève de Dullin, une présence mystérieuse et claire à la fois : son énergie est celle des comédiens habitués au cinéma, à ses pertes de temps, attentes et recommencements, tantôt électrisés, tantôt calmes comme de grands fauves au repos. En plus de quoi, il a une vraie gueule, l'acteur Denner, et une dégaine de type non résigné à la maturité, de gamin écorchable, et encore, une voix susceptible de se briser.

Tout ça pour porter à bout de bras un texte impraticable, signé Gilles Ségal, et intitulé *le Marionnettiste de Lodz*, un juif (Finkelbaum) qui, terré dans une petite chambre de la banlieue de Berlin, refuse, cinq ans après la fin de la guerre, de sortir au jour, et répète, inlassablement, un spectacle de marionnettes contant les horreurs du camp de concentration où sa femme est morte. Soliloque face à des poupées de chiffon, souvenirs obsessionnels. Parfois, derrière la porte, une concierge obstinée (Françoise Bertin) vient traîner l'oreille, accompagnée ou non de personnages questionneurs, tous joués par l'auteur lui-même, pour les besoins de rebondissements fugitifs et peu plausibles.

Arrive finalement un encore plus improbable copain d'Anvers, qui ne le tirera pas de sa claustration, mais s'enfermera avec lui. Morale : on n'oublie pas. Jean-Paul Roussillon a bâti dans un décor d'André Acquart une mise en scène propre et consciencieuse de cette pièce à tiroirs ; quelques grains d'humour juif, et surtout la force sensible de Denner sauvent à peine l'ensemble du mélo.

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Théâtre de la Commune, Aubervilliers, jusqu'au 12 février, et Comédie de Saint-Étienne, du 18 février au 3 mars.

■ DEUX BAS-RELIEFS RESTITUÉS A BERLIN. — Deux bas-reliefs en bronze, qui faisaient partie de la Colonne de la victoire allemande inaugurée en 1873 pour commémorer l'anniversaire de la défaite française à Sedan, ont été restitués par la France samedi 4 février à la ville de Berlin. Transportés en France au moment de la défaite allemande de 1945, ces bas-reliefs étaient conservés à la mairie de Paris et à l'hôtel des Invalides. Haute de 67 mètres, la Colonne de la victoire est installée dans le quartier de Tiergarten, à proximité du mur de Berlin.

THÉÂTRE

« EST-IL BON, EST-IL MÉCHANT ? », de Diderot

Lointaine gare d'Austerlitz !

Embrouille-mystère, amalgame-mystification que cet *Est-il bon, est-il méchant ?* de Diderot, comédie vive, claire, dans laquelle néanmoins tant d'actions et de vues s'ébauchent, se croisent, s'évanouissent, dans une brume lumineuse ! Un écrivain, nommé Hardouin, accepte d'écrire un « divertissement » pour la fête d'une Madame de Malves, qu'il n'a jamais approchée.

Pour écrire, il s'installe, sur un coin de petite table, dans le grand salon de Madame de Malves, qui est, pour réfléchir, l'endroit le moins fait du monde : presque un vrai boulevard, traversé par des ouvriers, des créanciers, des veuves...

Madame de Malves est un fantôme. Une absence. Hardouin n'écrira pas la pièce, mais il la fera écrire par un confrère, Surmont, qui n'est au courant de rien, ou plutôt qu'Hardouin met sur une fausse piste.

Tout se passe d'ailleurs comme si la pièce en question s'écrivait d'elle-même, non pas avec une plume et de l'encre, *mais d'une façon médiumnique* ; car Hardouin, débarrassé de la corvée d'écrire, va se lancer dans un certain nombre de manigances, de fumisteries, qui se retrouveront noir sur blanc dans le manuscrit que Surmont apportera à la fin de la comédie, alors qu'il n'a été témoin d'aucun de ces événements.

Ces fumisteries, Hardouin les accomplit dans le but de faire le bien, de rendre des services à autrui. Il se fait passer pour le père d'un *enfant qui n'*est pas le sien. Il fait croire à une mère que sa fille est enceinte...

Il y a beaucoup de fausses paternités dans l'air. Lorsque la pièce, *(l'enfant) de Hardouin-Surmont* sera enfin écrite, Madame de Malves (c'est-à-dire le public projeté) apparaîtra tout de même, cependant que Surmont déclare d'un ton sibyllin : *« autant de pères que d'enfants, ni plus ni moins »*, et alors surgissent, comme d'une boîte, une ribambelle de « petits enfants », des bouquets de fleurs à la main (il existe une autre pièce où, comme cela, des enfants viennent conclure la chose, c'est *la Tour* de Hofmannsthal, mais là ils prennent le pouvoir, proclament un enfant-roi).

Somme toute le spectateur de *Est-il bon, est-il méchant ?* ne sait presque où donner de la tête. Les faits et les propos de Diderot se chevauchent : l'altruisme et le quant-à-soi, l'intervention bienveillante et l'abstentionnisme, l'*honnêteté* et la filouterie, l'écriture d'une pièce et sa non-écriture, la vie réelle et l'invention, l'art et le mensonge, la naïveté et la mystification, le public et l'absence, la stérilité et la paternité, la société et la solitude, et il faut bien en passer, car nous n'en finirions plus, et Diderot faufile tout cela par l'entremise de scènes brèves, montées sans coutures, d'un *allant fou*... Peu d'œuvres dramatiques sont moins lourdes que celle-ci, peu nous font méditer à tant de choses...

Il y avait, dans les années 50, une *troupe de comédiens*, qui *jouaient* dans les bâtiments de la gare d'Austerlitz, place Valhubert. C'étaient des travailleurs des Chemins de fer, ils excellaient dans les pièces, notamment de Marivaux et de Diderot, ils avaient donné une merveilleuse mise en scène de *Est-il bon, est-il méchant ?*.

Ce que les comédiens-français, conduits par Jean Dautremay, nous donnent, aujourd'hui, est moins exaltant. Les cheminots d'Austerlitz avaient « donné » le texte, avaient donné la vie au texte. Les dramaturges du Théâtre français administré par Jean-Pierre Vincent ont, eux, élaboré des enchaînements de propositions à l'occasion du texte.

Il n'est que de lire le mode d'emploi distribué dans le théâtre. Mme de Fontenay, l'un des dramaturges de cette représentation nous parle du *« référent d'une extériorité »*, de *« décréation »*, d'*« inflation de socialité »*, d'*« uchronie »*, etc., et le plus drôle, si l'on ose dire, est qu'elle précise : *« Les mots mêmes de Diderot viennent se presser sous ma plume. »* M. Henri Cueco, le décorateur de la pièce, nous parle de la *« mise en abyme de la pièce »* (c'est l'une des manies du moment), des *« marges de la rationalité »*. Ainsi de suite.

Aujourd'hui, dans un certain nombre de théâtres (Strasbourg, Gennevilliers, le Théâtre français, d'autres), mettre en scène une pièce, c'est avant tout, et en fin de compte, *produire un discours*, et employer une part importante de l'argent à éditer ce discours. Discours savant, érudit, qui ne peut être saisi que par des lecteurs d'une technicité comparable. Conversation précieuse entre intimes, cependant que la *quasi-totalité* des spectateurs du théâtre, qui n'ont aucune pratique de ce langage, sont exclus du jeu. Il y a là quelque chose de réactionnaire, offensant.

Tout cela pour aboutir à des mises en scène compliquées, détournées, *dans lesquelles des ornements secondaires* alourdissent et embrument le propos et le mouvement de l'œuvre elle-même. Au Théâtre français, *Est-il bon, est-il méchant ?*, cette merveilleuse machine volante débordante de propositions, d'informations, devient, dans un premier temps, un vague tableau de société, puis, ensuite, une succession d'intrigues maigrichonnes. La fin du dernier acte est peu compréhensible.

Les acteurs du Français, si capables quand ce leur est permis, agissent ici comme en ordre dispersé, ou comme s'ils hésitaient sans cesse entre des directives contraires. Seul comportement unanime : ils crient trop haut, ce qui fait que le public *écoute mal* (*ils ne faisaient pas cela*, naguère).

MICHEL COURNOT.

★ Comédie-Française, 20 h 30.

RENCONTRE AVEC SERGE MAGGIANI

Le langage des autres

La Compagnie Catherine Dasté présente au Petit-Montparnasse, à 22 heures, *le Chant du cygne*, de Tchekhov et à 20 h 30 en alternance, *Saint Simon le Voyeux* et *Un homme de trop*, de Tourgueniev, deux rôles pour un même acteur, Serge Maggiani. Un de ces acteurs qui, progressivement, comme en vous faisant accommoder, peu à peu votre vision à la leur, vous font entrer dans leur monde personnel, presque semblable à celui que vous connaissez et cependant étranger, envoûtant.

Deux rôles pour Serge Maggiani, seul en scène, et qui parle, lui qui a fait ses classes chez le mime Étienne Decroux. Et ainsi, cinq ans durant, il continue à se mouvoir dans le rassurant silence : *« Le théâtre me faisait peur*, dit-il, *j'avais peur de parler. »* Pourquoi cette timidité ? Parce que l'italien est sa langue maternelle. Serge Maggiani est venu en France pour la première fois à trois ans. Ses parents, qui avaient des difficultés à s'installer, le confient à la famille italienne, et il les rejoint définitivement à l'âge de la communale. D'abord, il doit se taire pour écouter et apprendre la langue des autres, pour s'en servir, et si possible mieux que tout le monde. A cet âge, on apprend vite et on sait déjà jouer de sa fragilité pour séduire. *« En classe*, raconte Serge Maggiani, *le premier jour, la maîtresse recommandait aux élèves d'être gentils avec moi puisque je ne comprenais pas. Mais je comprenais déjà tout ou presque. Il y a des mots... Pendant des années, je n'ai pas su ce que voulait dire « oreiller ». Et il y a eu l'angoisse de la timbale. A l'époque où Mendès France faisait sa campagne pour le lait, on nous a dit d'apporter une timbale. Je n'avais pas idée de ce que c'était, et je ne voulais pas avoir l'air ignorant... Chez moi, on ne savait pas non plus, on parlait italien... »*

En ce temps de recherche et de découverte naît la fascination de Serge Maggiani pour la littérature. La littérature est ce qui au théâtre l'intéresse. Pourtant si adolescent il lit beaucoup, il s'arrête — il ne sait pas pourquoi — quand il ose aborder le théâtre parlé, aux cours de Tania Balachova et chez Claude Regy. *Mais c'est en 1975, sous* l'influence de Bob Wilson, que se situe le moment où la voix intervient dans l'image comme une virgule discrète. Serge Maggiani joue avec Claude Regy *Vermeil comme le sang*, et au Québec, *les Nègres*, spectacle censuré... Il rencontre Catherine Dasté, pour l'aventure de *Saint Simon le Voyeux*, et recommence à lire. Il découvre le texte de Tourgueniev, le choisit, se fait choisir, par cette « littérature », par ce personnage qui se pose toutes les questions que le théâtre pose. C'est-à-dire ? *« Pourquoi je suis là à m'angoisser, sur cette scène, dans la vie ? Qu'est ce qui nous fait vivre, sinon la faculté d'oublier que nous sommes mortels. Quand on le découvre, on s'écroule. « L'homme de trop » meurt, car pendant une fraction de seconde, dans son cerveau, il y a une brisure, la conscience du vide. Le théâtre est la consécration de ce vide le plus évident : la mort. »*

Autrement dit, *« Etre ou ne pas être »*. D'ailleurs, le rêve de Catherine Dasté serait de monter *Hamlet* avec Serge Maggiani. Mais il faudrait que les subventions de la compagnie soient à la mesure d'un talent qui fait ses preuves depuis pas mal d'années déjà.

« De toute façon, affirme Serge Maggiani, *je ne veux pas me spécialiser dans le soliloque, les étiquettes volent vite. Bientôt, avant de mourir en tout cas, je jouerai un spectacle à plusieurs personnages. Un spectacle comique. »*

COLETTE GODARD.

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

DÉSIRÉ - Edouard II (236-00-02), 20 h 30.
LE CÉLERI JAUNE - Tintamarre (887-33-82), 22 h 30.
TERRE ÉTRANGÈRE - Nanterre, Théâtre des Amandiers (721-18-81), 20 h.
EST-IL BON, EST-IL MÉCHANT - Comédie-Française (296-10-20), 20 h 30.
LES CERISES ROUGES - La Hachette (326-38-99), 21 h 30.
TARTUFFE - Théâtre de la Ville (274-27-77), 20 h 30.
ECHAFAUDAGES - Sartrouville (914-23-77), 21 h.

Les salles subventionnées

PETIT ODÉON (Théâtre de l'Europe) (325-70-32), 18 h 30 : Bons offices.
TEP (364-80-80), 20 h 30 : Jazz : J.-P. Céléa ; F. Couturier ; F. Laizeau.
THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), Opéra, 19 h 30 : La Khovantschina.

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34), 22 h 30 : le Voyage à Berlin.
ALIS (357-42-14), 20 h : Grand magasin.
ALLIANCE FRANÇAISE (544-72-30), 20 h 30 : le Livre des délectations et du plaisir partagé.
ANTOINE (208-77-71), 18 h 30 : Hamlet ; 21 h : Rufus.
ARTS-HEBERTOT (387-23-23), 15 h et 21 h : la Vie unanime.
ASTELLE (238-35-53), 20 h 30 : les Bonnes.
ATELIER (606-49-24), 21 h : la Bagarre.
ATHÉNÉE (742-67-27), salle Ch.-Bérard, 18 h 30 : le Passeport.
BASTILLE (357-42-14), 20 h : Dis Joe.
BOUFFES DU NORD (239-34-50), 20 h 30 : Hamlet.
BOUFFES-PARISIENS (296-60-24), 21 h : les Trois Jeanne.
CARTOUCHERIE, Tempête (328-36-36), 20 h 30 : Albatros.
CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69), Galerie, 20 h 30 : Sourire oblique ; Resserre, 20 h 30 : la Mère confidente.
COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24), 20 h 45 : Chacun sa vérité.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : la Manie de la villégiature.
DAUNOU (261-69-14), 21 h : la Chienlit.
DÉCHARGEURS (236-00-02), 19 h : les Eaux et Forêts ; 20 h 30 : Gertrude morte cet après-midi ; 22 h : Roubaud poèmes.
EPICERIE (329-46-78), 20 h 30 : la Pendule.
ESPACE MARAIS (584-09-31), 22 h 30 : Actrices.
ESSAION (278-46-42), I. 20 h 30 : les Chaises ; II. 20 h 30 : Chant dans la nuit.
FONTAINE (874-74-40), 22 h : Batailles.
GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 45 : Grand-Père.
GALERIE 55 (326-63-51), 20 h 30 : Who's afraid of Virginia Woolf ?
HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve : 20 h 30 : la Leçon.
JARDIN D'HIVER (262-59-49), 21 h : Tête-à-têtes.
LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : William Ier.
LE RADEAU DE LA MÉDUSE (320-91-37), 22 h : En suivant leur Noce.
LIERRE-THÉATRE (586-55-83), 20 h 45 : Prométhée enchaîné.
LUCERNAIRE (544-57-34), I. 18 h 30 : Si j'avais su le jour et l'heure ; 22 h 15 : Un autobus pour Mathilda. – II. 20 h 15 : Six heures au plus tard : 22 h 30 : le Frigo. – Petite salle, 18 h 30 : Pique et pique et follet drame : 22 h 30 : Oy, Moyshele, mon fils.
LYS MONTPARNASSE (327-88-61), 20 h 30, Labiche de poche ; 22 h : Enfantines.
MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : les Serpents de pluie.
MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : Le roi se meurt.
MARIE-STUART (508-17-80), 22 h : Poivre de Cayenne.
MARIGNY, grande salle (256-04-41) 20 h 30 : Autant en emporte le vent ; salle Gabriel (225-20-74), 21 h : le Don d'Adèle.
MATHURINS (265-90-00), 21 h : la Femme assise.
MICHEL (265-35-02), 21 h : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : Banco.
MOGADOR (285-45-30), 20 h 30 : Cyrano de Bergerac.
MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : Tchin tchin. – Petite salle, 20 h 30 : le Journal d'un homme de trop.
NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h : l'Entourloupe.

Mardi 7 février

ŒUVRE (874-42-52), 20 h 30 : l'Extravagant Mister Wilde.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h : la Fille sur la banquette arrière.
PALAIS DES SPORTS (828-40-90) 20 h : Un homme nommé Jésus.
PARC DE LA VILLETTE, sous chapiteau (240-27-78), 20 h 30 : Patience... Patience dans l'azur.
PLAISANCE (320-00-06), 20 h 30 : le coup de Grison.
POCHE (548-92-97), 20 h 30 : le Pharaon.
PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53) 21 h : K 2.
QUAI DE LA GARE (585-88-88), 20 h 30 : la Différence de nos cieux.
RENAISSANCE (208-18-50), 20 h 30 : Vincent et Margot.
SAINT-GEORGES (878-63-47), 21 h : Théâtre de Bouvard.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 21 h : Agnès.
TAI TH. D'ESSAI (278-10-79), I. 20 h 30 : l'Ecume des jours. – II. 20 h 30 : Huis clos.
THÉATRE A.-BOURVIL (373-47-84), 21 h 15 : Y'en marr... ez vous ; 22 h 15 : les Reconvertis.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE DE DIX-HEURES (606-07-48), 20 h : Un milieu sous la mère ; 21 h : Fils de butte ou les seigneurs de Montmartre.
TH. DE LA MER (589-70-22), 21 h : L'Etau.
THÉATRE DE PARIS, petite salle (280-09-30), 20 h 30 : Rayon femmes fortes.
TH. PRÉSENT (203-02-55), 20 h 30 : Vers Damas.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), 20 h 30 : Angelo tyran de Padoue.
TH. 7 (262-80-81), 21 h : la Visite.
THÉATRE DU TEMPS (355-10-88), 21 h : Médée.
TOURTOUR (887-82-48), 21 h 45 : les Elles et les Eux.
TRISTAN-BERNARD (522-08-40), 21 h : Jamais deux... sans toi.
TROIS SUR QUATRE (327-09-16), 22 h : Acteur... est acteur... est acteur.
VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : l'Etiquette.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 45 : Le boa voit rouge ; 22 h : le Président.
BEAUBOURGEOIS (272-08-51), 19 h 30 : la Spécialité.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I : 20 h 15 : Areuh=MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres ; II : 20 h 15 : les Caïds : 21 h 30 : Last Lunch, Dernier Service, 22 h 30 : Fouillis.
CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), 20 h : Chant d'épandage.
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), I : 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours ; II : 20 h 15 : Dieu m'tripote ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Fais voir ton cupidon.
LE PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Je veux être pingouin ; 22 h 15 : Attention belles-mères méchantes.
POINT VIRGULE (278-67-03), 20 h 15 : les Surgelés ; 21 h 30 : le Ticket ; 22 h 30 : Moi, je craque, mes parents raquent.
PROLOGUE (575-33-15), 20 h 30 : Automobilocratie.
RESTO-SHOW (508-00-81), 20 h 30 : Soirée privée.
SENTIER DES HALLES (236-37-27), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 21 h 30 : la Folle Nuit érotique de Roméo et Juliette.
SPLENDID ST-MARTIN (208-21-93), 21 h : M. Boujenah.
LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse na.
VIEILLE GRILLE (707-60-93), 20 h 30 : P. Miserez ; 22 h 30 : les Soliloques du pauvre.

La danse

THÉATRE DE PARIS (280-09-30), 20 h 30 : Pilobolus.
TH. 18 (226-47-47), 20 h : A. Denis, S. Holzer ; 22 h, dim. 18 h : R. Pook.

Le music-hall

BOBINO (322-74-84), 20 h 45 : F. Thibeault.
ESPACE CARDIN (266-17-30), 20 h 30 : J. Villeret.
FONTAINE (874-82-34), 20 h 15 : P. Desproges.
GYMNASE (246-79-79), 21 h : Font et Val.
LUCERNAIRE (544-57-34), 19 h 45 : V. Duarte.
OLYMPIA (742-25-49), 20 h 30 : F. Cabrel.
PALAIS DES CONGRES (758-13-73), 21 h : Nana Mouskouri.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), 20 h 30 : J. Edwards.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), 22 h : Carrasco'h'Trio.

Les concerts

Centre Mandapa, 20 h 30 : Chorale de Saint-Serge (chants monastiques orthodoxes).
Salle Gaveau, 20 h 30 : Orchestre de l'Ile-de-France.
Eglise Saint-Thomas-d'Aquin, 20 h 45 : Dormaneger Jugend Kantorei de Cologne, dir. : H. Max (Frescobaldi, Monteverdi, Schutz).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. : J. Conlon (Bernstein, Ravel, Berlioz).
Centre Bösendorfer, 20 h 30 : Trio Henry (Brahms, Ravel, Sciortino...).
Eglise Saint-Roch, 20 h 30 : Ensemble vocal Contrepoint, Ensemble Dardanus, dir. : O. Schneebeli (Bach).
Salle Pleyel, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. : J.-P. Wallez (Beethoven, Mozart).
Fondation de l'Allemagne, 20 h 30 : G. Hasse (Weill, Eissler).
Cité internationale des Arts, 21 h : F. Boffard, M. Jimenez-Godoy.
Salle Rossini, 20 h 45 : G. Audin, J.-M. Berrette, A. Bouhey, G. Boulanger, D. Henry, D. Lodeon, A. Pondepeyre, D. Navis, S. Lancen (Bonneau, Lancen).
Ranelagh, 20 h 30 : Ensemble instrumental Espace Musique (Debussy, Hurel, Durville...).
La Forge, 20 h 30 ; P. Ruby, R. Troman (Kröll, Takemitsu, Berio...).
Église St-Germain-des-Prés, 21 h : L. Laskine ; P. Gallois ; B. Thomas (Mozart).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

19 h, cinéma japonais : la Femme de la brume, de H. Gosho ; 21 h, courts métrages de films d'animation.

BEAUBOURG (278-35-37) Relâche.

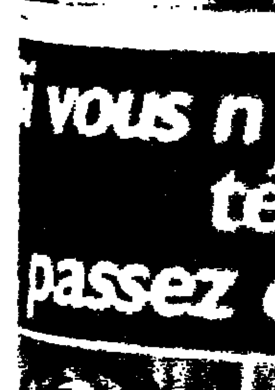
Les exclusivités

ADAM ET EVE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Ermitage, 8e (359-15-71) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
LES ANGES DU MAL (A.) (**) (v.f.) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Images, 18e (522-47-94).
A NOS AMOURS (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).
LE BAL (Fr.-It.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA BALLADE DE NARAYAMA (Jap., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).
LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).
LE BON PLAISIR (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; Français, 9e (770-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59 ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
CANICULE (Fr.) (*), Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64).
CARMEN (Esp., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
CHALEUR ET POUSSIÈRE (Ang., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LE CHOIX DES SEIGNEURS (A., v.f.) : Gaumont Berlitz, 2e (743-60-33).
LES COMPÈRES (Fr.) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88).
CHRISTINE (A.) (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; (v.f.) : Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
LES DENTS DE LA MER N° 3 (A., v.o.) (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
2019 APRÈS LA CHUTE DE NEW-YORK (A., v.f.) (*) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.f.) : Impérial Pathé, 2e (742-72-52).
DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Cinoches, 6e (633-10-82) ; St-Lambert, 15e (532-91-68)
ERENDIRA (Franco-Mex., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; UGC Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).
LA FOIRE DES TENEBRES (A., *, v.o.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : UGC

LES FILMS NOUVEAUX

BRAINSTORM, film américain de Douglas Trumbull (v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Action Rive Gauche, 5e (354-47-62) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; V.F. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) : Images, 18e (522-47-94).
CONCILE D'AMOUR, film allemand de Werner Schroeter (v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
JACQUES MESRINE, film français de Hervé Palud, 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) ; Logos, 5e (354-42-34) ; Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).
LA QUATRIÈME DIMENSION, film américain de John Landis (v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; George V, 8e (562-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Murat, 16e (651-99-75) ; V.F. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Boulevards, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
TO BE OR NOT TO BE, film américain de Alan Johnson (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; George V, 8e (562-41-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Montparnasse Bienvenue, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; V.F. : Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96) ; V.O. : Marignan Concorde Pathé, 8e (359-92-82) ; V.F. : Pathé Wepler, 18e (522-46-01).





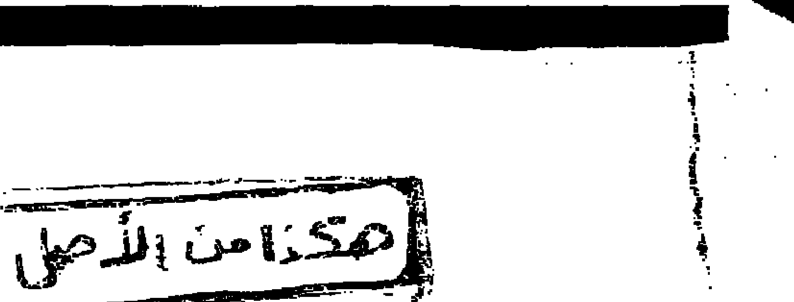












SPECTACLES

Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Murat, 16e (651-99-75).

L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).

ET VOGUE LE NAVIRE (It., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; UGC–Normandie, 8e (359-41-18) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : UGC Boulevard, 9e (246-66-44).

FAUX-FUYANTS (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

FLASHDANCE (A., v.o.) : Logos, 5e (354-42-34) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). – (V.f.) : Lumières, 9e (236-49-07).

FRÈRES DE SANG (A., v.o.) (*) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) H. Sp.

GANDHI (Brit., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

LE GRAND CARNAVAL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).

JAMAIS PLUS JAMAIS (A. v.o.) : Normandie, 8e (359-41-18). – (V.f.) : Gaîté Boulevard, 9e (233-67-06) ; UGC Montparnasse 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; Paris Ciné, 10e (770-21-71).

LE JOLI CŒUR (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 11e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LES JOUEURS D'ÉCHECS (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LE JOUR D'APRÈS (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; St-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

JOY (Fr.) (**) : Arcades, 2e (233-54-58).

LOUISIANE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (570-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (548-24-24) ; Passy, 16e (288-62-34).

LUCKY LUKE, LES DALTON EN CAVALE (Franco-américain) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LE MARGINAL (Fr.) : Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; Miramar, 14e (320-89-52).

MEGAVIXIENS (A., v.o.) (**) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

MI-FIGUE, MI-RAISIN (You., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-42-34).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

MONTY PYTHON A HOLLYWOOD (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

LES MOTS POUR LE DIRE (Fr.), Marbeuf, 8e (225-18-45).

LA NUIT DES JUGES (A., v.f.) : Français, 9e (770-33-88).

NUAGES FLOTTANTS (Jap., v.o.) : Olympic St-Germain, 6e (222-87-23) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (325-58-00) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

PAPY FAIT DE LA RÉSISTANCE (Fr.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; St-André-des-Arts, 6e (326-80-25) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; 14-Juillet Bastille, 11e (700-21-65) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Olympic, 14e (545-35-38) ; St-Charles Convention, 15e (579-33-00).

P'TIT CON (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

QUAND FAUT Y ALLER, FAUT Y ALLER (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (878-81-77) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

RETENEZ-MOI OU JE FAIS UN MALHEUR (Fr.) : Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

LE RETOUR DU JEDI (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

LE ROI DES SINGES (Chinois, v.f.) : Marais, 4e (278-47-86).

RONDE DE NUIT (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount City, 8e (562-54-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

RUE BARBARE (Fr.) (*) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LE SACRE DE LA NAISSANCE (Fr.) : Saint-André des Arts, 6e (326-48-18).

SIGNES EXTÉRIEURS DE RICHESSE (Fr.) : UGC Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Bergère, 9e (770-77-58).

LE SPECTRE DE LA DANSE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

STAR WAR LA SAGA (A., v.o.), la Guerre des étoiles, l'Empire contre-attaque, le Retour du Jedi : Escurial, 13e (707-28-04).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).

TOOTSIE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA TRACE (Fr.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; St-Séverin, 5e (354-50-91) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LA TRAGÉDIE DE CARMEN (Fr.) versions Delavault ; Gal ; Saurova : St-Ambroise, 11e (700-89-16).

TRAHISONS CONJUGALES (Angl., v.o.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; UGC Champs-Élysées, 8e (259-12-15) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) (H. sp.) : Denfert, 14e (321-41-01).

UN BON PETIT DIABLE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

UN TRAIN S'EST ARRÊTÉ (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

VIVEMENT DIMANCHE (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11).

Y A TELLEMENT DE PAYS POUR ALLER (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

WARGAMES (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

ZELIG (A.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

Les grandes reprises

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Champo, 5e (354-51-60).

BARRY LINDON (Angl., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LES BAS-FONDS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25).

BLADE RUNNER (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56) ; Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32).

BLANCHE-NEIGE ET LES SEPT NAINS (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; La Royale, 8e (256-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Napoléon, 17e (755-63-42).

BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL (A., v.o.) (*) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61) ; Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LES CHIENS DE PAILLE (A., v.o) (**) : Studio Galande (H. sp.), 5e (354-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

LA CLÉ DE VERRE (A.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE CŒUR EST UN CHASSEUR SOLITAIRE (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

LES CONTES DES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) (**) : Champo, 5e (354-51-60).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount-City, 8e (562-45-76).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Denfert, 14e (321-41-01).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

ERASERHEAD (A., v.o.) (**) : Escurial 13e (707-28-04).

EUROPE 51 (It., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (325-65-04) ; Acacias, 17e (764-97-83).

LA FABULEUSE HISTOIRE DE DONALD ET DES CASTORS JUNIORS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (755-63-42).

LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A.) (*) : Templiers, 3e (272-94-56).

FANFAN LA TULIPE (Fr.) : Acacias, 17e (764-97-83).

FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).

LES FAUCONS DE LA NUIT (A., v.f.) : Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

GERTRUD (Dan.) : Marais, 4e (278-47-86).

GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

GLISSEMENTS PROGRESSIFS DU PLAISIR (Fr.) (**) (H. sp.) : Denfert, 14e (321-41-01).

LES HAUTS DE HURLEVENT (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47).

L'HOMME DE NULLE PART (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19) ; Studio 43, 9e (770-63-40).

L'HOMME DE LA RUE (Fr.) : 14 Juillet Racine, 6e (329-19-08) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60).

LES HOMMES PRÉFÈRENT LES BLONDES (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LA HORDE SAUVAGE (A., v.o.) (*) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.f.) : Max Linder, 9e (770-40-04).

L'IMPOSSIBLE M. BÉBÉ (A., v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83).

JAMES BOND 007 CONTRE DOCTEUR NO (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

JÉSUS DE NAZARETH (It., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.o.) : Cinoche, 6e (633-10-82).

LOLITA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60).

MARK DIXON DÉTECTIVE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MISSING (A., v.f.) : Club, 9e (770-81-47).

LE MIRAGE DE LA VIE (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

MOLIÈRE (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

LE MINISTÈRE DE LA PEUR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

NEW YORK, NEW YORK (vers. intég.) : Calypso, 17e (380-30-11).

ONIBABA (Jap., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Studio Galande (H. sp.), 5e (354-72-71). – V.f. : Arcades, 2e (233-34-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

PAL JOE (la Blonde ou la Rousse) (A., v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

PANDORA (A., v.o.) : André Bazin, 13e (337-74-39).

LA PASSION DE JEANNE D'ARC (Dan.) : Templiers, 3e (272-94-56).

LE PORT DE L'ANGOISSE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

LES PRÉDATEURS (A.) (*) : Ciné 13, 18e (254-15-12).

RAGING BULL (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

SENSO (It., v.o.) : Épée de Bois 5e (337-57-47).

LE SEPTIÈME SCEAU (Suéd., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

SHINING (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). – V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).

TUEURS DE DAMES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

LE NOUVEL AMOUR DE COCCINELLE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (755-63-42).

LA VIE EST BELLE (A., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LE VOLEUR DE BICYCLETTE (It., v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Calypso, 17e (380-30-11).



COMMUNICATION

AU FESTIVAL DE MONTE-CARLO

M. BOURGES ÉVOQUE LE RENOUVELLEMENT DES PROGRAMMES DE TF 1

De notre envoyée spéciale

Monte-Carlo. – Au cours d'une conférence de presse, donnée lundi 6 février à Monte-Carlo, M. Hervé Bourges, P-DG de TF 1, a adressé un bilan des opérations menées au *Marché international et rappelé les* principaux changements qui continuent de s'opérer sur la première chaîne. TF 1, qui a bien vendu, paraît-il, ses magazines d'information, comme *la Fournaise brésilienne, les Exclus de la raison* ou *le Retour au Laos*, a acheté un certain nombre de séries étrangères : *Les oiseaux se cachent pour mourir, la 4e Division*, une grande série documentaire sur l'Afrique de la télévision britannique, une série historique américaine sur l'Inde, *Jewel of the Crown*, et une série canadienne de Gilles Carles.

La première chaîne a fait avancer, à Monte-Carlo, une dizaine de projets de coproductions internationales : un *Maria Chapdelaine*, un *Colette* (avec Télé Hachette, et la RAI II), une série sur la bombe, avec les Canadiens, *Germinal*, avec Technisonor et les Soviétiques, une énorme science-fiction à fins éducatives, *Astrolab 22*, qui pourrait bien avoir cent vingt épisodes, avec l'Arabie Saoudite, une série documentaire sur le Louvre, avec Technisonor encore, et la télévision japonaise NHK, une série sur Haroun Tazieff, avec *Télé France et une chaîne* privée japonaise. Elle a aussi passé commande pour six nouveaux « Série noire ». Le P-DG de TF 1 cherche enfin des partenaires pour un *dessin animé français.*

M. Bourges a, par ailleurs, évoqué *les changements qui se poursuivent* sur la chaîne dans le cadre d'une « *politique de renouvellement et de rajeunissement des programmes* ». On trouvera bientôt une nouvelle émission quotidienne de variétés à 18 h 55, et, chaque jour encore, des informations pour les jeunes. Le volume de chiffre d'affaires traité par TF 1 avec la SFP augmentera de 14 % en 1984 (soit un total de 173 millions de francs), le budget global de TF 1 n'augmentant, lui, que de 6,5 %. *Enfin*, à la question posée de savoir ce qu'il pensait du journal de 20 h, s'il envisageait des changements, le P-DG de TF 1 a répondu qu'il songeait plutôt restructurer la rédaction. Il considère que le journal s'est amélioré (même s'il est « *de bon ton de regarder celui de la « 2 »*). Il n'est « *pas satisfait* », en revanche, de celui de 13 heures : « *Yves Mourousi est un très grand professionnel, mais la formule est condamnée par A 2* », dit-il. Voilà qui laisse présager quelques changements...

C. H.

Le patrimoine de l'audiovisuel en péril

(Suite de la première page.)

Il faudrait aussi en finir avec cette dispersion aberrante des locaux, qui *multiplie les frais de gestion et empê*che toute exploitation d'envergure. Il faudrait achever l'inventaire, lier l'informatisation de la documentation à celle de la gestion physique des supports, ouvrir cette banque de données à une consultation directe et élargie sur terminaux télématiques. Il faudrait, encore, poursuivre la création de vidéothèques régionales et continuer la recherche sur les nouvelles techniques de conservation. Il faudrait beaucoup plus de moyens, *une sorte de plan d'urgence pour* faire en trois ans ce qui en demande, pour le moment, quarante.

Une fondation

C'est le sens du rapport que vient d'adresser le président de l'INA au secrétariat d'État chargé des techniques de communication. *Un plan* chiffré, qui demande 100 millions de francs pour la construction d'un silo centralisé et fonctionnel, propose un investissement annuel d'une tren*taine de millions sur trois ans avec un* déblocage de 19 millions dès cette année pour la mise en préexploitation des archives.

En pleine période de rigueur, *l'addition est rude mais* le diagnostic de M. Pomonti ne l'est pas moins : *« Le choix d'une politique d'archives est un choix culturel. On ne peut pas éviter une réflexion sur la signification économique de ce choix. »* Le problème posé par le patrimoine audiovisuel est en effet fort différent *de celui rencontré par la Bibliothèque* nationale. Il ne s'agit pas de conserver pour conserver, mais pour produire. L'INA fournit déjà aux chaînes de télévision 150 000 documents d'archives par an pour alimenter quelque 150 heures de programmes par mois. Le journal télévisé est le plus gros consommateur, mais le goût *pour l'histoire et les pénuries* budgétaires aidant, de nombreuses émissions utilisent maintenant les services de l'Institut audiovisuel. Le mouvement ne peut que s'amplifier *avec la création de nouveaux réseaux* de diffusion. L'INA compte bien mettre à la disposition des exploitants de télévision par câble 1 500 heures de documents prêts à être réutilisés *dans de nouvelles programmations*. Les récents accords passés en Grande-Bretagne et en Italie montrent que l'INA songe même à un marché international où la France, du *fait de la richesse de son patrimoine*, pourrait, pour une fois, avoir un rôle déterminant.

Les investissements proposés par M. Pomonti s'inscrivent donc dans une dynamique économique, et le président de l'INA fait preuve d'un certain réalisme quand il aborde le chapitre des solutions. Pas question de tout demander à l'État : il convient de rechercher de nouvelles sources de financement. C'est d'abord l'idée d'une fondation qui, loin des contraintes budgétaires, permettrait de garantir la permanence du patrimoine audiovisuel et d'en socialiser le fonds. Ensuite, l'INA se propose de passer des conventions avec les principaux utilisateurs institutionnels des archives : centres de recherches, éducation nationale, ministère de la culture, etc. Leur contribution financière leur garantirait un accès privilégié au patrimoine.

Reste le problème le plus épineux : les relations avec les chaînes de télévision. Celles-ci *financent* l'INA sous forme d'une contribution forfaitaire qui leur donne droit à l'accès gratuit aux archives. Mais les chaînes supportent mal d'être dépossédées de la commercialisation de leurs anciennes productions par la loi de juillet 1982. Elles aussi songent à se lancer sur les marchés ouverts par les nouveaux réseaux. Antenne 2, qui vient de créer une filiale spécialisée, EVA 2, n'envisage-t-elle pas de vendre ses droits aux réseaux câblés avant le délai limite de cinq ans, plutôt que de les abandonner à l'Institut ? Une initiative logique sur le plan strictement commercial mais qui risque de faire voler en éclats l'idée de l'unité du *service public*.

L'INA refuse de se laisser enfermer dans le simple rôle de conservateur et demande à être financé directement par la redevance, sans passer par le relais des chaînes : *« Il faut en finir,* réplique M. Pomonti, *avec cette tradition malsaine qui sépare mission culturelle et efficacité commerciale. Une des chances de la France sur le marché des programmes, c'est d'avoir opté pour une gestion centralisée du patrimoine audiovisuel. C'est ce qui place l'INA au premier rang de la compétition internationale. »* Reste à savoir si on lui en donnera les moyens.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Au « Monde »

LES SYNDICATS DE JOURNALISTES S'OPPOSENT AUX LICENCIEMENTS

La direction du *Monde*, confrontée à des difficultés financières, ayant annoncé cent dix licenciements (dont ceux d'une quinzaine de journalistes), dans le cadre d'un contrat FNE, les sections syndicales des journalistes SNJ et SJF-CFDT ont convoqué, lundi après-midi 6 février, une assemblée de la rédaction. Au terme de la réunion, une motion – adoptée par 33 voix pour, 11 contre, 12 abstentions et 3 refus de vote – déclare :

« *La rédaction rappelle que ses effectifs ne sont pas pléthoriques, bien au contraire (180 rédacteurs, sur 1 300 salariés). Alors que, consciente des difficultés réelles du journal, elle a, par le canal de ses deux organisations syndicales représentatives, formulé des propositions d'économies, celles-ci n'ont pas été étudiées par la direction.*

» *Dans ces conditions, les journalistes présents s'opposent aux licenciements et à toutes mesures qui ne s'inscriraient pas dans un calendrier global de redressement de l'entreprise.* »

[Au 31 décembre 1983, précise la direction, l'effectif total des salariés du *Monde* était de 1 253, dont 185 journalistes.]

● *Erratum.* – La finale des « Chiffres et des lettres » a opposé M. Duguet à M. Teuma, et non Thomas comme il a été imprimé par erreur (*le Monde* du 7 février).

TÉLÉVISION

Mardi 7 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Les mardis de l'information : La responsabilité médicale.
Magazine de la rédaction de TF 1.
Patrick a vingt-deux ans lorsqu'il entre en clinique pour l'ablation d'une varice. Une opération de routine. Pourtant, en huit jours, il subit huit interventions avant d'arriver à l'amputation. Six ans après, il attend toujours que le médecin responsable de son infirmité comparaisse devant la justice... Patrick est l'un des témoins qui participent à cette enquête menée par Henri Chambon et Jean-Claude Fontan sur la responsabilité pénale du médecin. Le nombre des procès intentés aux médecins a doublé en dix ans, mais, pour la victime, porter plainte relève du parcours du combattant.

21 h 40 Musique : Le dernier soliste.
Spectacle conçu par et avec Jean-Paul Farré, réal. L. Godevais.
Les rapports passionnels entre un personnage unique et un piano original doué de réactions personnelles.

23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2



20 h 40 Les dossiers de l'écran : Les bronzés font du ski.
Film français de P. Leconte (1979), avec J. Balasko, G. Jugnot, M.-A. Chazel, C. Clavier, M. Blanc.
Ils s'étaient rencontrés dans un club de vacances d'été, en Côte-d'Ivoire. Un an après, ils se retrouvent, pour les vacances d'hiver, dans une station de ski. Nouvelles mésaventures — après le succès des Bronzés — de l'équipe du Splendid, plus Dominique Lavanant. Le comique de café-théâtre au service d'une satire des Français moyens. Rire garanti, comme dans le premier film.

22 h Débat : La ruée vers l'or blanc.
De 1958 à 1981, la France est passée de 100 000 à 5 millions de skieurs. Les sports d'hiver sont devenus une industrie que la crise, en 1982, n'avait pas encore touchée. Va-t-elle l'être ? Qui fait du ski ? Avec MM. R. Carraz, secrétaire d'État, chargé du tourisme, M. Barnier, député (RPR) de la Savoie et des spécialistes de la montagne.

23 h 10 Journal.
23 h 35 Cyclisme : Les Six Jours de Paris.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 La dernière séance.
Emission de E. Mitchell et G. Jourd'hui.
Actualités Gaumont (1950) : 20 h 35 Dessin animé : Hopalong Cassualty ; 22 h 45 Tex Avery ; réclames de l'époque : attraction.

20 h 50 Cinéma : la Rose noire.
Film américain de H. Hathaway (1949), avec T. Power, O. Welles, C. Aubry, J. Hawkins, M. Rennie, F. Currie.
En 1275, un jeune noble saxon fuit, avec un ami, la dictature des Normands. A Antioche, ils se joignent à la caravane d'un général mongol partant pour la Chine. Il y a, dans cette caravane, une jeune captive dite « la rose noire ». Un scénario compliqué, de l'exotisme spectaculaire. Cécile Aubry, découverte par Clouzot (Manon) *est perdue là-dedans. Tyrone Power est toujours beau, héroïque. Mais on doit à Orson Welles, acteur, les meilleurs moments de cette imagerie.*

23 h 5 Journal.

23 h 35 Cinéma : Chérie, je me sens rajeunir.
Film américain de H. Hawks (1952), avec C. Grant, G. Rogers, C. Coburn, M. Monroe, H. Marlowe, H. Letondal (N.).
Un chimiste cherche à mettre au point un élixir de jouvence. Une guenon mélange le contenu des fioles du laboratoire et verse le breuvage dans un distributeur d'eau. Ceux qui boivent de cette eau rajeunissent. Un peu trop... Titre français idiot pour une excellente comédie américaine fustigeant, jusqu'à l'humour noir, la fausse science et le délire d'une humanité qui retombe en enfance.

FR 3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h 5 Ces messieurs de la Santé,
de P. Colombier, avec E. Feuillère, P. Carton, Raimu.
18 h 55 Gil et Julie.
19 h Informations.
19 h 35 Feuilleton : Le 16 à Kerbriant.
19 h 50 Feuilleton : Gédéon.

FRANCE-CULTURE

20 h Dialogues : Renouveau de la médecine générale.
21 h 15 Auprès au loin, le domaine musical.
22 h 30 Nuits magnétiques : Saint-Domingue.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées) : « Ouverture de Candide », de Bernstein, « Concerto pour piano et orchestre n°1 en sol majeur » de Ravel ; « Symphonie fantastique » de Berlioz, par l'Orchestre national de France, dir. J. Conlon, sol. K. Woo Paik, piano.

22 h 30 Fréquence de nuit : feuilleton « La guerre des pianos » ; à 23 h 10, Jazz-club (en direct du Petit Opportun).

Mercredi 8 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 30 Vision plus.
12 h Le rendez-vous d'Annik.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 35 Un métier pour demain.
13 h 50 Vitamine.
14 h 30 Jeux Olympiques.
Cérémonie d'ouverture à Sarajevo (et à 18 h 35).
16 h 40 Jouer le jeu de la santé.
16 h 45 Temps X : le prisonnier.
17 h 40 Les infos.
17 h 55 Jack spot.
18 h 15 Le village dans les nuages.
20 h Journal.
20 h 30 Tirage du Loto.
20 h 35 Feuilleton : Dallas.
Que compte faire J. R. de tout le pétrole ? Voilà qui intéresse bien du monde.

21 h 25 L'histoire à la Une : ces malades qui nous gouvernent.
D'après le livre de Pierre Accoce et Pierre Rentchnick, réal. Claude Vajda.
Première émission d'une série qui sera programmée le deuxième mercredi de chaque mois. Le principe de l'émission : de Chamberlain à Pompidou, en passant par Hitler et Mussolini, il s'agit de faire la preuve que le sort de quelques millions d'hommes dépend de quelques malades : à partir de documents d'époque, d'interviews de médecins. Mais la démonstration n'est pas toujours convaincante.

23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h Journal (et à 12 h 45).
12 h 10 Jeu : L'académie des neuf.
13 h 35 Feuilleton : Les amours romantiques.
13 h 50 Les carnets de l'aventure.
« Deep into the blue holes », de D. Gibbins (plongée sous-marine aux Bahamas). (Redif.)
14 h 30 Jeux olympiques d'hiver.
Cérémonie d'ouverture à Sarajevo.
16 h Sport : hockey sur glace.
17 h 30 Platine 45.
Avec Françoise Hardy, Limahl, Mink de Ville, White and Torch.
18 h Divertissement : On fera mieux la prochaine fois. Emission anglaise (Redif.).
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.

20 h 35 Téléfilm : Battling le ténébreux.
D'après A. Vialatte, réal. J. L. Roncoroni et L. Grospierre. Avec T. Tremouroux, M. Gelin, B. Brieux...
Dans une atmosphère proche de celle du « Grand Meaulnes », l'histoire de trois jeunes gens confinés dans l'ennui provincial d'un collège. La caméra immobile observe les jeux cruels des adolescents, leur superficialité de façade et leur violence intérieure. La musique de Portal, discrète, accompagne ce téléfilm d'une violence qui fouette le visage.

22 h 5 Magazine : Les jours de notre vie.
Cancer et vie normale, pourquoi pas ? Réal. D. Thibault.
C'est un peu comme s'ils étaient marqués au fer rouge. Ils ont vécu un moment difficile, ils se sont battus contre la maladie, la mort, l'angoisse, ils sont prêts à reprendre leur place, mais l'entourage — inconsciemment ou non — les rejette ou les empêche de vivre normalement. Le témoignage de ceux qui ont réussi malgré les obstacles, aidés par leur famille, une association, un employeur ou un médecin.

22 h 55 Cyclisme : Les Six Jours de Paris (en direct de Bercy).
23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.
19 h 55 Dessin animé : Inspecteur Gadget.
20 h 5 Les jeux.
20 h 33 La minute nécessaire de M. Cyclopède.
Respectons la beauté de la guerre en apprenant à reconnaître l'ennemi.
20 h 35 Variétés : Ring Parade-Cadence 3.
Nouvelle formule avec concours et cadeaux avec Sacha Distel, Pierre Bachelet, la Compagnie créole, Angelo Branduardi, etc.
21 h 15 Journal.
21 h 35 Cadence 3 (suite).
22 h Feuilleton : Exil.
De R. Müller et E. Günther, d'après le roman de L. Feuchtwanger, adapt. G. Lionel, avec K. Löwitsch, L. Martini, V. Glowna...
Sixième épisode. Les jeunes se révoltent contre la passivité qui règne chez les émigrants. Pirkhelmer, un camarade de classe de Hans, décide de se rendre en Allemagne pour assassiner Hitler. Un feuilleton sur la résistance allemande, hélas pas très réussi.
22 h 55 Prélude à la nuit.
Troisième Sonatine en sol mineur, *de F. Schubert, par les solistes J. Manzone au violon, E. Pitti au piano.*

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 5 Dans les mains du magicien.
17 h 12 Dessin animé : Belle et Sébastien.
17 h 40 Feuilleton : Huckleberry Finn et Tom Sawyer.
18 h 4 Renart (d'après *le Roman de Renart*).
18 h 20 Mon ami Guignol.
18 h 55 Gil et Julie.
19 h Informations.
19 h 35 Feuilleton : Le 16 à Kerbriant.
19 h 50 Feuilleton : Gédéon.

FRANCE-CULTURE

12 h 5 Agora.
12 h 45 Panorama.
14 h Sons.
14 h 5 Un livre, des voix : « Les derniers feux du plaisir », de Florence Mothe.
14 h 47 L'école des parents et des éducateurs : les jeunes et l'alcoolisme.
15 h 2 Les après-midi de France-Culture : à 15 h 35, les cosmologies, mythes et sciences du monde ; à 16 h 10, science-hebdo ; à 16 h 20, le verbe entendre ; à 17 h, Emission spéciale sur l'exposition saint Sébastien au musée des ATP.
18 h 30 Feuilleton : Nos ancêtres les jeunes filles.
19 h 25 Jazz à l'ancienne.
19 h 30 Perspectives scientifiques : linguistiques fantastiques : la poétique paranoïaque.
20 h Chopin après Chopin : évolution des interprétations ; à 21 h 35, l'orchestre dans l'œuvre de Chopin.
22 h 30 Nuits magnétiques : Saint-Domingue.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2 Pittoresques et légères : Œuvres de Vigier, Cavour, Toussaint, Cosma...
6 h 30 Musiques du matin : Haydn, Tarrega.
7 h 10 Concert : Lublin, Kotter, Wolf, Josquin des Prés, par le Kammerchor sankt Lorenz.
7 h 45 Le journal de musique.
8 h 12 Magazine.
9 h 5 Le matin des musiciens : Figures de Ravel ; œuvres de Chausson, Hindemith, Ravel, Schoenberg, Delage, Stravinsky...
12 h Avis de recherche : Duchemin, Bruch et Stravinsky.
12 h 35 Jazz : Tout Duke.
13 h 30 Jeunes solistes : Beethoven, Webern, Berio, Debussy par E. Eibel, piano, L. Erbes, violoncelle.
14 h 4 Microcosmos : Rubriques habituelles.
17 h 5 Histoire de la musique.
18 h L'imprévu : Jazz.
19 h 5 Concert : Œuvres de Scarlatti, Prokofiev, par M. Piernjov, piano.
20 h Les chants de la terre.
20 h 30 Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées) : récital Ram Narayan (musique traditionnelle d'Inde).
22 h 30 Fréquence de nuit : Feuilleton « la Guerre des pianos » ; à 23 h 10, Ecriture et mouvance.

TÉMOIGNAGES

Maurice Bellonte

Maurice Bellonte, prestigieux pionnier de l'aviation, est mort le 14 janvier dernier, à quatre-vingt-sept ans. J'avais fait sa connaissance presque par hasard, dans une sorte de magasin à Cachan, où un club avait organisé une exposition de modèles réduits. On m'y présenta un « Monsieur Bellonte »... « Bellonte... de Costes et Bellonte ? ... ».

Maurice Bellonte éclata de rire en voyant ma surprise. Et puis nous avons pu échanger nos idées sur l'aviation d'hier et d'aujourd'hui, sur le progrès, sur l'aventure, sur la sécurité... Il savait allier la chaleur humaine dans les relations, la rigueur dans le comportement et une conception hautement morale et civique de l'existence.

J'ai pu vérifier aussi, à son contact, que les hommes les plus courageux sont aussi les plus discrets, les plus simples. Si bien qu'à ces hommes-là, on ne peut jamais dire en face tout le bien que l'on pense d'eux. Il faut attendre qu'ils nous quittent, pour bien mesurer leur présence.

Faire l'éloge de Bellonte est facile. Il suffit de rappeler les exploits qu'il accomplit avec Costes, dans l'avion Breguet qu'ils avaient baptisé *Point d'interrogation*, à commencer par la première traversée Paris-New-York, les 1er et 2 septembre 1930. Ces jours-là, des millions de gens retinrent leur souffle pendant trente-sept heures et dix-sept minutes, des deux côtés de l'Atlantique, avant de leur faire une fête triomphale.

Il y eut aussi, en 1929, le record du monde sans escale, 7 905 kilomètres entre la France et la Chine, dans des conditions extrêmement périlleuses, que Bellonte a minutieusement reconstituées dans ses Mémoires. Sans oublier, au retour de ce vol, le record de vitesse en liaison postale Hanoï-Paris.

Il faut ajouter à ce tableau du courage, l'entrée de Bellonte dans la Résistance en juin 1940, l'organisation d'un groupe de combat en octobre 1941 dans les Pyrénées-Orientales, le passage de frontière pour les résistants, jusqu'à l'arrestation par la Gestapo en juin 1944.

A partir de février 1945, Maurice Bellonte développa son activité dans l'administration de l'aviation civile, au service des enquêtes sur les accidents et de la recherche pour renforcer la sécurité aérienne. Au-delà de ces exploits et de cette rectitude, qui lui ont valu tous les honneurs, c'est toute la vie de Bellonte qui me paraît chargée d'une signification plus que jamais précieuse.

Rien de grand ne se fait sans goût de l'aventure. Et il en fallait à ces pionniers pour défier les éléments dans leurs drôles de machines. Bellonte est tombé dans la Manche en 1925 avec le *Goliath* et, sur un talus de Bondy, avec le *Dragon-d'Annam*... Avec Costes, une nuit de 1929, il frôle la catastrophe au-dessus du lac Baïkal : moteur arrêté, avion givré en pleine tourmente. Pour communiquer, Costes et Bellonte se passent des petits bouts de papier qui en disent long sur leurs conditions de vol : *« Vide les poches de mon veston et tu me le passeras pour le mettre sur mon dos. »* Ou encore : *« On va geler, mais on va rester à 3 000, attache ton parachute. »*

En même temps, Bellonte fait partie de ces pionniers qui ont permis la transition entre la folle aventure et le risque calculé, entre l'exploit individuel et le service public quotidien de l'aviation commerciale.

Ce n'est pas par modestie ni par goût du paradoxe que Bellonte a écrit : *« J'ai toujours été attiré avant tout par la sécurité, je n'admets que les risques calculés. »* Toute sa vie l'illustre. C'est parce qu'il faisait déjà sienne la devise « sécurité d'abord » — règle d'or de l'aviation commerciale d'aujourd'hui, — qu'avec Costes, en juillet 1929, il renonce à la première tentative de traversée Paris-New-York. Après un long trajet, face aux conditions météorologiques, ils décident ensemble de faire demi-tour, décision la plus courageuse pour des hommes de cette trempe.

Conception moderne de la sécurité encore, lorsque Costes et Bellonte analysent tous les échecs, tous les accidents aériens, et en tirent soigneusement des leçons pour accroître leurs propres chances de succès.

Nous devons à des hommes comme Bellonte, à cette prise en charge du risque calculé, cette maîtrise sans précédent de l'espace et du temps que permet l'avion, ouvertes à des millions d'hommes.

Nous leur devons cet extraordinaire instrument de connaissance, de rapprochement des cultures et des peuples, que constitue aujourd'hui le transport aérien. Nous leur devons d'avoir fondé cette grande tradition aéronautique française, que d'autres poursuivent aujourd'hui, permettant à notre pays de se maintenir au premier rang dans le monde.

CHARLES FITERMAN,
ministre des transports.

BERNARD CHAMPIGNEULLE

Bernard Champigneulle vient de s'éteindre à l'âge de quatre-vingt-sept ans (*le Monde* du 11 janvier). Le souvenir le plus vivant qu'il laissera sans doute à ses amis est celui de son action à la Ligue urbaine et rurale — fondée par Giraudoux — dont il devint secrétaire général. En cette qualité, il milita pour la préservation du patrimoine français et mena campagne contre un certain urbanisme sauvage qui sévit après la guerre et dont il dénonça le caractère inhumain. Il n'était pas pour autant contempteur de l'architecture moderne et admirait Gustave Perret, auquel il consacra un ouvrage. L'importance qu'il prit dans ce domaine le fit nommer membre de la commission des sites et plus tard, président d'Europa Nostra. Son action culturelle se manifesta aussi au foyer de Royaumont dont il fut le directeur, dès sa fondation. Son œuvre écrite est considérable et surtout consacrée à l'architecture, bien qu'on y trouve cinq livres sur l'histoire de la musique. Son admiration allait surtout à l'art du Grand Siècle ; il consacra cinq ouvrages à Versailles, un à Louis XIII et un autre à Louis XIV ; il fut aussi l'un des rares en France à étudier l'art des jardins.

Bernard Champigneulle était fort réservé sur certaines tendances de l'art contemporain, sans cependant le rejeter tout entier puisqu'il écrivit un livre sur Utrillo. En 1940, Giraudoux lui confia le chapitre « La France intellectuelle » dans ce livre appelé *la France en guerre* », auquel j'ai collaboré moi-même pour *la France militaire* », ouvrage mis au pilon sur ordre des Allemands à leur arrivée à Paris et qui, aujourd'hui introuvable, constitue un bilan de la situation de la France au moment du conflit. La traduction de plusieurs de ses livres en diverses langues (anglais, allemand, italien, espagnol, portugais, roumain, japonais, iranien) atteste que sa renommée avait atteint le niveau international.

GERMAIN BAZIN,
de l'Institut.

LETTRES

MORT DE L'ÉCRIVAIN ESPAGNOL JORGE GUILLEN

Le poète Jorge-Guillen est mort le 6 février à Malaga (Espagne). Il venait d'avoir quatre-vingt-onze ans. Il sera inhumé mercredi 8 février dans le cimetière anglais de la ville.

[Né dans le centre de l'Espagne, à Valladolid, en janvier 1893, Jorge Guillen était l'un des derniers représentants de la génération poétique espagnole des années 20, « la generacion del 27 », qui a notamment rassemblé Federico Garcia Lorca, Miguel Hernandez, Rafael Alberti, Vicente Aleixandre, Pedro Salinas et Luis Cernuda. Il fut aussi l'ami de Paul Valéry dont il traduisit *le Cimetière marin*. L'œuvre de Jorge Guillen, conforme à la vocation d'unité qu'il s'était fixée, s'articule autour de trois ouvrages : *Cantico* (cantique, un recueil de 75 poèmes écrits entre 1979 et 1950), *Clamor* (Clameur) et *Homenage* (Hommage).

Contraint à l'exil lorsque éclate la guerre civile espagnole (1936-1939), Jorge Guillen part pour les États-Unis en 1938 et ne rentrera en Espagne qu'en 1977, après avoir également vécu en Colombie, au Mexique et à Porto-Rico. Cette même année, il se voit décerner le prix Cervantès de littérature.

Jorge Guillen, dont l'état de santé s'était aggravé l'été dernier à la suite d'une pneumonie, s'était depuis retiré dans sa maison de Malaga.

En 1977, les éditions Gallimard ont publié *Cantique*, une traduction de poèmes choisis de Jorge Guillen (« Du monde entier »).]



La déclaration de vos revenus de l'année 1983

Vous devez en principe avoir reçu ou vous allez recevoir à domicile les imprimés nécessaires à la déclaration de vos revenus de 1983. En effet, l'administration envoie à domicile entre le 20 janvier et le 15 février :

– la déclaration d'ensemble des revenus aux contribuables qui ont déjà souscrit ce formulaire l'an dernier ;

– la déclaration n° 2044 (feuille bleue) aux propriétaires fonciers ayant déclaré en 1983 des loyers, des fermages ou d'autres revenus des immeubles (redevances d'affichage) ;

– la déclaration n° 2047 (feuille rose) aux personnes encaissant des revenus hors de France ;

– la notice n° 2041-A sur la détaxation du revenu investi en actions à ceux qui ont bénéficié de cette déduction sur leurs revenus des années *précédentes et qui sont nés avant 1932* ;

– les déclarations spéciales professionnelles.

Si vous n'avez pas reçu ces imprimés, par exemple si vous avez déménagé et n'avez pas fait suivre votre courrier, ou si vous êtes *concerné pour la première année, vous devez les demander* dans les centres des impôts. Dans les communes où ces services ne sont pas installés, les mairies distribuent des déclarations des revenus, des annexes n° 2044 pour la déclaration des revenus fonciers et des notices spéciales n° 2041 S sur les dépenses pour économiser l'énergie. Enfin, si vous demandez à bénéficier de la réduction d'impôt « CEA » (ouverture d'un compte d'épargne en actions) ou si vous avez réalisé des plus-values, les déclarations n°s 2048 et 2049 correspondantes doivent être retirées dans les centres des impôts à compter du 15 février.

La notice qui accompagne la déclaration des revenus se présente en huit pages et comprend, outre les renseignements utiles pour remplir le formulaire, une page d'informations budgétaires (« A quoi servent vos *impôts* ? »).

Cette année, le texte de présentation du ministre de l'économie, des finances et du budget, M. Jacques Delors, est consacré au thème de la nécessité du prélèvement fiscal et de l'alourdissement de la fiscalité en période de crise. Souhaitons que la promesse de détente se produise dès l'an prochain. Mais souhaitons également que l'on pense à simplifier une législation devenue trop complexe.

La déclaration que vous devez souscrire AVANT LE 1er MARS 1984 a subi, par rapport à l'an dernier, des modifications qui seront *examinées, ainsi que les mesures nouvelles, au fur et à mesure de* l'exposé des différentes rubriques et signalées par l'adjectif « NOUVEAU ».

Vous êtes dispensé de tout calcul, abattement, déduction ou limitation, qui seront automatiquement effectués lors de l'exploitation informatique de votre déclaration. Aussi trouverez-vous ci-après les précisions et barèmes nécessaires si vous souhaitez calculer vous-même votre *revenu imposable et le montant de l'impôt à payer, et ainsi vérifier,* lorsqu'il vous sera adressé par l'administration, votre avis d'imposition.

N'oubliez pas de conserver le double de votre déclaration et toutes les pièces justificatives pendant quatre ans, car vos déclarations peuvent être contrôlées pendant toute cette période.

Comment remplir votre formulaire

● Qui doit remplir cette déclaration ?

CAS GÉNÉRAL. – La déclaration doit être souscrite par tout foyer dont l'un quelconque des membres perçoit des revenus imposables.

Toute personne disposant d'une résidence principale doit faire sa déclaration. Les personnes qui ne sont pas imposables y ont tout intérêt : l'administration fiscale *leur adressera automatiquement un avis de non-imposition*, qui est très utile lors de certaines démarches (ouverture d'un livret d'épargne populaire) ou de demandes à caractère social pour justifier de leurs ressources.

COUPLES MARIÉS. – Ils souscrivent une seule déclaration pour les revenus du ménage. Toutefois les époux mariés sous le régime de la séparation de biens et qui ne vivent pas ensemble font l'objet d'une imposition séparée (chacun en qualité de célibataire).

De même, il y a lieu à déclaration distincte (en qualité de séparé) :

– en *cas d'abandon du domicile conjugal et si les* époux ont, chacun, des revenus ;

– en cas d'instance de divorce ou de séparation lorsque les époux ont obtenu l'autorisation de vivre séparément.

MARIAGE EN 1983. – *Les* couples qui se sont mariés en 1983 devront procéder ainsi :

– chacun souscrit, à son nom et comme *célibataire* (éventuellement divorcé ou veuf), une déclaration de ses propres revenus et, le cas échéant, de ses enfants à charge, pour la période antérieure au mariage (remplir les cadres II et III de la page 2 de la déclaration) ;

– les deux époux déposent, en outre, une déclaration des revenus du ménage et des personnes comptées à charge pour la période allant du mariage au 31 décembre en principe (ou exceptionnellement jusqu'à une séparation ou un décès en 1983).

DIVORCE OU SÉPARATION EN 1983. – Comme pour le mariage, les époux doivent déposer une déclaration (en qualité de mariés) pour la période de vie commune antérieure à la séparation ou au divorce (si un des époux ne la signe pas, elle lui est néanmoins opposable).

D'autre part, chaque ex-époux souscrit, comme divorcé ou séparé, une déclaration personnelle de ses revenus postérieurs au divorce (ainsi que les revenus des enfants dont il a la garde et qu'il compte à charge) en remplissant les cadres *II* et *III* de la page 2 de la déclaration.

DÉCÈS D'UN CONJOINT EN 1983. – *Quel que* soit le conjoint qui décède, les conséquences sont désormais les mêmes : deux impositions sont établies pour l'année du décès.

Pour les revenus du ménage antérieurs au décès, la personne qui souscrit la déclaration doit remplir les cadres I (« M ») et III de la page 2 (ligne Z) ;

Pour les revenus personnels de l'époux survivant, postérieurs au décès, celui-ci doit remplir les cadres II (« V ») et III de la page 2 (ligne Z).

Bien qu'ayant rempli le cadre II (veuf), le conjoint survivant bénéficie du nombre de parts correspondant à la situation d'un contribuable marié dès lors qu'il a complété la ligne Z.

DÉCLARATION SOUSCRITE PAR UN ENFANT A CHARGE. – Le contribuable dont un *enfant à charge possède des revenus propres peut* demander l'imposition distincte de cet enfant. Dans ce cas, il cesse d'être considéré comme à charge pour le calcul de l'impôt dû par ses parents.

L'imposition distincte est généralement la plus avantageuse, excepté lorsque le revenu de l'enfant ne représente qu'une fraction très faible du revenu des parents.

REMARQUE. – Union libre : chacune des deux personnes doit souscrire une déclaration comme célibataire (ou veuve ou divorcée).

● Où envoyer la déclaration ?

Adressez votre déclaration au service des impôts mentionné sur la déclaration, en tête de la première page, même si vous avez déménagé (Ce service la *transmettra alors au centre des impôts de votre nouveau* domicile). Si vous envoyez votre pli par la poste, n'oubliez pas d'affranchir l'enveloppe. N'adressez pas votre déclaration au percepteur, il est seulement chargé du recouvrement de l'impôt.

En cas de prorogation éventuelle du délai de déclaration, nous vous préviendrons aussitôt.

● Si vous n'êtes pas en possession de tous les éléments nécessaires à l'établissement de votre déclaration, vous devez souscrire une déclaration provisoire en précisant les raisons pour lesquelles vous n'êtes pas en mesure de satisfaire à vos obligations.

Page 1 de la déclaration

1) *Etat civil.* – Outre les rectifications ou compléments *à apporter aux informations pré-identifiées*, l'indication de la date de naissance est très importante pour l'application automatique aux personnes âgées des abattements auxquels elles peuvent prétendre le cas échéant.

2) *Adresse.* – *Si vous avez déménagé en 1983*, veillez à ce que votre nouvelle adresse tout comme votre ancienne adresse soient bien précisées afin d'éviter les demandes de renseignements inutiles.

3) *Signature.* – Il faut prendre soin de signer la déclaration, *sinon vous seriez considéré comme ne* l'ayant pas souscrite (arrêt du Conseil d'Etat du 23 *avril 1971*). *Dans un couple marié, chaque époux doit* signer la déclaration commune.

● **NOUVEAU : état civil de l'épouse. Les informations correspondantes doivent désormais être portées sur la première page et non plus page 2. Mais ce n'est là qu'un changement purement formel dans la ligne de l'aboutissement de l'égalité fiscale des époux. Nous remarquons toutefois que la femme mariée n'a plus à mentionner son numéro de Sécurité sociale.**

Page 2 de la déclaration

Cette page doit être remplie avec toute l'attention *nécessaire, car elle permet de déterminer le nombre de* parts qui permettra le calcul de votre impôt et éventuellement une majoration du nombre de parts (invalide, personne seule ayant un enfant faisant l'objet d'une imposition personnelle distincte).

Si la carte d'invalidité *a été demandée à la mairie* avant le 1er janvier 1984, mais n'est pas encore attribuée, inscrivez la date de la demande à l'emplacement prévu pour l'inscription du numéro de la carte.

Les célibataires, veufs ou divorcés invalides ayant des charges de famille bénéficient d'une demi-part supplémentaire.

Les ménages dont un conjoint est invalide ont droit à une demi-part supplémentaire lorsque l'un ou l'autre des conjoints remplit une des conditions suivantes :

– il est titulaire, pour une invalidité d'au moins 40 %, d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre ;

– il est titulaire d'une pension d'invalidité pour *accident du travail de 40 % au moins* ;

– il est titulaire de la carte d'invalidité prévue à l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale.

Les ménages où les deux conjoints sont invalides bénéficient d'une part supplémentaire.

● Les anciens combattants de plus de soixante-quinze ans, célibataires, divorcés ou veufs n'ayant pas d'enfant à leur charge ont droit à une part et demie de quotient familial au lieu d'une part s'ils sont titulaires de la carte du combattant ou *d'une pension servie en* vertu des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ; le même avantage est octroyé aux veuves âgées de plus de soixante-quinze ans des personnes mentionnées ci-avant ; si vous *êtes concerné, portez* une croix dans l'une des cases S ou W selon le cas (cadre II). Attention ! Une personne seule n'ayant pas de charge de famille a droit, au maximum, à une part et demie (les demi-parts supplémentaires ne se cumulent pas).

Le cadre IV : « CHARGES DE FAMILLE » est également très important. Vous devez obligatoirement mentionner dans les cases appropriées le nombre des personnes à votre charge qui remplissent les conditions énumérées face à ces cases et rappelées ci-après.

Pour le calcul de l'impôt, *votre* situation et vos charges de famille sont appréciées au 1er janvier (ou au début de la période d'imposition s'il est postérieur au 1/1) ou au 31 décembre 1983 (ou à la fin de la période d'imposition si elle se situe avant le 31/12) selon la solution *la plus* avantageuse.

LES ENFANTS A CHARGE

Tout enfant né en 1983, enregistré à l'état civil, est *compté à charge même s'il est décédé en cours d'année* (réponse ministérielle à M. Yves Lancien, député, du 20 juillet 1981, n° 429, *J.O. A.N.* du 4 janvier 1982, page 13).

Vous pouvez compter à charge vos enfants ou ceux de votre conjoint, légitimes ou naturels, adoptifs ou recueillis à votre foyer au cours de leur minorité (s'ils sont, *dans ce dernier cas*, à votre *charge effective et* exclusive) :

1) VOS ENFANTS CÉLIBATAIRES

a) ENFANTS AGÉS DE MOINS DE DIX-HUIT ANS. – Les enfants âgés de moins de dix-huit ans au 1er janvier 1983, ainsi que les enfants nés en 1983 et les infirmes, quel que soit leur âge (les enfants infirmes titulaires de la carte d'invalidité comptent pour une part), peuvent être comptés à charge. S'ils ont perçu des revenus, ceux-ci doivent alors être ajoutés aux vôtres.

– *Cas des parents divorcés ou séparés.* – L'enfant est considéré *à la charge du parent qui en a la garde* (soit par décision judiciaire, soit de fait lorsqu'il n'y a pas eu de jugement).

Le parent qui n'en a pas la garde ne peut le déclarer à charge, mais peut déduire de ses revenus la pension alimentaire qu'il verse pour lui.

Une réponse ministérielle règle la question de la *« garde alternée » : lorsque, par décision de justice*, la garde des enfants est attribuée conjointement au père et à la mère, les enfants sont hébergés alternativement par chacun des parents. Ces derniers peuvent alors désigner d'un commun accord celui d'entre eux qui doit les compter à charge et qui bénéficiera ainsi de la majoration du quotient familial. L'autre parent peut déduire de ses revenus le montant de l'obligation alimentaire. (R.M. à M. Nilès, *J.O.-A.N.* du 9-2-1981, page 556.) Si vous êtes dans ce cas, joignez une note explicative à votre déclaration.

b) ENFANTS AYANT ATTEINT L'AGE DE *DIX-HUIT ANS EN 1983. – Vous pouvez compter à* charge un enfant devenu majeur en cours d'année, tout en déclarant seulement les revenus qu'il a perçus avant la date de sa majorité.

L'enfant, de son côté, déclare uniquement les revenus qu'il a perçus depuis la date de sa majorité (s'il demande son rattachement à votre foyer, vous devez alors *déclarer ses revenus de l'année entière avec les* vôtres).

c) ENFANTS AGÉS DE PLUS DE DIX-HUIT ANS. – Ils sont, en principe, imposés à leur propre nom. La loi leur offre cependant la possibilité d'être rat*tachés au foyer fiscal de leurs parents s'ils remplissent* l'une des conditions suivantes :

– être âgés de moins de vingt et un ans ;

– être âgés de moins de vingt-cinq ans pour les étudiants ;

– effectuer leur service militaire légal, quel que soit leur âge.

CONDITIONS DE L'OPTION POUR LE RATTACHEMENT

Cette option, annuelle, est irrévocable pour l'année considérée.

● L'option de l'enfant est formulée sur papier libre (voir exemple de demande de rattachement à la page 2 de la notice explicative).

● L'accord du parent est considéré comme établi *dès lors qu'il a déclaré l'enfant à charge et a joint à sa* déclaration l'option pour le rattachement.

Le contribuable qui accepte le rattachement bénéficie d'une demi-part supplémentaire.

● Le rattachement entraîne, pour le chef de famille, l'obligation d'inclure dans son revenu imposable les revenus perçus par l'enfant *pendant l'année entière.*

– *Cas des parents divorcés ou séparés.* – Le rattachement peut être demandé vis-à-vis de l'un ou l'autre des parents, mais jamais des deux à la fois.

2) VOS ENFANTS MARIÉS

Les enfants mariés ou chargés de famille, lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

– être âgés de moins de vingt et un ans,

– être âgés de moins de vingt-cinq ans lorsqu'ils sont étudiants,

– sans limite d'âge lorsqu'ils effectuent leur service militaire,

peuvent opter pour le rattachement au foyer fiscal des parents.

● Ce rattachement est global : il s'applique au jeune ménage, même lorsqu'un seul des époux remplit les conditions pour être considéré à charge et, le cas échéant, à leurs enfants.

● Il peut être demandé à la famille de *l'un ou l'autre* des conjoints.

● *L'avantage accordé au parent bénéficiaire de ce* rattachement prend la forme d'*un abattement sur le revenu imposable de 14 230 F par personne prise à charge.*

● Les revenus du jeune ménage sont imposés avec ceux du foyer de rattachement.

● En cas de mariage en cours d'année d'un enfant âgé de plus de dix-huit ans, un même contribuable ne peut, à la fois, bénéficier d'une majoration du nombre de parts et d'un abattement.

3) VOS ENFANTS INFIRMES

Ils peuvent être comptés à charge quel que soit leur âge. Mais pour un enfant infirme majeur, vous pouvez renoncer à le compter à charge et déduire, en contrepartie, la pension alimentaire que vous lui versez. Cette pension n'est pas soumise à l'impôt au nom de l'enfant s'il s'agit de frais de séjour payés à un établissement hospitalier.

4) VOS ENFANTS EFFECTUANT LEUR SERVICE MILITAIRE

Ils peuvent demander à vous être rattachés, quel que soit leur âge (pour l'option, voir ci-dessus).

Le service national au titre de l'aide technique ou de la coopération technique équivaut fiscalement au service militaire.

REMARQUE. – POUR LES ENFANTS MAJEURS : IL EST POSSIBLE DE DÉDUIRE UNE PENSION ALIMENTAIRE AU LIEU DE LES COMPTER A CHARGE. Cette mesure est sur*tout intéressante lorsqu'il n'est pas possible de compter* un enfant à charge, notamment pour un étudiant de plus de vingt-cinq ans ou un enfant à la recherche d'un premier emploi. Elle permet également, en cas de divorce ou de séparation, au parent non bénéficiaire du rattachement *et versant une pension à son enfant* majeur de la déduire de ses revenus. Les modalités et limites de déduction sont exposées plus loin sous le chapitre 6 (« Charges à déduire - Pensions alimentaires »). Si vous déduisez une telle pension, vous devez indiquer, dans la case « *T* » du cadre IV de la page 2, le nombre d'enfants majeurs non comptés à charge pour lesquels vous entendez bénéficier de cette déduction.

LES PERSONNES INVALIDES (AUTRES QUE VOS ENFANTS)

Il est possible de compter à charge une ou plusieurs personnes invalides recueillies à votre foyer, sans qu'il soit nécessaire qu'il existe un lien de parenté entre elles et vous-même et sans exclusion en fonction du montant des ressources. Les conditions exigées sont les suivantes :

– elles doivent obligatoirement vivre en permanence sous votre toit ;

– elles doivent être titulaires de la carte d'invalidité d'*au moins 80 % (carte prévue par l'article 173 du code* de la famille et de l'aide sociale).

Bien entendu, vous devez, en contrepartie de cet avantage, déclarer leurs revenus avec les vôtres, dans la catégorie correspondante (par exemple « Pensions, retraites, rentes... »). Portez alors le nombre de ces personnes dans l'avant-dernière case du cadre IV et pré*cisez, face à leur état civil, le numéro de leur carte* d'invalidité.

∴

ÉLÉMENTS DU TRAIN DE VIE

Cette rubrique doit obligatoirement être remplie ; elle permettra à l'administration fiscale de vérifier si les revenus que vous déclarez sont compatibles avec votre train de vie.

Nous rappelons que, si vous omettez un de ces éléments ou si vous fournissez des renseignements erronés, *vous encourez une amende de 500 F par élément omis* ou inexact.

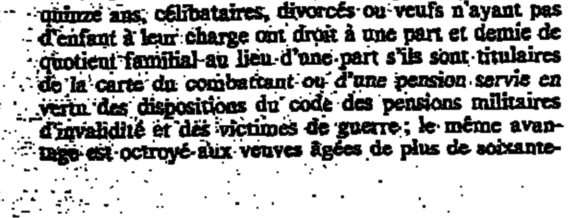
Vous devez également mentionner les éléments dont vous disposez mais qui sont situés à l'étranger, par exemple une résidence secondaire, un bateau...

La valeur à déclarer au titre de l'habitation principale ou des résidences secondaires est la suivante :

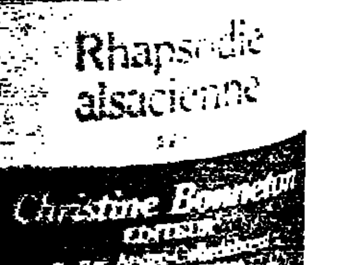
– si vous êtes locataire, indiquez le montant de votre loyer annuel, en excluant, bien entendu, les charges ;

– si vous êtes propriétaire ou occupant à titre gratuit, mentionnez le montant de la valeur locative brute qui figure sur votre avis d'imposition de taxe d'habitation (si, exceptionnellement, vous n'étiez pas en posses*sion de ce document, déclarez le loyer annuel approxi*matif que vous pourriez obtenir si vous donniez l'immeuble en location).

L'administration vous demande de préciser si vous êtes locataire ou non de vos résidences, en mentionnant, devant le montant du loyer ou de la valeur locative, la lettre « L » si vous êtes locataire, « P » si vous êtes propriétaire ou « O » si vous êtes occupant à titre gratuit.







Page 3 de la déclaration

ATTENTION. — Ne portez jamais de centimes
Arrondissez toujours au franc *inférieur* afin d'éviter toute erreur d'imposition

● **NOUVEAU : Déclaration des revenus ayant donné lieu au prélèvement libératoire.**

Une nouvelle obligation déclarative a été créée par la loi de finances pour 1983 dans le but d'améliorer la connaissance des revenus : vous devez désormais mentionner au § 0 les revenus pour lesquels vous avez opté ou qui ont supporté d'office un prélèvement forfaitaire libératoire. Mais que chacun se rassure ! les revenus ne seront pas soumis une deuxième fois à l'impôt sur le revenu. Toutefois, même s'il ne s'agit que d'une déclaration « pour information » (et, bien entendu, pour donner à l'Administration des moyens de contrôle supplémentaires), il ne faut pas négliger cette obligation car la loi a prévu une très lourde amende pour sanctionner les omissions volontaires.

Doivent ainsi être déclarés respectivement lignes V et Y (colonne A) :

– les produits de placements à revenu fixe (obligations, créances, dépôts, prêts, bons, etc.) à l'exclusion des revenus placés sous le régime de l'anonymat, des intérêts des livret A, livret bleu du Crédit mutuel, livret d'épargne populaire, CODEVI, compte d'épargne-logement, livret du travailleur manuel ;

– les profits de construction pour lesquels vous avez opté pour le régime du prélèvement libératoire de 50 %.

Le montant du prélèvement doit être inscrit colonne B.

1) Revenus des valeurs et capitaux mobiliers

(Quel que soit leur pays d'origine : France ou étranger)

a) Revenus de créances, dépôts, cautionnements et comptes courants (ligne S).

● Doivent être déclarés sous cette rubrique, pour leur montant brut et lorsqu'ils ne figurent pas dans les recettes provenant de l'exercice d'une profession industrielle, commerciale, artisanale ou agricole (ils seraient alors inclus dans les bénéfices imposables de l'exploitation), les produits :

– des créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires, à l'exclusion de celles représentées par des obligations et des effets publics (qui doivent être déclarés à la ligne V) ;

– des dépôts de sommes d'argent à vue ou à échéance fixe ;

– des cautionnements en numéraire ;

– des comptes courants.

Pour les bons de caisse, il faut ajouter au produit perçu le montant du crédit d'impôt, ce dernier étant par ailleurs porté ligne Z.

● Sont à déclarer au § 0 les produits qui ont été soumis, soit sur option du bénéficiaire, soit obligatoirement, au prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu.

● Sont exonérés d'impôt les intérêts des sommes inscrites sur un livret A de caisse d'épargne, sur un livret bleu d'une caisse de crédit mutuel, sur un compte d'épargne-logement (ou un plan), sur un livret d'épargne du travailleur manuel, ou un CODEVI.

b) Avances, prêts ou acomptes reçus en tant qu'associé de société de capitaux (ligne T).

Il s'agit des sommes mises à la disposition des associés des sociétés de capitaux et qui, sauf preuve contraire, sont considérées comme des revenus distribués.

c) Revenus de valeurs mobilières (lignes U, V, W et X).

● Il s'agit :

– des intérêts, arrérages et produits de toute nature des obligations, effets publics et autres titres d'emprunts négociables ;

– des revenus des actions et parts sociales distribués par des personnes morales soumises ou non à l'impôt sur les sociétés, à l'exception des sommes distribuées aux associés en nom.

● Les revenus suivants sont exonérés :

– les intérêts de l'emprunt 4,5 % de 1973 ;

– les produits des titres déposés sur les engagements d'épargne à long terme ;

– les lots et primes de remboursement attachés aux bons et obligations émis en France avec l'autorisation du ministre de l'économie et des finances.

● En dehors des jetons de présence et des distributions n'ayant pas le caractère de dividendes, les revenus des valeurs mobilières peuvent avoir supporté, soit une retenue à la source (obligations, titres d'emprunts), soit l'impôt sur les sociétés ou le précompte en tenant lieu, soit un impôt étranger éventuellement imputable en France. Tout ou partie de cette retenue ou de cet impôt constitue un crédit d'impôt (valeurs à revenu fixe ou valeurs étrangères) ou un avoir fiscal (50 % des dividendes nets des actions françaises).

● Pour déclarer ces revenus, conformez-vous aux indications figurant sur les « certificats d'avoir fiscal » qui vous sont remis par les établissement payeurs : la somme à déclarer comprend le revenu net perçu auquel s'ajoute le montant du crédit d'impôt ou de l'avoir fiscal. Les certificats doivent, obligatoirement, être joints à votre déclaration. Le montant de l'avoir fiscal, arrondi au franc supérieur, doit être déclaré ligne Z : il sera déduit du montant brut de l'impôt et, s'il est supérieur à ce dernier, restitué. Ne déclarez pas le crédit d'impôt se rapportant à des revenus mobiliers exonérés, il n'est pas déductible.

● Les abattements vous sont accordés automatiquement. Vous ne devez pas les déduire. Ils sont de :

– 3 000 francs pour les dividendes d'actions (il n'est accordé que si votre revenu net ne dépasse pas 280 000 francs) ; il peut être réduit ou supprimé si vous bénéficiez de la détaxation du revenu investi en actions ;

– 5 000 francs pour les revenus d'obligations et autres titres d'emprunts négociables et non indexés (au lieu de 3 000 F précédemment) ;

– 1 000 francs supplémentaires pour les intérêts de l'emprunt d'Etat 8,80 % de 1977 (ligne U).

● Vous pouvez déduire, ligne Y, les frais de garde de vos valeurs à condition qu'ils correspondent à des revenus effectivement déclarés § 1. Si vous placez une partie de vos revenus mobiliers sous le régime du prélèvement libératoire, vous devez exclure les frais de garde de ces revenus du montant à inscrire ligne Y.

2) Revenus fonciers

● Ne sont à déclarer ici que les revenus des immeubles bâtis ou non bâtis *donnés en location* et les revenus des immeubles dont le contribuable se réserve la jouissance, mais qui ne sont pas affectés à l'habitation (terrains non cultivés réservés à la chasse...), *ainsi que les revenus accessoires* qui ont leur origine dans le droit de propriété ou d'usufruit (droit d'affichage, droit de chasse...) et qui proviennent de propriétés dont vous vous réservez la jouissance ou que vous donnez en location. Il en est par exemple ainsi des sommes perçues en contrepartie de la location, à un particulier ou à une société, de panneaux ou d'emplacements publicitaires situés sur un terrain ou une maison vous appartenant.

Attention ! Les entreprises ou les professionnels de la publicité doivent déclarer à l'administration fiscale les sommes versées au titre du droit d'affichage.

● Les dépôts de garantie n'ont pas à être déclarés dès leur versement, mais, le cas échéant, au départ du locataire. (Conseil d'État, 8 mai 1981, requête n° 19 171).

● Vous devez joindre à votre déclaration l'annexe bleue n° 2044. Toutefois, si vos revenus fonciers sont constitués uniquement par une participation dans une société civile immobilière non placée sous le régime de la copropriété et non soumise à l'impôt sur les sociétés, vous pouvez vous dispenser de produire la déclaration n° 2044 en reportant directement, case A,B,D,M ou N, selon sa nature, le montant de votre part dans les résultats de la société, qui doit, de son côté, souscrire une déclaration n° 2072. Vous devez, dans ce cas, indiquer sur une note annexe la dénomination et l'adresse de la ou des sociétés et le montant des revenus correspondants.

● **NOUVEAU : bâtiments d'exploitation des propriétés rurales : les revenus des bâtiments d'exploitation des propriétés rurales (tels que les granges, les écuries, les caves, les celliers, les pressoirs, etc.) qui étaient auparavant exonérés d'impôt sur le revenu, sont désormais imposables.**

LA FRACTION DES FERMAGES CORRESPONDANTE DOIT DONC ÊTRE DÉCLARÉE DANS LES RECETTES BRUTES ENCAISSÉES EN 1983.

En contrepartie, les charges et travaux qui se rapportent à ces bâtiments d'exploitation peuvent être déduits dans les conditions exposées plus loin.

● Si vous louez des locaux nus à une personne ou à une société de gestion qui les destine à la location meublée et si la location présente un caractère commercial en raison des modalités du bail, reportez-vous au § 3-b « Loueurs en meublé non professionnels ».

● **Principaux travaux déductibles**

1) Pour les locaux d'habitation, vous pouvez déduire, à condition d'en justifier :

– les travaux de réparation et d'entretien destinés à maintenir ou remettre l'immeuble en bon état, sans en modifier la consistance, l'agencement ou l'équipement initial : réfection des peintures extérieures, planchers, réparation d'une toiture, ravalement, traitement des bois contre les parasites, remise en état des conduits de fumée, remplacement d'une chaudière ou d'un appareil sanitaire par un appareil du même type ;

– les travaux d'amélioration destinés à apporter un équipement ou un élément de confort nouveau ou mieux adapté aux conditions modernes de vie (installation du chauffage central, d'une salle d'eau, du tout-à-l'égout, d'un w-c, du téléphone, de dispositifs de sécurité) à condition que ces travaux ne modifient pas la destination ou la structure de l'immeuble (exclusion des travaux de construction ou d'agrandissement, y compris des travaux de réfection complète d'une toiture consécutifs à la construction d'un étage supplémentaire et donc indissociables de l'agrandissement, arrêt du Conseil d'Etat du 15 octobre 1980, requête n° 16 782).

2) Pour les immeubles ruraux, outre les travaux d'entretien et de réparation, peuvent être déduits :

– les travaux réalisés pour adapter la propriété aux conditions modernes d'exploitation (électrification, installation de bassins, pompes à eau, fosses, clôtures...) s'ils ne sont pas de nature à entraîner une augmentation du fermage ;

– les travaux de construction d'un nouveau bâtiment d'exploitation remplaçant un bâtiment de même nature, vétuste ou inadapté qui doit être démoli ou mis hors service si ces travaux n'entraînent pas d'augmentation effective du fermage.

● Travaux effectués par le locataire : constitue un revenu foncier l'avantage procuré au bailleur par des travaux de construction, reconstruction ou aménagement qui, en exécution d'une clause du bail, lui reviennent sans contrepartie ; cet avantage doit être déclaré l'année d'expiration du bail, alors même que celui-ci ferait l'objet d'une tacite reconduction, conformément à la législation sur les baux commerciaux (arrêts du Conseil d'Etat n°s 12 865 et 24 983 du 10 juillet 1981).

● **Sort des déficits fonciers.**

1) En principe les déficits fonciers ne peuvent s'imputer que sur d'autres revenus fonciers réalisés la même année, ou les cinq années suivantes s'il s'agit d'immeubles urbains, ou les neuf années suivantes pour des propriétés rurales.

2) Exceptionnellement des déficits fonciers peuvent être admis en déduction des autres revenus ; c'est le cas des déficits :

– provenant d'immeubles classés monuments historiques ;

– subis par les nus-propriétaires tenus d'effectuer les travaux de grosses réparations (art. 605 du code civil) ;

– résultant de travaux exécutés dans le cadre d'une opération groupée de restauration immobilière (et non pas d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat) : le montant de ces travaux doit donc être inscrit page 4 de la déclaration n° 2044, alors que les autres charges courantes doivent normalement être déduites en page 2.

S'ils n'ont pu être imputés l'année de leur réalisation, ces déficits sont reportables jusqu'à épuisement pendant cinq ans maximum (rubrique « Déficits globaux »).

3) En pratique, pour les déficits subis en 1983, il vous suffit de les reporter sur la ligne B de la déclaration d'ensemble (exceptionnellement sur la ligne N). L'administration assure automatiquement les calculs et les imputations nécessaires.

Si des déficits des années antérieures n'ont pu encore être imputés, vous les mentionnerez sur la ligne D de la rubrique REVENUS FONCIERS ou, s'il s'agissait des déficits exceptionnels cités ci-dessus (immeubles historiques...), à la rubrique « DÉFICITS GLOBAUX », page 4, rubrique 7, ligne D.

Attention ! Les intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition de la nue-propriété ne sont plus déductibles du revenu global des nus-propriétaires (*BODGI* du 29 octobre 1982, 5 D-5-82).

3) Revenus des professions non salariées

a) BÉNÉFICES AGRICOLES (colonne A).

Est exploitant agricole tout contribuable (propriétaire exploitant, métayer ou fermier) qui tire un revenu régulier de la vente des produits qu'il récolte quelles que soient l'importance et la qualité des terres cultivées (même s'il exerce à titre principal une autre activité). Il en est de même si vous êtes membre d'une société de personnes ayant pour objet l'exploitation d'une propriété agricole ou forestière, d'un G.A.E.C. ou d'un groupement forestier.

● **Régime du forfait.**

Vous disposez pour souscrire votre déclaration du même délai que celui qui vous est accordé pour dénoncer votre forfait, c'est-à-dire jusqu'au dernier jour du mois suivant celui de la publication des bénéfices forfaitaires agricoles au *Journal officiel*.

Mais si vous avez d'autres revenus, vous êtes tenu de souscrire la déclaration générale des revenus dans le délai normal, en inscrivant une croix dans la case de la ligne K, L ou M, colonne A (forfait non encore fixé).

Le forfait tient compte de toutes les charges. Aucune autre déduction ne peut être pratiquée. Il peut toutefois être réduit, sur demande, en cas de pertes consécutives à des calamités.

REMARQUE. — Les revenus accessoires (location du droit d'affichage, de chasse, d'exploitation de carrières, redevances tréfoncières...) perçus par les propriétaires exploitants agricoles sont des revenus fonciers (déclaration n° 2044), sauf lorsque les terres sont inscrites à l'actif d'une exploitation soumise au régime du bénéfice réel. Dans ce dernier cas, ces produits sont imposables dans la catégorie des bénéfices agricoles.

● **Régime du bénéfice réel simplifié.**

Ce régime est applicable soit sur option (dénonciation du forfait), soit obligatoirement lorsque les recettes de l'exploitation sont comprises entre 500 000 F et 1 million de francs pendant deux années consécutives (1982 et 1983). Pour l'appréciation de ces limites, les recettes provenant des opérations d'élevage ou de culture portant sur des animaux ou des produits appartenant à des tiers sont multipliées par cinq.

Vous devez alors souscrire la déclaration spéciale n° 2 139 et la déclaration d'ensemble des revenus avant le 15 juin.

● **Régime du bénéfice réel normal.**

Si la moyenne de vos recettes de 1982 et 1983 excède 1 million de francs, vous êtes de plein droit sous ce régime. Vous pouvez également opter pour ce régime si vos recettes sont comprises entre 500 000 F et 1 million de francs.

Dans ce cas, vous devrez déposer la déclaration spéciale n° 2 143 et la déclaration des revenus avant le 1er mars si l'exercice comptable ne coïncide pas avec l'année civile, avant le 1er avril dans le cas contraire.

● **Déduction des déficits.**

Avant d'opter pour le régime du bénéfice réel, il convient de noter que les déficits d'exploitations agricoles ne peuvent donner lieu à imputation sur le revenu global lorsque le revenu net d'autres sources dont dispose le contribuable excède 40 000 F.

b) BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX.

En dehors des personnes qui exercent leur activité à titre professionnel, soit personnellement, soit comme associé d'une société de personnes, des particuliers peuvent être imposables dans cette catégorie de revenus lorsqu'ils réalisent certaines opérations :

– achats et reventes d'immeubles soit à titre d'intermédiaire, soit à titre personnel ;

– location d'établissements industriels ou commerciaux munis du matériel ou du mobilier nécessaires à leur exploitation ;

– location en meublé ; toutefois, les personnes qui louent ou sous-louent en meublé une ou plusieurs pièces de leur habitation principale sont exonérées de l'impôt sur le revenu pour les produits de cette location, à la double condition que les pièces louées constituent, pour le locataire, sa résidence principale et que le prix de location demeure fixé dans des limites raisonnables (2,5 fois la valeur locative pour les logements soumis à la législation sur les loyers).

● *Régime du forfait :* c'est le régime normal des petites entreprises dont le chiffre d'affaires n'excède pas 500 000 F (150 000 F pour un prestataire de services). Il faut alors déposer une déclaration spéciale n° 951 M au plus tard le 15 février. Si votre bénéfice forfaitaire a déjà été fixé pour 1983, vous devez reporter le chiffre sur la déclaration des revenus, colonne B (dans ce cas, la déclaration 951 M peut être déposée jusqu'au 15 avril) ; si le bénéfice de 1983 doit être fixé en 1984, il convient de cocher la case correspondante de cette colonne.

● *Régime simplifié d'imposition des petites et moyennes entreprises.*

Relèvent de ce régime, outre les entreprises forfaitaires qui en font l'option, celles dont le chiffre d'affaires hors TVA est compris entre 500 000 F et 1,8 million de francs (vente de marchandises ou fourniture de logement) ou entre 150 000 F et 540 000 F (prestataire de services).

Vous devez établir la déclaration de vos résultats sur le formulaire 2033 et reporter le bénéfice (ou le déficit) colonne C de la déclaration des revenus (lignes N à W). Vous disposez d'un délai expirant le 2 avril pour déposer ces déclarations, le 14 avril si votre bénéfice n'est pas supérieur à 150 000 F.

● *Régime du bénéfice réel pour les entreprises les plus importantes :* la déclaration de résultats n° 2 031 (et les tableaux comptables annexes) et la déclaration des revenus doivent être souscrites avant le 2 avril ou le 15 mai si votre bénéfice n'est pas supérieur à 150 000 F (28 février si l'exercice est clos à une date autre que le 31 décembre).

Les résultats sont reportés colonne B (lignes N à W) de la déclaration d'ensemble.

Nouveau : entreprises nouvelles. Les entreprises créées en 1983 et 1984 soumises de plein droit ou sur option à un régime réel d'imposition sont exonérées, dans certaines conditions, d'impôt sur le revenu à raison des bénéfices qu'elles réalisent l'année de leur création et les deux années suivantes. Les bénéfices réalisés au titre de la quatrième et de la cinquième année d'activité ne sont retenus dans les bases de l'impôt que pour la moitié de leur montant.

● *Loueurs en meublés non professionnels.* — Si le montant total des loyers que vous avez perçus en 1983 n'excède pas 21 000 F (DOM sauf Guyane, 30 000 F), vous pouvez vous dispenser de la déclaration n° 951. Joignez simplement à votre déclaration une note donnant le montant et le lieu de vos locations et portez, colonne D « Revenus des locations en meublé — régime spécial », *le montant brut des recettes.* (L'abattement de 50 % avec minimum de 1 500 F sera calculé par l'ordinateur.)

ATTENTION ! — Loueurs en meublés non professionnels ayant opté pour un régime de bénéfice réel : vous ne pouvez plus :

– déduire vos déficits éventuels que des bénéfices retirés de l'activité de location (portez vos résultats ligne XB s'il s'agit d'un bénéfice, ligne YB s'il s'agit d'un déficit) ;

– bénéficier du régime des plus-values professionnelles et, en particulier, de l'exonération prévue pour les petites entreprises.

c) REVENUS NON COMMERCIAUX.

● Déclaration contrôlée (n° 2035). Ce régime est obligatoire pour les titulaires de charges et offices et pour les personnes ayant réalisé en 1983 plus de 175 000 F de recettes brutes (non compris les gains exceptionnels et les honoraires rétrocédés déductibles). Toutefois, les contribuables dont les recettes ont pour la première fois dépassé la limite de 175 000 F en 1983 sont autorisés à demeurer soumis au régime de l'évaluation administrative pour la fixation du bénéfice de cette année. Les adhérents à des associations agréées ont jusqu'au 2 avril pour déposer la déclaration 2035.

● Evaluation administrative (n° 2037). Ce régime est applicable aux personnes non soumises obligatoirement (ou qui n'ont pas opté) au régime de la déclaration contrôlée. La déclaration 2037 doit être souscrite par chaque membre du foyer fiscal soumis à ce régime.

REMARQUES :

1) Possibilité de déduire immédiatement les petits matériels et outillages. Par une note du 21 septembre 1981 (*B.O.D.G.I.*, référence 5 G-19-81), l'administration a admis que pouvaient être compris parmi les charges immédiatement déductibles des bénéfices (au lieu de la seule annuité d'amortissement):

– les matériels et outillages d'une valeur unitaire hors taxes n'excédant pas 1 500 F ;

– les matériels de bureau d'une valeur unitaire hors taxes ne dépassant pas 300 F.

2) Evaluation des dépenses d'automobile : dans une instruction du 28 décembre 1981 (*B.O.D.G.I.*, référence 5 G-21-81), l'administration a précisé que les contribuables imposés dans la catégorie des bénéfices non commerciaux (quel que soit le régime) pouvaient déterminer leurs frais professionnels d'automobile par application du barème forfaitaire publié pour les salariés (voir paragraphe 5). Il s'agit, bien entendu, d'une simple option, les intéressés conservant la possibilité de se conformer aux règles habituelles.

● *Revenus non commerciaux accessoires.* — Si vous avez des revenus non commerciaux accessoires n'excédant pas désormais, remboursement de frais compris, **21 000 F (au lieu de 16 000 F précédemment)** et intégralement déclarés par des tiers (partie versante), vous pouvez les porter directement à la colonne E de la rubrique « Régime du forfait ». Il convient de les inscrire pour leur montant brut : l'abattement de 25 % avec un minimum de 2 000 F sera calculé par l'ordinateur.

● Activités lucratives non professionnelles dont les déficits ne sont déductibles que des revenus de la même activité (droits d'auteur, certains produits d'inventeur, gains de professionnels des jeux et courses, des propriétaires de chevaux de course) : déclarez les résultats obtenus ligne XD, ou ligne YD s'il s'agit d'un déficit.

CAS PARTICULIERS.

Ont le caractère de revenus non commerciaux :

– les profits réalisés par les peintres et sculpteurs ;

– les revenus des photographes de mode non journalistes ;

– les droits d'auteur, même intégralement déclarés par les tiers, lorsque l'écrivain, ou le compositeur, opte pour le régime des revenus non commerciaux au lieu de celui des salaires ;

– les produits perçus par les héritiers des écrivains et compositeurs ;

– les produits perçus par les inventeurs : en principe, les produits provenant de la cession de brevets ou concession de licences exclusives d'exploitation sont imposables au taux proportionnel de 15 % (10 % si l'activité d'invention est exceptionnellement exercée à titre principal) ; ils doivent alors être déclarés sous la rubrique « Plus-values » (§ 4, ligne C). Les autres produits de la propriété industrielle constituent des revenus non commerciaux imposables sous déduction d'un abattement de 30 % pour tenir compte des frais exposés pour la réalisation de l'invention. Les produits déclarés par l'héritier de l'inventeur ne bénéficient pas de cet abattement. Si l'inventeur exploite directement son invention, il relève alors de la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux. Sauf si l'activité d'invention est exercée à titre principal, les déficits subis par les inventeurs ne peuvent être déduits que des produits de même nature réalisés la même année ou les cinq années suivantes. Ils doivent être inscrits ligne YD. L'inventeur doit attendre la réalisation de bénéfices

pour imputer les déficits antérieurs. Toutefois, lorsqu'un inventeur expose des frais pour prendre un brevet ou en assurer la maintenance sans percevoir des produits imposables, ou lorsqu'il perçoit des produits inférieurs à ces frais, le déficit correspondant est déductible du revenu global de l'année de la prise du brevet et des neuf années suivantes ; l'année de sa réalisation, ce déficit est reporté colonne D, ligne T (ou U ou W) du § 3 de la déclaration. Joignez alors à votre déclaration une note dans laquelle vous justifiez bénéficier de ce régime spécial d'imputation des déficits.

● **DU NOUVEAU POUR 1984 : afin d'encourager le dépôt des brevets et d'en assurer une exploitation industrielle plus efficace, le régime de taxation atténuée des plus-values à long terme est étendu :**

– aux concessions de licences non exclusives d'exploitation de brevets, procédés ou techniques de fabrication et de certificats d'obtention de variétés végétales ;

– aux redevances perçues, par un inventeur, d'une entreprise concessionnaire qu'il a créée à compter du 1er janvier 1984 pour l'exploitation de ses droits.

d) ADHÉRENTS DES CENTRES DE GESTION OU ASSOCIATIONS AGRÉÉS.

Les adhérents des centres de gestion agréés, placés de plein droit ou sur option sous un régime réel d'imposition bénéficient d'un abattement de 20 % de leur bénéfice *imposable* pour la fraction n'excédant pas 165 000 F et de 10 % au-delà de cette limite jusqu'à 460 000 F. Pour bénéficier de cet avantage, l'adhésion au centre ou à l'association doit être antérieure au 1er avril 1983.

● *Cas particulier des médecins conventionnés.* – Les dispositions fiscales spécifiques aux médecins conventionnés qui respectent les tarifs conventionnels ont cessé immédiatement de s'appliquer aux praticiens qui, dans le délai prescrit, ont informé la Caisse primaire d'assurance maladie de leur circonscription qu'ils pratiqueraient désormais des honoraires différents des tarifs fixés par la convention.

REMARQUE :

● *Associés des sociétés de personnes.* – Si vous faites état de charges admises en déduction en dehors du résultat social – frais d'acquisition des parts, cotisations sociales, taxe professionnelle le cas échéant – vous devez joindre une note explicative à votre déclaration (les frais de voiture engagés pour l'exercice de la profession ne sont pas déductibles par l'associé mais seulement au niveau de la déclaration de la société). La société portera à votre connaissance la part qui vous revient dans le bénéfice social.

● *Plus-values de cession d'éléments d'actif par un exploitant au forfait ou à l'évaluation administrative.* – Si vous ne remplissez pas les conditions pour que vos plus-values professionnelles soient exonérées (voir plus loin « plus-values professionnelles ») joignez une note annexe à votre déclaration spéciale faisant apparaître le *détail des plus-values. Celles qui sont réalisées* à court terme seront ajoutées au bénéfice. Les plus-values à long terme doivent être *portées au* § 4 Plus-values ligne C dans la colonne correspondant au taux d'imposition.

● *Déduction du salaire du conjoint participant effectivement à l'exploitation :* ce salaire peut, dans certaines limites, être déduit des résultats professionnels. La limite de cette déduction a été relevée à 43 600 F (c'est-à-dire douze fois le SMIC mensuel pour un travail effectif pendant l'année 1983 entière) si vous êtes adhérent d'un centre de gestion ou association agréés (cette limite demeure à 17 000 F si vous n'êtes *pas adhérent*).

IV. – Les plus-values de cession professionnelles

● 1. – Si vous êtes industriel, commerçant, artisan, agriculteur ou inventeur et que votre chiffre d'affaires dépasse la limite du forfait, les plus-values à court terme que vous avez réalisées doivent être incluses dans le revenu courant, tandis que les plus-values à long terme donnent lieu à une taxe de 15 % sur leur montant nominal (*ligne C de la rubrique 4 de la déclaration des revenus*).

Si vous êtes membre d'une profession libérale et que vos recettes dépassent la limite de l'évaluation administrative *(175 000 F)* : le même régime que ci-dessus est applicable, excepté que le taux relatif à vos *plus-values à long terme est égal à 10 %.*

● 2. – Si vous êtes depuis au moins cinq ans commerçant, artisan, agriculteur ou membre d'une profession libérale et que vos recettes n'excèdent pas la limite du forfait ou de l'évaluation administrative, vous êtes exonéré pour vos plus-values professionnelles, sauf pour :

- les plus-values de cession de terrains à bâtir ;
- les plus-values de cession d'immeubles loués meublés si vous n'êtes pas inscrit au registre du commerce ou si, bien qu'y étant inscrit, votre activité de loueur en meublé représente moins de 50 % de votre revenu global et moins de 150 000 F de recettes annuelles.

Si l'activité est exercée depuis moins de cinq ans vous relevez du régime décrit au § 1 ci-dessus, sauf pour la vente de terres agricoles ou forestières qui suivent les règles des plus-values particulières (§ I).

V. – Gains de cession de valeurs mobilières

Vous ne devez souscrire une déclaration nº 2074 que si vous avez effectué, directement ou par personne interposée, pour un montant excédant 233 700 F :

– des opérations de Bourse au comptant ou sur le marché à terme et, notamment, parmi ces dernières, des opérations faisant appel au crédit (opérations à découvert ou prorogées) ou conditionnelles (opérations à prime ou à option), même si elles ne se traduisent pas par un transfert effectif de la propriété des titres ;

– des cessions de gré à gré, à titre onéreux, de valeurs mobilières cotées ou négociées sur le marché hors cote, de droits portant sur ces valeurs ainsi que de titres représentatifs de telles valeurs (actions de SICAV, parts de fonds communs de placement quel que soit le nombre de porteurs de parts).

En cas d'intervention d'un évènement exceptionnel dans la situation personnelle, familiale ou professionnelle du contribuable, cette limite s'apprécie par référence à la moyenne des cessions de l'année 1983 et des années 1982 et 1981.

Sont considérés comme événements exceptionnels :
- le licenciement ;
- la mise à la retraite ;
- la survenance d'une invalidité ;
- le décès du conjoint du contribuable ;
- le divorce ou la séparation de corps ;
- le règlement judiciaire ou la liquidation des biens ;
- la survenance de tout autre événement exceptionnel (cataclysme naturel, par exemple).

Si vous êtes susceptible de bénéficier de cette disposition et consécutivement de l'exonération des gains réalisés sur les cessions de l'année 1983 bien que ces dernières excèdent 233 700 F, vous devez joindre à votre déclaration d'ensemble des revenus nº 2042 une note indiquant le montant des cessions réalisées en 1981, 1982 et 1983 ainsi que la nature et la date de l'événement exceptionnel qui motive l'appréciation de la limite par référence aux cessions des trois années.

REMARQUE IMPORTANTE. – **Lorsque tous les titres que vous possédez ainsi que les membres de votre foyer fiscal sont réunis en un seul compte déposé chez un intermédiaire et lorsque celui-ci détermine lui-même le montant des gains réalisés, vous pourrez vous dispenser de remplir une déclaration nº 2074 : le gain net doit être reporté directement sur la déclaration d'ensemble des revenus nº 2042 à laquelle devra être joint le document fourni par l'intermédiaire.**

Dans ce cas, l'option afférente au prix d'acquisition des titres acquis avant le 1er janvier 1979 devra être exprimée dans une note jointe à la déclaration nº 2042, à moins que l'intermédiaire n'ait prévu de la faire figurer sur le document qu'il vous a adressé.

Si l'intermédiaire ne peut faire apparaître les pertes antérieures sur le document en cause, vous devez alors souscrire le formulaire nº 2074, afin de justifier du détail de l'imputation de ces pertes et ainsi de la différence avec le chiffre reporté sur la déclaration nº 2042, page 3, rubrique 4, ligne B (N ou P).

TAUX D'IMPOSITION : **les plus-values nettes que vous avez déclarées seront uniformément imposées au taux de 15 %.**

VI. – Plus-values de cession de droits sociaux

– Déclarez ligne B, case M, le montant imposable des *plus-values réalisées lors de la cession de droits sociaux* de sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés dont vous avez détenu directement ou indirectement, à un moment quelconque au cours des cinq années précédentes, plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux. En cas de demande d'échelonnement ou de report d'imposition d'une plus-value réalisée lors d'un échange résultant d'une fusion ou d'une scission de sociétés, joindre une note annexe à la déclaration : l'échelonnement *est effectué par cinquièmes sur l'année de* réalisation et les quatre années suivantes.

Une cession d'actions au porteur qui n'est soumise à aucune formalité de publicité est réputée réalisée dès que les parties se sont mises d'accord sur la chose et sur le prix, alors même que les titres n'ont pas été tout de suite remis au cessionnaire et que le prix n'a pas été immédiatement payé (arrêt du Conseil d'Etat nº 17953 du 10 juillet 1981).

4) Les plus-values diverses et les profits de construction

I. – Les immeubles

Certaines ventes d'immeubles sont exonérées en tout état de cause :

● la résidence principale, pourvu que vous l'ayez occupée pendant au moins cinq ans, ou depuis la date de l'achat, ou que vous soyez contraint de la vendre pour des impératifs d'ordre familial ou professionnel nécessitant un changement de résidence ;

● la première cession d'un logement (qu'il s'agisse d'une résidence secondaire ou d'un immeuble donné en location) lorsque le cédant ou son conjoint n'est pas propriétaire de sa résidence principale directement ou par personne interposée et que la cession est réalisée au moins cinq ans après l'acquisition ou l'achèvement. Toutefois l'exonération n'est pas applicable lorsque la cession intervient dans les deux ans de celle de la résidence principale. *Ces délais de* cinq ans et de deux ans ne sont pas exigés lorsque la vente est motivée par un impératif d'ordre familial ou un changement de résidence ;

● les cessions inférieures à 30 000 F ;

● les cessions de terrains à bâtir possédés depuis au moins trente-deux ans ou des autres immeubles détenus depuis au moins vingt-deux ans par suite des réductions qui sont maintenant applicables au-delà de deux ans de détention ;

● les ventes de terrains agricoles, non exploités par le propriétaire, pour un prix n'excédant pas 5 F le mètre carré (11 F pour les cultures maraîchères, fruitières et pépinières ; 33 F pour les vignobles à appellation contrôlée et cultures florales ; 9 F pour les vignobles *V.D.Q.S. ; 6 F pour les autres vignobles)* ;

● les expropriations consécutives à une déclaration *d'utilité publique sous condition du remploi, dans* les six mois, dans l'achat de biens de même nature ;

● *en outre*, quand le total des immeubles que vous possédez vaut moins de 400 000 F (plus 100 000 F par enfant à charge à partir du troisième), les plus-values immobilières réalisées ne sont pas prises en considération. De même, sont exonérées les ventes effectuées par des retraités non imposables à l'impôt sur le revenu.

Ces principaux cas mis à part, les plus-values de cession d'immeubles doivent faire l'objet, en annexe à la déclaration des revenus, d'une déclaration spéciale *nº 2049.*

A. – Les ventes d'immeubles effectuées moins de deux ans après l'acquisition.

La plus-value est considérée comme un revenu courant. Elle est calculée par simple différence entre le prix de vente et le prix d'achat augmenté des frais et est soumise à l'impôt sur le revenu dans les conditions ordinaires.

B. – Plus-value à long terme de cession d'un bien détenu depuis plus de deux ans.

La plus-value est égale à la différence entre le prix de vente et les sommes constituant le prix de revient.

A l'exclusion des intérêts d'emprunt, ces différentes sommes sont actualisées en fonction de la hausse des prix survenue depuis lors. Les coefficients d'érosion monétaire applicables sont les suivants :

Année de l'acquisition ou de la dépense	Coefficient à appliquer au prix d'acquisition ou aux dépenses
1951	7,64
1952	6,83
1953	6,91
1954	6,94
1955	6,86
1956	6,73
1957	6,55
1958	5,78
1959	5,37
1960	5,18
1961	5,02
1962	4,78
1963	4,56
1964	4,41
1965	4,30
1966	4,19
1967	4,08
1968	3,90
1969	3,67
1970	3,49
1971	3,31
1972	3,11
1973	2,90
1974	2,55
1975	2,28
1976	2,08
1977	1,91
1978	1,75
1979	1,58
1980	1,39
1981	1,23
1982	1,10
1983	1,00

Ces coefficients s'appliquent aux sommes exprimées en francs actuels. Par suite, lorsque l'acquisition ou des *dépenses sont été effectuées* avant le 1er janvier 1960, il convient de convertir en francs actuels les sommes *payées, en les divisant* par 100.

Au-delà de la deuxième année de possession (période entière de douze mois), la plus-value est réduite de 5 % par an (3,33 % pour les terrains à bâtir). Par exemple, pour un bien détenu pendant quinze ans, la réduction est de treize fois 5 %, soit 65 %.

Un abattement de 6 000 F est enfin opéré sur la plus-value ainsi calculée. Celle-ci est ensuite soumise au barème de l'impôt sur le revenu, mais avec application d'un système de quotient, destiné à atténuer la progressivité de l'impôt.

EXEMPLE : vous êtes marié et avez deux enfants, votre revenu courant imposable est de *80 000 F*. Vous réalisez une plus-value nette de 60 000 F (après prise *en compte de l'érosion monétaire et tous abattements*). Cette plus-value est divisée par cinq et ajoutée au revenu courant :

12 000 F + 80 000 F = 92 000 F

– Impôt à payer pour 92 000 F	7 567 F
– Impôt à payer pour 80 000 F	5 216 F
– *Impôt relatif au cinquième de la* plus-value	2 351 F
Impôt dû pour l'ensemble de la plus value : 2 351 × 5	11 755 F

CAS PARTICULIERS.

● *En cas d'expropriation ou de cession* à une collectivité publique, l'abattement est de 75 000 F au lieu de 6 000 F.

● Non-résidents.

Le barème de l'impôt sur le revenu n'est pas applicable aux personnes n'ayant pas leur domicile réel en France. Si vous êtes dans ce cas et que vous réalisiez une plus-value sur un immeuble situé en France, vous devrez acquitter un prélèvement forfaitaire d'un tiers sur le montant de la plus-value et accréditer auprès de l'administration un représentant domicilié en France.

Toutefois, la résidence possédée en France par un Français résidant à l'étranger est assimilée à une résidence principale et donc exonérée.

● Plus-value de la première cession d'une résidence secondaire :

Vous avez droit à un abattement supplémentaire de 20 000 F pour vous-même, de 20 000 F pour votre épouse et de 10 000 F pour chaque enfant vivant ou représenté.

Si vous êtes célibataire, divorcé ou veuf, vous avez droit à un abattement de 30 000 F.

II. – Les métaux et objets précieux

A. – OR ET AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX.

Les ventes par des particuliers sont soumises à une taxe forfaitaire de 6 % tenant lieu d'imposition de la plus-value. Cette taxe est perçue notamment sur les ventes de lingots et de pièces. Aucune autre imposition n'est donc applicable au titre de l'impôt sur le revenu.

B. – OBJETS PRÉCIEUX (*bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité*).

En principe, *les ventes que vous avez effectuées* pour un montant supérieur à 20 000 F ont été soumises *à une taxe forfaitaire de 3 % s'il s'agit d'une transaction* privée et de 2 % s'il s'agit d'une vente publique.

Toutefois, si vous possédiez des pièces suffisantes pour justifier de la date et du prix de l'acquisition vous avez pu, au moment de la vente, opter pour le régime général des plus-values des particuliers (prise en compte de l'érosion monétaire, inclusion de la plus-value dans les bases de l'impôt sur le revenu). Le service des impôts dont vous relevez vous a alors notifié son acceptation. Vous devez donc maintenant remplir la déclaration nº 2049.

III. – Les profits de construction

Ils doivent être reportés, s'il s'agit de profits réalisés à titre habituel pour lesquels vous n'avez pas opté pour le caractère libératoire du prélèvement de 50 %, ligne B de la rubrique 4 de la déclaration. Le montant du prélèvement non libératoire doit être inscrit page 4, rubrique 7, ligne F.

Si vous avez opté pour le prélèvement libératoire vous devez joindre votre demande à votre déclaration et remplir le § O, page 3 de la déclaration.

Page 4 de la déclaration

ATTENTION. – Ne portez jamais de centimes
Arrondissez toujours au franc afin d'éviter toute erreur d'imposition

5) Traitements, salaires et pensions

Doivent être déclarés dans cette catégorie les rémunérations principales (salaires, primes, traitements, soldes, gages, indemnités) et les gratifications et pourboires notamment.

A. – SALAIRES ET AVANTAGES EN NATURE.

● Si vous ne percevez que des salaires qui ne donnent *pas lieu à un abattement spécial, vous* n'avez que cette colonne à remplir, la déduction de 10 % étant, *comme les années précédentes, calculée et déduite* directement par l'ordinateur (pour chaque bénéficiaire, le minimum de déduction pour frais professionnels est de 1 800 F, sans toutefois pouvoir excéder le montant brut des salaires encaissés).

Cette déduction de 10 % est limitée à 50 900 F pour chaque bénéficiaire. Elle couvre les frais professionnels courants (trajet du domicile au lieu de travail, frais de repas, de vêtements spéciaux, de documentation, etc.).

● Vous devez déclarer des avantages en nature si votre employeur vous loge, vous nourrit, vous fournit des prestations ou des marchandises (eau, gaz, chauffage, électricité...) ou met une voiture à votre disposition. Ces avantages doivent être évalués pour leur montant réel. Toutefois, pour la nourriture et le logement, et si votre salaire n'a pas dépassé 91 680 F en 1983, vous pouvez les évaluer d'après le tarif prévu en matière de *sécurité sociale.*

B. – CAS PARTICULIERS.

● *Assistantes maternelles.* – Le revenu brut à retenir pour le calcul de l'impôt est égal à la différence entre, d'une part, le total des sommes encaissées tant à titre de rémunération que d'indemnités pour l'entretien et l'hébergement des enfants, et, d'autre part, une somme égale à trois fois le montant horaire du salaire minimum de croissance, par jour et par enfant, quatre fois lorsqu'il s'agit d'un enfant handicapé, malade ou inadapté. *Cet abattement forfaitaire peut être porté* respectivement à quatre ou cinq fois le SMIC horaire *lorsque la durée de la garde est de vingt-quatre heures* consécutives.

● *Salaires versés aux apprentis munis d'un contrat régulier d'apprentissage.* – Ne déclarez que la fraction du salaire excédant 29 500 F.

● *Agents d'assurances.* – Leur activité relève en *principe des bénéfices non commerciaux*; *cependant* le régime fiscal des salariés leur est applicable dès lors que leurs revenus proviennent des commissions versées par les compagnies d'assurances qu'ils représentent et sont intégralement déclarés par elles.

● *Service national.* – Les sommes et avantages en nature dont bénéficient les militaires non officiers pendant la durée légale du service national ou la durée correspondant à ce service national pour les engagés ne sont pas imposables. Il en est de même des indemnités perçues par les jeunes gens affectés au service de l'aide technique et de la coopération.

● *Etudiants.* – En dehors des indemnités des stages obligatoires (n'excédant pas trois mois) des élèves des écoles techniques, qui sont exonérées, les rémunérations perçues par les étudiants qui travaillent pendant la période des congés scolaires sont imposables selon les règles du droit commun.

En revanche, les bourses versées aux *étudiants en* fonction de critères de ressources pour leur permettre de poursuivre leurs études lorsqu'ils appartiennent à des familles modestes ne sont pas imposables.

● *Etudiants hospitaliers.* – Les indemnités hospitalières doivent être déclarées ainsi que les traitements versés aux internes.

● *Travailleurs privés d'emploi.* – Les allocations de chômage versées par les ASSEDIC sont imposables, qu'il s'agisse de l'allocation de base pour licenciement non économique, de l'allocation spéciale pour licenciement économique, de l'allocation de fin de droit, de l'allocation forfaitaire versée aux demandeurs d'emploi, de l'allocation de formation, de même que les alloca*tions de chômage partiel à la charge de l'entreprise ou* de l'Etat, la rémunération mensuelle minimale, l'allocation temporaire dégressive.

Seules sont exonérées (sauf en cas d'option du bénéficiaire *pour la déduction des frais réels*), les *primes et* indemnités versées par le Fonds national de l'emploi pour faciliter la mobilité et la réinstallation.

REMARQUE. – **Les allocations versées par les ASSEDIC et employées pour l'acquisition de parts sociales d'une société coopérative ouvrière de production en constitution peuvent ne donner lieu à imposition qu'au titre de l'année au cours de laquelle ces parts sont transmises ou rachetées. Pour bénéficier de ce report d'imposition vous devez en faire la demande expresse en annexe à votre déclaration.**

● *Allocations et vacations versées par l'Etat aux conseillers prud'hommes.* – Dans une instruction du 14 novembre 1983 (BODGI 5 F 25-83), l'administration a précisé que les vacations à taux fixe versées en vertu de l'article D 51-10-1, I du code du travail étaient exonérées dès lors que les fonctions de conseiller prud'homme sont exercées en dehors des heures de travail. En revanche, les vacations à taux majoré (article D 51-10-2), les indemnités horaires (article D 51-10-5) ou les *indemnités « heure de salaire maintenu »* sont imposables sous déduction d'un abattement égal à une fois la vacation prévue à l'article D 51-10-1.

● *Les médecins membres des commissions médicales des permis de conduire* sont soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des traitements et salaires pour les rémunérations correspondantes (arrêt du Conseil d'Etat du 24 avril 1981, req. nº 25 248).

Bien entendu, ce régime ne s'applique qu'aux médecins qui exercent leur activité dans des conditions identiques à celles sur lesquelles le Conseil d'Etat a été amené à se prononcer. C'est ainsi que les médecins membres des commissions médicales des permis de conduire qui reçoivent les candidats au permis de conduire et les conducteurs dans leur propre cabinet, *sur rendez-vous ou en consultation*, exercent une activité libérale. Ils sont donc, à ce titre, soumis à l'impôt *sur le revenu dans la catégorie des bénéfices des profes*sions non commerciales.

● *Dirigeants de société.* – Les allocations forfaitaires pour frais d'emploi doivent être ajoutées au salaire dans *tous les cas, ainsi que les remboursements* en cas d'option pour la déduction des frais réels ou de *déduction supplémentaire.*

● *Participation des salariés aux fruits de l'expansion.* – Les sommes ainsi versées sont exonérées si elles restent indisponibles pendant cinq ans. En revanche, les *produits de ces sommes (intérêts, dividendes) sont* imposables en tant que revenu mobilier, sauf s'ils sont *versés sur des comptes ouverts en application d'un plan* d'épargne d'entreprise.

● *Indemnité de départ à la retraite.* — Elle est exonérée dans la limite de 10 000 F. Le surplus est imposable mais peut donner lieu à échelonnement sur l'année de perception (1983) et les quatre années antérieures (1982, 1981, 1980 et 1979). Il faut en faire la demande par note jointe à votre déclaration.

● *Primes de départ volontaire.* — Elles peuvent faire l'objet de l'étalement prévu par les dispositions de l'article 163 du code général des impôts même si leur montant n'excède pas la moyenne des revenus nets imposables des trois dernières années (étalement sur 1979 à 1983).

Les primes de départ volontaire doivent s'entendre des primes, indemnités ou allocations versées par l'employeur au salarié lorsque ce dernier quitte l'entreprise sans faire l'objet d'une mesure de licenciement, de mise à la retraite ou en préretraite.

Ne sont pas concernées les sommes perçues par les intéressés lors du départ et qui n'ont pas de lien avec la cessation de l'activité dans l'entreprise. Ces sommes, telles, par exemple, les indemnités de congés payés, restent imposables selon les conditions de droit commun.

● *Indemnité de licenciement.* — Il résulte de la jurisprudence que, quelles que soient les circonstances dans lesquelles un contrat de travail a pris fin — rupture par l'employeur d'un contrat à durée déterminée ou indéterminée ou démission du salarié, — le Conseil d'Etat se livre à une analyse précise des circonstances de fait et n'admet que de manière assez restrictive que les sommes qualifiées, par des accords particuliers conclus entre les parties, d'« indemnités de licenciement » se rapportent au dédommagement d'un préjudice exceptionnel autre que celui correspondant à la perte de revenu. Si ces sommes correspondent à l'attribution de salaire de congédiement, elles présentent le caractère d'un revenu imposable dans la catégorie des traitements et salaires ; si elles ont pour objet de réparer un préjudice exceptionnel, matériel ou moral, autre que la seule perte de revenu, elles constituent des dommages-intérêts qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'impôt (arrêts du 17 décembre 1980, req. nº 18604 ; du 21 janvier 1981, req. nº 19793).

La fraction imposable de l'indemnité de licenciement a le caractère de revenu exceptionnel. Elle ne peut donc, en principe, bénéficier de l'étalement prévu à l'article 163 du code général des impôts que si son montant excède la moyenne des revenus nets des trois dernières années.

Dans un souci d'harmonisation avec le régime d'imposition défini pour les indemnités de départ à la retraite ou en préretraite et, récemment, pour des indemnités de départ volontaire, l'administration a décidé de ne plus exiger cette condition en ce qui concerne les indemnités de licenciement.

Dès lors, à la demande des intéressés, la fraction imposable de l'indemnité pourra être répartie, pour son assujettissement à l'impôt sur le revenu, sur l'année de perception de l'indemnité et les quatre années antérieures.

Cette répartition par cinquièmes sera opérée même si le contribuable a commencé à travailler dans l'entreprise depuis moins de cinq ans (instruction du 21 avril 1981, BODGI 5 B 16-81).

● *Délai congé.* — Lorsque le délai-congé se répartit sur plus d'une année civile, l'indemnité compensatrice due en application du code du travail peut, pour l'établissement de l'impôt sur le revenu, être déclarée par le contribuable en plusieurs fractions correspondant respectivement à la part de l'indemnité afférente à chacune des années considérées.

Exemple : Licencié le 1er décembre 1983, et percevant une indemnité compensatrice de délai-congé de six mois, le contribuable, s'il opte pour cette possibilité, pourra rattacher :

— à ses revenus de 1983, la fraction de l'indemnité afférente au mois de décembre 1983 (soit un mois) ;

— à ses revenus 1984, la fraction de l'indemnité afférente aux mois de janvier à mai 1984 (soit cinq mois).

● *Indemnités représentatives d'avantages en nature.* — Elles doivent être soumises à l'impôt sur le revenu dans les mêmes conditions que les avantages qu'elles remplacent. Tel est le cas notamment de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

De même, les avantages en nature accordés par un employeur aux anciens membres de son personnel retraités (maintien d'un logement de fonction par exemple) constituent un complément de pension imposable.

● *Rémunérations versées en cas de maladie.* — Les indemnités journalières versées par les organismes de Sécurité sociale et de la Mutualité sociale agricole ou pour leur compte sont soumises à l'impôt sur le revenu dans les mêmes conditions que les salaires. Toutefois les indemnités déclarées ne seront pas imposées si votre revenu global n'excède pas la deuxième tranche du barème (28 780 F).

En outre, sont exonérées les indemnités journalières :

● d'accidents du travail,

● de repos, versées aux femmes pendant leur congé de maternité,

● de maladie, versées aux assurés reconnus atteints d'une maladie comportant un traitement prolongé et des soins particulièrement coûteux.

Par ailleurs, les rémunérations qu'une entreprise verse en sus des prestations journalières de Sécurité sociale sont imposables (à déclarer dans la colonne « salaires »). Il en est de même si ces sommes sont payées par l'intermédiaire du comité d'entreprise ou versées par un organisme de retraite ou d'assurance directement au bénéficiaire pour le compte de l'employeur.

Lorsqu'un salarié se couvre personnellement du risque de perte de salaire en cas de maladie, auprès d'une compagnie d'assurances, les primes versées ne sont pas déductibles. Corrélativement, les sommes reçues en exécution du contrat ne sont pas imposables.

Enfin les sommes versées en cas de maladie ou de maternité par les régimes spéciaux qui assurent le maintien du salaire sont toujours imposables (par exemple le régime des fonctionnaires).

C. — FRAIS RÉELS JUSTIFIÉS.

Vous avez la possibilité, si vous estimez que la déduction forfaitaire pour frais de 10 % est insuffisante eu égard aux frais que vous avez engagés au cours de l'année 1983, de demander à ce que vos frais réels soient retenus, à la condition de fournir un état détaillé en annexe à votre déclaration et de conserver les justificatifs que le service des impôts peut exiger.

Vous devez alors ajouter à vos salaires les indemnités forfaitaires ou les remboursements de frais qui vous ont été alloués par votre employeur.

● *Dépenses faites à l'étranger en monnaies étrangères.* — Le montant de ces dépenses exprimé en monnaies étrangères sur les pièces justificatives doit être converti en francs français.

Cette contre-valeur doit, selon un principe général, être calculée d'après le cours du change de ces monnaies, à Paris, au jour du paiement de la dépense. Toutefois, dans un but de simplification, il est admis que le calcul soit fait en utilisant la moyenne arithmétique des derniers cours connus au 1er janvier et au 31 décembre de l'année pendant laquelle la dépense a eu lieu.

L'option pour cette méthode de calcul est indivisible et vaut pour toutes les dépenses effectuées à l'étranger au cours de l'année.

● *Dépenses de mobilier, matériel et outillage pour les besoins de la profession.* — Vous pouvez déduire en une seule fois (et non pas seulement l'amortissement étalé sur la période d'utilisation) les matériels de bureau autres que les meubles dont le prix unitaire n'excède pas 300 F ainsi que les matériels et outillages (autres que de transport et de bureau) dont le prix d'achat n'excède pas 1 500 F (Instruction de la direction générale des impôts du 12 octobre 1981, BODGI 5 F. 26-81).

● *Frais d'études et d'examens.* — Les frais d'études et d'examens sont déductibles à titre de dépenses professionnelles lorsque les diplômes recherchés sont de nature à permettre l'exercice normal de la profession ou l'amélioration de la situation (Préparation d'une licence par un instituteur, d'une thèse ou de l'agrégation par un professeur, inscription dans une faculté par un fonctionnaire en vue de bénéficier d'avantages de carrière, dépenses supportées par un employé pour suivre des cours lui permettant de se perfectionner dans son métier...).

● *Frais supplémentaires de repas.* — Si vous n'avez pas conservé les justificatifs précis, ils peuvent être évalués à une fois et demie le montant du minimum horaire garanti par repas, soit en moyenne pour 1983 de 16,83 à 18,30 F. Bien entendu, vous devez justifier de la réalité et du nombre de repas pris à l'extérieur.

● *Frais de transport du domicile au lieu de travail.* — La déduction des frais de transport du domicile au lieu de travail est admise lorsque le maintien du domicile dans un lieu différent du lieu de travail ne présente pas un caractère anormal (arrêt du Conseil d'État du 20 mars 1970, requête 75730). C'est ainsi que, compte tenu des difficultés existant dans les grandes villes, il est admis que les salariés habitant en banlieue puissent déduire, dans le cadre des frais réels, leurs frais de transport.

Il s'ensuit que, dans le cas où le contribuable réside dans un lieu éloigné de celui de son travail, il lui appartient d'établir que cette circonstance n'a pas un caractère anormal, compte tenu du lieu où il exerce son activité et des circonstances propres à son cas particulier.

En revanche, si c'est pour des raisons de convenances personnelles que vous avez fixé votre habitation loin de votre lieu de travail, vous ne pouvez prétendre à la déduction des frais de transport.

Pour vous permettre d'évaluer vos frais de voiture automobile dans le cas où vous ne disposez pas de la totalité des justificatifs, l'administration publie chaque année, à titre indicatif, un tableau des prix de revient kilométriques suivant la puissance du véhicule et le nombre de kilomètres parcourus pour la profession qu'en toute hypothèse il vous appartient de justifier. Ce prix comprend l'amortissement du véhicule, les frais de réparation et d'entretien, les dépenses de pneumatiques, la vignette, la consommation d'essence et les primes d'assurances :

Prix de revient kilométrique (1983, frais de garage exclus).

Le tarif à retenir est celui du kilométrage qui se rapproche le plus de la distance professionnelle parcourue annuellement	Kilométrage professionnel type			
	5 000 km		10 000 km	
Puissance des véhicules	Paris	Province	Paris	Province
	F	F	F	F
2 CV et 3 CV	1,02	0,94	0,86	0,81
4 CV	1,08	0,99	0,89	0,85
5 CV	1,24	1,15	1,00	0,96
6 CV	1,33	1,25	1,07	1,02
7 CV	1,45	1,36	1,14	1,09
8 CV	1,55	1,46	1,24	1,20
9 CV	1,66	1,57	1,28	1,23
10 CV	1,71	1,63	1,37	1,31
11 CV	1,86	1,74	1,46	1,40
12 CV et au-dessus	1,98	1,87	1,54	1,48

Les chiffres du tableau sont des francs par kilomètre.

● *Frais de logement.* — Un salarié contraint d'affecter une pièce de son habitation principale à son activité professionnelle peut comprendre une part des intérêts de l'emprunt contracté pour l'acquisition de cette habitation parmi ses frais professionnels ; cette part, qui ne peut alors figurer parmi les charges ouvrant droit à réduction d'impôt en application des dispositions de l'article 156-II du C.G.I., doit être déterminée en tenant compte du fait que la pièce peut être utilisée à des fins autres que professionnelles et du rapport existant entre la superficie de la pièce et la surface commune de l'immeuble (arrêt du Conseil d'État nº 17434 du 16 juin 1982).

● *Auteurs et compositeurs.* — Lorsqu'un contribuable perçoit à la fois des salaires et des droits d'auteur assimilés à des salaires il ne peut demander la déduction de ses frais réels pour les droits d'auteur s'il a opté pour la déduction forfaitaire de 10 % en ce qui concerne son activité salariée (arrêt du Conseil d'Etat nº 16 601 du 30 septembre 1981).

D. — DÉDUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES.

L'exercice de certaines professions ouvre droit à une déduction supplémentaire pour frais professionnels. Vous devez indiquer le montant de votre revenu qui y correspond, ainsi que le taux admis pour en permettre le calcul (vous devez ajouter vos indemnités de frais à votre salaire). Cette déduction est limitée par la loi à 50 000 F.

● **NOUVEAU : écrivains et compositeurs. Une déduction supplémentaire de 25 % est accordée aux écrivains et compositeurs pour les droits d'auteur intégralement déclarés par des tiers et soumis au régime fiscal des salaires. Elle est limitée à 50 000 F.**

Si vous êtes dans ce cas et si vous percevez d'autres salaires ouvrant droit également à une déduction supplémentaire, joignez, pour permettre le calcul des plafonds de déduction, une note intitulée « Droit d'auteur - Déduction supplémentaire » : indiquez, par taux de déduction, le détail et la nature des sommes inscrites lignes E et H du § 5 de la déclaration.

E. — PENSIONS, RETRAITES ET RENTES VIAGÈRES A TITRE GRATUIT.

Il faut entendre par rentes viagères à titre gratuit celles dont le paiement n'est pas effectué en contrepartie du versement d'un capital en argent ou de l'aliénation d'un bien meuble ou immeuble.

● **Principales exonérations.**

Sont exonérées de l'impôt sur le revenu : l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les pensions servies au titre de l'assurance vieillesse des salariés sous certaines conditions, l'allocation supplémentaire allouée par le Fonds national de solidarité, les rentes viagères servies à titre de dommages-intérêts en vertu d'une condamnation judiciaire pour la réparation d'un préjudice corporel entraînant une incapacité permanente totale, les pensions et les rentes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, la pension alimentaire versée, pour un ascendant disposant de faibles ressources, directement à une maison de retraite ou à un établissement hospitalier.

● **Doivent être déclarées sous cette rubrique.**

— Les pensions de vieillesse et de retraite : pensions servies par le régime général de la sécurité sociale ou par les autres régimes, par les régimes complémentaires de retraite et de prévoyance, pensions des fonctionnaires civils et militaires.

— Les pensions d'invalidité.

— Les pensions alimentaires ou assimilées (rentes versées en cas de divorce) servies en exécution des obligations résultant des dispositions du code civil.

— L'allocation de garantie de ressources servies par les ASSEDIC aux travailleurs en pré retraite, ou à ceux qui cessent volontairement leur activité professionnelle dans les conditions prévues par l'accord interprofessionnel du 13 juin 1977 ; les allocations servies par les entreprises en vertu d'accords particuliers ou de conventions collectives à leurs salariés qui acceptent de cesser leur activité avant l'âge de départ à la retraite.

— Les rentes constituées à titre gratuit dont le régime d'imposition est identique à celui des pensions.

● **NOUVEAU : le plafond maximum de l'abattement de 10 % dont bénéficient les pensions et rentes a été porté à 21 400 F mais ne s'apprécie plus par bénéficiaire mais par foyer. En revanche, l'abattement minimum reste fixé à 1 800 F par bénéficiaire. Lorsque le plafond doit jouer (foyer percevant des pensions dont le montant est supérieur à 214 000 F), il est, pour le calcul de l'abattement de 20 % (cf. § F. ci-après), réparti au prorata des pensions de chacun.**

REMARQUE. — Rachats de cotisations de retraite : joignez dans tous les cas une note justificative à votre déclaration.

Si le bénéficiaire de ces rachats perçoit un salaire ou une pension, la somme à déclarer sous ces rubriques est calculée déduction faite des rachats. Si ces derniers étaient supérieurs au montant des salaires (colonnes A et C de la déclaration) et, le cas échéant, des pensions (colonnes A et B) de la personne qui a personnellement effectué les rachats, ne portez aucune somme dans ces salaires ou pensions et faites apparaître le solde non imputé sur votre note explicative.

Si le bénéficiaire ne dispose pas de salaires ou pensions, les rachats doivent être portés dans la rubrique « Déductions diverses » de la quatrième page de la déclaration.

F. — ABATTEMENT DE 20 % SUR LES SALAIRES ET PENSIONS.

Cet abattement ne s'applique qu'à la fraction des salaires et pensions nets n'excédant pas 460 000 F. Il est dont limité à 92 000 F.

Son taux est ramené à 10 % pour la fraction comprise entre 165 000 F et 460 000 F des salaires nets des dirigeants des sociétés contrôlant plus de 35 % des droits sociaux dans la société en cause.

La limite s'applique distinctement pour chaque membre du foyer.

G. — RENTES VIAGÈRES A TITRE ONÉREUX.

Il s'agit des rentes perçues en contrepartie de l'aliénation d'un capital ou d'un bien meuble ou immeuble. Utilisez une colonne pour chaque rente et inscrivez le montant brut annuel de vos rentes et l'un des taux ci-après correspondant à l'âge que vous aviez au moment de l'entrée en jouissance : moins de 50 ans : 70 % — 50 à 59 ans : 50 % — 60 à 69 ans : 40 % — plus de 69 ans : 30 %. Si vous percevez une rente viagère en vertu d'une clause de réversibilité, retenez l'âge que vous aviez au moment du décès du précédent bénéficiaire. Si elle a été initialement constituée au profit d'un ménage, c'est l'âge du conjoint le plus âgé au moment de l'entrée en jouissance qui peut être retenu.

H. — REVENUS PERÇUS DANS LE CADRE DE CONVENTIONS INTERNATIONALES OU PAR DES FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX OU PAR DES SALARIÉS ENVOYÉS A L'ÉTRANGER PAR LEUR EMPLOYEUR ET FISCALEMENT DOMICILIÉS EN FRANCE.

Si vous êtes dans l'un de ces cas, déclarez ligne YA de la rubrique 5 vos salaires qui bénéficient d'une exonération mais qui doivent être pris en compte pour le calcul du « taux effectif » d'imposition applicable à vos autres revenus normalement imposables (excluez toutefois de ce montant les indemnités d'expatriation). Joignez à votre déclaration une note dans laquelle vous justifiez de l'exonération de ces salaires et dont vous donnez le détail.

6) Charges à déduire du revenu ou ouvrant droit à réduction d'impôt

A. — CHARGES DÉDUCTIBLES DU REVENU.

a) FRAIS DE GARDE.

● **NOUVEAU : désormais la déduction est accordée quel que soit le montant du revenu professionnel. La limite de déduction par enfant est portée de 3 000 F à 4 000 F et la limite d'âge des enfants est relevée de 4 à 5 ans.**

REMARQUE : la déduction est autorisée aux contribuables seuls mais, également, aux couples mariés lorsque les deux conjoints travaillent ou ne peuvent exercer une activité en raison d'une longue maladie ou d'une infirmité.

b) PENSIONS ALIMENTAIRES

1) PENSION VERSÉE A UN ENFANT MAJEUR

Est admise en déduction la pension alimentaire versée à un enfant majeur, célibataire ou marié, ne disposant pas de ressources suffisantes et auquel, par conséquent, ses parents doivent venir en aide (enfant sans emploi, étudiant de plus de 25 ans, enfant majeur non compté à charge par un parent divorcé ou séparé...).

Ainsi, si vous êtes en mesure de justifier des versements que vous avez effectués, vous pouvez porter sur la ligne J :

— la pension versée à un enfant majeur célibataire : elle sera admise en déduction dans la limite de 14 230 F par enfant (indiquez le nombre dans la case T du cadre IV de la 2e page de la déclaration) ;

— la pension versée à un enfant majeur marié : elle sera admise en déduction dans la limite de 14 230 F si les beaux-parents de votre enfant participent également à l'entretien du jeune ménage (portez alors le chiffre 1 dans la dernière case du cadre IV de la 2e page) ; cette limite est portée à 28 460 F si vous assurez seul l'entretien du jeune couple : dans ce cas vous devez indiquer le chiffre 2 dans la dernière case du cadre IV de la page 2 et justifier que vous participez seul à l'obligation alimentaire en joignant à votre déclaration une note annexe où vous mentionnerez les nom et adresse des beaux-parents de votre enfant. Attention, cette déduction n'est possible que si vous ne comptez pas votre enfant parmi les personnes à charge. En effet, sous certaines conditions (voir rubrique « Enfants à charge ») vous avez peut-être intérêt à opter pour le rattachement de votre enfant à votre foyer. Il vous ouvre droit, si tel est le cas, à une majoration de votre nombre de parts s'il est célibataire, à un abattement de 28 460 F s'il est marié (42 690 F s'il a lui-même un enfant). L'option pour l'une ou l'autre formule dépend de chaque situation particulière, et notamment du montant des revenus perçus par l'enfant en dehors de la pension alimentaire.

En effet, si vous déduisez une pension alimentaire, celle-ci est imposable au nom de votre enfant à concurrence de ce qui est admis en déduction.

Dans le cas du rattachement, vous ne pouvez pas déduire de pension alimentaire mais vous devez ajouter à vos revenus ceux qui ont été éventuellement perçus par votre enfant (s'il a travaillé) ou par le jeune couple s'il est marié.

2) AUTRES PENSIONS ALIMENTAIRES (ligne K de la déclaration).

Sont déductibles les pensions alimentaires versées aux ascendants et descendants (sauf en ce qui concerne les enfants majeurs : voir § 1 ci-dessus) en vertu de l'obligation alimentaire édictée par le code civil (à la condition de correspondre aux besoins de celui qui reçoit et aux ressources de celui qui donne) ou versées, entre époux séparés ou divorcés, en vertu d'une décision de justice lorsque le conjoint est imposé séparément.

REMARQUE. — Par une note du 10-12-1980, l'administration a admis que les pensions versées pour l'entretien des enfants mineurs et revalorisées spontanément soient intégralement déductibles si elles remplissent les conditions posées par les articles 205 et suivants du code civil. Il en est de même des versements au profit de l'ex-époux.

La revalorisation doit toutefois être conforme à l'évolution du coût de la vie (indice INSEE des prix à la consommation).

Par ailleurs, si vous vous acquittez en nature de l'obligation alimentaire en recueillant sous votre toit un de vos ascendants dans le besoin, vous pouvez déduire de votre revenu global, sans avoir à fournir de justification, une somme correspondant à l'évaluation forfaitaire des avantages en nature retenue pour le calcul des cotisations de Sécurité sociale. En 1983, cette évaluation s'élève à 11 840 F.

Sauf exception, les pensions alimentaires doivent être déclarées par les bénéficiaires sous la rubrique « Pensions... » (lorsqu'elles ne sont pas déductibles, il est admis qu'elles ne soient pas imposables).

LA DÉDUCTIBILITÉ DES RENTES EN CAPITAL PRÉVUES EN CAS DE DIVORCE.

La pension alimentaire due en cas de divorce, pour l'entretien d'un enfant mineur, peut être remplacée, en tout ou partie, par le versement d'une somme d'argent entre les mains d'un organisme accrédité chargé, en contrepartie, de verser à l'enfant une rente indexée.

Si vous avez choisi de vous libérer de votre obligation alimentaire par la constitution d'une rente, vous pouvez déduire une somme égale au montant du capital versé divisé par le nombre d'années au cours desquelles la rente doit être servie.

La déduction ne peut excéder 18 000 F par an pour un même enfant, cette limitation n'étant toutefois pas applicable pour un enfant infirme.

A la déclaration des revenus, vous devez joindre, la première fois que vous pratiquez cette déduction, une attestation délivrée par l'organisme accrédité chargé du versement de la rente, comportant les indications suivantes :

— votre identité et votre adresse ;

— identité, adresse, date et lieu de naissance de votre enfant bénéficiaire de la rente ;

— identité et adresse de votre ex-conjoint qui a la garde de votre enfant ;

— montant du capital versé et date du versement ;

— dates du point de départ et du terme du service de la rente.

Cette attestation est destinée à vous éviter de recevoir ultérieurement des demandes de renseignements de la part de l'administration fiscale.

c) DÉDUCTIONS DIVERSES

Il s'agit des :

— rentes payées à titre obligatoire et gratuit et constituées avant le 2 novembre 1959 ;

— versements effectués pour la constitution de la tinés à la constitution d'une rente donnant lieu à majoration de l'État (le montant maximum de cette rente a été porté de 3 700 F à 4 000 F à compter de 1983) ;

— intérêts payés, au titre des prêts de réinstallation ou de reconversion, par les Français rapatriés ou rentrant de l'étranger ;

— fraction des charges foncières relative aux monuments historiques ne procurant aucune recette à leurs propriétaires s'en réservant la jouissance ;

— versements obligatoires ou volontaires de cotisations ouvrières de sécurité sociale qui n'ont pas été déduits pour la détermination d'un revenu particulier (rachats de cotisations de retraite, cf. paragraphe « Pensions ») ; ne sont pas déductibles les charges

sociales afférentes aux rémunérations versées aux employés de maison (réponse ministérielle Pierre Vallon, du 20 juin 1981 *J.O. Sénat* du 23-10-1981, p. 2165) ; il est rappelé que les cotisations ouvrières de Sécurité sociale ont déjà été déduites du salaire, il n'y a pas lieu de les déduire une deuxième fois ; **la contribution sociale de 1 % n'est pas déductible ;**

– souscriptions (à concurrence de la moitié ou de la totalité) au capital des sociétés de développement régional des DOM et sociétés exerçant leur activité dans les DOM et TOM (secteur industriel, hôtelier ou de la pêche) sauf si elles ont été prises en compte pour la détaxation du revenu investi en actions ou au titre du compte d'épargne en actions (vous devez joindre une attestation de la société).

d) DONS AUX ŒUVRES.

● **NOUVEAU : désormais le régime de déduction des dons et subventions versés à des œuvres d'intérêt général est subordonné, même dans la limite de 1 %, à la production de justificatifs :**

– Les versements à l'ensemble des œuvres ou organismes d'intérêt général de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial ou culturel ne dépassant pas 1 % du revenu imposable (indiquez leur montant ligne N) *ne sont déductibles* que si vous joignez les reçus correspondants ; l'administration tolère, exceptionnellement cette année, à défaut de reçus, la liste détaillée et signée des versements et des œuvres bénéficiaires ;

– Les versements faits au profit de fondations ou associations reconnues en outre d'utilité publique *ouvrent droit à une déduction supplémentaire* de 4 % (si les versements sont effectués en totalité à ces dernières la déduction est ainsi de 5 %). Mentionnez les à la ligne M.

Attention ! Pour bénéficier de cette déduction supplémentaire vous devez obligatoirement joindre la totalité des reçus qui vous ont été délivrés : cette justification concerne toutes les sommes inscrites lignes M et N. Si vous ne joignez pas de reçu, la *déduction supplémentaire sera rejetée.*

e) *PRIMES D'ASSURANCE-DÉCÈS.*

Lorsque les contrats ont été conclus entre le 1er janvier 1950 *et* le 1er janvier 1957 ou entre le 1er juillet 1957 et le 31 décembre 1958 et garantissent en cas de décès le versement de capitaux aux conjoints, ascendants ou descendants de l'assuré : les primes sont déductibles dans la limite de 10 % du revenu net avec un maximum de 400 F plus 100 F par enfant à charge.

f) LA DÉTAXATION DU REVENU INVESTI EN ACTIONS.

Si vous (ou votre conjoint) êtes né avant 1932 et si vous avez déjà bénéficié d'une déduction entre 1978 et 1981, vous pouvez déduire de votre revenu imposable les sommes consacrées par vous-même, votre conjoint ou les personnes à votre charge à de nouveaux achats d'actions de sociétés françaises ou de valeurs assimilées. Cette déduction porte sur l'excédent des acquisitions sur les cessions réalisé au cours de l'année 1983.

Toutefois, si vous avez cédé de telles valeurs après le 1er juin 1978, la déduction est limitée au montant de l'excédent des acquisitions *sur* les cessions *réalisé* depuis cette date.

Deux autres conditions sont encore exigées :

– vous ou votre conjoint devez être en activité au 1/1/1983 ;

– vous ne devez pas avoir ouvert un C.E.A.

La déduction est automatiquement (en fonction de vos charges de famille) limitée à 5 000 F augmentés de 500 F pour chacun des deux premiers enfants à charge *et de 1 000 F par enfant à partir du troisième. La limite* de 5 000 F est portée à 6 000 F si vous avez déjà demandé une déduction au titre de 1978 ou 1979.

CETTE DÉDUCTION PEUT ÊTRE CUMULÉE AVEC LES AUTRES EXONÉRATIONS PRÉVUES POUR L'ÉPARGNE :

– abattement de 5 000 F sur les revenus d'obligations, sans limitation ;

– abattement de 3 000 F sur les dividendes. Le cumul est admis ici dans la limite d'un total de 3 000 F.

Exemples.

● Si vous demandez au titre du revenu investi en actions une déduction égale ou supérieure à 3 000 F, aucun abattement ne sera effectué pour l'imposition des dividendes que vous aurez éventuellement perçus.

● Si vous demandez à bénéficier de la détaxation pour une somme inférieure à 3 000 F, l'abattement sur les dividendes sera accordé, s'il y a lieu, pour une somme égale à la différence entre 3 000 F et le montant de la *déduction demandée.*

● *OPÉRATIONS OUVRANT DROIT A* DÉDUCTION DES REVENUS DE 1983.

– Achats ou souscriptions d'actions de sociétés françaises dont les titres sont inscrits à la cote officielle ou au compartiment spécial du *hors-cote* des Bourses françaises de valeurs (les certificats pétroliers sont assimilés à des actions).

– Achats ou souscriptions d'actions de sociétés françaises dont les titres sont traités au hors-cote et qui sont inscrites sur une liste publiée par arrêté (la liste applicable aux opérations réalisées en 1983 a *été* publiée au *Journal officiel* du 31 décembre 1982, p. 11828).

– Achats des droits ou bons de souscription ou d'attribution se rapportant à ces actions.

– Acquisitions d'actions de sociétés à *capital* variable (Sicav), lorsque ces sociétés se sont engagées à employer plus de 60 % de leur actif en valeurs et droits indiqués ci-dessus.

– Achats de parts de fonds communs de placement, lorsque le règlement du fonds prévoit que plus de 75 % de l'actif doit être employé en valeurs et droits ci-dessus.

– Souscriptions en numéraire d'actions de sociétés anonymes ou en commandite par actions dont les titres ne sont pas cotés en Bourse, ainsi que de parts de sociétés à responsabilité limitée.

● CONDITIONS A REMPLIR

– Dépôt des valeurs.

Les achats d'actions ou souscriptions des valeurs doivent être effectués par l'entremise d'un intermédiaire agréé (banque, agent de change, etc.) qui conserve ensuite les titres en dépôt. Pour les souscriptions d'actions de sociétés non cotées ou de parts de sociétés à responsabilité limitée, la société peut jouer le rôle d'intermédiaire agréé. D'autre part, le souscripteur doit indiquer à la société qu'il entend bénéficier de la détaxation à raison de cette opération.

Les valeurs concernées et détenues par les membres de votre foyer antérieurement à la date de la première acquisition pour laquelle vous entendez bénéficier de la détaxation doivent être déposées chez un intermédiaire agréé au plus tard le jour de cette acquisition.

Cette obligation ne fait pas obstacle à la possibilité de vendre des valeurs, notamment pour en acheter d'autres entrant dans le champ d'application de la loi.

Vous pouvez également vendre des valeurs pour vous procurer des disponibilités ; mais dans ce cas, et sauf licenciement, invalidité ou décès, les sommes *désinvesties devront être rajoutées au* revenu imposable de l'année au cours de laquelle les valeurs auront été cédées. Cette *réintégration sera limitée au montant* des déductions opérées au titre des quatre années antérieures.

– Conservation des valeurs.

Les valeurs *doivent être conservées pendant* les quatre ans qui suivent l'année de la dernière déduction. A défaut, l'excédent de cessions doit être ajouté au revenu imposable.

Toutefois si vous n'avez pas bénéficié de la détaxation sur 1982 et ne déduisez rien cette année, vous devez conserver vos valeurs jusqu'à la fin de la 4e année qui suit celle de votre première déduction.

En pratique, si vous avez demandé une déduction pour 1982, la somme à ajouter à votre revenu imposable de 1983 est limitée :

– *à la déduction admise pour 1982* dans le cas où vous avez bénéficié d'une première déduction en 1978 ;

– aux déductions de 1979 à 1982 dans le cas où *vous* n'avez bénéficié d'une déduction qu'à compter de 1979.

Si vous n'avez pas bénéficié d'une déduction pour 1982, vous n'êtes soumis à aucune obligation de réintégration si vous avez bénéficié d'une première déduction dès 1978 ; dans le cas contraire, la somme à ajouter à votre revenu imposable est limitée aux déductions admises pour les années 1979 à *1981* (après imputation éventuelle des investissements ayant excédé les limites légales de déduction au cours de ces quatre années).

Votre obligation de conservation peut prendre fin par anticipation, soit au 31 décembre 1996 soit au 31 décembre de l'année de départ en retraite.

● *PIÈCES A JOINDRE*

Pour bénéficier de la détaxation, vous devez joindre à votre déclaration de revenus les états annuels remis par ces intermédiaires ou sociétés et mentionner dans la case *prévue* (au bas de la quatrième page de déclaration) le nombre de ces intermédiaires. Si plusieurs comptes sont ouverts chez le même intermédiaire, indiquez les numéros de ces comptes sur une note annexe. Il en est de même si vous avez déjà bénéficié de la détaxation pour *1979* à *1982* et n'avez réalisé aucune acquisition en 1983.

Pour calculer la somme à *déduire* (*ligne V*) en cas d'excédent de vos acquisitions sur les cessions, ou, au contraire, *à ajouter à votre revenu* (*ligne W*) *si* les cessions sont supérieures, vous pouvez utiliser la fiche de calcul figurant pages 3 et 4 de la notice spéciale numéro 2041 A que vous avez reçue à domicile si vous avez déjà bénéficié de la déduction ou que vous pouvez demander dans les centres des impôts. Vous pouvez d'ailleurs joindre, si vous le désirez, cette fiche de calcul *à votre déclaration afin d'éviter toute demande* d'explications.

B. – CHARGES OUVRANT DROIT A RÉDUCTION D'IMPOT

a) DÉPENSES AFFÉRENTES A L'HABITATION PRINCIPALE.

● **NOUVEAU : elles ouvrent droit désormais à une réduction imputable, non plus sur le revenu imposable, mais sur l'impôt.**

1) – SI VOUS ETES PROPRIETAIRE, cette réduction est de 20 % des dépenses ci-après dont le montant est plafonné par l'ordinateur à 9 000 F + 1 500 F par personne à charge.

● **Les intérêts des emprunts.**

Si vous êtes propriétaire, vous pouvez obtenir une réduction d'impôt pour les 10 premières annuités des intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la construction, ou les grosses réparations de votre habitation principale.

– *Définition des grosses réparations.* – Doivent être regardés comme grosses réparations les travaux d'une importance excédant *celle des opérations* courantes d'entretien et de réparation et consistant en la remise en état, la réfection, voire le remplacement d'équipements qui, au même titre que les gros murs, les charpentes et les couvertures, sont essentiels pour maintenir l'immeuble en état d'être utilisé conformément à sa destination. (Arrêt du Conseil d'État du 30 mai 1980 – req. n° 19387).

Jugé, en application de ce principe, que le remplacement d'un ascenseur devenu vétuste constitue une grosse réparation. Il s'ensuit que les propriétaires qui *souscrivent un emprunt* pour *financer ce type d'opérations* peuvent, lorsque l'immeuble est affecté à leur habitation principale, mentionner les intérêts correspondants (pour la quote-part relative à leur habitation si l'immeuble est partiellement loué).

La solution résultant de cette jurisprudence est également applicable dans le cas du remplacement d'une chaudière de chauffage central ou de la réfection totale d'une installation sanitaire (remplacement des tuyauteries et de l'ensemble des appareils sanitaires).

En revanche, les opérations courantes d'entretien et de réparation d'un immeuble ne peuvent être considérées comme des travaux de grosses réparations. De même, les *contribuables* qui utilisent leur logement à titre de résidence principale ne peuvent obtenir une réduction pour les intérêts des emprunts contractés pour financer des travaux d'amélioration tels que l'installation d'un ascenseur, d'une salle de bains ou du chauffage central dans un immeuble qui en était dépourvu.

– **Cette déduction** comprend également la prime de l'assurance-décès liée au prêt (et, l'année de la signa*ture du contrat, les frais de constitution du dossier*). Ne sont pas déductibles : le remboursement du capital, les honoraires du notaire et les frais d'acquisition de votre habitation.

– *Cas particulier du partage de communauté entre époux, à charge de soulte.* – En vertu de l'effet déclaratif du partage, l'époux divorcé auquel est attribué l'ancienne habitation principale du ménage est censé en avoir toujours été le seul propriétaire. Par suite, l'*emprunt contracté pour désintéresser* l'ex-conjoint ne peut normalement être regardé comme ayant été souscrit en vue d'une acquisition. Toutefois, pour ne pas défavoriser les contribuables tenus au paiement d'une soulte par rapport aux autres personnes accédant à la propriété, il est admis que l'attributaire du logement familial peut déclarer dans les conditions prévues à l'article 156-11-1° *bis* du Code général des Impôts, les dix premières annuités d'intérêts des emprunts contractés pour désintéresser son ex-conjoint.

Ces dix annuités sont décomptées à partir de la date de conclusion du prêt destiné au financement de la soulte et non à compter de la date d'achat du logement par le ménage. *(Réponse à M. Schreiner, député* - J.O. *du 14-6-82, p. 2448.)*

● ***Les dépenses de ravalement** (remise en état des* **façades : crépis, peintures).**

Ces dépenses peuvent être portées sur la déclaration une fois tous les dix ans pour un même immeuble et doivent être imputées sur une seule année. *Aussi, si* vous ne devez régler le solde de ces travaux qu'en 1984, *vous pouvez attendre jusqu'en 1985 pour faire état de* l'intégralité des sommes versées en 1983 et 1984. Si les façades de votre immeuble sont en bois, la réduction peut être accordée tous les cinq ans.

> **REMARQUES – *Si vous n'habitez pas encore* votre logement, vous pouvez tout de même bénéficier de la réduction : vous devez prendre l'engagement, par lettre jointe, de l'occuper avant le 1er janvier de la troisième année suivant celle de la conclusion du prêt ou *du paiement des dépenses de ravalement.***
>
> **– La réduction est possible, en cas de changement de domicile, même si vous aviez déjà bénéficié d'une déduction lors de l'acquisition de votre précédente habitation principale.**

2) – SI VOUS ETES PROPRIETAIRE, LOCATAIRE OU OCCUPANT A TITRE GRATUIT : DÉPENSES POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE.

La réduction d'impôt est de 25 % des dépenses ci-après dont le montant est plafonné à 8 000 F + 1 000 F par personne à charge : ce plafond s'applique à l'ensemble des dépenses effectuées du 1-1-1982 au 31-12-1986 dans les logements existant au 1-7-1981 ; cela signifie *que la somme à inscrire ligne G de la* déclaration ne peut excéder la différence entre le plafond ci-dessus et le montant éventuellement déduit en 1982.

VOUS POUVEZ AINSI INSCRIRE MÊME POUR UNE CONSTRUCTION NEUVE :

● Certaines dépenses relatives à l'utilisation des énergies *nouvelles* ;

– les frais d'installation de captation, transforma*tion et utilisation des énergies renouvelables pour le* chauffage ou la production d'eau chaude sanitaire (capteurs solaires, machines éoliennes, matériels pour la valorisation énergétique de la biomasse...) ;

– les aménagements spécifiques réalisés dans les constructions neuves en vue d'accroître des apports solaires ;

● l'installation de pompes à chaleur ;

● les frais de raccordement à un réseau de chaleur utilisant une énergie nouvelle ;

● la fourniture et la pose des équipements permettant l'utilisation de plusieurs énergies (chaudières à biomasse ou polycombustibles...) ;

● la fourniture et la pose de microcentrales hydrauliques destinées aux besoins énergétiques du logement ;

● les frais d'études et de diagnostics destinés à apprécier l'intérêt des travaux d'économie d'énergie.

SI VOTRE IMMEUBLE A ÉTÉ ACHEVÉ AVANT LE 1-7-81 (ou a fait l'objet d'une demande de permis de construire avant cette date) VOUS POUVEZ INSCRIRE :

● les frais de remplacement d'une chaudière *usagée par une chaudière neuve de puissance non supé*rieure et fonctionnant à l'aide d'une source d'énergie autre que l'électricité, à condition, si l'ancienne chaudière fonctionnait à l'aide de combustibles non pétroliers, que la nouvelle fonctionne à l'aide de produits non pétroliers (fuel, butane, propane).

Les frais de pose et de fourniture d'une chaudière polycombustible pouvant utiliser une énergie renouvelable (bois, déchets, végétaux, etc.) sont admis quelle que soit la puissance de cet appareil *et qu'il s'agisse* ou non d'un remplacement.

● *Les fais de remplacement d'un brûleur de chau*dière usagé par un brûleur neuf d'un débit au plus égal.

● *La fourniture et la pose de récupérateurs* de chaleur sur les fumées de chaudières, à l'exclusion des systèmes d'obturation des conduits de fumée.

● Le calorifugeage de tout ou partie d'une installation de production ou de distribution de chaleur ou d'eau chaude sanitaire.

● Le raccordement à un réseau de distribution de chaleur.

● Les dépenses relatives à la mesure et à la régulation du chauffage :

– fourniture et pose d'appareils permettant de réaliser le comptage ou la répartition des frais de chauffage et d'eau chaude sanitaire en fonction des consommations individuelles dans les immeubles à chauffage collectif ;

– fourniture et pose d'appareils permettant *le* réglage manuel ou automatique ou la programmation *des équipements de chauffage ou de production* d'eau chaude sanitaire. Sont notamment concernés : les robinets thermostatiques ; les systèmes de régulation par thermostats d'ambiance ou par sondes extérieures ; les horloges de programmation.

● Les dépenses destinées à l'amélioration de l'isolation thermique. Elles concernent l'achat et la pose :

– de doubles ou triples vitrages isolants ou de survitrages ;

– de doubles fenêtres ;

– de châssis de fenêtre à étanchéité renforcée si leur installation est rendue nécessaire par la mise en place de vitrages isolants ;

– de volets isolants ;

– des matériaux composés essentiellement de : laine de verre ou de roche ; lièges ; mousses de polystyrène et de polyéthylène ; mousses rigides à base de polychlorure de vinyle ou de polyuréthane ; verre cellulaire ; mousses d'urée-formol ; vermiculite ou perlite ;

– des panneaux tendres de fibres de bois (en revanche, les panneaux « durs » ou « extra-durs » ne sont pas considérés comme des matériaux isolants et sont donc exclus du droit à réduction) ;

à condition que ces matériaux soient d'une épaisseur d'au moins 5 cm et qu'ils soient appliqués sur :

– des planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert ;

– des toitures sur combles et des toitures terrasses ;

– des murs en façade ou en pignons (y compris les portes donnant sur l'extérieur de l'immeuble).

Toutefois la réduction pourra continuer à être accordée lorsque l'épaisseur des matériaux est comprise entre 3 cm et 5 cm dans le cas où l'agencement ne permet pas d'utiliser des matériaux plus épais ou s'il est fait usage de matériaux très performants donnant *un* résultat identique à ceux d'une épaisseur plus grande.

● Les dépenses de limitation des déperditions thermiques par renouvellement d'air (bouches autogérables, *joints d'étanchéité, échangeurs de chaleur*).

JUSTIFICATIONS A PRODUIRE :

Vous devez être en mesure de justifier que le dépenses ont *été* payées en 1983, et de produire les factures correspondantes.

● Ces factures doivent mentionner :

1° Dans tous les cas :

– l'identité et l'adresse du client ;

– le prix des travaux et des fournitures ouvrant droit au bénéfice de la réduction ;

– la nature et la marque des matériels ou matériaux ;

– la date du paiement.

2° En cas de pose de matériaux isolants :

– l'épaisseur de ces matériaux.

● Ces factures doivent être accompagnées :

1° En cas de pose de volets isolants :

– d'une attestation du fournisseur certifiant que les matériels installés satisfont aux normes techniques définies par l'article 1er de l'arrêté du 20 avril 1982.

2° En cas de remplacement de chaudière ou de brûleur :

– d'une attestation de l'installateur certifiant la *reprise des matériels remplacés ainsi que* la puissance et le type de ces matériels et des matériels neufs.

3° En cas d'installation de *pompe* à chaleur :

d'une attestation du fournisseur certifiant que le matériel installé ne peut être utilisé à des fins autres que le chauffage.

4° En cas d'aménagements spécifiques réalisés dans les constructions neuves en vue d'accroître les apports solaires :

– *d'une attestation de l'entreprise de construction* visée par la Direction Départementale de l'Equipement.

b) PRIMES D'ASSURANCE-VIE.

● **NOUVEAU : là, également, la réduction d'impôt (qui remplace désormais la déduction du revenu imposable) est automatiquement assurée en fonction de vos charges de famille. Inscrivez en conséquence le montant effectivement payé.**

Cette réduction est de 20 % des primes *lorsque* les contrats comportent la garantie d'un capital en cas de vie et sont d'une durée effective au moins égale à six ans, ou bien comportent la garantie d'une rente viagère avec jouissance effectivement différée d'au moins six ans. La base de calcul de la réduction est limitée à 4000 F + 1 000 F par enfant à charge.

La réduction est de 25 % pour les primes afférentes aux contrats d'assurance souscrits au profit d'enfants infirmes (« Rente survie »). La base de calcul est limitée à 7000 F + 1 500 F par enfant à charge.

Par ailleurs, sont assimilés aux contrats d'assurance en cas de vie, les contrats d'assurance, mixtes ou *combinés sur la vie, les contrats d'assurance* décès-vie entière, les opérations de prévoyance collective, ainsi que les versements opérés dans le cadre de livrets de Caisse nationale de prévoyance.

Vous devez annexer à votre déclaration les certificats attestant le montant des primes versées en 1983 et, pour les contrats souscrits en 1983, une attestation de *souscription.*

c) RÉDUCTION D'IMPOT AU TITRE DU CEA.

● **NOUVEAU : si vous êtes domicilié en France (ou considéré comme tel) et n'êtes pas redevable de l'impôt sur les grandes fortunes au titre de 1983, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt de 25 % des achats nets d'actions françaises effectués *en* 1983 sur votre CEA (*compte d'épargne en* actions). La base de calcul de la réduction (achats nets) est plafonnée à :**

– 7000 F pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés ;

– *14000 F* pour les couples mariés.

Si vous avez d'autres comptes que le CEA, pour bénéficier de la réduction, le total des soldes nets annuels réalisés depuis 1982 sur ces comptes ne doit pas être négatif.

CAS PARTICULIER des personnes nées avant le 1er janvier 1932 et ayant déjà bénéficié jusqu'à présent de la *détaxation du revenu investi en actions* : vous avez la possibilité d'ouvrir un CEA au cours de l'une quelconque des années de prolongation du régime de la détaxation. Cette option entraîne renonciation définitive au régime de la détaxation du revenu investi en actions mais n'a pas pour effet de supprimer vos obligations contractées sous ce régime (voir notice spéciale *n°* 2041 A).

OPÉRATIONS OUVRANT DROIT A LA RÉDUCTION. Ce sont les mêmes que celles qui ont été exposées au § A.f (DÉTAXATION) ainsi que les achats de parts de certaines sociétés coopératives et de leurs unions.

OBLIGATION DE DÉPOT. Vous devez déposer toutes vos *valeurs* chez un ou plusieurs intermédiaires agréés (ainsi que celles de tous les membres de votre foyer) et les maintenir en dépôt pendant au moins cinq ans après votre dernière réduction d'impôt. En cas de désinvestissement un reversement d'impôt devra être *effectué.*

ATTENTION : pour obtenir la réduction, vous devez joindre à votre déclaration de revenus une déclaration spéciale n° 2048 (la demander à votre centre des impôts) ainsi que les états délivrés par les établissements gérant vos comptes.

d) RÉDUCTION D'IMPOT POUR FRAIS DE TENUE DE COMPTABILITÉ ET D'ADHÉSION A UN CENTRE DE GESTION AGRÉÉ.

***NOUVEAU : Une réduction d'impôt (plafonnée à* 2000 F) pour frais de comptabilité et d'adhésion est accordée afin d'inciter les artisans, commerçants, agriculteurs et membres des professions libérales à adhérer à un centre de gestion agréé ou à une association agréée.**

Cette réduction qui apparaît sur la déclaration spé*ciale de résultats est portée au § 7 ligne FF (page 4)* de la déclaration des revenus.

SI VOUS ÊTES DOMICILIÉ A L'ÉTRANGER

— *délais spéciaux*

Selon le pays dans lequel vous résidez, vous disposez des délais suivants pour le dépôt de votre déclaration de revenus :

● Europe, pays du littoral méditerranéen et de la mer Noire, Turquie : 30 avril 1984.

● Afrique (sauf pays du littoral méditerranéen), Amérique du Nord : 15 mai 1984.

● Amérique centrale et Amérique du Sud : 31 mai 1984.

● Asie, Océanie, autres pays : 30 juin 1984.

— *lieux de dépôt.*

Vous devez adresser votre déclaration au Centre des impôts des non-résidents, 9, rue d'Uzès, 75084 Paris Cedex 02.

Toutefois, si vous résidez à Monaco, vous devez l'adresser au Centre des impôts de Menton, Le Triton, 7, rue Victor-Hugo, 06507 Menton.

— *distribution des imprimés*

La distribution des imprimés de déclaration de revenus est assurée par les services consulaires français à l'étranger.

— *personnes concernées*

Les mesures ci-dessus sont applicables :

● aux personnes physiques qui n'ont pas leur domicile en France mais y possèdent une ou plusieurs résidences ; elles sont imposables sur un revenu forfaitaire égal à trois fois la valeur locative réelle de cette ou ces habitations ou sur les revenus de source française s'ils sont plus élevés ;

● aux personnes qui n'ont pas en France de domicile et n'y disposent pas de résidence : elles sont imposables si elles perçoivent des revenus de source française ;

● aux fonctionnaires ou agents de l'État qui exercent leurs fonctions ou sont chargés de mission dans un pays étranger ;

● aux sociétés ou personnes morales qui exercent une activité en France sans y avoir d'établissements.

Lorsqu'une retenue à la source a été effectuée sur vos rémunérations non commerciales ou vos salaires de source française, portez cette retenue au bas de la 4e page de la déclaration, ligne F (rubrique 7) et joignez à votre déclaration une note indiquant :

— le détail des sommes portées sur la déclaration et, pour chacune, le nom et l'adresse de la partie versante ;

— le montant des retenues correspondantes.

REMARQUE : transfert du domicile à l'étranger. — Si vous quittez la France définitivement, vous devez déclarer, dix jours avant votre départ, vos revenus de l'année du transfert de votre domicile à l'étranger, faute de quoi vous n'obtiendrez pas le « quitus fiscal » vous permettant de quitter le territoire français.

REVENUS ENCAISSÉS HORS DE FRANCE

Après avoir rempli l'annexe n° 2047, reportez ces revenus sur votre déclaration d'ensemble sous la rubrique correspondant à leur nature, en les ajoutant éventuellement à vos autres revenus.

Si ces revenus ont été encaissés en monnaie étrangère, ils doivent être déclarés pour leur contre-valeur en francs français, calculée d'après le cours du change à Paris au jour de l'encaissement.

Comment calculer votre impôt

Les principaux changements par rapport à l'an dernier portent sur les points suivants :

1) BARÈME

— Les limites de toutes les tranches du barème sont relevées de 9,1 % : cette révision des tranches entraîne également un relèvement de divers plafonds ou limites (dont certains ont été examinés lors de l'exposé des différentes rubriques) :

2) MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

— Le seuil d'exonération générale d'impôt sur le revenu est relevé. Ainsi, pour l'imposition des revenus de 1983, les contribuables âgés de moins de soixante-cinq ans sont exonérés si leur revenu *net de frais professionnels* n'excède pas 29 500 F. Cette limite est portée à 32 200 F pour les contribuables âgés de plus de soixante-cinq ans :

— Les abattements spéciaux accordés aux personnes âgées de plus de soixante-cinq ans ou invalides sont portés à :

● 6 460 F si le revenu net global n'excède pas 40 000 F ;

● 3 230 F si le revenu net global est compris entre 40 000 F et 64 600 F :

— La limite en dessous de laquelle les cotisations d'impôt sur le revenu ne sont pas mises en recouvrement est fixée à 295 F (au lieu de 270 F l'an dernier). Ce seuil s'apprécie, le cas échéant, après application de la décote pour les contribuables ayant 1 part ou 1,5 part.

I. — Comment déterminer votre revenu imposable

Pour déterminer votre revenu imposable (R), vous pouvez utiliser la page 6 de la notice explicative jointe à la déclaration des revenus.

Tout au long de l'exposé des différents revenus catégoriels et des charges déductibles, nous vous avons précisé les modalités de calcul et limitations utilisées par l'administration lors de l'exploitation informatique de votre déclaration. Reportez-vous aux rubriques qui vous concernent.

II. — Votre nombre de parts (N), suivant votre situation de famille et le nombre d'enfants à votre charge, est le suivant :

Nombre d'enfants à charge	CÉLIBATAIRE Cas général	CÉLIBATAIRE Cas part. (inval.)	DIVORCÉ Cas général	DIVORCÉ Cas part. (inval.)	VEUF Cas général	VEUF Cas part. (inval.)	VEUF Enfant issu du mariage (2) Cas général	VEUF Enfant issu du mariage (2) Cas part. (6)	MARIÉ Cas général	MARIÉ 1 conj. invalide (4)	MARIÉ 2 conj. invalides (5)
0	1	1,5 (1)	1	1,5 (1)	1	1,5 (1)	—	—	2	2,5	3
1	2	2,5	2	2,5	2	2,5	2,5	3	2,5	3	3,5
2	2,5	3	2,5	3	2,5	3	3	3,5	3	3,5	4
3	3,5	4	3,5	4	3,5 (3)	4 (3)	4	4,5	4	4,5	5
4	4	4,5 (6)	4	4,5 (6)	4	4,5 (6)	4,5	5	4,5	5	5,5
5	4,5	5	4,5	5	4,5	5	5	5,5	5	5,5	6
6	5	5,5	5	5,5	5	5,5	5,5	6	5,5	6	6,5

(1) C'est le cas où vous avez coché, sur la déclaration, une ou plusieurs des cases P, E, K, S, ou W du cadre II de la deuxième page et où vous n'avez aucune personne à votre charge.

(2) C'est le cas où vous avez coché la case L du cadre II à la deuxième page de la déclaration, c'est-à-dire un au moins de vos enfants à charge est issu du mariage avec votre conjoint décédé.

(3) Aucun de vos enfants à charge n'est issu du mariage avec votre conjoint décédé.

(4) Un conjoint est titulaire de la carte d'invalidité (vous avez coché l'une des cases P ou A du cadre I de la deuxième page de la déclaration).

(5) Vous avez coché les deux cases P et A du cadre I de la deuxième page de la déclaration.

(6) C'est le cas où vous avez coché la case P du cadre II de la 2e page de la déclaration.

● **Personnes à charge autres que vos enfants :**

Si vous comptez à votre charge une personne invalide autre que vos enfants ajoutez au nombre de parts ci-dessus, correspondant au nombre de vos enfants à charge, 1 part par personne invalide.

● **Enfants mariés :**

Ne comptez pas vos enfants mariés : ils ne modifient pas le nombre de parts, mais ouvrent droit à un abattement sur le revenu de 14 230 F par personne (soit 28 460 F pour le jeune couple).

● **Enfants infirmes :**

Si vous avez un ou des enfants infirmes, le nombre de parts ressortant du tableau ci-dessus est majoré d'une demi-part supplémentaire par enfant titulaire de la carte d'invalidité.

III. — Le calcul de l'impôt

a) APPLICATION DU BARÈME.

Arrondissez votre revenu imposable (R) à la dizaine de francs inférieure, divisez-le par le nombre de parts (N) et regardez dans le tableau ci-dessous quelle formule vous devez appliquer.

Le montant de l'impôt « I » obtenu est, le cas échéant, arrondi au franc le plus voisin, l'arrondissement étant opéré au franc supérieur si le nombre de centimes est égal ou supérieur à 50.

Dans les départements d'outre-mer, ce montant d'impôt est réduit d'un abattement de 30 % limité à 25 300 F (40 % en Guyane, limité à 33 500 F).

$\frac{R}{N} \leq 13\,770 \quad I = 0$

$13\,770 < \frac{R}{N} \leq 14\,390 \quad I = (0{,}05 \times R) - (688{,}5 \times N)$

$14\,390 < \frac{R}{N} \leq 17\,070 \quad I = (0{,}10 \times R) - (1\,408 \times N)$

$17\,070 < \frac{R}{N} \leq 26\,990 \quad I = (0{,}15 \times R) - (2\,261{,}5 \times N)$

$26\,990 < \frac{R}{N} \leq 34\,700 \quad I = (0{,}20 \times R) - (3\,611 \times N)$

$34\,700 < \frac{R}{N} \leq 43\,610 \quad I = (0{,}25 \times R) - (5\,346 \times N)$

$43\,610 < \frac{R}{N} \leq 52\,760 \quad I = (0{,}30 \times R) - (7\,526{,}5 \times N)$

$52\,760 < \frac{R}{N} \leq 60\,870 \quad I = (0{,}35 \times R) - (10\,164{,}5 \times N)$

$60\,870 < \frac{R}{N} \leq 101\,430 \quad I = (0{,}40 \times R) - (13\,208 \times N)$

$101\,430 < \frac{R}{N} \leq 139\,500 \quad I = (0{,}45 \times R) - (18\,279{,}5 \times N)$

$139\,500 < \frac{R}{N} \leq 165\,010 \quad I = (0{,}50 \times R) - (25\,254{,}5 \times N)$

$165\,010 < \frac{R}{N} \leq 187\,700 \quad I = (0{,}55 \times R) - (33\,505 \times N)$

$187\,700 < \frac{R}{N} \leq 212\,750 \quad I = (0{,}60 \times R) - (42\,890 \times N)$

$\frac{R}{N} > 212\,750 \quad I = (0{,}65 \times R) - (53\,527{,}5 \times N)$

EXEMPLE. — Contribuable marié ayant un enfant à charge (2,5 parts) et un revenu imposable de 85 574 F, arrondi à 85 570 F :

$\frac{R}{N} = 85\,570 : 2{,}5 = 34\,228$

Formule à appliquer : $26\,990 < \frac{R}{N} \leq 34\,700$

d'où $I = (0{,}20 \times 85\,570) - (3\,611 \times 2{,}5)$
$= 17\,114 - 9\,027{,}5$
$= 8\,086{,}50$ arrondi à 8 087 F

b) CORRECTIFS A APPORTER ÉVENTUELLEMENT AU CALCUL CI-DESSUS.

● **RÉDUCTIONS D'IMPOT**

Elles s'imputent sur le montant de l'impôt résultant de l'application du barème. Si elles excèdent cet impôt, elles ne peuvent constituer un avoir restituable ou reportable.

Les modalités de calcul des réductions sont exposées plus haut (§ 6)-B).

● Pour les petits contribuables ayant 1 part ou 1,5 part, déduction d'une **DÉCOTE** :

Une décote est accordée en faveur de certaines personnes seules et dont l'impôt (I) calculé d'après le barème est inférieur (après réduction d'impôt éventuelle) à 3 700 F si elles ont 1 part, ou 1 400 F si elles ont 1,5 part.

Il s'ensuit que ne sont pas imposés : les contribuables dont le revenu net imposable (après tous abattements) est inférieur à 28 050 F pour 1 part et 28 270 F pour 1,5 part.

● Pour les contribuables les plus importants : PLAFONNEMENT DE LA REDUCTION D'IMPOT RESULTANT DES EFFETS DU QUOTIENT FAMILIAL.

L'avantage en impôt résultant du fonctionnement du quotient familial est plafonné à 9 250 F par demi-part excédant :

— 1 part pour un contribuable célibataire, divorcé ou veuf ;

— 2 parts pour un couple marié.

Le tableau ci-après indique, pour un certain nombre de cas, les limites du revenu global imposable à partir desquelles intervient ce plafonnement.

Pour apprécier s'il trouve on non à s'appliquer, recherchez :

1°) la ligne qui correspond à votre situation (marié ou non) ;

2°) la colonne dans laquelle est mentionné le nombre de parts correspondant à votre situation et vos charges de famille (y compris vos enfants majeurs célibataires rattachés).

La limite du revenu imposable à partir de laquelle le plafonnement est applicable se lit à l'intérieur de cette ligne et de cette colonne.

Domicilié en métropole	Nombre de parts 1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5
Célib., veuf, div., séparé	146 930	170 600	188 110	201 340	214 200	227 900	241 800	256 850
Marié	—	—	281 220	293 860	320 330	341 190	358 830	376 210

Lorsque le plafonnement trouve à s'appliquer, l'impôt est calculé en retenant un nombre de parts égal à 1 (si vous êtes célibataire, veuf, divorcé, séparé) ou 2 (si vous êtes marié) et diminué d'une somme égale au produit de 9 250 F par le nombre de demi-parts excédant 1 part (non marié) ou 2 (marié).

EXEMPLE : soit un contribuable *marié* ayant à charge quatre enfants mineurs non infirmes et un enfant célibataire majeur rattaché et dont le revenu imposable — égal à 500 000 F — excède la limite de 376 210 F (5 parts).

Le montant des droits simples ressort à :

— nombre de parts auquel le contribuable a droit compte tenu de sa situation et de ses charges de famille : 5.

— nombre de demi-parts excédant 2 (contribuable marié) : 6.

— calcul des droits simples (formule applicable pour un nombre de parts égal à 2 et un revenu imposable de 500 000 F) :

(R × 0,65) — (53 527,5 × 2) =
500 000 F × 0,65 — 107 055 = ... 217 945 F
à retrancher : 9 250 × 6 = ... 55 500 F

Montant des droits simples : .... 162 445 F
(avant majoration progressive de 8 %).

Dans les cas, sans doute exceptionnels, où les seuils du plafonnement ne pourront pas être appréciés à l'aide du tableau ci-avant (revenus perçus dans les DOM, nombre de parts supérieur à 5), procédez à une double liquidation :

● calculez d'abord l'impôt (A) en retenant le nombre de parts auquel vous avez droit (après réfaction éventuelle s'il s'agit de revenus perçus dans les DOM) ;

● déterminez ensuite le montant de l'impôt (B) dont vous seriez redevable en retenant un nombre de parts égal à 1 (si vous n'êtes pas marié) ou 2 (si vous êtes marié) puis faites la différence entre B et A.

Si cette différence excède une somme C égale au produit de 9 250 F par le nombre de demi-parts excédant 1 part (non marié) ou 2 (marié), le montant des droits simples dû sera obtenu en retranchant C de B.

Dans le cas contraire, ce montant sera égal à A.

EXEMPLE : soit un contribuable domicilié en métropole, divorcé, ayant droit à 8 parts et dont le revenu net global imposable est égal à 700 000 F.

Le montant de l'impôt est égal à :

— première liquidation (compte tenu d'un nombre de parts égal à 8) :

Quotient familial $\frac{700\,000 \text{ F}}{8 \text{ Parts}} = 87\,500$ F

Formule applicable :

$I = (0{,}40 \times R) - (13\,208 \text{ F} \times N)$.

$I = (0{,}4 \times 700\,000) - (13\,208 \text{ F} \times 8) = 174\,336$ F (A).

— Deuxième liquidation (en retenant un nombre de parts égal à 1) :

Formule applicable :

$I = (0{,}65 \times 700\,000) - (53\,527{,}5 \times 1) = 401\,473$ (B).

La différence entre B et A, soit 227 137 F, étant supérieure à 129 500 F, c'est-à-dire 9 250 F × 14 (nombre de demi-parts excédant une part), le montant des droits simples dû par le redevable est égal à :

B : 401 473 F
— : 129 500 F
= 271 973 F (avant application de la majoration progressive de 8 %. Voir ci-après).

● **AU-DELA DE 20 000 F D'IMPOT : MAJORATION PROGRESSIVE DE 5 % ou 8 %.**

Lorsque le montant total de votre impôt excède 20 000 F, une majoration est applicable. Elle est de 5 % de l'impôt si ce dernier n'excède pas 30 000 F, de 8 % s'il excède 30 000 F. Jusqu'à 25 000 F (majoration inférieure à 1 250 F) la majoration correspondante est réduite d'une décote égale à 4 fois la différence entre 1 250 F et la majoration elle-même.

Exemple : pour 23 000 F d'impôt, la majoration est de 5 % = 1 150 F — [4 (1 250 - 1 150)] = 750 F.

Pour apprécier le seuil d'application de cette majoration et déterminer sa base de calcul, vous devez tenir compte du total de votre impôt résultant :

— soit du barème progressif (y compris l'impôt relatif aux plus-values taxables suivant le système du quotient, mais avant imputation des réductions d'impôt éventuelles).

— soit de l'application d'un taux proportionnel sur certaines plus-values (déclarées au § 4 de votre déclaration).

La majoration s'applique avant déduction, s'il y a lieu, de l'avoir fiscal ou du crédit d'impôt afférents aux revenus de valeurs mobilières, de la retenue à la source de 25 % sur les salaires et pensions versés à des personnes non domiciliées en France (ou de la retenue à la source de 33,33 % sur les revenus non salariaux), du prélèvement non libératoire sur les profits de construction ou du crédit d'impôt sur les dépenses de recherche.

REMARQUE. — En cas de plafonnement résultant des effets du quotient familial, la majoration se calcule après plafonnement.

EXEMPLE : En reprenant l'exemple ci-dessus du contribuable divorcé ayant un revenu imposable de 700 000 F et ayant droit à 8 parts, la majoration exceptionnelle se calcule sur le montant de l'impôt déterminé avec 1 part, soit 271 973 F. Cette majoration est alors égale à 271 973 × 8 % = 21 758 F. Ce contribuable aurait donc à payer : 271 973 + 21 758 = 293 731 F.

REMARQUES :

— Les contribuables ayant réalisé en 1983 un revenu exceptionnel (notamment prime de départ volontaire à la retraite) ou différé (indemnités de départ à la retraite par exemple) répondant aux conditions fixées à l'article 163 du C.G.I. pourront en demander, dans une note jointe à leur déclaration de revenus, l'étalement prévu par cet article.

La majoration s'appliquera alors seulement à la fraction de ce revenu qui demeurera comprise dans le revenu imposable de 1983.

— La majoration sera recouvrée en même temps que la cotisation principale à laquelle elle se rapporte. L'avis d'imposition adressé au contribuable fera apparaître distinctement le montant de l'impôt en principal et le montant de la majoration exceptionnelle.

c) DÉDUISEZ DE VOTRE IMPOT *calculé comme ci-dessus §§ a et b :*

— le montant de la retenue à la source inscrit § 7 (page 4) de la déclaration (colonne D) ;

— le montant de l'avoir fiscal porté ligne Z du § 1 de la déclaration (page 3)

— le montant du prélèvement de 50 % non libératoire sur profits de construction (ligne 7 F B page 4)

● NOUVEAU : le crédit d'impôt de 25 % institué, par la loi de finances pour 1983, en faveur des entreprises industrielles et commerciales imposées d'après leur bénéfice réel et qui accroissent leurs dépenses de recherche est déductible.

REMARQUE. — Si le montant de l'avoir fiscal, du prélèvement de 50 % ou du crédit « recherche » est supérieur à l'impôt effectivement dû, la différence vous sera remboursée. Vous recevrez alors un avis de restitution accompagné d'un chèque correspondant, de la direction des services fiscaux.

d) CONTRIBUTION SOCIALE DE 1 %

Même s'il ne s'agit pas d'un impôt (puisqu'elle est recouvrée au profit de la Caisse nationale des allocations familiales), n'oubliez pas que vous êtes redevable d'une contribution sociale de 1 % de votre revenu imposable qui vous sera réclamée en même temps que votre impôt sur le revenu et que la loi de finances a reconduite pour 1983. Elle est due par tous les contribuables domiciliés en France dont l'impôt sur le revenu est au moins égal à 295 F.

● BASE DE LA CONTRIBUTION : elle est égale au montant du revenu imposable, soumis au barème de l'impôt, auquel il faut ajouter les plus-values et gains taxables à un taux proportionnel ainsi que, le cas échéant, les plus-values qui bénéficieraient du système du quotient (voir § 4-I-B). Cette base est arrondie à la dizaine de francs inférieure.

● MONTANT DE LA CONTRIBUTION : il est égal à 1 % de la base ci-dessus (= « C »). Toutefois si ce montant n'excède pas la somme (« S ») de 380 F + 330 F par enfant à charge (660 F si l'enfant est titulaire de la carte d'invalidité), il est réduit d'une décote. Cette décote est égale à S — C. La partie de l'avoir fiscal, du crédit d'impôt ou du prélèvement non libératoire de 50 %, non imputée sur l'impôt sur le revenu (si ce dernier est insuffisant) peut être déduite de la contribution. Dans les DOM, la contribution est réduite de 30 % (Guadeloupe, Martinique, Réunion) ou de 40 % (Guyane).

● CAS DE DISPENSE : Les contribuables dont la base imposable n'excède pas 98 000 F sont dispensés de contribution lorsqu'ils se trouvent dans une des situations ci-après (pour un couple marié, il suffit qu'un conjoint remplisse la condition) :

— ils ont obtenu le bénéfice d'une pension prenant effet entre le 1er juillet 1983 et la date limite de paiement de la contribution pour une invalidité les rendant incapables d'exercer une profession quelconque ou lorsqu'il ont été atteints au cours de la même période d'une invalidité donnant droit à la carte d'invalidité prévue à l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale (80 %) ;

— ils ont cessé, au cours de la même période, leur activité professionnelle par suite de départ en retraite ou en préretraite ;

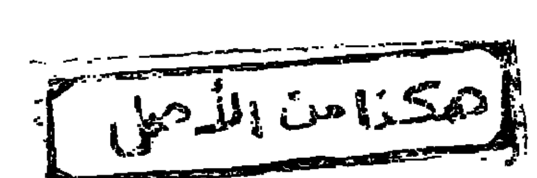
— ils ont perçu pendant six mois au moins, du fait de la perte de leur emploi au cours de la période précitée, un revenu de remplacement prévu à l'article L.351-1 du code du travail ;

— ils ont cessé, au cours de la même période, de percevoir un revenu de remplacement et sont demeurés demandeurs d'emploi non indemnisés : ils doivent justifier, dans ce cas, avoir perçu un revenu de remplacement pendant six mois au moins.

D'autre part, les contribuables dont le revenu de 1983 n'excède pas 98 000 F sont exonérés de la contribution si leur conjoint est décédé au cours de la période prévue ci-dessus.

Les ayants droit d'un contribuable décédé aux cours de la même période sont exonérés de la contribution due au titre de leur auteur lorsque les revenus de celui-ci n'excèdent pas 98 000 F.

Si vous remplissez une des conditions ci-dessus vous devrez adresser au percepteur, lorsque vous recevrez votre avis d'imposition, une attestation sur l'honneur justifiant de votre situation (sur une formule spéciale).



Le barème de l'impôt

ATTENTION : ● Les formules figurant au § III a) ci-dessus permettent le calcul de l'impôt pour chaque revenu. ● Si vous êtes concerné par le plafonnement du quotient familial, recherchez le montant de l'impôt correspondant à 1 part (non marié) ou 2 parts (marié) et déduisez de cette somme autant de fois 9 250 F que vous avez de demi-parts au-dessus de 1 (non marié) ou 2 (marié) ; ● Au-dessus de 20 000 F, ajoutez la majoration progressive (voir page ci-contre). Si votre impôt est inférieur à 295 F, il n'est pas mis en recouvrement, mais en cas de restitution d'avoir fiscal il vient en diminution de cette restitution.

REVENU IMPOSABLE	1 PART	1,5 PART	2 PARTS	2,5 PARTS	3 PARTS	3,5 PARTS	4 PARTS	4,5 PARTS	5 PARTS
28 050	298								
28 270	386	296							
28 500	478	366							
29 000	678	516							
29 500	878	666							
30 000	1 078	816							
30 500	1 278	966							
31 000	1 478	1 116							
31 110	1 522	1 148	295						
31 500	1 678	1 266	334						
32 000	1 878	1 408	384						
32 500	2 078	1 483	434						
33 000	2 278	1 558	484						
33 500	2 478	1 633	534						
34 000	2 678	1 708	584						
34 500	2 878	1 783	652						
35 000	3 108	1 858	727						
35 500	3 358	1 933	802						
36 000	3 608	2 008	877						
36 500	3 779	2 083	952						
37 000	3 904	2 158	1 027						
37 500	4 029	2 233	1 102						
38 000	4 154	2 308	1 177						
38 150	4 192	2 330	1 200	295					
38 500	4 279	2 383	1 252	330					
39 000	4 404	2 458	1 327	380					
39 500	4 529	2 533	1 402	430					
40 000	4 654	2 608	1 477	480					
40 500	4 779	2 684	1 552	530					
41 000	4 904	2 784	1 627	580					
41 500	5 029	2 884	1 702	630					
42 000	5 154	2 984	1 777	680					
42 500	5 279	3 084	1 852	730					
43 000	5 404	3 184	1 927	796					
43 500	5 529	3 284	2 002	871					
44 000	5 674	3 384	2 077	946					
44 500	5 824	3 484	2 152	1 021					
45 000	5 974	3 584	2 227	1 096					
45 190	6 031	3 622	2 256	1 125	295				
45 500	6 124	3 684	2 302	1 171	326				
46 000	6 274	3 784	2 377	1 246	376				
46 500	6 424	3 884	2 452	1 321	426				
47 000	6 574	3 984	2 527	1 396	476				
47 500	6 724	4 084	2 602	1 471	526				
48 000	6 874	4 184	2 677	1 546	576				
48 500	7 024	4 284	2 752	1 621	626				
49 000	7 174	4 384	2 827	1 696	676				
49 500	7 324	4 484	2 902	1 771	726				
50 000	7 474	4 584	2 977	1 846	776				
51 000	7 774	4 784	3 127	1 996	876				
52 000	8 074	4 984	3 277	2 146	1 016				
52 230	8 143	5 039	3 312	2 181	1 050	295			
53 000	8 386	5 231	3 427	2 296	1 166	372			
54 000	8 736	5 481	3 578	2 446	1 316	472			
55 000	9 086	5 731	3 778	2 596	1 466	572			
56 000	9 436	5 981	3 978	2 746	1 616	672			
57 000	9 786	6 231	4 178	2 896	1 766	772			
58 000	10 136	6 481	4 378	3 046	1 916	872			
59 000	10 486	6 731	4 578	3 196	2 066	972			
59 270	10 580	6 799	4 632	3 237	2 106	999	295		
60 000	10 836	6 981	4 778	3 346	2 216	1 085	368		
61 000	11 192	7 231	4 978	3 496	2 366	1 235	468		
62 000	11 592	7 481	5 178	3 646	2 516	1 385	568		
63 000	11 992	7 731	5 378	3 796	2 666	1 535	668		
64 000	12 392	7 981	5 578	3 946	2 816	1 685	768		
65 000	12 792	8 231	5 778	4 096	2 966	1 835	868		
66 000	13 192	8 510	5 978	4 246	3 116	1 985	968		
67 000	13 592	8 810	6 178	4 396	3 266	2 135	1 068	364	
68 000	13 992	9 110	6 378	4 573	3 416	2 285	1 168	464	
69 000	14 392	9 410	6 578	4 773	3 566	2 436	1 304	564	
70 000	14 792	9 710	6 808	4 973	3 716	2 585	1 454	664	
71 000	15 192	10 010	7 058	5 173	3 866	2 735	1 604	764	
72 000	15 592	10 310	7 308	5 373	4 016	2 885	1 754	864	
73 000	15 992	10 610	7 558	5 573	4 166	3 035	1 904	964	
74 000	16 392	10 910	7 808	5 773	4 316	3 185	2 054	1 064	360
75 000	16 792	11 210	8 058	5 973	4 466	3 335	2 204	1 164	460
76 000	17 192	11 510	8 308	6 173	4 616	3 485	2 354	1 264	560
77 000	17 592	11 810	8 558	6 373	4 766	3 635	2 504	1 373	660
78 000	17 992	12 110	8 808	6 573	4 916	3 785	2 654	1 523	760
79 000	18 392	12 410	9 058	6 773	5 066	3 935	2 804	1 673	860
80 000	18 792	12 753	9 308	6 973	5 216	4 085	2 954	1 823	960
81 000	19 192	13 103	9 558	7 173	5 367	4 235	3 104	1 973	1 060
82 000	19 592	13 453	9 808	7 373	5 567	4 385	3 254	2 123	1 160
83 000	19 992	13 803	10 058	7 573	5 767	4 535	3 404	2 273	1 260
84 000	20 392	14 153	10 308	7 773	5 967	4 685	3 554	2 423	1 360
85 000	20 792	14 503	10 558	7 973	6 167	4 835	3 704	2 573	1 460
86 000	21 192	14 853	10 808	8 173	6 367	4 985	3 854	2 723	1 593
87 000	21 592	15 203	11 058	8 385	6 567	5 135	4 004	2 873	1 743
88 000	21 992	15 553	11 347	8 635	6 767	5 285	4 154	3 023	1 893
89 000	22 392	15 903	11 647	8 885	6 967	5 435	4 304	3 173	2 043
90 000	22 792	16 253	11 947	9 135	7 167	5 585	4 454	3 323	2 193
91 000	23 192	16 603	12 247	9 385	7 367	5 735	4 604	3 473	2 343
92 000	23 592	16 988	12 547	9 635	7 567	5 885	4 754	3 623	2 493
93 000	23 992	17 388	12 847	9 885	7 767	6 035	4 904	3 773	2 643
94 000	24 392	17 788	13 147	10 135	7 967	6 185	5 054	3 923	2 793
95 000	24 792	18 188	13 447	10 385	8 167	6 362	5 204	4 073	2 943
96 000	25 192	18 588	13 747	10 635	8 367	6 562	5 354	4 223	3 093
97 000	25 592	18 988	14 047	10 885	8 567	6 762	5 504	4 373	3 243
98 000	25 992	19 388	14 347	11 135	8 767	6 962	5 654	4 523	3 393
99 000	26 392	19 788	14 647	11 385	8 967	7 162	5 804	4 673	3 543
100 000	26 792	20 188	14 947	11 635	9 167	7 362	5 954	4 823	3 693
105 000	28 971	22 188	16 447	12 885	10 212	8 362	6 704	5 573	4 443
110 000	31 221	24 188	18 171	14 184	11 462	9 362	7 556	6 323	5 193
115 000	33 471	26 188	19 921	15 684	12 712	10 362	8 556	7 073	5 943
120 000	35 721	28 188	21 671	17 184	13 962	11 362	9 556	7 823	6 693
125 000	37 971	30 188	23 584	18 684	15 212	12 539	10 556	8 751	7 443
130 000	40 221	32 188	25 584	20 184	16 462	13 789	11 556	9 751	8 193
135 000	42 471	34 188	27 584	21 839	17 921	15 039	12 556	10 751	8 945
140 000	44 746	36 188	29 584	23 589	19 421	16 289	13 616	11 751	9 945
145 000	47 246	38 188	31 584	25 339	20 921	17 539	14 866	12 751	10 945
150 000	49 746	40 188	33 584	27 089	22 421	18 789	16 116	13 751	11 945
155 000	52 246	42 331	35 584	28 980	23 921	20 157	17 366	14 751	12 945
160 000	54 746	44 581	37 584	30 980	25 507	21 657	18 616	15 943	13 945
165 000	57 246	46 831	39 584	32 980	27 257	23 157	19 866	17 193	14 945
170 000	59 995	49 081	41 584	34 980	29 007	24 657	21 116	18 443	15 945
175 000	62 745	51 331	43 584	36 980	30 757	26 157	22 394	19 693	17 020
180 000	65 495	53 581	45 584	38 980	32 507	27 657	23 894	20 943	18 270
185 000	68 245	55 831	47 584	40 980	34 376	29 174	25 394	22 193	19 520
190 000	71 110	58 081	49 584	42 980	36 376	30 924	26 894	23 443	20 770
195 000	74 110	60 331	51 584	44 980	38 376	32 674	28 394	24 693	22 020

REVENU IMPOSABLE	1 PART	1,5 PART	2 PARTS	2,5 PARTS	3 PARTS	3,5 PARTS	4 PARTS	4,5 PARTS	5 PARTS
200 000	77 110	62 581	53 584	46 980	40 376	34 424	29 894	26 131	23 270
205 000	80 110	64 831	55 691	48 980	42 376	36 174	31 394	27 631	24 520
210 000	83 110	67 118	57 941	50 980	44 376	37 924	32 894	29 131	25 770
215 000	86 223	69 618	60 191	52 980	46 376	39 772	34 592	30 631	27 020
220 000	89 473	72 118	62 441	54 980	48 376	41 772	36 342	32 131	28 368
225 000	92 723	74 618	64 691	56 980	50 376	43 772	38 092	33 631	29 868
230 000	95 973	77 118	66 941	58 980	52 376	45 772	39 842	35 131	31 368
235 000	99 223	79 618	69 191	60 980	54 376	47 772	41 592	36 631	32 868
240 000	102 473	82 118	71 441	62 980	56 376	49 772	43 342	38 260	34 368
245 000	105 723	84 618	73 691	64 980	58 376	51 772	45 168	40 010	35 868
250 000	108 973	87 243	75 941	66 980	60 376	53 772	47 168	41 760	37 368
255 000	112 223	89 993	78 191	69 051	62 376	55 772	49 168	43 510	38 868
260 000	115 473	92 743	80 441	71 301	64 376	57 772	51 168	45 260	40 368
265 000	118 723	95 493	82 691	73 551	66 376	59 772	53 168	47 010	41 928
270 000	121 973	98 243	84 941	75 801	68 376	61 772	55 168	48 760	43 678
275 000	125 223	100 993	87 191	78 051	70 376	63 772	57 168	50 564	45 428
280 000	128 473	103 743	89 491	80 301	72 376	65 772	59 168	52 564	47 178
285 000	131 723	106 665	91 991	82 551	74 376	67 772	61 168	54 564	48 928
290 000	134 973	109 665	94 491	84 801	76 376	69 772	63 168	56 564	50 678
295 000	138 223	112 665	96 991	87 051	78 376	71 772	65 168	58 564	52 428
300 000	141 473	115 665	99 491	89 301	80 376	73 772	67 168	60 564	54 178
305 000	144 723	118 665	101 991	91 551	82 412	75 772	69 168	62 564	55 960
310 000	147 973	121 665	104 491	93 801	84 662	77 772	71 168	64 564	57 960
315 000	151 223	124 665	106 991	96 051	86 912	79 772	73 168	66 564	59 960
320 000	154 473	127 709	109 491	98 301	89 162	81 772	75 168	68 564	61 960
325 000	157 723	130 959	111 991	100 551	91 412	83 772	77 168	70 564	63 960
330 000	160 973	134 209	114 491	102 801	93 662	85 772	79 168	72 564	65 960
335 000	164 223	137 459	117 240	105 051	95 912	87 772	81 168	74 564	67 960
340 000	167 473	140 709	119 990	107 301	98 162	89 772	83 168	76 564	69 960
345 000	170 723	143 959	122 740	109 551	100 412	91 772	85 168	78 564	71 960
350 000	173 973	147 209	125 490	111 864	102 662	93 772	87 168	80 564	73 960
355 000	177 223	150 459	128 240	114 364	104 912	95 772	89 168	82 564	75 960
360 000	180 473	153 709	130 990	116 864	107 162	98 022	91 168	84 564	77 960
365 000	183 723	156 959	133 740	119 364	109 412	100 272	93 168	86 564	79 960
370 000	186 973	160 209	136 490	121 864	111 662	102 522	95 168	88 564	81 960
375 000	190 223	163 459	139 240	124 364	113 912	104 772	97 168	90 564	83 960
380 000	193 473	166 709	142 220	126 864	116 162	107 022	99 168	92 564	85 960
385 000	196 723	169 959	145 220	129 364	118 412	109 272	101 168	94 564	87 960
390 000	199 973	173 209	148 220	131 864	120 662	111 522	103 168	96 564	89 960
395 000	203 223	176 459	151 220	134 364	122 912	113 772	105 168	98 564	91 960
400 000	206 473	179 709	154 220	136 864	125 162	116 022	107 168	100 564	93 960
405 000	209 723	182 959	157 220	139 364	127 412	118 272	109 168	102 564	95 960
410 000	212 973	186 209	160 220	141 864	129 662	120 522	111 382	104 564	97 960
415 000	216 223	189 459	163 220	144 488	131 912	122 772	113 632	106 564	99 960
420 000	219 473	192 709	166 220	147 238	134 237	125 022	115 882	108 564	101 960
425 000	222 723	195 959	169 220	149 988	136 737	127 272	118 132	110 564	103 960
430 000	225 973	199 209	172 445	152 738	139 237	129 522	120 382	112 564	105 960
435 000	229 223	202 459	175 695	155 488	141 737	131 772	122 632	114 564	107 960
440 000	232 473	205 709	178 945	158 238	144 237	134 022	124 882	116 564	109 960
445 000	235 723	208 959	182 195	160 988	146 737	136 272	127 132	118 564	111 960
450 000	238 973	212 209	185 445	163 738	149 237	138 522	129 382	120 564	113 960
455 000	242 223	215 459	188 695	166 488	151 737	140 772	131 632	122 564	115 960
460 000	245 473	218 709	191 945	169 238	154 237	143 022	133 882	124 742	117 960
465 000	248 723	221 959	195 195	171 988	156 737	145 272	136 132	126 992	119 960
470 000	251 973	225 209	198 445	174 775	159 237	147 522	138 382	129 242	121 960
475 000	255 223	228 459	201 695	177 775	161 737	149 772	140 632	131 492	123 960
480 000	258 473	231 709	204 945	180 775	164 237	152 022	142 882	133 742	125 960
485 000	261 723	234 959	208 195	183 775	166 737	154 272	145 132	135 992	127 960
490 000	264 973	238 209	211 445	186 775	169 237	156 609	147 382	138 242	129 960
495 000	268 223	241 459	214 695	189 775	171 737	159 109	149 632	140 492	131 960
500 000	271 473	244 709	217 945	192 775	174 485	161 609	151 882	142 742	133 960
505 000	274 723	247 959	221 195	195 775	177 235	164 109	154 132	144 991	135 960
510 000	277 973	251 209	224 445	198 775	179 985	166 609	156 382	147 242	138 103
515 000	281 223	254 459	227 695	201 775	182 735	169 109	158 632	149 492	140 353
520 000	284 473	257 709	230 945	204 775	185 485	171 609	160 882	151 742	142 603
525 000	287 723	260 959	234 195	207 775	188 235	174 109	163 132	153 992	144 853
530 000	290 973	264 209	237 445	210 775	190 985	176 609	165 382	156 242	147 103
535 000	294 223	267 459	240 695	213 931	193 735	179 109	167 632	158 492	149 353
540 000	297 473	270 709	243 945	217 181	196 485	181 609	169 882	160 742	151 603
545 000	300 723	273 959	247 195	220 431	199 235	184 109	172 132	162 992	153 853
550 000	303 973	277 209	250 445	223 681	201 985	186 609	174 382	165 242	156 103
555 000	307 223	280 459	253 695	226 931	204 735	189 109	176 632	167 492	158 353
560 000	310 473	283 709	256 945	230 181	207 485	191 609	178 982	169 742	160 603
565 000	313 723	286 959	260 195	233 431	210 330	194 109	181 482	171 992	162 853
570 000	316 973	290 209	263 445	236 681	213 330	196 609	183 982	174 242	165 103
575 000	320 223	293 459	266 695	239 931	216 330	199 109	186 482	176 492	167 353
580 000	323 473	296 709	269 945	243 181	219 330	201 733	188 982	178 742	169 603
585 000	326 723	299 959	273 195	246 431	222 330	204 483	191 482	180 992	171 853
590 000	329 973	303 209	276 445	249 681	225 330	207 233	193 982	183 242	174 103
595 000	333 223	306 459	279 695	252 931	228 330	209 983	196 482	185 492	176 353
600 000	336 473	309 709	282 945	256 181	231 330	212 733	198 982	187 742	178 603
605 000	339 723	312 959	286 195	259 431	234 330	215 483	201 482	189 992	180 853
610 000	342 973	316 209	289 445	262 681	237 330	218 233	203 982	192 242	183 103
615 000	346 223	319 459	292 695	265 931	240 330	220 983	206 482	194 492	185 353
620 000	349 473	322 709	295 945	269 181	243 330	223 733	208 982	196 742	187 603
625 000	352 723	325 959	299 195	272 431	246 330	226 483	211 482	198 992	189 853
630 000	355 973	329 209	302 445	275 681	249 330	229 233	213 982	201 355	192 103
635 000	359 223	332 459	305 695	278 931	252 330	231 983	216 482	203 855	194 353
640 000	362 473	335 709	308 945	282 181	255 418	234 733	218 982	206 355	196 603
645 000	365 723	338 959	312 195	285 431	258 668	237 483	221 482	208 855	198 853
650 000	368 973	342 209	315 445	288 681	261 918	240 233	223 982	211 355	201 103
655 000	372 223	345 459	318 695	291 931	265 168	242 983	226 482	213 855	203 353
660 000	375 473	348 709	321 945	295 181	268 418	245 885	228 982	216 355	205 603
665 000	378 723	351 959	325 195	298 431	271 668	248 885	231 730	218 855	207 853
670 000	381 973	355 209	328 445	301 681	274 918	251 885	234 480	221 355	210 103
675 000	385 223	358 459	331 695	304 931	278 168	254 885	237 230	223 855	212 353
680 000	388 473	361 709	334 945	308 181	281 418	257 885	239 980	226 355	214 603
685 000	391 723	364 959	338 195	311 431	284 668	260 885	242 730	228 855	216 853
690 000	394 973	368 209	341 445	314 681	287 918	263 885	245 480	231 355	219 103
695 000	398 223	371 459	344 695	317 931	291 168	266 885	248 230	233 855	221 353
700 000	401 473	374 709	347 945	321 181	294 418	269 885	250 980	236 355	223 728
705 000	404 723	377 959	351 195	324 431	297 668	272 885	253 730	238 855	226 228
710 000	407 973	381 209	354 445	327 681	300 918	275 885	256 480	241 355	228 728
715 000	411 223	384 459	357 695	330 931	304 168	278 885	259 230	243 855	231 228
720 000	414 473	387 709	360 945	334 181	307 418	281 885	261 980	246 355	233 728
725 000	417 723	390 959	364 195	337 431	310 668	284 885	264 730	248 855	236 228
730 000	420 973	394 209	367 445	340 681	313 918	287 885	267 480	251 355	238 728
735 000	424 223	397 459	370 695	343 931	317 168	290 885	270 230	253 855	241 228
740 000	427 473	400 709	373 945	347 181	320 418	293 885	272 980	256 355	243 728
745 000	430 723	403 959	377 195	350 431	323 668	296 904	275 730	258 978	246 228
750 000	433 973	407 209	380 445	353 681	326 918	300 154	278 480	261 728	248 728
755 000	437 223	410 459	383 695	356 931	330 168	303 404	281 440	264 478	251 228
760 000	440 473	413 709	386 945	360 181	333 418	306 654	284 440	267 228	253 728
765 000	443 723	416 959	390 195	363 431	336 668	309 904	287 440	269 978	256 228
770 000	446 973	420 209	393 445	366 681	339 918	313 154	290 440	272 728	258 728
775 000	450 223	423 459	396 695	369 931	343 168	316 404	293 440	275 478	261 228
780 000	453 473	426 709	399 945	373 181	346 418	319 654	296 440	278 228	263 728
785 000	456 723	429 959	403 195	376 431	349 668	322 904	299 440	280 978	266 228
790 000	459 973	433 209	406 445	379 681	352 918	326 154	302 440	283 728	268 728
795 000	463 223	436 459	409 695	382 931	356 168	329 404	305 440	286 478	271 228
800 000	466 473	439 709	412 945	386 181	359 418	332 654	308 440	289 228	273 728

	La ligne*	La ligne T.T.C
OFFRES D'EMPLOI	83,00	98,44
DEMANDES D'EMPLOI	25,00	29,65
IMMOBILIER	56,00	66,42
AUTOMOBILES	56,00	66,42
AGENDA	56,00	66,42
PROP. COMM. CAPITAUX	164,00	194,50

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	47,00	55,74
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,60
IMMOBILIER	36,00	42,70
AUTOMOBILES	36,00	42,70
AGENDA	36,00	42,70

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions



DIRECTIONS . DIRECTIONS . DIRECTIONS

Fonctions Nationales et Internationales

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

emplois internationaux

(et départements d'Outre Mer)

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

organise deux concours généraux sur épreuves, en vue de constituer une *réserve de recrutement* d'

ADMINISTRATEURS et ADMINISTRATEURS ADJOINTS

(de sexe masculin ou féminin).

dans les domaines couvrant:

- la macroéconomie, *l'économie d'entreprise et l'analyse de marché*;
- la statistique;
- *le budget, gestion et contrôle budgétaire*, comptabilité, audit.

Principales conditions d'admission :

- posséder la nationalité d'un pays membre des Communautés européennes;
- posséder la *connaissance* approfondie d'une des langues des Communautés européennes (allemand, anglais, danois, français, grec, italien, néerlandais) et la connaissance *satisfaisante* d'une deuxième de ces langues.

administrateurs

- être né après le 1.2.1948;
- posséder un diplôme de fin d'études universitaires en rapport avec les domaines du présent concours;
- avoir une expérience professionnelle postuniversitaire de *deux ans au moins* en rapport avec les différents secteurs d'activités de la Commission.

administrateurs adjoints

- être né après le 1.2.1951;
- posséder un diplôme de fin d'études universitaires en rapport avec les domaines *du* présent concours, obtenu après le 1.1.1981.

Dans le cadre de sa politique *générale de promotion de la condition féminine* et d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes, la Commission souhaite une participation importante de candidatures féminines.

Pour obtenir les avis de concours, ainsi que l'acte de candidature *obligatoire*, *écrire de* préférence sur carte postale en rappelant la référence COM/A/403-404 aux adresses suivantes:

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

- Division Recrutement, 200 rue de la Loi, B-1049 Bruxelles,

ou

- *Bureau de Presse et d'Information des CE*, 61 rue des Belles-Feuilles, F-75782 Paris Cedex 16.

DATE LIMITE POUR L'INTRODUCTION DES CANDIDATURES : 15 MARS 1984 à 12 H.

cadres de gestion



Casablanca

الخطوط الملكية المغربية

royal air maroc

ROYAL AIR MAROC souhaite renforcer ses structures et recherche des diplômés de **nationalité marocaine** pour les domaines suivants :

finance	*Réf. 10471/M*
contrôle de gestion	*Réf. 10472/M*
comptabilité	*Réf. 10473/M*
gestion du personnel	*Réf. 10474/M*

Les candidats sont des débutants ou ont déjà une première expérience professionnelle acquise si possible en entreprise internationale, cabinet d'expertise comptable, d'audit, etc. *Ils sont diplômés de l'enseignement supérieur (exemple : Ecole de gestion et DECS; Ecole d'ingénieur complétée par une formation de gestion).*

Lieu de travail : Casablanca. Les premiers entretiens auront lieu à Paris.

Ecrire avec CV. et prétentions en précisant la référence du poste à M. Besson, Sema-Sélection : Centre Metra 16/18, rue Barbès 92126 MONTROUGE.

MEMBRE DE SYNTEC

sema selection Paris Lille Lyon Marseille Toulouse

Bureau scientifique marocain

CASABLANCA

Cherche

Pharmacien

Pour assurer la coordination entre le siège social et deux usines locales dans les domaines production, G.M.P., logistique, approvisionnement...

Doté d'une large autonomie, il dépendra directement du Manager local.

Le candidat aura acquis au cours d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans de très bonnes compétences dans le domaine de la production pharmaceutique moderne. Il possède des qualités de meneur d'hommes et un sens de la diplomatie élevé.

Connaissance de l'Anglais indispensable.
Rémunération en fonction de l'expérience passée.
Possibilités d'évolution de carrière.
Poste à pourvoir dès le 1er Avril 1984.
Lieu de Résidence : CASABLANCA

Merci d'adresser un curriculum-vitae manuscrit et détaillé + une photo récente sous Réf. 950 à CURRICULUM - 26 rue du 4 Septembre 75002 PARIS qui transmettra en toute confidentialité.

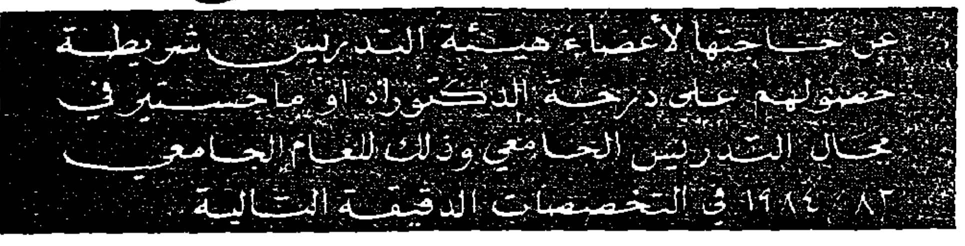
emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

Cette offre d'emploi s'adresse à des universitaires arabisants pour enseigner à l'université AL FATEH, Tripoli, Libye.

تعلن

جامعة الفاتح



١ـ علم نفس تربوي
٢ـ اختبارات ومقاييس
٣ـ صحة نفسية
٤ـ طرق بحث
٥ـ علم النفس العام
٦ـ احصاء تربوي
٧ـ توجيه ارشاد
٨ـ قياس وتقويم

المرتبات لاعضاء هيئة التدريس بعقود

الدرجة	بداية المربوط السنوي للوظيفة	نهاية المربوط السنوي للوظيفة	العلاوة السنوية	عددها
استاذ	٨٦٤٠ د.ل.	٩٧٢٠ د.ل.	١٨٠ د.ل.	٦
استاذ مشارك	٧٥٦٠ د.ل.	٨٦٤٠ د.ل	١٨٠٠ د.ل.	٦
استاذ مساعد	٦٨٤٠ د.ل.	٧٥٦٠ د.ل.	١٢٠ د.ل.	٦
محاضر	٦٢٤٠ د.ل.	٦٨٤٣ د.ل.	١٠٠ د.ل.	٦
محاضر مساعد	٥٢٦٥ د.ل.	٦٢٣٧ د.ل.	١٦٢ د.ل.	٦

أهم شروط التعاقد

١ — تعتبر السنة الأولى من العقد سنة تجريبية لكل من الطرفين .

٢ — تبدا السنة الدراسية عادة في اول سبتمبر وتنتهي بنهاية اغسطس مع بداية العطلة الصيفية التي تحدد من قبل الكلية .

٣ — تدفع الجامعة تذاكر سفر بالطائرة وبالدرجة السياحية لعضو هيئة التدريس وزوجته و (٤) من اطفاله دون سن الثامنة عشر ويكون الحجز من بلد التعاقد الى طرابلس او دفع ثمنها في حالة عدم الحصول عليها لاول مرة .

٤ — تدفع الجامعة ٢٥٪ من قيمة التذكرة للعفش الزائد مرتين في اول العقد وعند انتهائه .

٥ — تعفى تذاكر السفر من الضرائب .

٦ — يخضع مرتب عضو هيئة التدريس للضرائب المعمول بها داخل الجماهيرية .

٧ — تتكفل الجامعة بتوفير السكن لعضو هيئة التدريس سواء متزوجاً او اعزب طيلة فترة التعاقد .

٨ — يستحق عضو هيئة التدريس كل سنة تذاكر سفر على حساب الجامعة له ولاسرته حسب بند (٣) .

٩ — يمنح عضو هيئة التدريس عند انتهاء علاقته الوظيفية مكافاة شهرين عن سنتي الخدمة الاولى وثلاثة اشهر عن السنوات اللاحقة عند انتهاء العقد .

١٠ — لعضو هيئة التدريس وزوجته واولاده حق العلاج الطبي مجانا في المستشفيات العامة بالجماهيرية ومستوصف الجامعة .

١١ — في حالة انهاء العقد اثناء السنة التجريبية يستحق عضو هيئة التدريس مكافاة وتذاكر لهولاسرته مع ٢٥٪ من قيمة التذاكر للعفش الزائد .

١٢ — في حالة انهاء العقد من طرف عضو هيئة التدريس قبل موعده ودون اخطار الجامعة بذلك لا يستحق اية مكافأة او تذاكرسفر .

١٣ — على عضو هيئة التدريس الذي يتم التعاقد معه احضار شهادة الخلو من الامراض المعدية وشهادة الخلو من السوابق .

١٤ — علاوة السكن لا تتجاوز مائة دينار ليبي .

١٥ — ٥٠٠ دينار مصاريف تعليم الاطفال اذا كانوا يدرسون بمقابل خارج الجماهيرية دون سن الثامنة عشر وبمراعاة ان يحضروا ما يثبت ذلك مصدقا عليه من المكاتب الشعبية او مكاتب الاخوة .

١٦ — يقدم المتعاقد كتابيا بما يفيد عدم تعاقده مع اية جهة اخرى داخل الجماهيرية ويتحمل نتائج ذلك اذا ما اخل بهذا الشرط .

الكتابة الى ادارة الجامعة أو الاتصال بالمكاتب الشعبية ومكاتب الأخوة العربية الليبية

emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

IBM IBM IBM IBM IBM

POUR SON CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SITUÉ A LA GAUDE PRÈS DE NICE
(Développement de produits de télécommunication)

Recherche pour son Contrôle de Gestion

UN JEUNE CADRE FINANCIER

- H.E.C. – E.S.S.E.C – E.S.C.P., débutant ou ayant une courte expérience.
- Ce poste nécessite une bonne connaissance de la langue anglaise. Il implique des stages ou missions de longue durée en France ou à l'étranger, notamment aux Etats-Unis.

Une personnalité de valeur pourra accéder à des responsabilités techniques et humaines à haut niveau au sein de la Compagnie IBM.

Envoyez candidature détaillée à : PH. ROUGIER Service du Personnel – IBM FRANCE – 06610 LA GAUDE.

MASH

IBM IBM IBM IBM IBM



Le leader mondial de l'outillage électroportatif est présent dans 50 pays du globe et gère plus de 20 000 personnes. La Société Française (1200 personnes ; 2 usines ; C.A. 850 M.F.) occupe une position prépondérante au sein de la structure européenne. Réputée pour le dynamisme de sa politique marketing, elle recherche pour cette activité et pour son siège près de Lyon :

2 CHEFS DE PRODUITS

Rendant compte à un Directeur Marketing, ils assureront la responsabilité de la gestion de lignes de produits relevant de l'outillage grand public ou de la gamme «professionnelle».
Ces opportunités s'adressent à de jeunes candidats justifiant d'une formation de type H.E.C., E.S.S.E.C., SUP. DE CO. ou INGENIEUR + ISA ou CESMA.
Une première expérience significative acquise en marketing et/ou vente est indispensable. La dimension internationale de la société implique des contacts divers et de haut niveau qui rendent nécessaire une bonne maîtrise de la langue anglaise.

Ecrire sous réf. 773 avec C.V. et prétentions à BLACK & DECKER à l'attention de C. NICOLAZZI B.P. 0633 - 69239 LYON CEDEX 02

INDUSTRIEL et EXPORTATEUR

Afin d'assister nos FILIALES COMMERCIALES aux ETATS-UNIS, GRANDE-BRETAGNE, BENELUX et ALLEMAGNE, nous recherchons notre

ADJOINT AU DIRECTEUR FINANCIER

E.S.C. ou similaire + D.E.C.S. souhaité

Personne de contact, vous apporterez sur le terrain un soutien efficace permanent.
Les budgets, les statistiques, la gestion des stocks seront parmi vos tâches prioritaires, ainsi que la mise en place des procédures informatisées.
Bien sûr, vous parlez ANGLAIS, peut-être même ALLEMAND et vous avez acquis une première expérience de quelques années. La connaissance des relations siège - centres de profits serait appréciée.
Ce poste, situé à DIJON, au sein d'une EQUIPE PARTICULIEREMENT DYNAMIQUE, nécessite une présence dans les filiales de 50% de votre temps.
Position cadre et salaire intéressant.
Adresser lettre manuscrite + C.V. + photo et salaire actuel sous réf. 1354.
La déontologie de notre profession garantit toute discrétion.

RESULTATS
CONSEIL EN RECRUTEMENT
7 place Darcy - BP 1388 - 21051 DIJON Cedex

La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville recherche le

Responsable de son Service Expansion Economique

A ce titre, il sera plus particulièrement chargé des problèmes :
- d'expansion industrielle (gestion de zones industrielles, usines- relais, *recherche d'investisseurs*)
- de développement touristique de la circonscription (relations avec organismes variés : équipement, tourisme, syndicat mixte)
- de communication interne (lettre de liaison)
- *et externe (presse, radio, télé).*

Ce poste conviendrait à un candidat de formation supérieure (E.S.S.E.C. - E.S.C.A.E.), ayant quelques années d'expérience en entreprise.

Des qualités d'organisation, un excellent contact humain et le goût du travail en équipe sont indispensables pour réussir dans ce poste. Le candidat devra également posséder une certaine aisance rédactionnelle.

Adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et rémunération actuelle) en précisant la référence **M 734** à

LEVI TOURNAY

APRODI 87-89 avenue Kléber 75784 Paris Cedex 16

SUD-OUEST
IMPORTANTE SOCIETE INDUSTRIELLE
(fabrication de biens intermédiaires. leader sur son marché, CA 350 MF) recherche

Chef Service
(rattaché à D.G.)
contrôle gestion-finances

Chargé de :
- l'élaboration des budgets et objectifs de gestion C.T. et M.T.
- gérer la politique de gestion financière
- mettre en place et animer la direction par objectifs des divers centres de responsabilités
- proposer des actions optimisant les resultats
- *adapter les moyens informatiques au nouveau* système de gestion participative.

Devra :
- être diplômé grande école de gestion ou DECS
- expérience de plusieurs années (7 à 8 ans) *fonction identique dans entreprise de taille comparable* ou cabinet d'audit, avec utilisation de systèmes informatiques (IBM 34 ou 38).

Ecrire avec CV complet et prétentions sous réf. 87878 à CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.



180 000 F
Bretagne Ouest

De formation juriste (*Licence, Maîtrise*), *des qualités relationnelles affirmées*, vous avez une expérience de la fonction personnel en entreprise, de préférence industrielle.
Filiale d'un groupe notoirement connu, nous sommes une société performante fabriquant des matériels de télécommunications. Notre effectif cadres, *ingénieurs et techniciens s'accroît régulièrement.*
Notre évolution crée de nouveaux besoins. En plus des composantes déjà existantes au sein de notre Direction du Personnel, nous intégrons un juriste en droit du travail, plus spécialement chargé de mettre en place et de développer les structures administratives liées *à la fonction Personnel (procédures, gestion sociale...).* Sous l'autorité du Directeur du Personnel, il exercera sa compétence spécifique tant auprès du siège social où il est basé que des unités décentralisées.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V., photo, rémunération) en précisant sur l'enveloppe la référence 2817 à

MEDIA PA. 9, Bd des Italiens, 75002 Paris *qui transmettra*

MEDIA PA

Important cabinet de CONSEILS implanté dans le NORD recherche

FISCALISTE CONFIRME

- Pratique professionnelle *3 ans minimum*
- Formation comptable souhaitée.

Poste comportant de larges perspectives tant au plan des responsabilités que de la rémunération.

Adresser lettre manuscrite, CV détaillé, photo et prétentions sous référence 3563 à Pierre Mulot Publicité - 39 rue de l'Arcade 75008 PARIS, qui transmettra.

pmp

INFORMATIS-TÉLÉCOM
PARIS-PROVINCE
Pour d'importants projets TÉLÉCOM 1. VIDÉOTEX de systèmes de réseaux de télécom au niveau national.

INGÉNIEURS-SYSTÈMES
Bonne expérience en logiciel des transmissions par paquets. L'expérience des protocoles HDLC, X25, SNA, TRANSPAC est appréciée.

INGÉNIEURS-SYSTÈMES
PROCESSUS INDUSTRIELS SOLAR-MITRA-PDP-MICRO

INGÉNIEURS-TÉLÉPHONE
AYANT BONNE EXPÉRIENCE EN TÉLÉPHONIE TEMPORELLE.

Projets exceptionnels par leurs intérêts.
28, r. Daubenton-5e. 337-99-22.

UN TRÈS IMPORTANT GROUPE FRANÇAIS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
propose, pour la gestion administrative de plusieurs filiales, une situation évolutive à un

JEUNE CONTRÔLEUR DE GESTION

Ce poste implique une participation active à tous les aspects du contrôle de gestion en *collaboration directe avec le Dirigeant de* ces filiales.
Cette fonction attrayante par sa polyvalence conviendrait à jeune diplômé ESSEC, ESCP, Maîtrise de Gestion ou équivalent, ayant au moins une première expérience du contrôle de gestion dans une société industrielle.

Lieu de travail : Tours.

*Ecrire sous **référence 3.974 M** à* **PUBLI-PANEL**, 20, rue Richer, 75441 Paris Cedex 09, qui transmettra.

emplois internationaux



(et départements d'Outre Mer)

génie climatique et gestion d'énergie

Filiale autonome d'un groupe anglo-saxon très important (C.A. 10 milliards de dollars), nous souhaitons confier la responsabilité entière de l'Europe du Sud à un

export manager

Nous évoluons sur le marché des économies d'énergie, en croissance *constante ; nous traitons* avec les distributeurs spécialisés dans le chauffage et la climatisation et souhaitons développer le marché OEM. Votre formation d'électronicien, votre *connaissance de la vente à l'export et vos idées nouvelles appropriées* au marketing dans ce secteur d'activité sont les gages de votre réussite. Vous êtes parfaitement autonome, vous parlez couramment l'anglais, voire une ou deux autres langues et possédez un sens développé du commerce *appliqué à la technique.* L'évolution *prévue des* lignes de produits, constitue une réelle opportunité pour un candidat de valeur. Si cette proposition vous intéresse adressez votre C.V., photo, salaire actuel à notre conseil chargé de cette recherche - 15, rue du Louvre 75001 PARIS. Tél.: (1) 233 09 27. L'équipe en place (USA - Extrême-Orient - Hollande - Suède - Australie - Angleterre) sera heureuse de vous accueillir.

Curriculum



nervet pont conseil

JEUNE CHEF DE PRODUIT

Articles de papeterie grand public ESC ou similaire + une première expérience (ou stage approfondi) de marketing axé sur le produit.

Ce poste dynamique, très autonome, est proposé par une société (2 usines) basée dans une grande ville de l'Est à un (e) jeune diplômé (e) de l'enseignement supérieur commercial ou économique ayant une première expérience même courte (éventuellement stage) de la gestion « marketing » d'une ligne de produits grand public.

Relevant directement de la D.G., il sera chargé de rénover complètement, faire évoluer et gérer une importante gamme d'articles de papeterie, (CA 100.000.000 F) en liaison avec la fabrication et la vente.

Poste stable permettant l'évolution.
Logement facilité.

Adr. C.V. dét. ss réf. 1074 à seletec Conseil 67009 STRASBOURG CEDEX

Importante Industrie *en expansion* Produits Modernes pour le bâtiment à Strasbourg recherche

JEUNE CADRE EXPORT
ESCE - ESC - formation export ou similaire

- Disposant d'une expérience de l'exportation de 3 à 5 ans, parlant bien l'anglais et l'espagnol.
- Mission :
  - Développement et gestion de nouveaux marchés d'exportation.
  - Missions ponctuelles dans le monde entier.
- Voiture de fonction type R9.
- Larges possibilités d'avenir liées à la volonté exportatrice de la DG.

Adr CV dét. ss réf. 1058-01 à

SELETEC Conseil 67009 STRASBOURG CEDEX

ASSOCIATION « LES AMIS DU CINÉMA » recherche

ANIMATEUR PROGRAMMATEUR

Salle Art et Essai. Env. C.V. et photo : Cinéma Chanteclaire 73440 UGINE. (79) 31-81-28.

CIT Alcatel

recherche pour son usine de **CIRCUITS IMPRIMES** de COUTANCES (Manche)

LE RESPONSABLE METHODES

(AM ou équivalent)

Le titulaire assumera la fonction de *responsable dans les domaines suivants:*

- METHODES PRODUITS
- PREPARATION FABRICATION
- METHODES DE FABRICATION

Pour ce poste, une expérience en service *méthodes* et la connaissance de l'anglais sont souhaitées.

Adresser votre CV avec photo et prétentions, en rappelant la référence AS/MET à CIT ALCATEL - Service Recrutement et Orientation 10, *rue* Latécoère 78140 VELIZY VILLACOUBLAY Cedex.

هكذا من الأصل



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

Crouzet recrute ses ingénieurs de demain

ingénieur, responsable de l'industrialisation

Dans nos secteurs télécommunications (téléphonie publique) *ou systèmes de paiement (terminaux points de vente, traitement de chèques...)*, ce chef de service assure la synthèse *de l'industrialisation d'une famille* de produits. *Il* anime une équipe d'ingénieurs responsables de produits qui lancent les approvisionnements, mettent en place les moyens, etc.
Il participe à la conception des produits dans les équipes projets.

Nous recherchons pour cette création de poste rendue nécessaire par notre expansion, un ingénieur généraliste ayant acquis environ cinq ans d'expérience en bureau d'études ou en service méthodes.
(réf. 17001)

ingénieur, responsable des bancs d'essai

Dans notre division terminaux et systèmes, cet ingénieur est responsable de la définition, de l'étude, de la mise au point des bancs d'essais pour des produits électromécaniques ou électroniques (terminaux, systèmes de péage, publiphones). Il *anime un groupe de techniciens de haut niveau. Il propose une* politique de tests pour nos produits futurs.

Nous recherchons, pour cette création de poste, un ingénieur électronicien ayant acquis trois ans d'expérience et souhaitant voir progresser sa carrière.
(réf. 17002)

Postes à pourvoir à Valence

Crouzet

Adresser votre lettre de candidature et votre CV au responsable du recrutement, Crouzet S.A., 26027 Valence cedex en précisant la référence choisie.

INGENIEURS

ELECTRONICIENS ET INFORMATICIENS

Vous êtes passionné par la recherche et la micro-informatique, vous avez une première experience en la matière (2 à 3 ans) et souhaitez évoluer à court terme vers des fonctions de **Chef de Projet.**

Notre laboratoire de **GRENOBLE** compte plus de 90 Ingenieurs et nous avons aujourd'hui des projets ambitieux qui portent d'une part ***sur le traitement du signal et de la parole (synthèse et reconnaissance)*** d'autre part **sur le développement d'applications sur micro-ordinateurs *dans les domaines aussi variés que le vidéotex, les liaisons téléphoniques ou la messagerie vocale.***

Pour faire acte de candidature écrire sous référence *050 M* à Françoise MOULINJEUNE Service Recrutement - HEWLETT-PACKARD 5, avenue Raymond Chanas - 38320 EYBENS.



AFFLUENTS

PONT-A-MOUSSON S.A.

recherche pour son Usine de CHALON-sur-SAONE (fabrication d'équipements),
qui sera prochainement filialisée,

RESPONSABLE INFORMATIQUE

Il recense les besoins, les traduit en projets d'organisation, réalise les applications, anime et dirige l'équipe informatique sur le site.
Le poste requiert de l'imagination, une bonne capacité d'animation et de dialogue.
Rattaché à la Direction de l'Usine, il agira sous le contrôle et avec l'aide de la Direction Informatique Centrale de la Société.

ANALYSTE-PROGRAMMEUR

Formation : DUT Informatique.
Débutant ou ayant déjà une expérience.
Dégagé des obligations militaires.
Formation complémentaire assurée.
Les rémunérations seront fonction de l'expérience.

Curriculum vitaë à adresser à : M. Etienne de RAVINEL
PONT-A-MOUSSON S.A. - 4X - 54017 NANCY CEDEX.

Jeunes Cadres Financiers

RENNES - LILLE - STRASBOURG - TOULOUSE - BORDEAUX

Organisme de réputation nationale, nous commercialisons une gamme complète de services destinés à financer les investissements des entreprises et maîtres d'ouvrages du BTP et des Transports.
Au sein de nos délégations régionales, les cadres que nous recrutons devront, sur leurs secteurs, développer le portefeuille de clientèle, analyser les besoins en financement des entreprises, monter les dossiers de crédits, promouvoir nos produits et notre image auprès de nos partenaires - banques, organismes professionnels, administrations, etc... *Une mission passionnante mais difficile* que nous ne confierons qu'à de jeunes diplômés (*maîtrise de gestion*, ESC ou *équivalent) débutants ou justifiant d'une première experience (par* exemple en analyse financière, en commercialisation de produits...), et attirés par une carrière commerciale.
La mobilité géographique est bien sûr indispensable.

Merci d'adresser candidature motivée en précisant l'affectation de votre choix sous référence 4607 à DESSEIN — 69, rue de Provence 75009 PARIS. Les contacts auront lieu localement et au siège parisien.

DESSEIN

Un important groupe industriel français du secteur de la Mécani*que Lourde, exportant plus de 60% de ses fabrications* recherche pour l'une de ses usines située en région Rhône-Alpes.

Le Responsable de son service électrique

Il sera chargé de l'élaboration des plans d'investissements et de *gros entretiens.*
Il aura la responsabilité de la conception et de la mise en place *des nouvelles installations nécessaires au développement* de la division. Le poste pourrait convenir à un jeune ingénieur débutant, diplômé d'une école d'électricité (ENSIEG - ENSEEIHT - HEI - ESME/SUDRIA) ou à un jeune ingénieur ayant une première expérience industrielle réussie. Il possédera d'excellentes qualités relationnelles qui lui faciliteront les nombreux échanges qu'il devra avoir avec les services de production de l'Usine, les *Directions Fonctionnelles* de la Société, les fournisseurs et les différents organismes professionnels.

L'importance du Groupe lui permettra d'envisager de larges possibilités d'évolution.

Adresser lettre de candidature avec indication de la rémunération actuelle ou souhaitée, sous réf. 34426 à HAVAS CONTACT, *1, place du Palais-Royal*, 75001 PARIS.

HAVAS CONTACT

SOCIETE D'IMPORTANCE NATIONALE
bien positionnée sur un marché en développement et sûr
recherche pour ses Directions Régionales des

FUTURS RESPONSABLES ADMINISTRATIFS ET COMPTABLES

Vous êtes diplômé de l'enseignement supérieur *(DECS, SUP de CO, option comptabilité - contrôle* de gestion ou équivalent). Après une période de formation et de stages dans plusieurs de nos établissements, vous devrez être en mesure de prendre en charge toutes les questions autres que techniques qui se posent en Direction Régionale.
Ultérieurement, sous l'autorité du Directeur et en liaison avec les services centraux du siège, vous aurez pour missions principales :
- le suivi et le contrôle de la comptabilité
- l'établissement des situations périodiques, des déclarations sociales, fiscales ...
- la gestion du personnel
- la connaissance et la pratique de l'informatique décentralisée et conversationnelle sont indispensables
- anglais apprécié.

Une première expérience (deux ans maxi) n'est pas indispensable mais sera bienvenue.

Les postes à pourvoir sont basés dans des villes moyennes de Province.

Disponibilité pour une mutation ultérieure dans d'autres régions, ou l'étranger souhaitée.

Adresser votre candidature manuscrite, C.V. détaillé, photo et prétentions sous ref. 83638 à CONTESSE PUBLICITE - 20, Av. Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

SOCIETE DE SERVICES LARGEMENT IMPLANTEE EN PROVINCE recherche pour **CENTRE, BOURGOGNE** et **PAYS DE LOIRE**

juristes en droit social

ayant pratique des problèmes de gestion du Personnel (2 ans minimum).
Discrétion garantie.

Envoyer lettre manuscrite + C.V. + photo s / réf. 3766 à

INTER P.A., BP 508 - 75066 PARIS Cedex 02
qui transmettra.

Ministère de la Défense
Groupement Industriel des Armements Terrestres
recherche pour son établissement d'Etudes et de Fabrications de Bourges (18)

UN INGENIEUR «MECANICIEN»

qui pourrait être intégré dans une équipe de quelques *ingénieurs du secteur recherche et développement d'armes ou* de munitions.
Son profil :
- jeune ingénieur diplômé d'une grande école (formation de *base mécanique)*
- intéressé par des activités de pointe, de la recherche appliquée au développement
- expérience de quelques années souhaitée.

UN INGENIEUR «ENVIRONNEMENT DE LA VENTE»

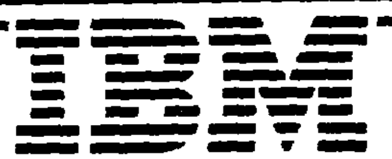
Cet ingénieur participera à :
- la mise en place et le suivi des méthodes, des procédures et des moyens visant à *l'amélioration du service après vente* des produits fabriqués par le GIAT,
- *l'animation d'une équipe* de techniciens assurant le soutien technique après vente auprès des différents clients français ou étrangers.

Ce poste exige une bonne disponibilité (déplacements fréquents). Il conviendrait à un ingénieur de formation mécanique ayant déjà une expérience technico-commerciale.

Adresser lettre manuscrite et curriculum vitae, photo et rémunération souhaitée à :
Monsieur le Directeur de l'EFAB
6, route de Guerry - BP 705 et 713
18015 BOURGES cedex

LEVI TOURNAY

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS



DIVISION INSPECTION
recherche JEUNES DIPLÔMÉS

INGÉNIEURS/MAÎTRISES

• ÉLECTRONIQUE • ÉLECTROTECHNIQUE
• ÉLECTROMÉCANIQUE

Pour ses activités d'intervention tout au long de la vie de nos grands et moyens ordinateurs chez nos clients :
– Mise en service – Assistance technique
– Modifications du matériel – Conseils.

Une formation approfondie sur nos produits est assurée dès l'accueil.

Les candidats devront être dégagés des obligations du service national.

Si vos connaissances, vos qualités de contact, vos aspirations correspondent à nos propositions, adresser lettre et C.V.
– IBM France – Recrutement inspection
– Tour Septentrion, 20 Avenue Prothin, 92081 Courbevoie.

MASH

PME PARIS XV, filiale d'un Groupe Européen Electronique,
crée un poste de

CONTROLEUR FINANCIER ou DE GESTION

200.000 F et +

Répondant directement auprès de la Direction et animant au départ trois collaborateurs, il devra élaborer et mettre en place l'ensemble des *systèmes de gestion et diriger les activités qu'il aura organisées* : finances, informatique, comptabilité générale et analytique, contrôle de gestion, administration du personnel.

Poste évolutif conviendrait à un candidat de formation supérieure (ESCAE et / ou DECS ou équivalent) ayant 5 à 8 ans d'expérience de gestion, *acquise si possible dans une multinationale, maîtrisant les outils informatiques*, ayant qualités marquées d'autonomie, dynamisme et rigueur. Connaissance de l'anglais et / ou allemand appréciée.

Ecrire sous la nº 8663 à **PIERRE LICHAU S.A.**, BP 220, 75063 PARIS Cédex 02 qui transmettra.

Betel Ingenierie
(GROUPE MORIA)

recrute pour ses départements
« Logiciels de Base »
et
« Téléinformatique »

DES INGÉNIEURS

(SUP. AÉRO, SUPELEC, A.M., ENSIMAG, INSA...)

Une première expérience est souhaitée.

Ecrire avec C.V. et prétentions au :
23, rue de la Paix, 75002 PARIS.

CIT Alcatel

RECHERCHE POUR SON UNITE DE CONCEPTION DE CIRCUITS INTEGRES DE COURTABOEUF (près d'Orsay)

ingénieurs logiciel scientifique

Pour développer et maintenir sur VAX 11/780 des logiciels de C.A.O. pour circuits intégrés V.L.S.I. Stage C.A.O. souhaité. référence GP/IL

ingénieurs électroniciens

Pour prendre en charge la conception de circuits intégrés spécifiques (CMOS, NMOS, bipolaire). référence GP/IC

ingénieurs électroniciens

Pour définir et mettre au point les séquences de test pour l'évaluation et le contrôle des circuits intégrés. référence GP/IT

Une formation Ingénieurs Grandes Ecoles ou Universitaires ainsi qu'une expérience d'environ 1 à 3 ans seraient souhaitées.

Pour les candidats débutants, une formation sera assurée.

Envoyer CV détaillé, photo et prétentions à
CIT ALCATEL - 10, rue Latécoère
78140 VELIZY-VILLACOUBLAY Cedex
au Service Recrutement et Orientation
en rappelant la référence.



emplois régionaux emplois régionaux

THOMSON-CSF

AVIONIQUE ET QUALITÉ DE VIE

Le Département Avionique Générale conçoit et fabrique des équipements de haute technologie dans un secteur appelé à une croissance très importante au cours des prochaines années. Ces perspectives nous conduisent à recruter pour notre unité visualisation aéroportée des

INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS GRANDE ÉCOLE

Débutants ou Expérimentés

Pour des postes:
– Études.
– Essais.
– *Contrôle qualité.*

INGÉNIEURS MÉCANICIENS GRANDE ÉCOLE

Débutants ou Expérimentés

Pour des postes:
– Études "matériels".
– C.A.O. circuits imprimés et mécanique.

Nous sommes installés dans un cadre agréable, à moins de 10 km de BORDEAUX, dans un établissement de 600 personnes.

Merci d'adresser votre candidature, en précisant le poste souhaité, à Monsieur MAHE, THOMSON-CSF, B.P. 3, 33160 LE HAILLAN.

DIVISION ÉQUIPEMENTS AVIONIQUES, DE BORDEAUX – LE HAILLAN.

THOMSON
BRANCHE ÉQUIPEMENTS ET SYSTÈMES

HAVAS CONTACT

EI



3ème Groupe en France de Travaux électriques,
8000 personnes, 2,5 Milliards de C.A., 5 Directions Régionales et 70 Centres de Travaux en France
se caractérise par la diversité de ses activités :
Travaux Electriques, Genie Civil, Bâtiment.

INGENIEURS TRAVAUX CONFIRMES

BOURGOGNE | CENTRE | SUD OUEST

Ingénieur de formation polyvalente à dominante BTP, vous possédez 5 à 10 ans d'expérience en travaux électriques.

Chef de zone, vous aurez la responsabilité technique, commerciale, financière et humaine de chantiers d'électrification rurale.

Votre réussite dans la fonction doit vous amener à prendre rapidement la **responsabilité d'un centre de travaux.**

Merci d'adresser lettre manuscrite avec curriculum vitae et photo en précisant la ou les régions souhaitée (es) à l'ENTREPRISE INDUSTRIELLE, 29, rue de Rome, 75008 PARIS, à l'attention de Madame JEUNOT.

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
Région NORD
recherche suite au développement de sa clientèle

1 JURISTE FISCALISTE (et, ou)

Ecrire avec C.V. manuscrit s/nº 7.457 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES 5, rue des Italiens, Paris 9ᵉ.

Etablissement public intercommunal

recrute

JEUNES INGÉNIEURS grandes écoles

pour gestion de services publics locaux.
Adresser C.V. à S.D.E.A., Cité administrative des Vassaules, 10041 Troyes Cedex.

VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON *(VENDÉE)*

recrute d'urgence
RESPONSABLE ACTION ÉCONOMIQUE
expérience nécessaire.
Contractuel ou statut communal.

Candidatures et C.V. à adresser à M. le MAIRE, Mairie de LA ROCHE-SUR-YON, Service du Personnel, 85021 LA ROCHE-SUR-YON.

Le CLAP recherche
Pour la région PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR-LANGUEDOC
un Délégué régional chargé d'animer la liaison, l'information, la formation au service des Associations et groupes intervenant dans l'immigration.

Il est demandé à cette personne, immigrée ou française, *une expérience de l'immigration* et du milieu associatif, des aptitudes *à la relation, au travail* d'équipe, à l'écoute du terrain, *à la gestion, une grande disponibilité* pour des déplacements fréquents et des interventions en soirée et en week-end.

Montant du salaire brut : 9.632 F.

Date limite de dépôt des candidatures : avant le 15 février 1984 au CLAP, 25, rue Gandon, 75013 Paris.

CHARGÉ DE MISSION

Animer et coordonner un programme de développement d'activités sur les Pyrénées. Capacité relationnelle, exp. en entreprise souhaitée, concret et bon organisateur.
Environ 30 ans.
Formation supérieure, autodidacte.
Résidence TOULOUSE.

Envoyer C.V. et lettre manuscrite à M.I.P.
9, rue Saint-Antoine-du-P. 31000 TOULOUSE.

LABORATOIRES DE MARCOUSSIS

recrutent

• TELECOMMUNICATIONS
• INFORMATIQUE : INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
• OPTRONIQUE
• ROBOTIQUE ET PRODUCTIQUE
• ENERGIE

informaticien / électronicien

• Vous êtes ingénieur grande école, thèse ou D.E.A., vous avez *acquis, une expérience concrète dans la CONCEPTION des calculateurs*, en particulier à partir de microprocesseurs en tranches et monolithiques
• vous êtes passionné par les **NOUVELLES ARCHITECTURES** d'ordinateurs, vous désirez mettre votre créativité et votre sens des responsabilités au service de la recherche : nous vous proposons de participer à l'étude et à la conception du futur processeur de traitement symbolique *dans le cadre de notre projet de machine pour les* applications en INTELLIGENCE ARTIFICIELLE.
(Réf.: T/8118/M)

POUR ANIMER OU PARTICIPER A NOS FUTURS PROJETS, NOUS RECRUTONS DES

chercheurs en intelligence artificielle

INGENIEURS GRANDE ECOLE, thèse ou DEA ayant au minimum 1 an de formation ou d'expérience dans un des domaines suivants : *systèmes experts*, langage LISP, PROLOG, *traitement de la langue naturelle*, productique. (Réf.: T/11210/IA)

Adresser lettre manuscrite et curriculum vitaë en indiquant la référence choisie au Service du Personnel des LABORATOIRES DE MARCOUSSIS, *Centre de Recherches de la Compagnie Générale* d'Electricité - Route de Nozay - 91460 MARCOUSSIS



CENTRE DE RECHERCHES DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

DYNAMIQUE BANQUE PRIVEE
8ème Arrdt, recherche un

GESTIONNAIRE OBLIGATAIRE

pour Fonds Communs de Placements
SICAV
Portefeuilles Institutionnels et Collectifs

Nous recherchons :
- *28/30 ans environ.*
- Formation Ingénieur ou Scientifique Supérieure, exigée.
- 2/3 ans d'expérience, soit dans la Banque, les Assurances ou chez *un Agent de Change.*

Adresser C.V. détaillé, en précisant votre salaire actuel, sous référence GO 42 à :

CGS CARRIERES
58, Bd Gouvion-Saint-Cyr, 75017 PARIS

Nous recherchons pour un des tous premiers
Groupes Industriels Français
(lieu de travail Sud-Ouest de Paris), des

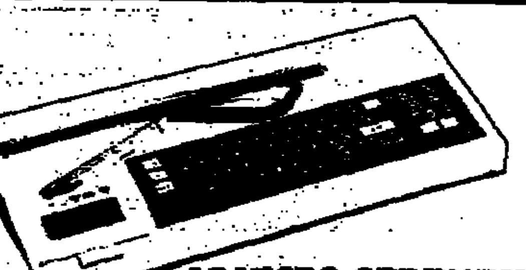
INGENIEURS DEBUTANTS

SOUHAITANT S'ORIENTER VERS L'INFORMATIQUE

Une formation complète à l'INFORMATIQUE sera assurée.
Une évolution de carrière très rapide sera offerte aux candidats de valeur.
Merci de nous adresser votre C.V sous référence CGL U 41 à :

CGS INFORMATIQUE
58, Bd Gouvion-Saint-Cyr, 75017 PARIS

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS





LE MICRO-ORDINATEUR POUR TOUTE LA FAMILLE RENFORCE SON ÉQUIPE DE VENTE EN INTÉGRANT

DES COMMERCIAUX

(PARIS-BORDEAUX-LILLE-RENNES)

Le TO7 a eu un très grand succès en 1983. C'est le plus sympathique, le plus patient, le plus universel des professeurs ; c'est aussi le plus imaginatif des compagnons de jeux.

En attendant d'être le plus attentif des économes pour la maison, c'est un ordinateur pour toute la famille : pour apprendre l'Anglais, les Maths, le Basic, et pour jouer. C'est aussi par excellence un produit grand public... Et aujourd'hui nous présentons une gamme d'une centaine de produits différents.

Nous recherchons des commerciaux dynamiques, sachant transmettre avec enthousiasme leur goût pour le produit.

Vous serez responsable d'un C.A., de la prospection, du suivi de clientèle ; en bon gestionnaire vous suivrez la demande, la canaliserez et serez en toute occasion notre ambassadeur sur votre région.

Nous vous offrons un support national *sur le plan Marketing et Publicité, et sur le plan* industriel, car le TO7 est fabriqué en France.

Nous voulons des punchers mais nous pensons qu'une formation commerciale assortie d'une expérience même courte, qui nous aura prouvé que vous étiez à l'aise dans les contacts *à tous niveaux, est indispensable.*

Nous vous rencontrerons très rapidement sur chacun de vos secteurs : PARIS (réf. 109) - *BORDEAUX* (Réf. 110) - *LILLE* (réf. 111) - *RENNES* (réf. 112).

NOUS RECRUTONS ÉGALEMENT

UN RESPONSABLE GRANDS COMPTES

Basé à Paris vous serez responsable d'un certain nombre de grands comptes. Véritable ambassadeur auprès des administrations, grandes entreprises, collectivités locales, mairies, clubs informatiques ; c'est à vous qu'il appartiendra à chaque fois d'étudier les besoins de vos interlocuteurs, et d'apporter des solutions adaptées à chaque cas ; responsable de votre chiffre d'affaires vous aurez également à suivre et à fidéliser vos comptes.

Diplômés d'études supérieures, vous avez déjà une première expérience en informatique, *vous êtes passionné de micro et vous aimez les contacts à haut niveau.*

Si tel est le cas venez rejoindre l'équipe TO7 qui vous séduira par sa motivation, sa jeunesse et son dynamisme. (réf. 113).

Mais avant, merci d'adresser sous référence correspondante, CV, lettre manuscrite, photo et prétentions à notre Conseil ALPHA CDI - 181, avenue Charles-de-Gaulle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.



HAVAS CONTACT



SOCIETE NATIONALE - Nous sommes spécialisés dans l'étude et la fabrication de moteurs d'avions civils et militaires.
Largement exportateurs, nous appartenons à un GROUPE - 23000 personnes - qui entend poursuivre une politique de recherche et de développement de technologies avancées

Pour son Siège Social à PARIS, recherche un

CADRE COMPTABLE

chargé :
- d'effectuer des missions de contrôle et d'assistance dans les unités comptables du Groupe
- de participer à l'élaboration des règles et procédures comptables et aux travaux de consolidation des comptes des filiales
- d'assurer le contrôle d'activités et d'études comptables diverses.

Le candidat retenu sera diplômé de l'enseignement supérieur (écoles de commerce ou formation juridique) DECS apprécié. Une expérience professionnelle d'environ 5 ans sera nécessaire, ainsi qu'une bonne pratique de l'anglais.



Merci d'adresser lettre, CV et prétentions à
SNECMA - Département Encadrement - 2, boulevard Victor
75015 PARIS

Notre vocation : la Bureautique et l'Informatique distribuée sur les marchés nationaux et internationaux.

Nous recherchons pour notre Division Informatique Gestion Outils des :

Ingénieurs informaticiens

Plusieurs postes sont à pourvoir dans les domaines suivants :
- développement de logiciels et outils de gestion (stock, production, planification)
- conception, réalisation, administration de bases de données
- gestion et distribution automatisées des logiciels produits par la société.

Nous vous assurons la formation sur nos gammes de produits logiciels et matériels. Expérimentés, vous approfondirez vos connaissances et vous évoluerez vers des postes d'encadrement.
Débutants, vous allez acquérir une expérience formatrice et variée.

Merci d'adresser votre candidature complète (lettre manuscrite, CV et prétentions) sous référence 72/1 M à Michèle Corbineau - BULL TRANSAC BP 92 - 91301 MASSY



4, rue Massenet 75016 Paris

Écrire en précisant la référence - Discrétion absolue



Contrôleur de gestion
référence AT 323 CM

UNE SOCIÉTÉ FRANÇAISE, leader et en constant développement du secteur prestataire de services, recherche son **Contrôleur de Gestion.**
Directement rattaché à la Direction Générale, il sera chargé :
- d'animer et contrôler l'établissement des plans et budgets et leur consolidation,
- de réaliser les tableaux de bord de la Direction Générale et de procéder aux *analyses, contrôles, interprétations nécessaires,*
- d'améliorer constamment les procédures d'établissements des budgets et de *contrôle de gestion.*

Ce poste conviendrait à un candidat, diplômé d'une grande école, ayant au minimum *5 ans d'expérience en contrôle de gestion, acquise en milieu industriel,* témoignant de qualités marquées de rigueur, de réalisme, de contact lui permettant de s'affirmer comme un **interlocuteur avisé, tant auprès de la Direction Générale qu'auprès des responsables de la société.**
Poste à Paris.
Ordre de grandeur de rémunération : 250 000 F +

Ingénieur responsable marketing et ventes France et export
référence ZS 322 AM

UNE SOCIÉTÉ, FILIALE DE LA CGE, ayant développé un nouveau produit destiné à la micro et à l'ultra filtration, recherche un candidat confirmé qui sera responsable de la commercialisation.
Il sera chargé :
- de l'étude des marchés,
- de la promotion du produit : recherche et négociation d'accords avec les équipementiers, introduction auprès des utilisateurs,
- du lancement et du développement commercial,
- des liaisons avec les équipes techniques internes.

Ce poste conviendrait à un ingénieur, ayant une solide expérience technico-commerciale et marketing dans les produits industriels, connaissant de préférence les techniques de séparation et un des domaines d'activités suivants : industries *agro-alimentaires, biotechnologie, pharmacie, traitement des eaux, chimie.*
Des qualités de dynamisme, d'initiative, de communication sont indispensables.
Connaissance de l'anglais nécessaire.
Poste sud-ouest ou Paris.

Chef service méthodes industrialisation automatisation
référence VO 319 AM

IMPORTANTE SOCIÉTÉ, LEADER EUROPÉEN DANS SA BRANCHE, *recherche pour son usine principale (350 personnes – transformation de matières plastiques – production de grande série)* un **Ingénieur** pour créer *un service méthodes dont il prendra la responsabilité.*
Rattaché au Directeur d'usine, le candidat sera chargé :
- *du développement des méthodes classiques, gammes, temps, prix de revient, organisation des postes,*
- *de l'amélioration des équipements de production (automatisation, robotisation),*
- de l'industrialisation des produits nouveaux.

Ce poste implique des relations étroites avec les services comptabilité industrielle, commercial et fabrication et des relations occasionnelles avec la clientèle dans un rôle de conseil technique.
Il offre de réelles perspectives d'évolution à un candidat disposant de bonnes capacités de contact et d'échange, et alliant des qualités de rigueur dans l'organisation et de créativité dans le progrès technique.
De formation ingénieur AM, INSA ou équivalent, le sujet devra disposer d'une première expérience méthode d'environ trois ans acquise dans un domaine de fabrication de série *(la connaissance de la transformation de matières plastiques serait appréciée mais n'est pas indispensable).*
Poste situé à Vitry-le-François (51).

Mines, ECP, IDN études, négociations, réalisations de projets
référence WP 320 CM

UN GRAND GROUPE FRANÇAIS LEADER (12 000 personnes) ayant une structure fortement décentralisée, réalisant des prestations de services à caractère industriel auprès des collectivités publiques, offre un poste intéressant et de réelles perspectives de carrière à un **Ingénieur diplômé d'une grande école.**
Dynamique, autonome, d'excellent contact, il aura environ 5 ans d'expérience dans l'étude, la négociation, le suivi d'affaires (ingénierie, aménagement urbain, VRD...) et l'habitude des contacts avec les collectivités publiques (conseils municipaux, conseils régionaux, administrations).
Rattaché à la Direction Générale d'une grande division, il sera chargé d'étudier des opérations (sur les plans techniques et économiques) et d'en piloter la réalisation en liaison avec les structures locales du groupe.
Formation aux techniques du groupe assurée.
Poste à Lyon.

Membre de Syntec

Ingénieurs débutants AM, IDN, INSA, ENSM, ENSI...

etap conduit pour ses clients plusieurs recherches d'Ingénieurs Mécaniciens ou Électro-Mécaniciens.

• INGÉNIEURS SERVICES TECHNIQUES - MAINTENANCE

– Nancy	référence BU 324 AM
– Montpellier	référence DO 220 AM
– Rouen	référence DK 286 AM
– Soissons	référence MT 294 CM

• INGÉNIEUR DE FABRICATION

– ville 150 km sud Paris	référence IP 291 AM

Écrire en précisant la référence.

etap 4, rue Massenet 75016 Paris

Pour faire face à son expansion, ***PROGILOG*** *recherche*

JEUNES DIPLOMES GRANDES ECOLES (X, ECP, ESE, MINES, HEC...)

débutants avec option informatique ou 2 à 3 ans d'expérience informatique (grandes entreprises, constructeurs, cabinets de conseils) pour renforcer

SON DEPARTEMENT CONSEILS
Voulez-vous saisir l'opportunité :
- de collaborer à la mise en place d'applications de gestion pour de grandes entreprises nationales et internationales
• de travailler dans un contexte international en relation directe avec les concepteurs du produit ;
Nous vous proposons :
- d'utiliser ***FOCUS, le langage de 4ème génération le plus vendu dans le monde en 1983*** *disponible sur IBM (CMS/TSO/CICS/IMS-DC) et sur micro-ordinateur ;*
• d'acquérir une formation pratique aux techniques de gestion (gestion commerciale, gestion financière, production,...) et à leurs solutions informatiques les plus évoluées.
Pour exploiter au mieux :
• vos qualités de pédagogue ; • votre intérêt pour la nouveauté et la diversité dans les applications ; • votre goût pour l'efficacité ; • votre connaissance de l'anglais ;

Nous vous offrons le poste

d'Ingénieur Consultant

Nous vous remercions d'adresser votre C.V. et photo à Stéphane CHABREL.
Société PROGILOG
49, rue de la Fédération
75015 PARIS
Tél : *734.55.31*



Une importante société de marketing et de conseil
recherche
dans le cadre du développement
de son activité internationale en télématique

Responsables d'affaires

bilingues au minimum (anglais-français). Ils possèdent une expérience technico-commerciale de 3 à 4 années environ dans le secteur informatique.
Ils prospectent la clientèle étrangère et suivent les affaires induites.
Ils assurent en France et à l'étranger des présentations devant des auditoires spécialisés de haut niveau.
Ils apportent leur contribution à l'amélioration des produits existants et au développement de nouveaux produits.
Les postes sont basés à Paris.

(réf. CL.A7/M)

Chargé d'affaires

bilingue au minimum (anglais-français). Il a 3 à 4 années d'expérience pendant lesquelles son esprit créatif a dominé son activité de marketing.
Commercial/marketing, il doit non seulement assurer la prospection et le suivi d'affaires mais également participer à l'élaboration de la communication et de la promotion commerciale internationale.
De ce point de vue, il a la charge des brochures, supports visuels et audio-visuels.
Le poste est basé à Paris.
Des voyages à l'étranger sont à prévoir.

(réf. CL.A8/M)

Attachés de marketing

débutants ou ayant une première expérience professionnelle.
Bilingues, anglais-français ou espagnol-français.
Ils ont une formation technique – micro-électronique ou informatique de préférence – et le goût prononcé des contacts et de la communication.
La connaissance et le suivi permanent du développement de la télématique en France – mise en œuvre produits – est indispensable.
Ils assistent les ingénieurs d'affaires dans leurs activités commerciales internationales. En particulier, ils organisent et suivent les visites des clients en France. Ils sont capables d'assurer des présentations devant des auditoires de spécialistes.
Les postes sont basés à Paris et ne prévoient pas de déplacements fréquents.

(réf. CL.A9/M)

Jeune ingénieur

micro-ordinateur, micro-processeur
possédant l'anglais technique plus une expérience de 2 ans environ.
Créatif, passionné, il a l'esprit astucieux. Il conçoit et met en œuvre des produits de pointe dans le cadre de projets de courte durée.
Il sait évaluer les produits du marché et en fournir les analyses comparatives.
Le poste est basé à Paris.
De brefs déplacements à l'étranger sont à prévoir.

(réf. CL.A10/M)

Les candidats intéressés par l'un de ces postes sont priés d'adresser sous la référence correspondante un dossier comprenant lettre manuscrite, CV, photo, en précisant leurs prétentions à

Emplois et Entreprises
18, RUE VOLNEY 75002 PARIS

qui transmettra et les assure de sa discrétion.



ASEA

Filiale Française du Groupe électrotechnique Suédois
C.A. 30 Milliards F.F. 57 000 collaborateurs

recherche pour renforcer son département
SYSTEME D'INFORMATIONS

jeune chef de projet

(rattaché directement au chef du département)

- *Pour concevoir et mettre en place des systèmes d'informations dans les domaines de gestion commerciale, financière, industrielle...*
- Pour former les gestionnaires aux méthodes et outils informatiques.
- Pour rentabiliser les services et applications informatiques existantes afin de garantir leur bonne adaptation à la spécificité de nos activités.

Cette offre s'adresse à des candidats âgés de 25 ans environ, de formation supérieure (Grande Ecole de Gestion, maîtrise de gestion), sensibilisés à l'informatique.

De réelles aptitudes au contact, un esprit méthodique, une capacité d'autonomie sont indispensables pour analyser avec rigueur les problèmes qui lui seront confiés.

A terme, d'autres opportunités pourront être offertes pour des candidats débutants ou ayant acquis une première expérience de préférence en Cabinet d'Organisation.

L'Anglais est nécessaire et quelques courts déplacements en France et à l'Etranger sont à prévoir.

Adresser C.V. et prétentions à **ASEA** Service du Personnel,
B.P. n° 5 95340 PERSAN.

Banco

PRECISION MECANIQUE LABINAL
7800 personnes - 20 usines - CA : 1,8 milliard de francs
recherche pour l'une de ses filiales



Telma

Leader sur le marché européen
des ralentisseurs
60 % de l'activité à l'export

Ingénieur Assistance Technique Exportation

Formation : Ingénieur Arts et Métiers, ESTACA, INSA, ENI ou équivalent.
Expérience 3 à 5 ans comme ingénieur technico-commercial si possible dans l'industrie automobile ou dans celle du poids lourd.
Il devra assurer la responsabilité du suivi des produits auprès des services études et après-ventes de constructeurs européens.
Le poste nécessite une parfaite maîtrise de l'anglais (connaissance de l'italien).
Fréquents déplacements à l'étranger..
Lieu de travail : CERGY PONTOISE (95).

Merci d'adresser CV et prétentions à :
PM LABINAL - Direction des Affaires Sociales
5, avenue Newton - 78380 BOIS D'ARCY.



Cap sur l'avenir !

Nous sommes une des premières Sociétés d'Ingénierie Informatique.
En 1983 notre développement a été de 40 %.
En 1984 la croissance sera de 50 %.

Partagez nos ambitions

- *Elargissement de nos structures parisiennes.*
- *Accès aux technologies nouvelles et futures.*

Aussi nous sommes amenés à recruter pour PARIS.

Ingénieurs d'affaires

Responsable d'un centre de profit ayant à gérer, animer et motiver des équipes.

Ingénieurs commerciaux

Responsable d'un secteur commercial.
Vous avez une formation supérieure, une expérience des techniques informatiques et une capacité commerciale affirmée.
Nous saurons vous donner les moyens de votre réussite.

THOMSON ANSWARE

Merci d'adresser votre candidature sous Réf. MP12 à
THOMSON ANSWARE
135 Av. de la Pompe 75116 Paris

THOMSON-CSF COMMUNICATIONS

Dun & Bradstreet



Votre job : vendre aux directions commerciales, marketing et développement

DUN ET BRADSTREET FRANCE est une société de services spécialisés dans le domaine de l'information sur les entreprises.
Au sein de la division «Marketing Entreprises» vous proposerez à nos clients et prospects des services qui leur permettront de s'étendre sur de nouveaux marchés et surtout de développer la productivité de leur force de vente.
Ses services s'appliquent principalement pour les banques de données d'entreprises *(DUN ET BRADSTREET)*, les *études de marché*, les *enquêtes*, les *recherches spécifiques* réalisées par les différentes divisions marketing dans le monde.
Ce poste qui nécessite des qualités commerciales réelles, afin de communiquer *à haut niveau conviendrait à un jeune diplômé* d'Ecole de Commerce parlant l'anglais et ayant si possible une première expérience dans l'un des domaines suivants : études, services aux entreprises.
Poste évolutif au sein d'une équipe jeune. Système de rémunération attrayant.
Envoyer CV et photo à l'attention de Françoise POLI - DUN ET BRADSTREET FRANCE - Le Palatino - 17, av. de Choisy - 75013 PARIS.

Ingénieurs informaticiens

de formation supérieure (Grande Ecole d'Ingénieurs ou de Commerce) ayant acquis 2 à 4 années d'expérience informatique dans le domaine bancaire, de préférence dans un environnement IBM, un

IMPORTANT ETABLISSEMENT FINANCIER
QUARTIER OPERA

vous propose de vous confier rapidement la conception et la mise en place d'importants projets, et de vous intégrer à ses équipes, qui utilisent depuis de nombreuses années des *techniques de pointe.*
De réelles possibilités d'évolution personnelle vous seront offertes.
L'annonceur chargé de cette mission vous assure la plus totale discrétion, et s'engage à ne pas communiquer votre candidature aux sociétés dont vous lui aurez communiqué les noms.
Adresser C.V., lettre, photo et prétentions sous référence 9493 à :

Organisation et Publicité
2, rue Marengo - 75001 PARIS, qui transmettra.

VALENTINE

Les Belles Peintures

C.A. en constante évolution
(+ de 500 millions de francs)
2 établissements, recherche

ANALYSTE-PROGRAMMEUR

Ayant au minimum 3 ans d'expérience avec connaissance du système GCOS - 64 de BULL éventuellement PAC dialogue de la CGI.
Prendra en charge les maintenances des programmes existants et participera à la reprise de l'application facturation.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions
Compagnie des Vernis VALENTINE
Direction du Personnel 185, av. des Grésillons
92931 GENNEVILLIERS



L.E.R.S

Société de recherche du groupe Synthélabo recrute pour son département Chimie

1 chimiste organicien

Il (ou elle) sera chargé(e) de la synthèse de produits organiques avisée thérapeutique.
Niveau de formation : au minimum DEA - de préférence, doctorat 3e cycle chimie organique. Expérience dans ce domaine : 1 à 2 ans souhaités.
Lieu de travail : Bagneux.

Les candidatures seront traitées confidentiellement et devront être adressées à Lers, Direction Administrative et Technique, 58-60 rue de la Glacière, 75013 Paris.



média-system

PMI de 300 personnes fabriquant et commercialisant des articles de papèterie, appartenant à un groupe multinational, recherche

son controller

Il devra décharger le PDG de la fonction comptable et financière en utilisant les ressources existantes de l'entreprise : le service comptable et le service informatique dont il sera responsable.

Il devra améliorer les systèmes de gestion existants, implanter une comptabilité industrielle informatisée adaptée à l'entreprise et traiter les problèmes d'organisation.

Le candidat recherché aura une formation supérieure (ESC ou DECS), une **expérience pratique** *de 10 ans minimum notamment* en informatique et en comptabilité industrielle. La connaissance de la langue anglaise est indispensable.

Merci d'adresser lettre manuscrite (CV, photo *et prétentions*) en rappelant la réf. *47744* à PROJETS 12, rue des Pyramides 75001 Paris qui fera suivre en toute discrétion.

---

interface

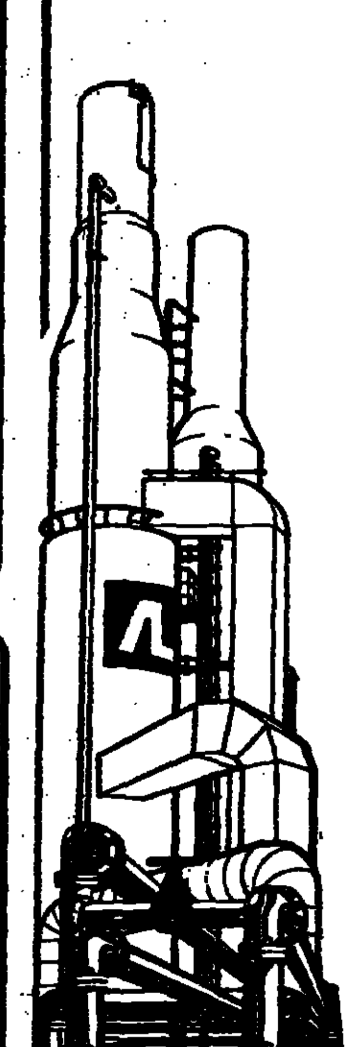
Ingénierie Informatique
15, rue d'Astorg, 75008 PARIS

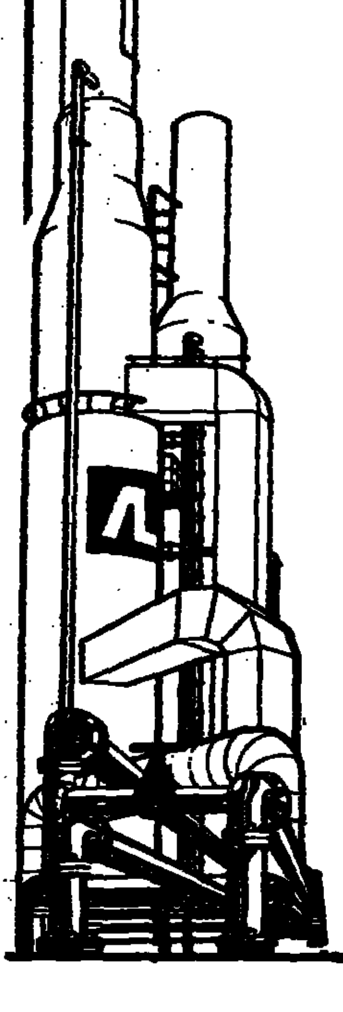
JEUNES INGÉNIEURS

1 à 5 années d'expérience
sur mini-micro-ordinateurs,
pour études et réalisations de projets
temps réel, transmissions.

Ecrire ou téléphoner pour R.-V. au 266-11-84.

Dans le cadre du développement de ses **activités internationales**





L'AIR LIQUIDE

Recrute

UN INGENIEUR D'AFFAIRES

Le service Installation Grande Masse réalise les **investissements européens** de séparation de gaz de l'air pour le Groupe AIR LIQUIDE.

L'Ingénieur d'Affaires que nous recherchons aura la responsabilité du **suivi et de la coordination technique et financière** de ces investissements.

Diplômé d'une Grande Ecole d'Ingénieurs (Centrale, Mines, ENSAM, Physique-Chimie) **une première expérience de l'ingénierie** lui permettra d'évoluer avec facilité au sein d'une équipe jeune et dynamique.

La connaissance de l'Anglais est indispensable, celle de l'Allemand est souhaitée.

Le poste basé à PARIS, entrainera de **fréquents déplacements** de courte durée en Europe.

Réf. : 8808 I.A.

UN CADRE COMMERCIAL

Au sein de la Division Matériel Cryogénique qui fabrique du matériel de stockage et distribution de gaz liquéfiés, il sera chargé du **DEVELOPPEMENT COMMERCIAL AU MOYEN-ORIENT**

Formé dans une Grande Ecole Commerciale (HEC, ESSEC, ESCP,...) son **expérience de 2 à 5 ans** l'aura rompu à la négociation et *la* vente de **biens industriels** à l'exportation.

La connaissance des marchés du Moyen-Orient sera un atout supplémentaire.

Il parle couramment l'Anglais et si possible l'Arabe, et sera disponible pour des **déplacements fréquents.**

Le poste est basé en banlieue Est de PARIS.

Réf. : 8808 C.C.

Le Groupe **AIR LIQUIDE** (25.000 personnes, 125 sociétés, implanté dans 55 pays) *valorise la mobilité professionnelle* et géographique de ses cadres.

Les candidats voudront bien envoyer un C.V. détaillé avec photo et référence du poste à :

L'AIR LIQUIDE, D.R.H.P., 75, quai d'Orsay 75321 PARIS Cedex 07



UNILOG

Groupe Indépendant de Sociétés de Services et de Conseil en Informatique
– 8 Sociétés – 430 Ingénieurs –
s'est doté d'une organisation décentralisée, privilégiant des équipes de dimension humaine, capables de s'adapter très vite aux nouvelles techniques.

UNILOG recrute pour le **26 Mars 1984** des

INGÉNIEURS DÉBUTANTS

Écoles d'Ingénieurs ou 3e cycle d'études supérieures scientifiques.

Après un cycle de formation rémunérée de 6 mois, ils seront intégrés dans l'une des sociétés d'UNILOG.

Au sein d'équipes opérationnelles, ils interviendront chez nos clients équipés de **grands ou moyens systèmes IBM;** *conception*, réalisation, génie logiciel,...

Leur évolution ultérieure leur permettra d'actualiser en permanence leurs connaissances et **d'évoluer vers la conduite de projets.**

Adressez-nous dès maintenant votre candidature, sous réf. 435 à

UNILOG Systèmes
UNILOG SYSTÈMES
9, rue Alfred-de-Vigny
75008 PARIS.

MEMBRE DE SYNTEC-Informatique

HAVAS CONTACT

GENERAL ELECTRIC

INDUSTRIAL AUTOMATION

En développant le concept de **«FACTORY WITH THE FUTURE»** General Electric vise la position de leader dans le marché de la productique. L'usine de demain sera l'intégration *de la CFAO, IAO, des machines à commandes numériques*, des robots et des **AUTOMATES PROGRAMMABLES.** *Nous disposons des produits pour assister efficacement les entreprises* à tous les niveaux de fabrication et prévoyons de *grands investissements pour développer nos structures* de vente d'automates programmables. *Nous recherchons des* professionnels connaissant bien tous les milieux industriels.

UN INGENIEUR COMMERCIAL SENIOR

Diplômé d'une bonne école d'ingénieur, vous connaissez impérativement le marché spécifique des automates programmables. Rompu à la vente de produits industriels, vous savez vous montrer meneur d'hommes, notamment pour animer une équipe de technico-commerciaux. A 35 ans environ, vous savez qu'une telle fonction suppose une réelle disponibilité (sur toute la France). *Anglais courant requis. Salaire attractif et voiture de fonction. (Réf. 851 M).*

2 INGENIEURS COMMERCIAUX

(INGENIEURS OU BTS DUT ELECTROMECANIQUE, ELECTRONIQUE, AUTOMATISME)

A 25 ans minimum, vous pouvez déjà vous targuer d'une première expérience (réussie) de la vente. Cet acquis professionnel (3 à 5 ans *au moins*) vous a permis de montrer votre dynamisme, votre curiosité, et votre goût pour les contacts à tous les niveaux. Vous serez dans nos structures disponible pour rencontrer nos clients en France. Anglais lu courant. Salaire attractif et voiture de fonction. *(Réf. 852 M).*

UN INGENIEUR D'APPLICATIONS

Nous sommes là très ouverts quant au profil du candidat. Vous pouvez être ingénieur débutant, ou titulaire d'un BTS/DUT si vous avez quelques années d'expérience. Dans tous les cas, vous aimez communiquer vos *connaissances techniques. Vous effectuerez des études chez nos clients en après-vente, assurerez un* support efficace en avant-vente, vous pourrez animer des séances de formation. Nous recherchons l'homme *support technique* de la structure commerciale. Anglais lu et écrit requis. (Réf. 853 M).

Adresser CV, photo et prétentions sous référence correspondante aux Consultants d'ALPHA CDI
181, avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY SUR SEINE.

ALPHA-CDI

---

contrôleur de gestion

Une SOCIÉTÉ PRESTATAIRE de SERVICES TECHNIQUES dans le domaine de la COMMUNICATION AUDIOVISUELLE, crée un poste de CONTRÔLEUR de GESTION.

Rattaché à la Direction Générale, il lui sera confié – après une mission d'Audit des procédures comptables et administratives actuelles – l'amélioration des systèmes de gestion et le développement informatique de la société. Il prendra en outre en charge l'ensemble des problèmes administratifs et financiers (Gestion du Personnel, Baux, Assurances, Services Généraux...).

Le gestionnaire recherché pour cette création de poste sera d'esprit curieux et aura un bon niveau de culture générale. De formation type ESC ou niveau DECS, il sera âgé de 30 ans minimum et aura acquis une bonne maîtrise de la Comptabilité et de l'Informatique, si possible dans une société de prestation de services. Une bonne connaissance de l'Anglais serait un atout supplémentaire.

Les dossiers de candidatures – sous réf. 2795 M à préciser sur l'enveloppe – seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT

10, rue de la Paix - 75002 Paris.

MEMBRE DE SYNTEC

GROUPE

SG2

Jeune diplômé, vous avez déjà choisi ou souhaitez découvrir un secteur d'activité dynamique et de pointe : l'informatique. Des postes formateurs et évolutifs vous attendent.

SG2, groupe puissant de 4 000 personnes, poursuit sa rapide expansion et vous propose d'acquérir son savoir-faire dans les domaines de pointe suivants : - conception et réalisation de systèmes de gestion, - plan informatique, - méthodologie d'analyse et de gestion de projets, - architecture de systèmes, - génie logiciel, - conception et utilisation de réseaux, - réseaux locaux, - bases de données réparties, - XAO, - monétique et bureautique.

Nous vous offrons une formation complète et adaptée. Vous pourrez ainsi, bien intégré au sein de nos équipes opérationnelles, donner toute votre mesure dans nos réalisations d'envergure et assumer de réelles responsabilités.

Ingénieurs Grandes Ecoles et Universitaires

la diversité permet de se passionner.

Vos candidatures (lettre, CV et prétentions) sont à adresser, sous réf. YR 8 M, à SG2, 12-14 avenue Vion-Whitcomb 75016 Paris.

media-system

SG2 : L'informatique des idées et des hommes.

Notre Direction Recherche et Technologie recrute un

INGENIEUR ELECTRONICIEN

Il sera chargé de l'évaluation et de la qualification de circuits intégrés VLSI Custom en liaison avec les fournisseurs et les services techniques Etudes et Fabrication.
Ce poste s'adresse à un diplômé de l'Enseignement Supérieur ou Ecole d'Ingénieur.
Connaissances en test de circuits intégrés appréciées.
Anglais indispensable.
Lieu de travail : Les Clayes-sous-Bois (78).
Déplacements occasionnels.
Adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions en précisant la réf. 412 M à

Véronique Bourlet
Cii Honeywell Bull
PC OG021C
94, avenue Gambetta
75990 PARIS CEDEX 20

Bull

LEVI TOURNAY

MATRA COMMUNICATION



Pour un jeune ingénieur soucieux de son futur, la télématique de MATRA, c'est le futur au présent.

Nous sommes :
- Filiale du Groupe MATRA, branche télécommunications.
- Un grand nom de la télématique.
- 1 600 personnes, 600 MF de C.A.
- En fort développement sur un marché très porteur.

Vous avez :
- Un diplôme d'ingénieur électronique-informatique.
- 2-5 ans d'expérience.
- Un dynamisme certain et le sens de l'action terrain pour mettre vos connaissances directement en pratique.

Nous voulons :
- Mettre en place une équipe performante de **SUPPORT TECHNIQUE MARKETING** pour appuyer les efforts commerciaux. Lieu de travail : **TRAPPES (78).**

Nous souhaitons vous rencontrer très rapidement et vous remercions d'adresser lettre + photo + C.V. s/réf. STM/0320 à A.C.P. ENTREPRISES - 23, avenue Marceau - 75116 PARIS.

entreprises

ROBERT BOSCH (France) S.A.

Groupe BOSCH
- équipements automobile
- appareils ménagers
- radio-téléphones
- caméras et projecteurs BAUER

recherche

INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

Chargé, auprès des constructeurs automobile français, de la vente technique de produits liés à notre activité «EQUIPEMENTS AUTOMOBILE».

Nous souhaitons rencontrer des Ingénieurs ou Techniciens supérieurs en électricité - électronique qui, à partir d'une première expérience professionnelle essentiellement centrée sur la technique, cherchent à développer le champ de leur activité en y associant l'aspect «négociations commerciales».

Les relations permanentes avec nos bureaux d'études en RFA - exigent une parfaite connaissance de la langue allemande.



Merci d'adresser C.V., photo et prétentions au Département Gestion de Personnel 32, avenue Michelet - 93404 SAINT OUEN.

ALUMINIUM PECHINEY

1er Producteur Européen d'Aluminium

recherche

4 INGENIEURS MARKETING

Grandes Ecoles scientifiques, ENSAE
formation complémentaire de gestion appréciée

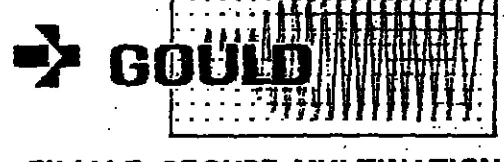
Débutants ou première expérience

- suivi du marché mondial de l'aluminium brut de première fusion
- suivi de l'activité économique dans le monde occidental en termes macro-économiques et sectoriels
- prévisions, modélisation, conception et utilisation d'outils d'aide à la décision
- études statistiques et gestion.

Lieu de travail : Paris.
Anglais indispensable.
Possibilités d'évolution de carrière très larges tant au sein d'Aluminium Péchiney qu'au sein des autres sociétés de la Branche Aluminium ou du Groupe.

Merci d'adresser dossier de candidature (CV, photo et prétentions) s/réf. M 6 au Responsable du Recrutement Aluminium Péchiney 23, rue Balzac 75008 PARIS.

PECHINEY — LES MATERIAUX DU PROGRES



FILIALE GROUPE MULTINATIONAL
recherche pour son Service Commercial

1°- INGENIEUR-TECHNICO-COMMERCIAL EXPERIMENTE

- Formation électronique
- *3 ans minimum de vente en instrumentation de mesure*
- connaissance en oscilloscopie conventionnelle et numérique, interconnexions par bus IEEE
- anglais lu exigé, parlé et écrit souhaitable
- secteur : région parisienne et nord.

2°- INGENIEUR SUPPORT TECHNIQUE

- formation électronique
- anglais courant parlé et écrit indispensable
- excellente connaissance en instrumentation de mesure, principalement en oscilloscopie
- *expérience vente très appréciée*
- compétence en logique numérique, microprocesseurs, interfaces
- poste semi-sédentaire.

Pour ces 2 postes, il est nécessaire d'avoir un esprit d'initiative et un tempérament dynamique et enthousiaste. Il faut être motivé pour le poste et libre rapidement. Salaire et avantages motivants, voiture de fonction.

Envoyer C.V. et prétentions en précisant le poste à Direction du Personnel
GOULD INSTRUMENTS SAF - 57, rue Saint Sauveur
91160 Ballainvilliers près Longjumeau

Publicité Rianti



CIMSA

INGÉNIEURS SYSTÈME RÉSEAUX - BASES DE DONNÉES

CIMSA, filiale du Groupe THOMSON, est le spécialiste de l'Informatique en milieux sévères. Nos matériels et systèmes utilisés dans le monde entier ont une réputation flatteuse.

Nous poursuivons notre développement et recrutons des INGÉNIEURS SYSTÈME *qui* participeront au suivi d'importants projets (Réseaux et Bases de Données): spécification de logiciels, liaisons avec les utilisateurs, respects des normes et procédures.

Diplômés d'une école d'Ingénieurs, ils doivent posséder une expérience de 5 à 10 ans, un excellent sens du contact, des qualités réelles de dialogue.

Ces postes sont basés à Vélizy (78). (Les candidats intéressés pourront rejoindre à terme notre établissement de TOULOUSE).

Adressez votre candidature sous réf. IS/M à **JFD CONSEIL** - Jacqueline Fleurent-Didier - 102, bd Malesherbes, 75017 PARIS, qui l'étudiera en toute discrétion.

THOMSON
BRANCHE ÉQUIPEMENTS ET SYSTÈMES

HAVAS CONTACT

Un Jeune Cadre Financier

pour notre Contrôle de Gestion

Grande Banque Française à vocation internationale

La progression rapide de nos filiales et succursales à l'étranger nous amène à renforcer l'équipe chargée de leur suivi comptable.

Le poste proposé : *dans un premier temps, le candidat retenu contribuera largement à* **l'amélioration du système d'information comptable** du groupe (conception et mise en place de nouveaux outils de gestion, développement d'un manuel comptable de groupe).

Il se verra confier ensuite la **responsabilité du suivi** de l'ensemble des filiales et succursales et notamment :
- les travaux de consolidation semestriels.
- la centralisation du reporting et les analyses périodiques de gestion.
- l'assistance comptable aux filiales.

Le profil recherché : diplômé d'une **Grande Ecole de Commerce,** vous possédez le **DECS.** **Une expérience d'environ 3 ans,** acquise dans un cabinet d'audit anglo-saxon ou au sein de la Direction Financière d'un Groupe international, vous a sensibilisé au fonctionnement et au contrôle financier des systèmes d'information de groupe.

Vous possédez une **bonne maîtrise de la langue anglaise,** un sens concret de l'organisation et de réelles qualités d'ouverture.

Pour un élément de valeur, ce poste, à pourvoir à **Paris,** présente d'intéressantes perspectives d'évolution liées au dynamisme et à l'esprit d'entreprise de la banque.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V., photo, prétentions (et éventuellement le n° de téléphone où il est possible de vous joindre) sous référence 5017 à rscg carrières - 48, rue St Ferdinand 75017 PARIS, qui transmettra. Discrétion assurée.

---

recherche

spécialiste crédits aux entreprises

cadre classe V/VI A.F.B.

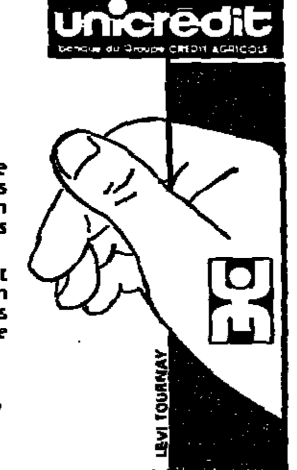
Missions : sous l'autorité du Responsable d'une zone géographique : ▶ études et présentation des demandes de financement (court, moyen et long terme) ; ▶ mise en place et suivi permanent des concours ; ▶ relations permanentes avec les Caisses Régionales.

Profil : ▶ diplôme d'études supérieures économiques et financières ; ▶ expérience confirmée dans l'appréciation du risque «entreprises» et connaissance approfondie des opérations bancaires ; ▶ capacités de synthèse et sens de la négociation ; ▶ fréquents déplacements.

Poste basé à Paris.

Adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à
UNICREDIT
Mr Bellier, 128/130 Bd Raspail 75289 Paris Cedex 06

unicredit



NERMAG DELSI Instruments

Spectrométrie de masse
recherche pour son S.A.V.

ingénieur ou technicien confirmé

(Electronique ou Physique/Chimie)

Il aura pour travail d'installer ou de dépanner les spectromètres de masse couplés avec DATA Systèmes en France et à l'Etranger *(Europe, Moyen-Orient, etc...)* ainsi que de former les utilisateurs à leur fonctionnement.

Une bonne pratique de l'anglais est indispensable. Salaire en rapport avec expérience.

Envoyer C.V. et prétentions à l'attention de
Monsieur BRUMENT - Société NERMAG
49, Quai du Halage
92500 RUEIL-MALMAISON

Agence de publicité dynamique en pleine évolution recherche dans le cadre de son développement

CHEF DE GROUPE COMMERCIAL

minimum 5 ans expérience produits grand public.
Orienté vers la prospection, il devra organiser et diriger un portefeuille clients.
Ambitieux et battant, son allant le fera évoluer vers un poste majeur au sein de l'agence et bénéficier des avantages s'y rattachant.

Envoyer C.V. + photo et prétentions à :
Régie Presse N° 282 08 1M
85 bis, rue Réaumur 75002 Paris.

هكذا من الأصل

ENTREPRISE D'INGENIERIE
leader mondial sur son marché
C.A. 350 M. – 95% export
recherche pour son siège à Paris

JEUNE CADRE
ADJOINT AU CHEF DE SERVICE FINANCIER

pour :
- suivi COFACE – A.C. – R.E.
- suivi clients
- relations banques
- financements export.

Profil : diplômé école de commerce, parlant anglais-espagnol.
Une expérience bancaire de 2 ans serait appréciée.
Disponible pour déplacements à l'étranger.

Libre rapidement.

Ecrire CV avec photo, références et prétentions sous référence n° 2003 à

Emplois et Entreprises
18, RUE VOLNEY 75002 PARIS

Fiscaliste

Vous avez une formation supérieure en finance et comptabilité (grande école de commerce, 3e cycle) et vous pratiquez la fiscalité depuis au moins 3 ans dans une société ou au sein d'un cabinet juridique et fiscal.

Vous souhaitez élargir votre expérience en vous ouvrant à l'ensemble des problèmes fiscaux d'un Groupe important. C'est l'opportunité que BSN vous propose de saisir au sein de sa Direction Générale des Affaires Financières.

En tant qu'adjoint du Directeur Fiscal du Groupe, vous interviendrez sur des questions couvrant l'ensemble du champ fiscal. Vous conseillerez les sociétés du Groupe en fonction des problèmes soulevés par l'actualité fiscale ou des demandes qui vous seront faites. Vous traiterez également de fiscalité internationale.

Votre compétence et la qualité de vos interventions vous assureront rapidement une large autonomie, et faciliteront à terme votre évolution au sein du groupe.

BSN GROUPE

Merci d'adresser votre candidature, sous réf. B13M en précisant rémunération actuelle à : BSN - Service Recrutement Cadres - 7, rue de Téhéran - 75381 Paris Cedex 08.

HAVAS CONTACT

Jeune Responsable de Zone Export

Le Département Flaconnage de BSN qui réalise un CA de 400 MF, exporte dans le monde entier environ 25 % de sa production pour la parfumerie et la pharmacie.

Dans le cadre du renforcement de son équipe commerciale à l'exportation, elle recherche un jeune diplômé d'école de commerce (HEC, ESSEC, ESCP) pour lui confier la responsabilité d'une zone européenne (RFA, Autriche, Suisse, Benelux).

Son objectif sera de développer les ventes et l'image de BSN Flaconnage sur sa zone en ayant une action commerciale et marketing terrain.
Son évolution de carrière se fera dans la société ou dans le Groupe BSN.

La connaissance de l'**Allemand** et de l'**Anglais** est indispensable.

BSN GROUPE

Merci d'adresser votre candidature, sous ref. E56M en *précisant rémunération actuelle à : BSN -* Service Recrutement Cadres, 7, rue de Téhéran - 75381 Paris Cedex 08.

HAVAS CONTACT

La Société Européenne de Propulsion recrute pour son Siège Social à PARIS-LA DÉFENSE

UN JEUNE CADRE FINANCIER

- Travaux d'analyses sur les comptes d'exploitation mensuels par division de la Société.
- Élaboration de ratios et de tableaux de bord.
- Évaluation des besoins financiers des différentes activités.

De formation universitaire ou issu d'une école de commerce (option Finances-Comptabilité), le candidat *aura si possible une première expérience en matière* de comptabilité analytique ou de contrôle budgétaire.

La personne retenue devra pouvoir s'intégrer facilement dans une petite équipe, elle aura par ailleurs un bon contact, des qualités d'analyses et un attrait pour l'informatique.

Quelques déplacements de courte durée en *métropole* sont à prévoir.

Envoyer lettre manuscrite, cv détaillé, références et prétentions à S.E.P. (D.F.), Service du Personnel, 3, avenue du Général-de-Gaulle, 92800 PUTEAUX.

SEP

HAVAS CONTACT

ALUMINIUM PECHINEY

1er Producteur Européen d'Aluminium
recherche un

INGENIEUR DEVELOPPEMENT ELECTRICITE

Formation ESE, N7, IEG ou équivalent

- promouvoir l'emploi de l'aluminium et de ses alliages sur tous les marchés, français et étrangers, des produits à usage *électrique* et plus particulièrement les fils et câbles.
- contribuer à une meilleure connaissance de ces mêmes marchés et proposer toutes actions de nature à y renforcer les positions de la Société.
- assurer le pilotage de travaux de recherche appliquée.
- expérience souhaitée dans le domaine des lignes, canalisations et construction électriques; expérience marketing électricité appréciée.
- Agé de 30/35 ans environ, il dépendra directement du Directeur Développement Electricité.
- Anglais parlé, écrit indispensable.

Lieu de travail PARIS (voyages France et étranger).

Merci d'adresser dossier de candidature (CV, photo et prétentions) s/réf. M 5 au Responsable du Recrutement Aluminium Péchiney 23, rue Balzac 75008 PARIS.

PECHINEY LES MATERIAUX DU PROGRES

BANQUE A TAILLE HUMAINE
filiale d'un très important groupe national
recherche pour **PARIS**

EXPLOITANT DE HAUT NIVEAU
(classe VII ou VIII)

35 ans environ

pour le **secteur des particuliers et des agences.**

Ce poste repose *sur de larges responsabilités, il implique en contre-partie :*
- expérience bancaire réussie d'au moins 10 années dans une direction d'agence importante,
- connaissance approfondie du secteur des particuliers,
- niveau d'études supérieures,
- *disponibilité, ouverture d'esprit et sens de l'organisation.*

ATTACHE COMMERCIAL
(classe VI ou VII)

30 ans environ.

Responsable de comptes grandes entreprises, il aura à **mettre en oeuvre un système télématique performant** entre la banque et ses clients.

Ce poste évolutif repose sur une large délégation, il nécessite :
- niveau d'études supérieures,
- expérience bancaire « entreprises » de 5 ans environ,
- adaptabilité face à une clientèle diversifiée,
- sens de l'organisation et du service clients.

Envoyer C.V., photo et prétentions sous réf. 9122 à **VALENS CONSEIL**, *BP 359, 75064 PARIS* Cédex 02.



Société Nationale (12.700 personnes dont 1550 cadres) *nous sommes spécialisés* dans l'étude et la fabrication de moteurs d'avions civils et militaires et nous comptons parmi les plus importants motoristes du monde occidental.

Largement exportateurs, nous avons diversifié nos activités au sein d'un Groupe puissant.

Le GROUPE SNECMA entend poursuivre une politique de recherche et *de développement dans le* domaine des technologies avancées pour renforcer sa compétitivité internationale.



INGENIEURS GESTION INDUSTRIELLE

Pour VILLAROCHE, près de MELUN Réf. V

Ces postes sont intégrés à une équipe chargée de l'organisation et de l'*étude de nouveaux systèmes* informatiques pour le montage en série des moteurs.

Nous recherchons des ingénieurs ayant *si possible une expérience* de l'informatique de gestion en milieu industriel - Anglais lu et parlé apprécié.

Pour CORBEIL Réf. L

Nous recherchons un jeune ingénieur ou gestionnaire ayant des connaissances en informatique.

Il sera chargé de participer à l'établissement des campagnes de gestion pour la Direction de la Production et de l'amélioration des méthodes de gestion utilisées.

Pour ces deux postes, nous souhaitons recruter des
Diplômés Grandes Ecoles d'Ingénieurs ou de Gestion.

Merci d'adresser lettre, CV et prétentions à SNECMA - Département Encadrement
2, boulevard Victor - 75015 PARIS.
en précisant la référence choisie.

FICHET BAUCHE
Groupe français parmi les leaders mondiaux de la sécurité (2800 personnes en 27 établissements) recherche pour son Siège Social à VELIZY 78140

CHEF DE SERVICE FORMATION - INFORMATION

Réf. 84165M

Chargé, au sein de la *Direction des Relations Humaines,* de promouvoir des actions de formation et de participer à l'action globale de la Direction (information, groupes de qualité, groupes semi-autonomes, expression des salariés, etc...) auprès de l'ensemble des établissements (*Siège Social,* unités de production et succursales régionales).
De formation supérieure, il a déjà acquis une expérience réelle dans ce *domaine, accompagnée d'aptitudes à la pédagogie et à l'action.*

CADRE DE LA FONCTION PERSONNEL

Réf. 84166M

Participant aux différents aspects de la fonction (application de la Législation sociale, techniques de gestion du personnel, conseil et assistance auprès de la hiérarchie).
Il sera en outre directement responsable du recrutement au Siège.
Ce poste offre des possibilités d'évolution à un candidat de formation supérieure ayant déjà une expérience dans ces domaines.

Adresser CV + photo + salaire actuel au

Cabinet Claude Vitet

6, rue Lauriston – 75016 PARIS en indiquant la référence.

BERTIN & Cie

cherche pour sa Division
MECANISMES et SYSTEMES INDUSTRIELS
un

INGENIEUR
de CONCEPTION et de REALISATION

de Machines et Installations Industrielles Spéciales et **d'Automatisation** de processus de Production.

Très vite initié à la **Gestion des Affaires,** il devra faire preuve de CREATIVITE et de REALISME, *dans le cadre d'un travail d'équipe.*

Envoyer C.V. et rémunération souhaitée sous réf. 887 à :



C. LEMAIGNAN
CONSULTANTS ASSOCIES
19, rue Blanche 75009 PARIS.

Bull Systèmes recherche un

INGENIEUR LOGICIEL SCIENTIFIQUE

Dans le but d'assurer le succès du produit QNAP 2, logiciel d'aide à la modélisation des processus, et afin d'en confirmer et d'en développer l'avance technologique, cet ingénieur expérimenté, à fort potentiel, montrera une réelle autonomie scientifique et technique et aura une expérience concrète des techniques de l'**analyse numérique.** *La capacité de contact à tous les niveaux constituera un atout supplémentaire pour la réussite dans ce poste basé à* PARIS.

Adresser lettre *manuscrite,* CV, photo et *prétentions* en précisant la référence 103 M à

Gerard Lavergne
Cii Honeywell Bull
PC 0G021C
94, avenue Gambetta
75990 PARIS CEDEX 20



LEVI TOURNAY

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

Important Groupe de Presse

recherche

UN JOURNALISTE

Domaine d'information à couvrir:
Les nouvelles technologies, les nouveaux composants et les nouvelles méthodes en mécanique et en électrotechnique.

Formation et expérience:
Ce poste conviendrait à un ingénieur mécanicien ayant deux ans d'expérience industrielle. Anglais lu et parlé, Allemand souhaité.

Qualités requises:
Aptitude naturelle à écrire, bon enquêteur, esprit de synthèse et goût pour le travail d'équipe, grande disponibilité personnelle.

Ecrire à M. le Directeur de la Rédaction
L'USINE NOUVELLE
59, rue du Rocher, 75008 Paris

Bankers Trust Company

CHARGÉ DE RELATIONS

GRANDES ENTREPRISES

Vous avez 3 ans d'expérience d'une clientèle d'entreprises acquise au sein de l'une des premières banques internationale française ou anglo-saxonne.
De formation Grande Ecole (HEC, Sciences Po, ESSEC, Sup de Co Paris. M.B.A.), vous parlez couramment anglais.
Déjà orienté vers les affaires financières internationales, vous avez le goût de la vente et de la négociation.
Après une période de formation à NEW YORK, vous serez intégré à l'équipe du département World Corporate de Paris.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et rémunération actuelle à la direction du personnel Bankers Trust Company 12-14 Rond Point des Champs Elysées 75386 Paris Cedex 08.

média-system

THOMSON-CGR

ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX

recherche

JEUNE INGÉNIEUR MÉTHODES

(ESE - ISEN ou ÉQUIVALENT)

Dans le cadre de l'activité industrialisation, il exercera un rôle d'assistance auprès des ingénieurs de conception des produits nouveaux à haute technicité.

Il pilotera ultérieurement la mise en fabrication rapide, en respectant les critères de qualité, prix et délais.

Outre ses aptitudes à établir et à entretenir de bonnes relations humaines, le candidat retenu justifiera de réelles connaissances des moyens et procédés de fabrication électromécanique et électronique.

Adresser C.V., photo et prétentions à Yves KULIG, THOMSON-CGR - 3, rue d'Amiens, 93240 STAINS.

THOMSON
ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX

HAVAS CONTACT

Assister et contrôler nos filiales de distribution

Nous sommes une des entreprises les plus performantes de notre secteur: les peintures bâtiment et grand public.
Depuis de nombreuses années, notre politique de diversification nous a doté d'un *appareil de distribution extrêmement performant : une quarantaine de filiales* ou succursales réalisant entre 10 et 30 millions de chiffre d'affaires chacune.
Pour **assister et contrôler** sur les plans **financier, administratif et comptable** les plus importantes d'entre elles, nous recherchons un

Contrôleur de gestion

160/180 000 F

Le candidat que nous recherchons, **titulaire du DECS**, aura acquis dans un cabinet d'expertise comptable et/ou en entreprise une **bonne expérience du contrôle de gestion** et, si possible, de l'*assistance* et du contrôle d'un ensemble de filiales.
Ce poste est rattaché au Directeur de la Division Filiales. Il est situé en banlieue Nord de Paris. *Il représente une réelle opportunité de carrière,* la prise en charge par le titulaire de l'ensemble du contrôle de gestion étant prévue à terme.
Nous vous remercions de faire parvenir votre dossier de candidature (lettre manuscrite + C.V.) à *notre Conseil* sous référence 251/12B.

KM Mutte Kernevez & Ass. scm
27, rue du Général-Foy 75008 PARIS
Francfort-Londres-Paris-Zurich

AFCOREM MEDIA PA

GROUPE INDUSTRIEL
2 milliards F - 8 000 pers.

LA DIVISION INFORMATIQUE
DE CE GROUPE FRANÇAIS
AUX ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES
(dont des secteurs de pointe)
recrute pour Siège PARIS (8e)

CHEF DE PROJET
INFORMATIQUE
Ingénieur ou équiv.

POUR APPLICATION
Gestion du Personnel/Paie
dans les unités et filiales de Province avec des implications INFORMATIQUE et ORGANISATION.

- LA TRENTAINE avec BAC + 4.
- 3 à 5 ans d'EXPÉRIENCE (sinon s'abstenir) de CHEF DE PROJET sur système IBM 43 ou équivalent dans l'INDUSTRIE (avec unités décentralisées) ou dans une S.S.C.I.
- *Connaissance très appréciée en* GESTION DU PERSONNEL/PAIE.

POSTE ÉVOLUTIF

DISCRÉTION ABSOLUE. Lettre manuscrite, C.V. dét., rémunér. et photo ss réf. *6027* à



SC sélection conseil
98, AV. DE VILLIERS, 75017 PARIS

---

ingénieurs logiciel

Nous développons depuis longtemps nos techniques dans l'Electronique de pointe et dans les Réseaux et Systèmes de Communication sophistiqués.

L'élargissement de notre activité nous conduit à renforcer notre potentiel en *INGENIEURS D'ETUDES* afin que nos équipes en place et celles à venir soient mieux armées pour concevoir et réaliser des Réseaux hautement complexes de Télécommunications :

Mise en œuvre de systèmes temporels, transmission numérique, commutation de paquets, informatique distribuée, *architecture à base de micro* processeurs (famille 6809, 68000), outils de simulation et de développe*ment Vax 11 - 780.*

Etudes de logiciels (analyse, définition, réalisation) - simulation - intégration, tests - essais d'ensemble - travaux en liaison avec les autres équipes et les services extérieurs.

Une expérience de plusieurs années, avec pratique de la programmation système en temps réel sur 6800/6809 est fortement souhaitée.

Nationalité française.

Postes à pourvoir en proche banlieue Ouest.

Adresser votre C.V. sous réf. 1163-M à I.C.A. - 3 rue d'Hauteville, 75010 Paris, qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising NEW YORK PARIS

GENIE
L O G I C I E L

*Vous êtes **ingénieur Réseaux,** ajoutez le **génie logiciel** à vos compétences en entrant dans la société qui a créée le 1er outil de CAO de logiciel français **(SOFTPEN).** Nous vous formerons à nos méthodes de spécification et de conception structurée par objets/types abstraits pour la réalisation de vos projets dans le domaine des réseaux (X25, HDLC,...).*
Adressez votre candidature avec C.V.
à : I.P.I. 26, rue du Renard 75004 PARIS.

IMPORTANTE SOCIETE
QUARTIER NATION

recherche
pour période 6 mois minimum

JEUNE STAGIAIRE CADRE

- Formation supérieure, type ENSIAA
- Ayant un ou deux ans d'expérience *Connaissances informatiques, même limitées,* appréciées

Mission :
- Participation lancement d'applications informatiques dans un établissement de production
- *Etude d'organisation dans le domaine* Commercial
- Déplacements fréquents en province

Adresser CV détaillé, *photo et prétentions* à CONTESSE PUBLICITE - 20, av. de l'Opera - 75040 PARIS CEDEX 01 qui transmettra sous Nº 87843

Formation Communication

dans le cadre de notre Direction du Personnel et de la Communication.

Nous sommes un important groupe français d'assurances bien implanté sur l'ensemble de l'hexagone et dont le siège social est à Paris.
Cette fonction que nous créons aura pour objectif le développement d'une *politique* de Formation et de Communication apte à favoriser la stratégie d'évolution de l'entreprise et à motiver l'adhésion des membres du personnel, notamment à travers **l'expression des salariés.**
Homme ou femme, *le collaborateur que nous recherchons* gérera et dynamisera les actions *existantes;* il innovera en utilisant les **outils modernes audiovisuels et informatiques** indispensables dans le cadre de structures décentralisées.
Progressivement il participera à une gestion active des ressources humaines.
Une formation supérieure type psycho-socio ou économique avec option Relations Humaines sera appréciée; *une pratique de 2 à 5 ans* d'animation est *indispensable.* Mais nous serons particulièrement exigeants sur les qualités personnelles de ce futur collaborateur en matière de relation, de sensibilité humaine et de vues à long terme.
Merci de prendre contact avec Elisabeth GREFF
qui nous assiste dans cette recherche
sous la réf. 711.

KEY MEN
10, rue de Rome 75008 Paris

LEVI TOURNAY



Sitintel

(GROUPE STERIA)

Société dynamique, 96 personnes, 40 % expansion, spécialisée en **téléinformatique** et **réseaux,** recherche :

INGENIEUR
SUPPORT LOGICIEL

pour suivi logiciels de ses produits en clientèle, analyse et programmation des « **releases** », utilisation télédiagnostics.

PROFIL : *Ingénieur ENSI, DESS, CNAM ou Technicien d'Etude confirmé (V-3) expérience Assembleur 2 ans minimum, connaissance transmissions synchrones ou X 25, goût contact clients.*

Adresser C.V. à Brigitte GIBEAUX
SITINTEL
9, rue d'Arcueil - 94257 GENTILLY Cédex.

Les réseaux, c'est l'avenir.



MANAGER

Major electronic rental organisation

We are one of the largest electronics rental companies in the world with a product range which includes general instrumentation and computers.

Due to continued growth, we will shortly be opening an office west of Paris and are therefore looking for an experienced Manager able to motivate and co-ordinate a team.

Fluent in French and English, you should have several years' electronics engineering and sales experience as well as a creative approach and a professional appreciation of the French market.

We offer an attractive package which includes a competitive salary, bonus, company car and the unique opportunity to assume a key position at the start of what promises to be another successful venture for our organisation.

Please forward a copy of your curriculum vitae to Nº 87835 - CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01 who will forward.

Nous sommes une des premières sociétés de matériel de location dans le domaine Electronique. Pour notre nouvelle agence de Paris, nous cherchons un MANAGER. Vous avez une expérience d'ingénieur en électronique et de la vente. Nous vous offrons de nombreux avantages et la possibilité d'évoluer avec la Société.

GROUPE D'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL
recherche pour sa filiale européenne à **PARIS**

QUANTITY SURVEYOR

BILINGUE ANGLAIS/FRANÇAIS

Il aura une expérience de 10 ans minimum dans cette spécialité qu'il aura exercée en FRANCE et à l'ETRANGER.
Il sera disponible pour de fréquents déplacements en France et dans divers pays européens.

Envoyer C.V., photo récente et prétentions à :
CHAGAL INVESTMENTS ADVISORS FRANCE
12, place Vendôme - 75001 PARIS

Organisation et Publicité

---

recruter nos ingénieurs

sema informatique conduit sa très forte expansion grâce à l'intégration d'ingénieurs performants et de haut niveau et recherche un **spécialiste du recrutement.** Intégré à la Direction des Ressources Humaines, vous participerez à notre développement en prenant en charge :

- les définitions de fonction avec les Directions,
- les opérations de recrutement,
- l'intégration des candidats.

Vous êtes de préférence psychologue et vous avez obligatoirement une expérience de recrutement en milieu industriel (informatique appréciée).

Merci d'adresser CV. et prétentions à Agnès CHAUVIN, sous la réf. 10476/M, Sema-Sélection : **Centre Metra 16/18, rue Barbès 92126 MONTROUGE.**

MEMBRE DE SYNTEC

sema informatique

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

GROUPE FINANCIER - BANLIEUE EST.

Leader du financement automobile et véhicule industriel recherche pour sa **direction financière,**

Deux Assistants du Directeur du Département Financier

Pour assurer la politique obligataire et le montage d'opérations de financement en pool • Diplômé(e) d'une grande école commerciale.
• une première expérience professionnelle dans une direction financière de banque ou chez un agent de change serait appréciée.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf 9789, (mentionnée sur l'envoi) à Média-System, 104 rue Réaumur 75002 Paris, qui transmettra.

INGENIEUR D'AFFAIRES

INGENIERIE

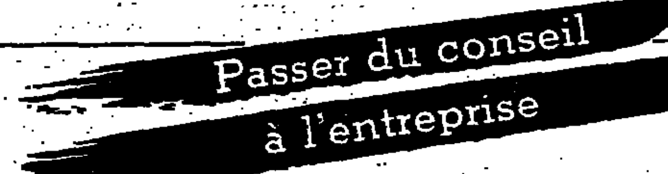
Société d'ingénierie, filiale d'un puissant Groupe industriel spécialisé dans l'Etude et la Réalisation d'ensembles de Protection Incendie de GRANDS RISQUES INDUSTRIELS (offshore, pétrochimie, sidérurgie...) recherche dans le cadre de son développement, un INGENIEUR, de formation électro-mécanique ou instrumentation possédant si possible une première expérience réussie de suivi de projet.
Il sera chargé, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire, du suivi d'avant projets et de projets sur les plans technique (conception), financier (détermination des prix) et commercial (négociation).
Déplacements de courte durée en France et à l'Etranger prévus.
La connaissance de l'ANGLAIS est indispensable.
Une réponse rapide et un examen confidentiel de votre dossier vous sont garantis par notre Conseil.
Merci de lui adresser C.V., photo et prétentions sous réf. 1208 M.

AFCOREM



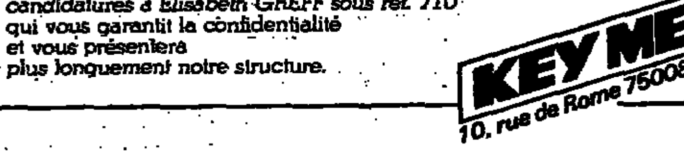
Jean-Claude Maurice S.A.

397 ter, rue de Vaugirard - 75015 PARIS



ou sortir d'une fonction administrative d'entreprise pour évoluer vers une fonction plus large et plus ouverte.
Nous sommes en effet un organisme au carrefour de l'opérationnel et du conseil.
Avec 2 000 adhérents, partenaires de la fabrication et de la distribution, nous travaillons à concevoir, mettre en place et améliorer des méthodes de gestion s'appuyant sur les moyens les plus modernes (informatiques pour une large part), aptes à harmoniser et faciliter leurs échanges commerciaux.
Outre ce rôle de conception, nous menons les études nécessaires à la résolution de problèmes nouveaux, nous aidons à mettre en place les systèmes par l'information et la formation des utilisateurs.
Nos bureaux sont à Paris et malgré la répartition géographique de nos adhérents, les déplacements n'excèdent pas 25 à 30% du temps et sont de courte durée.
Vous avez une formation supérieure, des qualités de concepteur et de réalisateur, *des talents pédagogiques et le goût de collaborer au sein* d'une équipe soudée et performante.
Si cette opportunité vous intéresse, nous vous remercions d'envoyer vos *candidatures à Elisabeth GREFF sous réf. 710*
qui vous garantit la confidentialité
et vous présentera
plus longuement notre structure.

LEVI TOURNAY



Nous sommes une P.M.E. d'un millier de personnes dans le domaine des services.
A la suite d'une réorganisation, notre directeur recherche un

Jeune financier futur n°2 Paris

Nous vous confierons la responsabilité des prévisions économiques, **de la politique et des plans de financement, du contrôle budgétaire ainsi que la gestion de la trésorerie, en liaison étroite avec les banques.**
Ce poste conviendrait à de jeunes professionnels de la finance, **rompus aux techniques de gestion et de financement et aux relations efficaces avec les banques depuis au moins cinq années.**
Une formation commerciale supérieure vous permettra de devenir **rapidement le bras droit de notre directeur général.**
Bernard Julhiet Psycom vous assure étude sérieuse de votre dossier *(lettre+CV+ photo), réponse et discrétion. Merci d'écrire sous* référence 312/1M, 55 avenue Bugeaud - 75116 Paris.



Bernard Julhiet Psycom

Membre de Syntec

IMPORTANTE BANQUE PARIS

recherche dans le cadre du développement de son PLAN INFORMATIQUE mettant en jeu des TECHNIQUES DIVERSIFIEES

CHEF DE PROJET EXPERIMENTE

associant une EXCELLENTE FORMATION DE BASE (Ecole d'Ingénieurs ou Université) à une EXPERIENCE D'ENCADREMENT DE PERSONNEL CONFIRMEE DANS LA CONDUITE D'IMPORTANTS PROJETS.

Possibilités d'évolution intéressantes.

Ecrire avec C.V., photo, prétentions, s / réf. 3767 à INTER PA, BP 508, 75066 PARIS Cédex 02 qui transmettra.

AERO

SOCIETE D'ETUDES ET CONSEILS (AUTOMATION - ELECTRONIQUE RECHERCHE OPERATIONNELLE)

recherche

INGENIEURS HAUT NIVEAU GRANDES ECOLES

OU EQUIVALENT
(de débutant jusqu'à 5 ans d'expérience)
dans les domaines suivants :

1 - INFORMATIQUE SCIENTIFIQUE DE HAUT NIVEAU
- méthodes numériques,
- modélisation mathématique,
- simulation,
- conception et réalisation de programmes.

2 - ETUDES TECHNICO-OPERATIONNELLES
- conception de systèmes complexes (télécom., systèmes d'armes, transport, etc.),
- traitement du signal,
- recherche opérationnelle.

Envoyer C.V. détaillé, 3 avenue de l'Opéra 75001 PARIS

QUALITES D'IMAGINATION ET CREATIVITE PARTICULIEREMENT APPRECIEES

Un important organisme du Secteur Social offre une réelle **opportunité de carrière** dans le cadre d'une large autonomie d'action à un :

JEUNE RESPONSABLE

du Centre d'Expérimentation et de Recette de Systèmes d'Informatique.

ENVIRONNEMENT :
CII-HB 66 - DPS 8 - MINI 6 - IBM 370 - 4341 - SERIE 1 - TRANSAC - MICRAL 80

MISSION :
- Auditer les environnements logiciels, et matériels existants (organisation, logimétrie,...).
- Mettre en œuvre les bancs d'essai de **logiciels** et **matériels** (traitement de texte, carte à mémoire...).
- Assister et conseiller les concepteurs de projets en proposant une normalisation et une industrialisation des applications.
- Constituer une équipe d'une douzaine de collaborateurs.

PROFIL :
- Posséder de solides connaissances techniques assises sur un minimum de 3 ans d'expérience.
- Etre vigilant sur les évolutions technologiques.
- Avoir de bonnes qualités d'animation, de rigueur et de contact.

Le salaire pourra atteindre 225 000 F en fonction des atouts du candidat.
Nous vous remercions d'envoyer votre C.V., photo sous référence CN.0602 à **EUROPE INFORMATIQUE SELECTION** 12, rue de Godot de Mauroy 75009 **PARIS** qui est chargée du recrutement.

EUROPE INFORMATIQUE SELECTION



YVES PRIGENT S.A.

PME EN EXPANSION
50 MILLIONS DE C.A. : 100 PERSONNES

recherche

RESPONSABLE COMPTABLE ET FINANCIER

Ce poste conviendrait à homme ou femme dynamique et jeune, titulaire du DECS ou BTS, justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum.

Lieu de travail :
MARNE-LA-VALLÉE

Si la gestion analytique et la mise en place d'une organisation informatique vous attire, envoyez votre curriculum vitae et votre photo à
REGIE-PRESSE
sous n° T 044.247 M
85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.



régie presse

recrute

Prospectrice téléphone

pour son service « annonces classées »

« LE MONDE »

Si le téléphone est pour vous un moyen de communication et si vous avez un réel sens commercial, nous vous offrons un travail d'équipe, un fixe + intéressement.

Vous êtes disponible immédiatement ?
Alors téléphonez-nous pour un premier rendez-vous au

233-44-21 poste 414.

Société de Services Porte de la Villette recherche

COMPTABLE

2e échelon, expérimenté (ée) comptabilité, bilan.
Libre rapidement. Ecrire avec C.V. et prétentions à AMP sous réf. n° 2720/FR, 40, rue Olivier-de-Serres, Paris 15e, qui transmettra.

RECHERCHONS

MAQUETTISTE

DE PRESSE
Hautement qualifié pour magazine grand public.
Ecrire avec C.V. et prétentions au n° 282.130 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS. Discrétion assurée.

L.E.R.S

L.E.R.S. Société de Recherche Pharmaceutique du Groupe SYNTHELABO recherche pour son Groupe Documentation

documentaliste scientifique

- chimiste de formation supérieure (école d'ingénieurs, 2ème cycle universitaire).
- connaissance de la documentation informatisée et des principaux outils documentaires utilisés en chimie (Chemical Abstracts, Beilstein, Derwent, etc ..).
- expérience de la fonction de documentaliste scientifique, de préférence dans l'industrie pharmaceutique.
- bonne maîtrise de l'anglais.

Le poste est à pourvoir immédiatement.
Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement et devront être adressées avec CV. sous référence SGP. au : L.E.R.S., Direction Administrative et Technique, 58-60 rue de la Glacière 75013 Paris.

média system

Jeune cadre export

Ingénieur, Mines ou équivalent

Notre société élabore des aciers spéciaux et des super-alliages destinés aux secteurs industriels de pointe : aéronautique, aérospatiale, nucléaire, automobile, armement, construction mécanique...

Dans le cadre de notre développement, nous désirons intégrer un jeune cadre export.

A ce jeune ingénieur, de formation Ecole des Mines ou équivalent, nous confierons dans un premier temps le développement de nos affaires dans un certain nombre de pays étrangers. Par la suite, une évolution vers des responsabilités *élargies pourront lui être offertes.*

Vous avez une première expérience dans le secteur industriel (de préférence mécanique ou métallurgique). Vous parlez parfaitement l'anglais et une autre langue.

Homme de contact au sens commercial développé, vous désirez faire valoir vos qualités et votre potentiel dans une société dynamique et performante aux structures légères.

Le poste est à pourvoir à Paris.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions en précisant sur l'enveloppe la référence 2813/LM à MEDIA P.A. - 9, boulevard des Italiens - 75002 PARIS, qui transmettra.

MEDIA PA

Editeur parascolaire

L'édition de livres ou de presse, c'est votre métier depuis au moins 3 ans.
Les aspects techniques du livre vous les maîtrisez suffisamment maintenant, ils sont même le tremplin de votre créativité. Votre formation de base est scientifique (mathématiques, physique, chimie, sciences de la nature, économie), elle fait partie de votre «mode de fonctionnement». Vous vous sentez concerné par les questions d'éducation et d'enseignement ?

Alors, rejoignez l'équipe parascolaire d'HACHETTE, leader d'un marché en pleine expansion. Vous assisterez le responsable dans toutes ses tâches et l'aiderez à concevoir de nouvelles collections, particulièrement dans les domaines scientifiques. Il attend de vous des idées et les compétences pour les mettre en forme.

Ecrivez-nous au Service Gestion des Cadres, 12 rue François 1er, 75008 Paris, sous référence 338.



IMPORTATEUR CONSERVES ALIMENTAIRES marques exclusives rech. en vue développement clientèle France

ATTACHÉ (E) DIRECTION

CADRE, FORT VENDEUR, 30 ans minim., connaissance indispensable grande distribution, centrales, hypers, capable gérer et promouvoir réseau V.R.P. Sens organisation, commandement nécessaires. Poste d'avenir. Salaire minim. 100.000/an + % + voiture. Paris Sud. Pour rendez-vous, tél. au (1) 675-92-50.

GROUPE BANCAIRE

ANALYSTES-PROGRAMMEURS

BURROUGHS MEDIUM 4006
GEMCOS - TÉLÉTRAITEMENT

INGÉNIEURS

SPÉCIALISTES APL

HOMME SYSTÈME

IBM-VS/CMS-DOS/VSE
INFORMATIS SÉLECTION
26, r. Daubenton-5e. 337-99-22.

GROUPE DE CAISSE DE RETRAITE ET DE PRÉVOYANCE *POUR SON SERVICE* PARTICIPANTS ACTIFS

RECHERCHE

1 ADJOINT AU CHEF DU PERSONNEL

position cadre.
Expér. administrative exigée. Connaissance informatique souhaitée. Ecrire avec C.V. et prétentions à n° 7758 AMEP P.A., 37, rue du Général-Foy, 75008 PARIS.

secrétaires secrétaires

Important HOLDING de la branche AUTOMOBILE recherche :

DEUX ASSISTANTES DE DIRECTION

TRILINGUES

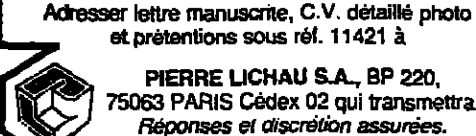
- ANGLAIS-ALLEMAND
- ANGLAIS-ESPAGNOL

POUR SECONDER LE P.D.G. et le D.G.

- Formation Universitaire, Sciences-Po, Sciences-Eco + Secrétariat Direction.
- Excellente présentation, bonne disponibilité car déplacements fréquents.
- Attrait pour la branche automobile très souhaité.

- Postes basés sur la côte OUEST-ATLANTIQUE.
- Rémunération attrayante pour candidates de valeur.

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé photo et prétentions sous réf. 11421 à



PIERRE LICHAU S.A., BP 220, 75063 PARIS Cédex 02 qui transmettra.
Réponses et discrétion assurées.

OPHLM de la Ville de PANTIN recrute

Une secrétaire dactylographe

qualifiée.

Adresser candidature avec curriculum vitae à : Monsieur le Président de l'Office d'H.L.M., 6, avenue du 8-Mai-1945, 93500 PANTIN.

ASSOCIATION LINGUISTIQUE PARIS

recherche

SECRÉTAIRE

BILINGUE ALLEMANDE

Parlant parfaitement français 20 à 30 h. par semaine. Préfère étudiante. 723-57-22.

URGENT, pour remplacement 3 mois minimum

SECRÉTAIRE-COMPTABLE

Connaissances approfondies en gestion personnel, service social, déclarations sociales, rédaction et frappe de contrat d'embauche.
Connaissances du plan comptable révisé.
Ecr. ss n° 69.897 HAVAS CONTACT, 1, place du Palais-Royal, 75001 PARIS qui transm.

OFFRES D'EMPLOIS

L'INSTITUT NATIONAL DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

recrute pour son département des archives audiovisuelles, sur concours, 1 ANALYSTE DE DOCUMENTATION, chargé (e) *d'analyser, d'indexer* et de rechercher à la demande les émissions de télévision. Possibilité de liste d'attente.

DIPLOME EXIGÉ : l'un des diplômes de documentation dispensés par l'une des institutions suivantes :

I.N.T.D., I.U.T., I.E.P., PARIS-III, PARIS-VIII, PARIS-XIII, Ecole de *bibliothécaires-documentalistes* (rue d'Assas).

Rémunération mensuelle brute durant les 8 mois de la période *d'essai : 5.800 F.*

Un concours sera organisé la 2e quinzaine de mars au centre de l'I.N.A. à BRY-SUR-MARNE et précédé, si le nombre de candidats l'exige, d'une *présélection*. Les candidats devront *être libérés des obligations militaires* et disponibles immédiatement. Une formation obligatoire est assurée par l'Institut. Il est précisé que cet emploi implique des horaires de travail variables en région parisienne.

Les candidatures accompagnées d'une COPIE DU DIPLOME sont à faire parvenir au Service du Personnel, *Tour Gamma A,* 193-197, rue de Bercy, 75582 PARIS Cedex 12, *jusqu'au 24 février 1984.*

OPHLM de la Ville de PANTIN
3.500 logements
recrute par mutation

Un ingénieur subdivisionnaire

spécialité « Bâtiment »
Indice brut début de carrière : 379
Indice brut fin de carrière : 659
Adr. candidature avec curriculum vitae détaillé à : Monsieur le Président de l'Office d'H.L.M., 6, *avenue* du 8-Mai-1945 93500 PANTIN.

URGENT
Institut privé sous contrat d'association
recherche

PROFESSEUR DE FRANÇAIS

Ecrire sous le n° T044.246 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

D.O.O.

78, CHAMPS-ÉLYSÉES
RECRUTE

INGÉNIEURS LOGICIEL

pour développements
MILITAIRES
(MITRA apprécié).
Téléphone : 359-17-86.

PARIS 8e
recherche

ASSISTANT (E) CHEF COMPTABLE

Pour travaux organisation comptable et rédaction de rapports (synthèse, études fiscales, *secrétariat de Stés*)
DECS, maîtrise de droit.
Libre rapidement
Position cadre
Avantages sociaux

Adresser C.V. manusc., photo et n° de tél. pour contact rapide à RÉGIE-PRESSE sous n° T 044 253 M
85 bis, r. Réaumur, 75002 *Paris*

Cherchons

SPECTROGRAPHISTE

Expérimenté pour métaux et aciers spéciaux. Possib. logement rég. parisienne.
Tél. (3) 969-41-75 *(le matin)*
(3) 947-97-65 (ap.-midi)

GROUPE DE PRESSE
recherche

JEUNE JURISTE

(Droit privé)

pour une de ses publications spécialisées s'adressant à des dirigeants d'entreprises et des *praticiens du droit des affaires* et de la fiscalité

- Les candidats doivent être titulaires *d'une maîtrise ou d'un DEA* en droit privé (mention droit social apprécié) et avoir une exp. profonde d'au moins 3 ans dans un cabinet de consultation ou dans *un service juridique d'entreprise.*
- La réussite dans la fonction exige une réelle aptitude à la communication écrite ainsi qu'un intérêt pour les activités d'édition et la vie des affaires en générale.

Discrétion *assurée*

Adresser lettre de candidature manuscrite, C.V., photo et rémunération souhaitée à :
Cabinet ASCOM
91 rue de Turenne, 75003 Paris

TISSMÉTAL
MAINTENANCE

recherche

1 CADRE TECHNICO-COMMERCIAL

Pour commercialiser et gérer contrat de maintenance principalement à l'exportation
- Age 30 ans environ.
- Formation BAC technique ou B.T.S.
- *Anglais parlé, écrit.*

Envoyer C.V.
avec lettre manuscrite,
32-34, rue Robert-Witchitz.
B.P. 229.
94203 Ivry-sur-Seine Cedex.

Nous sommes une Société française de première importance

Nous recherchons

quelques

PERSONNES DE CARACTÈRE

capables, après un stage de formation, d'atteindre au bout de quelques mois un revenu mensuel de 6.000 à 8.000 F

Nous leur offrons :

- une formation complète,
- une activité prenante,
- *un plan de carrière précis.*

Si vous pensez pouvoir faire « PEAU NEUVE »

Ecrire avec C.V. et photo n° 3686 Publicités Réunies 112, bd Voltaire, 75011 Paris.
La préférence sera donnée à candidat ayant fait :
- SOIT de bonnes études.
- SOIT la preuve de leur personnalité.

Paris Centre
Société de services
Filiale d'un important groupe français

recherche

ASSISTANTE COMMERCIALE

de bon niveau
pour seconder son Directeur du développement

Elle prépare et assure l'ensemble de la prospection *commerciale auprès d'une* clientèle d'entreprise :
prise de rendez-vous par téléphone, tenue à jour du fichier prospects...

Une première expérience de la vente ou de la prospection par téléphone est indispensable.

Salaire *fixe* + *intéressement* substantiel.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V., photo et *salaire actuel,* sous réf. M 11220 AE à *EGOR PROMOTION* 63, rue de Ponthieu 75008 PARIS.

MUTINATIONALE
recherche URGENT

2 INGÉNIEURS

SYSTÈME en communication
connaissant MINI 6
ou DPS 7/8 ou IBM.
Envoyer C.V., ASSIP,
15, rue des Grands-Prés,
92 NANTERRE.

Cabinet expertise comptable
recherche

URGENT CONTROLEUR DE GESTION

Comptabilité industrielle *et organisation pour* mission ALGÉRIE.
Séjours courts.
Envoyer C.V., photo et prét. N° 23.605 sur enveloppe à *JRP, 29, rue de l'Arcade,* 75008 PARIS qui transmettra.

Importante Société
Internationale
M° Porte d'Orléans
recherche

AGENT DE RECOUVREMENT

Le candidat retenu sera responsable des actions en recouvrement, *ainsi que du suivi et de la* mise à jour de dossiers crédit.

Un bon niveau de formation complété par une expérience du crédit permettra à ce collaborateur *d'être opérationnel rapidement* dans ce poste qui demande *rigueur et persévérance.*

L'anglais parlé est un atout.

Adr. lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions à :
N° M, 72076 BLEU, 17, *rue* Lebel, 94307 Vincennes Cedex qui transmettra.

COURS de VACANCES
Province rech. prof. PHYSIQUE. Ecr. USI, 38, r. des Mathurins, *Paris-8e,* qui trans.

AUTOLIAISON BARNES GROUP
P.M.E. proche VERSAILLES
C.A. 35 M.F.
Filiale groupe intern.
recherche

CHEF COMPTABLE

Directement responsable devant le P.-D.G., il supervisera la comptabilité générale (2 personnes), établira les situations et états financiers *mensuels, les déclarations* fiscales et sociales, le budget annuel.

Le candidat (niveau D.E.C.S) n'aura pas obligatoirement une expérience similaire mais quelques années dans poste avec *responsabilités.*

Anglais apprécié.

Envoyer lettre, C.V., photo et prétentions à :
M. DESBAUD — P.-D.G.
AUTOLIAISONS BARNES
GROUP B.P. 43
78180 Voisins-le-Bretonneux.

DEMANDES D'EMPLOIS

RESPONSABLE D'UNE DE VOS AGENCES AFRIQUE, AMÉRIQUE DU SUD, ASIE OU... FRANCE

Ingénieur + École Supérieure de Commerce
33 ans, marié.

EXPÉRIENCE :

- 2 ans en Algérie (chargé de projets pour les installations portuaires d'Annaba et Alger).
- Directeur régional pour une multinationale secteur second œuvre du bâtiment.
- Chef des ventes France dans une PMI, secteur mécanique.

Si vous cherchez un homme prêt à investir temps, imagination et combativité pour développer l'une de vos unités décentralisées, alors
téléphonez-moi au : (7) 893-23-44
ou télexez-moi au : 380.157 F Code E 28.

JURISTE D'ENTREPRISE HOMME 27 ANS

Deux années d'expérience au sein du Secrétariat général *d'un groupe textile multinational.*
Expérience dans les domaines suivants :
- droit de la propriété industrielle,
- droit de la concurrence et de la distribution (gestion juridique des magasins, prêts, réglementation des prix et législation économique),
- droit du travail (contentieux du travail),
- droit des sociétés.

Lauréat de la faculté de droit et sciences po de l'Université Paris-XII. Diplômé d'études approfondies en droit.

Etudie toutes propositions France et étranger.
Libre immédiatement.

Téléphone : (20) 54-46-34 ou (1) 706-45-99.

Homme 51 ans, autodidacte, *esprit décision, volonté créative* recherche situation en rapport avec activité artistique.
Ecr. s/n° 2798 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, *5, rue des Italiens,* 75009 Paris.

J. F. 31 ans, maîtr. comm. intern. angl., chinois, esp., ch. poste asst exp. déb. ms, étud. ttes prop. Tél. 778-01-36 (9 h 13 h)

Conducteur d'engin de chantier
— SPÉCIALITÉ BOUTEUR —
CHERCHE EMPLOI FRANCE OU ÉTRANGER
Téléphone : 955-25-27

Diplômée Ecole de Commerce + DUT Gestion
2 ans exp., ch. emploi

MARKETING

Téléphone : 272-29-44

Prof. d'anglais et russe cherche un poste région indifférente.
Libre de suite.
Tél. : 567-19-17, 13 h-16 h.

Cadre informaticien, 50 ans, IBM 34 38 milieu bancaire. Ouvert à toutes propositions même autre secteur cherche emploi.

Ecr. s/n° 2812 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

H. 31 ans. *DEUG,* Sc. Eco, 2 ans d'expérience informatique, chercherait travail à *mi-chemin* de ces deux activités pour agent de change ou service financier.
Ecr. s/n° 2803 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, *rue des Italiens, 75009* Paris.

SPÉCIALISTE
EN INFORMATION
COMMUNICATION
ET PUBLICITÉ
Très bonne exp. de la format. continue en entreprise, 48 ans, *doctorat université Paris II.* Intervention fréquente secteurs privé et public au plus haut niveau. Cherche collaboration occasionnelle ou activité régulière *de conseil. Statut libéral.* Rémunération aux honoraires.
Ecrire sous le n° T 044.256 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Expert comptable, mémorialiste 35 ans, 10 ans d'exp. cabinet + PME, bonne *pratique* informatique ch. poste à resp. Paris ou banl. Sud. *Disp. le* 1-3-84
Ecrire sous le n° T 044.219 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Etudiante BAC F8 (secr. médic.) ch. emploi pr juillet et/ou septembre, étud. toutes propos.
Téléphone : 849-91-79.

capitaux propositions commerciales

PLACEMENTS INTÉRÊTS 23 % GARANTIE HYPOTHÉCAIRE

CARTENA 272-49-35.
2, RUE DE LA BASTILLE,
75004 PARIS, 1er ÉTAGE.

formation professionnelle

Pour les demandeurs d'emploi

STAGES RÉMUNÉRÉS — ANALYSTES — PROGRAMMEURS

Durée 5 mois. Bac exigé.
Frais de scolarité. Pour R.V.
TÉL. : 530-08-30 - INSEM
26, rue de Chambéry, 15e.

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'ÉTRANGER sont nombreuses et variées. Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291-09 PARIS.

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à toutes et à tous avec ou sans diplôme.
Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C 16) *B.P. 402.09 PARIS.*

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

Honda « Accord », 59 000 km, 1981 ou Honda « Quintet », 48 000 *km,* 1982 *contrôlées,* parfait état. 548-46-63

divers

VOLVO PARIS

LE PLUS GRAND CENTRE DE VOITURES "OCCASION"

R.P.

VOITURES NEUVES
54-56, av. de Versailles
75016 PARIS
Métro Mirabeau
524.43.61

BMW SÉRIE 3-5-7

83 et 84 peu roulé garantie
Auto Paris XV, 533-69-95
63, r. Desnouettes, Paris-15e

boxes - parking

18, RUE DELAMBRE
PARKING à vendre dans imm. récent - Téléphone (pptaire) 873-57-80.

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

CHATELET, exceptionnel duplex, 75 m², prestation lux., sur mesure, terrasse sur *Paris.* Px élevé justifié. 347-57-07.

LOUVRE. magnifique 2 pces, caractère, prestation de qualité, asc. 608.000. 347-57-07.

2e arrdt

400 m FORUM DES HALLES
studio tt cft, bel imm., asc.
204.000 F. Tél. 661-25-00.

3e arrdt

MARAIS ARCHIVES

2 à 5 PCES dans SUPERBE *HOTEL XVIIe rénové, jardin* « à la française » parking *SIGEDIM 296-63-33.*

4e arrdt

BEAUBOURG
DANS IMMEUBLE RÉNOVÉ
STUDIOS ET 2 PIÈCES
TRAVAUX ET FINITIONS
DE QUALITÉ - 567-22-88.

MARAIS - 320-32-71
Luxueux living, 2 chambres
Imm. récent, pierre de taille

5e arrdt

MONGE

STUDIO ET 2 PIÈCES
LUXUEUSEMENT RÉNOVÉS
PRESTATIONS 1er ORDRE
GARBI - 567-22-88

7e arrdt

2/3 P., BAC 650.000 F.

coquet 50 *m²*, charme, calme et clair, parfait état.
PROMOTIC, 553-14-14.

FACE INVALIDES

Bel imm. tout cft, soleil gd séj., salon, 3 chbres, cuis. 2 bns, tél. matin. 544-21-87.

8e arrdt

OFFICE INTERNATIONAL
rech. pour sa direction
Beaux appts de standing
4 pièces et plus - 285-11-08

9e arrdt

9e, 35, RUE BERGÈRE
Bon *immeuble,* part. vend studio 27 m² environ, tout confort, meublé, 210.000 F.
Voir concierge sur place ou tél. 372-98-37, *après 19 h 797-51-84.*

BEAU 9e - 2 P.

refait neuf, bel imm. p. de t. asc. 340.000 F. 543-88-60.

10e arrdt

PARIS 10e

Imm. P. de T., 3e ét., parfait état, 2-3 p., 80 m². 650 000 F

LERMS - 355-58-88

PRÈS QUAI VALMY

Gd studio, cuisine, bains, W.-C. s/jardin, Imm. récent, parking LIBRE idéal PLACEMENT
340 000 F. VERNEL 526-01-50

12e arrdt

AV. ARNOLD-NETTER

Imm. gd stand., beau 5 pces, gd cft, cave, park, ss-sol, balc., soleil. Tél. 346-65-27.

MICHEL BIZOT
Immeuble rénové, 6e, asc., soleil 57 m², à aménager. 553-91-45.

Dans imm. cours réhabilitation
STUDIO A AMÉNAGER
Téléphone : 274-60-52.

Michel-Bizot, bel imm., asc. beau 3 P., tout *confort, occupé* dame âgée. 350.000. 543-88-60.

13e arrdt

GOBELINS 2 P., tt cft, plein Sud sans vis-à-vis. 415.000 F. *325-97.16.*

MAISON-BLANCHE, 3 P., s. bns, cuis. éqp., asc., chf cent., CALME. 495.000 F. 535-56-92.

ITALIE, récent gd cft
2 P., 52 m² + balc., 16 m². VUE, CALME. 375.000 F.
Téléphone : 535-56-92.

EXCEPTIONNEL. 5 p., 130 m² + terrasse, 80 m², 7e dernier *étage.* 320-32-71.

14e arrdt

Plaisance, confort, équipé

2 P. 268.000 F

Libre suite pptaire 766-48-94.

Av. du Maine. *Beau studio tt* cft, imm. récent, 11e ét., balc., 310.000 F. Tél. 286-19-00.

RASPAIL, bel imm. p. de t.
85 m² avec mezzanine
habitation ou commercial
500.000 F. Tél. 644-88-07.

---

2 Pièces, 55 m², proche Montsouris, *standing,* parking + cave, C.F. à reprendre. 134.600 à 11,60. 600.000 F. Tél. 327-61-88, ap. 18 h.

15e arrdt

CECOGI CONSTRUIT

329, RUE LECOURBE

IMMEUBLE GD STANDING

2 et 3 PIÈCES

2 P., à part. de . . .708.400 F.
3 P., à part. de . . .948.900 F.
LIVRAISON IMMÉDIATE
Bureau de vente ouvert :
mercredi et vendredi
de 14 à 19 heures
samedi, 10 h 30/13 h 30.
Téléphone : 575-62-78.

POUR ARTISTES
Maison particulière en triplex, originale, plein soleil, prestations luxueuses, tt cft, 2 chbres. 1.290.000 F. Tél. 783-95-28.

16e arrdt

VICTOR-HUGO. Bel appart. 335 m² - PROFESSIONNEL. 2e étage. 567-22-88.

PRÈS ÉTOILE, 7 P.

charme, calme, mat. 567-47-47.

MUETTE près PLACE PASSY
3e ét., 2 p., 33 m² à rénover
295 000 F. Pptaire 520-13-57

17e arrdt

17e MAIRIE - 320-32-71
Immeuble récent, 5e ét., asc.
3 P. s/jardin. 750 000 F

18e arrdt

VILLA DANCOURT, imm. asc., beau studio, tt cft, agréable et calme, 38 *m²*. *Prix* 292.000 F

NOTAIRE 501-54-30

LE MATIN.

CECOGI CONSTRUIT
Résidence « Mairie du 18e »

53, RUE DU SIMPLON

23 APPTS DE STANDING

STUDIO, 2, 3 P. PARK.

Studio à part. . . .319.100 F.
2 P., à part. . . . . .459.300 F.
3 P., à part. . . . . .682.000 F.
PRÊT CONVENTIONNÉ
Bureau de vente
mardi, jeudi, samedi
de 14 à 19 heures
Téléphone : 575-62-78.

RUE CAULAINCOURT

Gd 3 p., face au Sacré-Cœur
Imm. p. de taille. 835.000 F.

LERMS 355-58-88.

M° Pte Clignancourt, bel imm, Studio tt équipé 75 000 F
Appt 2 p. *conft* 150 000 F
4 pces en duplex 280 000 F
Bon placement - 224-18-42.

92 Hauts-de-Seine

M° Bourg-la-Reine, neuf stand., beau séj. + 2 chbres, park., urgent. *600.000 F, frais réduits.* 547-62-62.

PONT DE NEUILLY

Beau 3 P. Vue panoramique. Balcon, *ét. élevé,* imm. récent.
830.000 F.
VERNEL 526-01-50.

Province

Promenade des Anglais
Nice, particulier cède directement très bel appartement, grand living, 2 chambres, 7e étage, gdes terrasses, vue *impr., sur mer et montagnes.* Tél. (93) 53-22-01.

A. V. COTE LANDAISE
SEIGNOSSE-LE-PENON, 100 m plage, APPT T2 + ALCOVE + TERRASSE, meublé. 300.000 F.
Téléphone : (59) 30-63-25 ou (59) 68-88-03.

PART. VEND CENTRE DE NICE
PROX. GARE DANS IMMEUBLE
DE STANDING, VASTE P 2
A L'ENTRESOL, TOUT CFT
CHAUFFAGE COLLECTIF
420.000 F. ECRIRE HAVAS
NIMES. 59-36-32.

Part. cède directement très bel appartement neuf, jamais occupé, pied dans l'eau en duplex, 3 chambres, 2 salles de bains, grand living, vue *imprenable, baie de Nice.*
Téléphone : (93) 82-23-74.

Chaque jour
dans cette rubrique
Vous trouverez peut-être
L'APPARTEMENT
que vous recherchez

appartements achats

SAINT-PIERRE

RECH. TRÈS BEAUX APPTS
CENTRE ET OUEST PARIS

563-11-88

28, RUE WASHINGTON-8e

RECHERCHE

Urgent, Paris, 1 à 2 pces
PAIE CPT chez notaire
bon quartier. 873-23-56.

Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e. 566-00 75.
Paie comptant, 15e, 7e arrts
APPARTEMENTS grandes surfaces et IMMEUBLES
MÊME OCCUPÉS.

GROUPE DORESSAY

RECH. POUR AMBASSADE
— HOTEL PARTICULIER.
— APPTS de 5 à 8 PCES.
— PIED-A-TERRE.
Téléphone : 624-93-33.

AGENCE LITTRÉ
SPÉCIALISTE du DÉCOUPAGE
DE GDS APPARTEMENTS
PRISE EN CHARGE TOTALE
Téléphone : 544-44-45.

URGENT *recherche* Paris 12e Préf. prox. M° PORTE DORÉE 4-5 pièces, tt *cft,* 95 *m²*. PAIE CPT — 873-57-80.

locations non meublées offres

Paris

Les PARTICULIERS ont DES LOGEMENTS A LOUER
Nombreuses LOCATIONS garanties disponibles
OFFICE DES LOCATAIRES
Téléphone : 296-58-46

Région parisienne

Organisme HLM Est région parisienne. 30 *mn par SNCF,* propose en location F 4-F 5 (construction 1963/1971)
Loyer et charges F 4 : 1 398,31 à 1 655,10 F
Envoyer candidature avec fiche état civil et bulletin de salaire.
Ecr. s/n° 7478 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

locations non meublées demandes

Paris

Pour Cadres et Personnel IMPORTANTE SOCIÉTÉ *INFORMATIQUE recherche* divers appts ttes catégories Villas, Paris banlieue.
804-48-21 poste 24.

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES Durée 3 et 6 ans. 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing, 4 pièces et plus. 285-11-08.

pavillons

CLAMART *Centre,* beau pavillon type hôtel particulier, récent, piscine et mise, jardin, 245 m². 2 300 000 F. 644-48-83

— *M° PARC DE SCEAUX*
Pavillon 8 pces + studio sur terrain clos de 500 m², état impeccable. *Prix :* 1.500.000 F.
Téléphone : 661-47-82.

Particulier vend
cause départ :
pavillon année 1979
Situé dans impasse privée, très calme, à Nanterre 92, *proximité Rueil.*
Sous-sol total : garage, cave, buanderie, chaufferie
chauffage au gaz.
Rez-de-chaussée : salon salle *à manger à deux niveaux 40 m²* avec cheminée, cuisine aménagée, chbre av. s. d'eau, w.-c.
Etage : 3 chambres avec rangements, salle de bains et w.-c.
Terrain 440 m².
A proximité : écoles transports, commerces.
Prix : 1.150.000 F.
Tél. : 724-69-55, à partir de 19 heures.

maisons de campagne

Vend MAISON, village env. BEZIERS, 20 km de la mer. *Libre juin.* 130.000 F.
H. r. (68) 38-35-83.

propriétés

PRÈS FONTAINEBLEAU

belle aggl. 8 P. + 3 bains, possib. 3 P. supplém., gar., parc. 1.250.000 F. 755-69-27.

domaines

Achète
PROPRIÉTÉ DE CHASSE
SOLOGNE
Ecrire n° 202089 à : ORLET
Avenue Charles-de-Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

viagers

FONCIAL VIAGERS

19, BD MALESHERBES, 8e
266-32-35. Spécialiste 44 ans d'expérience, étude gratuite *discrète,* rente INDEXÉE.

Etude LODEL, 35, bd Voltaire, PARIS 11e. Tél. 355-61-58. Spécialiste viagers. Expérience, discrétion, conseils.

LIBRE, 2 pces, tt cft, parking. 250.000 F. + rente 3.000 F. VIAGER FINANCIER. 266-06-43.

Immobilier d'entreprise et commercial

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
R.C. 160 F. S.A.R.L. 180 F.
Constitution rapide de société.
G.S.M.P., 4, rue des Deux-Avenues, 13e. 585-85-11.
54, r. Crimée, 19e. 607-52-00.

Sté CHAMS
Bd DIDEROT **346-76-34**
Votre siège social ts services.
Créd. locat. bur. à l'heure.
Constitution rapide de société.

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

S.A.R.L. - R.C. - R.M.
Constitution de sociétés.
Démarches et tous services.
Permanences téléphoniques.

355-17-50.

VOTRE SIÈGE A PARIS 17e
A partir de 80 F. Ts services.
Constitut. Stés. 763-47-14.

CHAMPS-ÉLYSÉES

Bureaux équipés avec services ou votre siège social tél., télex, secrétariat salles de réunion avec vidéo, bar, etc., loc. courte ou longue durée.

ACTE — 562-66-00.

fonds de commerce

Ventes

LABORATOIRE PHOTOS A PARIS, LOCAL 110 m². Bail 3-6-9 *(début septembre 1982)* 3.200 mens. vend matériel + clientèle C.A. 83, 1.000.000. Prix de vente 600.000 F.
M. MUTELET — 626-19-01.

SAVIGNY-SUR-ORGE
Cause départ retraite vend librairie-papeterie-presse-divers. Chiffre d'affaires 1.500.000 F. Magasin moderne 95 m² (réserve 70 m²)
Très bel appartement 5 pièces en location (garage, cour).
Prix : 750.000 F.
Téléphone : 921-33-74.

boutiques

Ventes

PL. ITALIE, murs café et restaurant. 190.000 F et 220.000 F.
BON RAPPORT.
HABITAT CONSEIL 661-25-00.

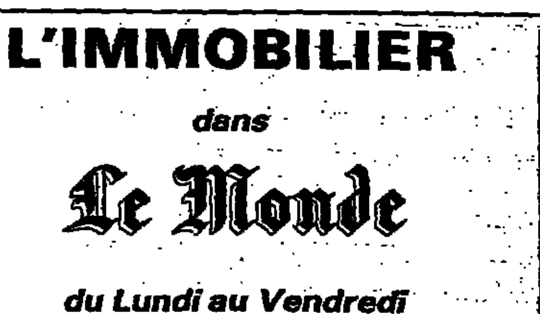
L'IMMOBILIER

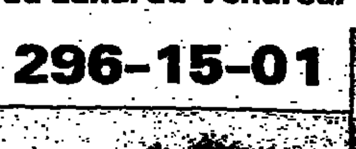
dans

Le Monde

du Lundi au Vendredi

296-15-01



















Les Jeux olympiques et l'argent

La manne de la télévision

« Une ère nouvelle s'ouvre pour le mouvement olympique, grâce aux droits de télévision. A l'avenir, organiser les Jeux ne sera plus un problème financier. » Ancien ambassadeur d'Espagne à Moscou, M. Juan Antonio Samaranch n'a pas tourné le dos aux réalités politiques et économiques en devenant président du CIO (Comité international olympique). Depuis les manifestations de Mexico en 1968, le drame de Munich en 1972 et le boycottage partiel des Jeux de Montréal, en 1976, et de ceux de Moscou, en 1980, il n'ignore pas que la trêve n'est plus une donnée de l'olympisme moderne.

Son optimisme repose sur le sentiment d'avoir écarté l'autre menace qui pesait sur l'avenir des Jeux, les coûts d'organisation. Après l'escalade constatée dans ce domaine, de Mexico à Munich, puis à Montréal, certains avaient prédit pour les Jeux une fin comparable à celle des dinosaures, victimes de leur gigantisme. Qui, en dehors des superpuissances, pourrait prendre la suite ? Les candidatures de Moscou, en 1980, et de Los Angeles, en 1984, semblaient donner raison aux pessimistes.

Les surenchères entre les chaînes de télévision américaines pour obtenir l'exclusivité des droits de retransmission ont bouleversé ces données et, peut-être, sauvé l'olympisme. Depuis Innsbruck, en 1976, les droits de retransmission des Jeux d'hiver sont passés de 11,6 millions de dollars à 20,7 millions à Lake Placid, en 1980, et à 102,4 millions *(870 millions de francs)* à *Sarajevo.* Une augmentation de 881 % en huit ans. Dans le même temps, l'inflation pour les Jeux d'été a atteint 807 % : 34 millions de dollars à Montréal, 87,9 millions à Moscou et 281,5 millions (2,4 milliards de francs) à Los Angeles. A ce taux de croissance, les droits de retransmission pour les Jeux d'été de 1992 devraient dépasser les 2 milliards de dollars !

Pour la première fois dans l'histoire des Jeux, ceux de Los Angeles ont pu ainsi être entièrement autofinancés. Le LAOOC (Comité d'organisation des Jeux de la vingt-troisième olympiade à Los Angeles), une association privée à but non lucratif, n'a reçu aucun subside du gouvernement fédéral ou de celui de l'Etat de Californie. Un amendement à la charte de la ville a même été voté pour interdire à la municipalité de consacrer aux Jeux *des dépenses qui ne seraient pas* remboursées par le LAOOC.

Les droits de retransmission, les contrats passés avec des commanditaires et la vente des billets étaient donc les seules ressources du LAOOC pour boucler un budget compris entre 450 et 500 millions de dollars. La vente des billets ne devrait pas dépasser 90 à 100 millions de dollars. Le LAOOC a négocié pour 125 millions de dollars de contrats avec une cinquantaine de commanditaires. Certains ont même pris à leur charge la construction d'installations olympiques comme la piscine, *financée par* McDonald's, ou le vélodrome par la Southland Corporation. Ces installations devront toutefois rester vierges de toute publicité. *« C'est un sacrifice financier important que nous faisons en refusant les panneaux publicitaires,* dit M. Samaranch, *mais nous croyons que l'histoire et le prestige du CIO nous obligent à y renoncer. »*

Exclusivité pour ABC

Cette absence de publicité sur les sites olympiques fait l'affaire des chaînes de télévision américaines, habituées à « acheter » un événement pour revendre, de leur côté, des « espaces publicitaires » à leurs annonceurs durant les retransmissions. Sans atteindre le contrat record de 2 milliards de dollars pour cinq ans (de 1983 à 1988), signé par CBS avec la Ligue nationale de football américain, ABC s'est assuré *l'exclusivité, pour les Etats-Unis,* des droits de retransmission des Jeux de Sarajevo pour 90 millions de dollars (765 millions de francs) et de Los Angeles pour 225 millions de dollars (1 912 millions de francs). Pendant toute la durée des Jeux de Sarajevo, le coût moyen d'un espace publicitaire de trente secondes sur ABC sera de 185 000 dollars (1 572 500 francs). En revanche, au cours des retransmissions sportives (soixante-trois heures trente au total), le même spot de trente secondes coûtera 260 000 dollars (2 210 000 francs). Ces coûts seront bien sûr très supérieurs pour Los Angeles.

Grâce au pactole des droits de télévision, qui représenteront près de 60 % des recettes à Los Angeles, d'autres organisateurs pourront envisager de suivre l'exemple du LAOOC. Ainsi le jour même où il signait pour 1988 un contrat d'exclusivité de 309 millions de dollars (2 626 millions de francs) avec ABC, le comité d'organisation des Jeux d'hiver de Calgary a refusé, le 25 janvier, une participation de 200 millions de dollars du gouvernement canadien parce qu'il jugeait certaines dispositions trop contraignantes.

Le système de répartition des recettes des Jeux olympiques fait, actuellement, la part belle aux comités organisateurs, qui perçoivent le produit de la vente des billets et des contrats signés avec les commanditaires et la majeure partie des droits de télévision. Sur ces 281,5 millions de dollars de droits perçus pour Los Angeles, 133 sont consacrés aux frais techniques (installations pour la presse et prise en charge par ABC de tous les moyens de production nécessaires à l'ensemble des radios et télédiffuseurs). Les deux tiers des 148,5 millions de *droits proprement dits reviennent au* LAOOC (98,8 millions). Deux prélèvements de 10 % sont effectués sur le tiers restant (49,7 millions) pour prendre en charge les frais de déplacement et de séjour des mille six cents juges et arbitres d'une part, des athlètes et des dirigeants des pays les plus défavorisés d'autre part (six athlètes et deux dirigeants au maximum par pays). Le solde (39,8 millions) est divisé en trois parts égales pour le CIO, les fédérations sportives internationales et le fond de soutien des comités olympiques nationaux.

AUTRICHE
HONGRIE
SLOVENIE
Ljubljana
Zagreb
Pecs
ROUMANIE
CROATIE
VOIVODINE
BOSNIE-HERZEGOVINE
Belgrade
YOUGOSLAVIE
SERBIE
Split
SARAJEVO
Nich
BULGARIE
Dubrovnik
Titograd
Prichtina
KOSSOVO
Skopje
ITALIE
ALBANIE
MACEDOINE
Ohrid
GRECE
0 km 200

Bonne fée ou ogre ?

Avec la télévision, le CIO semble avoir trouvé sa bonne fée. Mais cette dernière ne se transformera-t-elle pas en ogre en devenant le principal financier des Jeux ? En signant un contrat d'exclusivité avec Wimbledon, NBC fait peu de cas d'une tradition, vieille de plus d'un siècle, en exigeant que la finale soit jouée le dimanche. Le plus bel exemple de soumission aux « impératifs » de la *télévision est, cependant,* celui de la prochaine Coupe du monde de football. En 1982, en Espagne, les droits de retransmission avaient représenté un peu plus du tiers des recettes avec 39 millions de francs suisses (150 millions de francs). La vente des billets s'était élevée à 40 millions, et les contrats publicitaires à 36 millions.

Pour négocier au meilleur prix les droits de retransmission de 1986, en permettant aux téléspectateurs européens de suivre, tous les soirs, les matches en direct, la Fédération internationale de football a décidé de programmer toutes les rencontres en fin de matinée au Mexique (11 heures ou 12 heures). Au mépris des spectateurs et surtout des joueurs, qui devront évoluer au mois de juin dans une atmosphère raréfiée, à plus de 2 000 mètres, au plus fort de la chaleur...

Si, demain, les droits de retransmission pour les Jeux dépassent le milliard de dollars, la télévision – surtout américaine – ne sera-t-elle pas tentée, au nom des sacro-*saints indices d'écoute, d'intervenir* directement dans le contenu des programmes ? De donner la préférence à des activités sportives en musique, comme la gymnastique rythmique et sportive ou la natation synchronisée, appréciées comme des spectacles par un large public, et de réduire la place accordée à des sports traditionnels, mais peu télégéniques, comme l'aviron ou l'haltérophilie ? Enfin, ne sera-t-elle pas en droit d'exiger la présence des meilleurs professionnels jusqu'ici écartés des Jeux en basket-ball, en football ou en tennis ?

« Obligation morale »

« Cette escalade des droits de télévision, même si elle n'est pas de notre fait, mais de celui des télévisions américaines, nous satisfait et nous préoccupe, reconnaît M. Samaranch. *Nous sommes conscients que cela pourrait devenir un danger pour notre indépendance. Nous avons déjà accepté d'étendre les Jeux sur trois week-ends au lieu de deux, mais le CIO veillera toujours à rester maître du contenu sportif des programmes. »* Pour diversifier ses sources de revenu et mieux préserver son indépendance, le CIO va lancer, dans les prochains mois, un programme de commercialisation des emblèmes olympiques.

Les surenchères entre Américains posent aussi des problèmes aux autres télévisions, qui sont loin de disposer des mêmes ressources. Après d'interminables négociations, l'UER (Union européenne de radiodiffusion), qui regroupe cinquante-deux pays, *principalement* d'Europe occidentale et d'Afrique du Nord, n'a pu obtenir des droits de retrans*mission inférieurs à 19,8 millions de* dollars (168 millions de francs) pour Los Angeles, et à 4,1 millions de dollars (35 millions de francs) pour Sarajevo. Chaque pays payant sa part de droits au prorata du nombre de récepteurs en service, la France devra acquitter 17,85 millions de francs.

Avec les 12 millions de francs de frais techniques liés aux retransmissions du championnat d'Europe des nations en football, TF 1 et Antenne 2 devront faire face, en 1984, à des dépenses exceptionnelles estimées à 23 millions de francs par chaîne pour la couverture de ces événements sportifs. Antenne 2 proposera pour Sarajevo trente-huit heures de programme sur la plupart des disciplines. TF 1 ne diffusera en direct que du ski alpin, (avec les commentaires de Jean-Claude Killy), du hockey sur glace et du patinage artistique, mais fera, tous les soirs, un résumé d'un quart d'heure avant le journal télévisé.

Pour Los Angeles, Antenne 2 ouvrira son antenne toutes les nuits pour des directs à partir de 1 heure du matin. Entre 8 heures et 9 heures, elle proposera un résumé des épreuves non diffusées en direct, puis, tous les après-midi, un montage de deux à trois heures sur les meilleurs moments de la nuit précédente. Près de cent trente heures de programme au total. TF 1 se contentera de cinq nuits de direct mais présentera un résumé quotidien entre midi et 13 heures. Au total *quarante-cinq heures de pro*grammes consacrées aux Jeux.

Quels indices d'écoute (1) les chaînes françaises peuvent-elles espérer ? Pour les Jeux olympiques de Moscou, diffusés à des horaires plus favorables, les indices moyens d'écoute avaient été de 3,7 % l'après-midi, de 3,6 % pour l'avant-*soirée et de 1,4 % en soirée. Très loin* des 70 % de France-RFA en demi-finale de la Coupe du monde de football, des 30 % à 40 % enregistrés pour les coupes d'Europe de football, des 28 % de la finale de Roland-Garros entre Noah et Wilander ou des 17 % à 20 % d'un match du Tournoi des cinq nations en rugby.

La retransmission des Jeux olympiques n'est-elle, dans ces conditions, qu'une opération de prestige pour les chaînes françaises ? *« Je dirai plutôt que c'est une obligation morale,* répond Joseph Choupin, secrétaire général du service des sports d'Antenne 2. *Si la France veut poser sa candidature aux Jeux de 1992, nous ne pouvions pas laisser dans l'ombre ceux de Los Angeles. »*

GÉRARD ALBOUY.

(1) 1 % d'indice d'écoute représente 394 000 téléspectateurs. Ces indices doivent être un peu majorés pour les *émissions sportives, car ils ne prennent* pas en compte les moins de seize ans.

LES SIX JOURS DE PARIS

Une épreuve découpée en tranches

Par le passé, les concurrents des Six Jours disputaient une épreuve d'endurance de cent quarante-quatre heures, qui leur permettait de couvrir 4 000 kilomètres environ, c'est-à-dire approximativement la même distance que les routiers du *Tour de France. Aujourd'hui,* les hommes en piste au Palais omnisport de Bercy parcourent environ 250 kilomètres par soirée, et la course est découpée en tranches, ce qui n'est pas forcément la meilleure manière de relancer l'intérêt. On aimerait qu'elle ait davantage de continuité et que les chasses se prolongent au gré des acteurs, au lieu d'être systématiquement limitées à cinquante minutes.

Les Six Jours, désormais, sont programmés, et les spectateurs qui s'installent sur les gradins en fin d'après-midi savent qu'il n'y aura pas de surprise. L'horaire est rigoureux : 18 h 15, début de la compétition réservée aux amateurs ; 20 heures, les professionnels entrent en scène pour disputer une série de sprints ; 20 h 30, chasse de cinquante minutes ; 21 h 30, attribu*tion des primes ; 22 heures, nouvelle* série de sprints ; 22 h 10, deuxième chasse ; 23 heures, remise des maillots jaunes aux vainqueurs de l'étape. Puis on repart pour les deux dernières chasses de la nuit et, à 1 h 40, tout le monde va se coucher.

Faut-il préciser que le classement s'effectue à la distance ? Les chasses fournissent aux équipes la possibilité de se dédoubler, et les sprints attribuent des points qui départagent les formations se trouvant dans le même tour.

Lundi, la course s'est animée sous l'impulsion de Dill Bundi, de Moser, de Bondue, de Frank et de Vallet. Ces deux derniers ont repris le commandement qu'occupaient Bondue-Braun la veille. On peut voir dans ce résultat provisoire la confirmation des progrès réalisés par Bernard Vallet dans une discipline dont il découvre peu à peu les subtilités. Il vient de devenir l'un de nos pistards les plus talentueux.

JACQUES AUGENDRE.

Test antidopage positif pour Fabienne Serrat et Perrine Pelen

Perrine Pelen et Fabienne Serrat, deux des skieuses françaises sélectionnées pour les Jeux olympiques d'hiver de Sarajevo, ont subi un contrôle antidopage qui s'est révélé positif, dimanche 29 janvier, lors du slalom géant de Saint-Gervais. Toutefois, ce contrôle effectué sur la demande du ministère du temps libre, de la jeunesse et des sports et du Comité national olympique français (CNOSF) uniquement sur les sélectionnés français, c'est-à-dire hors du cadre réglementaire de la Fédération internationale de ski, ne remet pas en cause leur participation aux Jeux.

« Nous savions que Perrine et Fabienne soignaient un début de grippe », a indiqué à Sarajevo, M. Georges Coquillard, le président du comité alpin de la Fédération française de ski. Un deuxième test effectué quelques jours plus tard à Paris à partir d'un nouveau prélèvement s'est révélé négatif.

Le Monde

économie

C.E.E

Bonnes paroles

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — M. Delors a indiqué, lundi, à ses collègues des Dix comment il voyait l'organisation du travail du conseil des ministres des finances durant le semestre de la présidence française. Trois thèmes principaux : l'examen régulier de la situation économique dans la Communauté ; l' « approfondissement » de cette dernière ; les actions internationales à mener durant une période lourde en rencontres. L'approfondissement de la Communauté comporte trois rubriques :

— Les politiques nouvelles industrielles et techniques, avec, corollaire obligé, le renforcement du marché intérieur ;

— Les progrès de l'intégration financière (ce que la Commission appelle la création d'un espace financier européen) ;

— Le renforcement de la coopération monétaire et des opérations emprunts-prêts de la CEE (la Communauté emprunte sur le marché international et reprête aux entreprises pour les inciter à investir).

Premiers travaux pratiques : un coup d'œil sur la conjoncture. Les commentaires sont à l'optimisme. La croissance aux Etats-Unis a été plus forte que prévu et s'est propagée dans la Communauté, où elle pourrait atteindre, en 1984, 2 % au lieu des 0,5 % envisagés initialement. La vigueur de la reprise varie d'un pays à l'autre, mais ce n'est pas sans avantage puisque M. Delors a évoqué « *l'asymétrie fructueuse des conjonctures* ». Au chapitre des préoccupations, la forte oscillation du dollar, le niveau élevé des taux d'intérêt réels (4 % dans la CEE, 7 % aux Etats-Unis), qui pèsent sur la capacité d'investir des entreprises, le chômage. Les Dix, qui ont préparé la conférence spéciale que l'OCDE va tenir sur ce thème, devraient engager, a expliqué M. Delors, une réflexion sur les relations entre l'investissement et l'emploi.

Blocage

Bref, les ministres des finances ont été studieux, apparemment plus occupés que leurs collègues de l'agriculture, qui siégaient dans une salle voisine. Comme eux cependant, ils étudient mais ne négocient pas. D'entrée de jeu, M. Delors leur a rappelé le partage des tâches : la négociation européenne en cours, dont dépend l'avenir de la Communauté, c'est l'affaire du président de la République ; les contacts bilatéraux, accessoirement des ministres des affaires étrangères.

En attendant, toute décision, même modeste, est bloquée. On a pu encore le vérifier ce lundi. La proposition de la Commission visant à accorder à titre expérimental une aide financière aux PME investissant dans les technologies nouvelles a été écartée. Les Allemands, les Britanniques, n'en voulaient pas. Les Néerlandais, les Danois et les Belges étaient sceptiques. Les crédits proposés pour l'opération étaient pourtant peu élevés : 100 millions d'ECU, soit à peine 700 millions de francs. Le dossier sera repris lors d'une prochaine session.

Scepticisme et absence de moyens, telle est l'unique réalité de la Communauté d'aujourd'hui.

PHILIPPE LEMAITRE.

Attentisme

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — C'est d'une manière extrêmement prudente que les ministres de l'agriculture des Dix ont abordé, lundi, les deux grands dossiers de l'année : les ajustements de prix et la réforme de la politique agricole commune (PAC). Leur souci est de ne pas interférer dans la négociation européenne d'ensemble, de ne pas gêner, comme on l'admet du côté français, les contacts bilatéraux qu'entreprend actuellement le président de la République. On évite donc soigneusement les commentaires tranchés, y compris à l'égard des propositions de prix de la Commission de Bruxelles (+ 0,8 % en moyenne en ÉCU), dont on sait pourtant qu'elles sont considérées comme tout à fait insuffisantes par la quasi-totalité des délégations.

« *Il faut être réaliste. On ne pourra avoir de solution sur les prix que lorsque les problèmes que pose la réforme de la PAC seront réglés. Jusque-là, on ne peut faire qu'un travail technique et limité* », a déclaré M. Souchon, le secrétaire d'Etat français à l'agriculture, ajoutant : « *Personne n'emploie des termes qui rendraient la recherche d'un compromis d'ensemble plus difficile. Il n'y a pas de délégations qui veulent aller au blocage, même s'il est clair que l'on s'engage dans quelque chose qui sera long et difficile.* »

M. Rocard, évoquant l'immense complexité du dossier laitier, qui a été abordé par les ministres, constate : « *Il nous faudrait cinquante à soixante heures de négociation pour complètement le débroussailler. Le conseil des ministres de l'agriculture est en attente. Il étudie ; il ne négocie pas.* »

AGRICULTURE

7 000 MANIFESTANTS A GUÉRET (CREUSE)

Défense et illustration des vaches allaitantes

De notre correspondant

Guéret. — La ville de Guéret demeure un symbole pour le monde de l'élevage bovin. Elle a été, le lundi 6 février, le théâtre d'une nouvelle manifestation des éleveurs en colère. Cette fois, le cercle s'était élargi à la zone dite de Moulins, c'est-à-dire le pays du troupeau allaitant, où les veaux sont nourris directement par leur mère. Quelque 7 000 éleveurs des quinze départements de ladite région se sont ainsi retrouvés au chef-lieu de la Creuse à l'appel de leurs organisations syndicales.

Président de la FDSEA de la Creuse, M. Roger Mazure a lancé un appel à une action unitaire pour obtenir pour les productions bovines des prix attractifs.

M. Thomazon, président du CDJA, a dénoncé le « *millésime 1984* », qui, pour le revenu agricole, sera « *détestable* » après dix ans de dégradation. Il a demandé la mise en place d'un plan de sauvetage. Pour le président du Groupe de coordination de la zone allaitante des régions Limousin-Charolais, M. Paul Rethy, « *les pouvoirs publics doivent être conscients que la vache allaitante est le dernier rempart contre la friche et le désert rural* ». Propos confortés par ceux de M. Alexandre, président d'une section spécialisée de la Fédération nationale bovine, qui demande aux pouvoirs publics de ne pas laisser péricliter l'élevage des races à viande limousine et charolaise, « *les meilleures du monde* », « *alors que l'herbe est 100 % française et ne coûte rien à M. Delors...* ».

De son côté, le président de l'Institut technique de l'élevage bovin, M. Collaudin, a souligné que l'intervention permanente (mécanisme de soutien des cours), acquise il y a dix ans, était sans cesse rognée, au point de devenir inexistante et par là même inefficace.

Dernier intervenant, M. Marcel Bruel, président de la Fédération nationale bovine et de l'Office de la viande, a insisté sur le rôle social de l'élevage du troupeau allaitant, qui, bien que lanterne rouge du revenu agricole, maintient la vie dans toute cette zone défavorisée du centre de la France. Une occasion pour lui, après avoir fait le point sur la dégradation des marchés de toutes les viandes, de souligner avec force : « *Nous ne sommes pas des péquenots, mais des travailleurs.* »

Il a annoncé la mise en place dès jeudi 9 février d'une véritable cellule de crise, d'étude et de proposition pour un plan ORSEC de l'élevage. Une délégation de manifestants a été ensuite reçue par M. Ducret, préfet, commissaire de la République de la Creuse.

Pendant ce temps, les éleveurs ont occupé les rues de la ville. Devant l'hôtel de ville de Guéret, sous les hourras et les huées, une effigie de Mme Thatcher a été livrée aux flammes.

Des incidents ont marqué la dislocation de la manifestation. Trois personnes ont été blessés par des coups de matraque.

EDMOND CASSIUS.

ÉTRANGER

UNE PREMIÈRE EN ITALIE

Les salariés de la sidérurgie pourront partir en préretraite à cinquante ans

De notre correspondant

Rome. — Le ministre italien du travail, M. Gianni de Michelis, socialiste, a annoncé le 4 février la mise en œuvre de mesures permettant le départ en préretraite à cinquante ans des salariés de la sidérurgie. Celles-ci, demandées depuis plusieurs mois par les syndicats, touchent 19 800 personnes de la sidérurgie publique.

Jusqu'ici, une loi votée en 1981 ne prévoyait la possibilité d'une retraite anticipée qu'à partir de cinquante-cinq ans (cinquante ans pour les femmes) pour les travailleurs des secteurs ou des entreprises « en crise ». L'Etat prenait à sa charge les cinq années manquantes de cotisations, mais le salarié devait en tout cas justifier de trente-cinq années de versement pour obtenir la totalité d'une retraite correspondant à 80 % du montant des derniers salaires. Les détails de ces nouvelles mesures exclusivement destinées aux salariés du secteur sidérurgique n'ont pas été rendues publiques. L'Etat prendra-t-il en charge les dix années de cotisations manquantes ? Dans le cas contraire, cela impliquerait une diminution de 10 % du montant de la retraite pour les salariés concernés.

C'est en tout cas la première fois en Italie qu'un gouvernement rend possible et incite à un départ en préretraite à cinquante ans. L'ampleur des restructurations imposées à la sidérurgie italienne par des réductions de capacité de 5,8 millions de tonnes (3,8 millions pour le secteur public, 2 millions pour le privé), décidées à Bruxelles, explique le recours à une telle procédure.

D'ici à 1986, l'ensemble du groupe Finsider — la société financière para-étatique dépendant de l'IRI contrôlant l'ensemble de la sidérugie publique italienne — doit faire disparaître 26 500 emplois (23 000 dans la sidérurgie proprement dite, 3 500 dans les activités annexes). Ceux-ci s'ajoutent aux 16 000, qui, ces deux dernières années, ont été supprimés par le blocage du « turn-over », divers départs en retraite anticipée à cinquante-cinq ans et grâce à des primes de départ discutées entre le salarié et la direction de son entreprise, dont le montant pouvait osciller entre 4 millions et 20 millions de lires (20 000 à 100 000 F). Actuellement, Finsider emploie 95 114 personnes. En 1986, les effectifs devront être réduits à 72 113. La direction du holding para-étatique a, d'ores et déjà, présenté aux syndicats la réduction de main-d'œuvre prévue pour chacun des secteurs et des sociétés du groupe : 12 500 emplois en moins pour Italsider (laminés plats), 1 600 pour Dalmine (tubes), 2 800 pour les aciéries de Terni (produits plats inoxydables), 2 000 pour Piombino (produits longs), 4 000 dans les diverses entreprises spécialisées dans la production d'aciers spéciaux.

Les quelque 3 200 salariés qui ne bénéficieront pas de la retraite anticipée devraient être « *suspendus* » et payés par la « *cassa d'integrazione straordinaria* », comme il est de règle dans les « secteurs en crise ». Dans un tel cas, le montant des cotisations des entreprises est de 7 %, au lieu de 25 %, et le reste du salaire est payé par l'Etat. L'employé touche 80 % de ses rémunérations jusqu'à un maximum fixé à 840 000 lires par mois, brut (4 200 F). Le travailleur reste juridiquement dépendant de son entreprise qui, entre temps, ne peut pas effectuer d'embauche. Le délai maximal est fixé théoriquement à trois ans.

Finsider n'a pas encore précisé comment seront exactement réparties les diminutions d'emplois au sein des diverses sociétés et quels seront les centres sidérurgiques fermés ou complètement restructurés, afin d'être réutilisés pour des activité sidérurgiques non soumises aux limitations de Bruxelles.

Si la FLM — la Fédération unitaire des métallurgistes — accepte les sacrifices imposés par la CEE, elle n'en met pas moins en cause la logique suivie par Finsider dans leur mise en œuvre. « *Il est absurde de fixer* a priori *des chiffres de suppression d'emplois sans d'abord avoir concrètement défini la carte des restructurations, des reconversions et des fermetures d'usines* », affirme M. Massimo Lorenzato, l'un des responsables du syndicat. Il souligne que, sur les 23 000 suppressions d'emplois annoncées, plus de la moitié sont seulement justifiées par Finsider au nom d'une « *récupération de productivité* », dont la FLM conteste en partie la réalité pour dénoncer l'absence d'une véritable politique globale de la sidérurgie aussi bien pour le secteur public que pour le privé.

Sur le plan de l'emploi et de l'éventuelle fermeture de centres sidérurgiques, le principal enjeu concerne Italsider. L'établissement de Tarente qui, à lui seul, fournit plus de 80 % de l'ensemble des produits plats de Finsider, restera en fonction. Le centre sidérurgique de Bagnoli, une aciérie construite il y a soixante-treize ans et complètement modernisée depuis deux ans — un nouveau train de laminoirs et deux systèmes de coulée continue, — grâce à 800 milliards de lires de crédits (4 milliards de francs), en majeure partie fournis par les fonds spéciaux de la Communauté, est, pour sa part, en quelque sorte intouchable.

Il représente en effet avec Alfasud la seule grande industrie de Naples, une ville de deux millions d'habitants, qui, avec 200 000 chômeurs et autant de travailleurs au noir, reste le principal point chaud de l'emploi en Italie.

L'aciérie de Cornigliano, près de Gênes, sera donc très probablement le centre sidérurgique sacrifié par Italsider. Cette dernière a d'ores et déjà rendu public un projet prévoyant sa revente à des entrepreneurs privés — dont la société Falck — ainsi que sa complète reconversion dans la fabrication de produits sidérurgiques semi-finis.

La répartition des réductions de capacité productive est d'autant plus difficile et douloureuse que les centres concernés sont désormais dans leur quasi-totalité très modernes. Si la situation financière de Finsider reste très difficile — en 1983, les pertes de cette société s'élèvent à 1 683 milliards de lires, soit 8,5 milliards de francs —, celles-ci sont dues pour plus de la moitié aux remboursements d'intérêts.

MARC SEMO.

● *Vingt et un mille suppressions d'emplois dans la sidérurgie allemande.* — Après M. Lambsdorff, ministre de l'économie de la RFA, qui avait avancé le chiffre de vingt et un mille suppressions d'emplois dans la sidérurgie ouest-allemande, M. Rohwedder, président de Hoesch, le quatrième producteur, le confirme. Il demande, en outre, à son gouvernement d'« *être plus exigeant* » dans les négociations européennes sur le respect des suppressions des subventions publiques dans les autres pays de la CEE. — (*AFP.*)

AFFAIRES

LE GROUPE OUEST-ALLEMAND HOECHST VEUT ACHETER DE L'AMMONIAC AU KOWEIT

Le groupe ouest-allemand Hoechst, numéro un mondial de la chimie (112 milliards de francs de chiffre d'affaires), se propose d'acheter de l'ammoniac au Koweït, mais aussi écouler une partie de la production de ce pays à travers son propre réseau international. Deux lettres d'intention viennent d'être signées entre les dirigeants de la firme de Francfort et la Petrochemical Industries Company. Aucune indication n'a été fournie sur les quantités fournies.

Le Koweït est devenu, depuis peu, le principal actionnaire de Hoechst à 24,5 %, et le prix de l'ammoniac produit dans le golfe Persique à partir d'un gaz bon marché est inférieur d'environ 50 % à celui fabriqué en Europe. S'il se concrétise, cet accord pourrait amener Hoechst à fermer ses propres installations d'une capacité de 133 000 tonnes et celles de sa filiale à 67 % Ruhrchemie AG (130 000 tonnes). Ce serait un mauvais coup pour l'industrie européenne de l'ammoniac, en pleine crise, mais, au-delà, pour le secteur des engrais azotés, malmené par la concurrence, notamment néerlandaise.

Hoechst n'est qu'un petit producteur d'engrais mais pourrait devenir — l'hypothèse n'est pas exclue — fournisseur d'ammoniac de BASF, un géant dans la fabrication des fertilisants. Cette politique d'approvisionnement au moindre coût risque de faire des émules. Le groupe britannique ICI, gros producteur d'engrais également, chercherait aussi un fournisseur d'ammoniac au Proche-Orient. — A. D.

PHILIPS PRENDRA LA GESTION DE GRUNDIG LE 1er AVRIL 1984

Le groupe néerlandais Philips obtiendra le 1er avril, au terme de complexes opérations financières, la gestion de l'entreprise ouest-allemande d'électronique grand public Grundig.

Philips, qui détient 24,5 % du capital de Grundig, portera sa participation à 31,6 %. Mais, dans le même temps, un groupe bancaire à majorité ouest-allemande et comprenant notamment la Dresdner Bank prendra 28 % du capital. Puis les banques acquerront des actions sans droit de vote pour 250 millions de deutschemarks, reconverties ensuite en actions normales pour 100 millions de deutschemarks.

Au terme de ces opérations, les banques détiendraient 27,5 % de Grundig, et Philips 22,9 %. Mais, par accord des actionnaires (qui détiennent donc 50,4 % de Grundig), le groupe néerlandais aura la gestion de l'entreprise allemande.

L'office ouest-allemand des cartels, qui doit donner son aval à cette prise de contrôle, ne devrait pas s'y opposer, selon les industriels, contrairement à ce qu'il avait fait pour la proposition du groupe français Thomson de prendre 75,5 % de Grundig à l'automne dernier.

CONJONCTURE

Hausse des prix de détail en décembre : + 0,3 %

	Variation (en %) au cours			
	des 12 derniers mois (déc. 83/ déc. 82)	des 6 derniers mois (déc. 83/ juin 83)	des 3 derniers mois (déc. 83/ sept. 83)	du dernier mois (déc. 83/ nov. 83)
• ENSEMBLE	+ 9,3	+ 3,8	+ 1,6	+ 0,3
• ALIMENTATION (y compris boissons)	+ 10,1	+ 5,6	+ 2,3	+ 0,6
Produits à base de céréales	+ 10'3	+ 4,4	+ 0,7	+ 0,1
Viandes de boucherie	+ 8,3	+ 4,9	+ 1,9	+ 0,3
Porc et charcuterie	+ 3,5	+ 3,5	+ 0,5	+ 0,2
Volailles, lapins, gibiers, produits à base de viande	+ 11,1	+ 7,7	+ 5,9	+ 1,8
Produits de la pêche	+ 10	+ 4,1	+ 2	+ 0,7
Laits, fromages	+ 8,3	+ 3,6	+ 0,8	+ 0,1
Œufs	+ 24,2	+23,9	+ 1,7	+ 1,4
Corps gras et beurres	+ 15,6	+12,5	+ 7,1	+ 1,8
Légumes et fruits	+ 13,9	+10,5	+ 4,8	+ 1,4
Autres produits alimentaires	+ 9,6	+ 4,4	+ 1,9	+ 0,5
Boissons alcoolisées	+ 9,3	+ 2	+ 0,8	+ 0,3
Boissons non alcoolisées	+ 15,6	+ 5,4	+ 2,6	+ 0,7
• PRODUITS MANUFACTURÉS	+ 8,2	+ 3,4	+ 1,4	+ 0,3
1) Habillement et textiles	+ 11,3	+ 5,4	+ 3,5	+ 0,6
Vêtements de dessus	+ 10	+ 4,9	+ 3,4	+ 0,4
Autres vêtements et accessoires	+ 12,8	+ 5,9	+ 3,8	+ 0,7
Articles chaussants	+ 10,5	+ 5,4	+ 3,3	+ 0,7
Autres articles textiles	+ 12,4	+ 5,3	+ 3,3	+ 0,7
2) Autres produits manufacturés	+ 7,5	+ 3	+ 0,9	+ 0,2
Meubles et tapis	+ 9	+ 3	+ 1,3	+ 0,4
Appareils ménagers électriques et à gaz	+ 8,8	+ 3,8	+ 1,8	+ 0,3
Autres articles d'équipement du ménage	+ 11,3	+ 4,2	+ 1,9	+ 0,3
Savons de ménage, produits détersifs et produits d'entretien	+ 9,3	+ 3,1	+ 1,3	+ 0,2
Articles de toilette et de soins	+ 7,1	+ 1,3	+ 0,8	+ 0,3
Véhicules	+ 7,8	+ 4,2	+ 0,7	+ 0,4
Papeterie, librairie, journaux	+ 9,7	+ 3,2	+ 0,9	+ 0,2
Photo, optique, électro-acoustique	+ 2,4	+ 1	+ 0,5	+ 0,1
Autres articles de loisir	+ 9	+ 3,7	+ 2,2	+ 0,7
Combustibles, énergie	+ 4,2	+ 2	+ 0,4	– 0,2
Tabacs et produits manufacturés divers	+ 11,8	+ 5,1	+ 1,2	+ 0,4
• SERVICES	+ 10,2	+ 3	+ 1,1	+ 0,1
Services relatifs au logement	+ 10,6	+ 4	+ 2,1	+ 0,1
dont : loyers	+ 10,6	+ 4,1	+ 2,4	=
Soins personnels, soins de l'habillement (1)	+ 9,6	+ 4	+ 1,4	+ 0,3
Services de santé	+ 9,5	=	=	=
Transports publics	+ 9,5	+ 2,5	+ 0,1	=
Services d'utilisation de véhicules privés (2)	+ 9	+ 2,3	+ 0,4	=
Hôtels, cafés, restaurants, cantines	+ 11,4	+ 4,1	+ 1,3	+ 0,3
Autres services (3)	+ 9	+ 2,9	+ 1,1	+ 0,1

L'indice de l'INSEE, calculé sur la base 100 en 1980, s'est inscrit à 143,5 en décembre, contre 143 en novembre. En rythme annuel, sur les trois derniers mois (octobre, novembre, décembre), la hausse des prix a été de 6,5 %.

(1) Le poste « soins personnels, soins d'habillement » comprend notamment les dépenses de ressemelage, blanchissage, nettoyage, teinturerie, mais aussi les dépenses de coiffure.

(2) Réparations automobiles, parkings, stations-service, péage sur autoroutes, etc.

(3) Postes et télécommunications, frais d'enseignement (scolarité, mais aussi auto-écoles), spectacles, vacances, sports, camping, locations d'appareils, frais de réparation des appareils électro-acoustiques, tirage des films, redevance O.R.T.F., etc.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● **Occidental Petroleum signe un accord de troc avec la Yougoslavie.** La compagnie américaine Occidental Petroleum a conclu avec la Yougoslavie un accord de principe pour un échange de biens de 800 millions de dollars par an au total pendant dix ans. Cet accord, qui pourrait, dans sa forme définitive, entrer en application au second semestre 1984, prévoit la fourniture par Occidental d'environ 400 millions de dollars par an de pétrole, de charbon, de phosphates et de cuir. En contrepartie, deux sociétés yougoslaves livreront chaque année à Occidental un montant équivalent de produits yougoslaves. En 1974, Occidental avait conclu avec l'URSS un accord de même nature portant sur la livraison de superphosphates en échange de potasse pendant vingt ans.

● **ELF ferme une raffinerie en Allemagne fédérale.** – Le groupe ELF-Aquitaine a annoncé, le 6 février, qu'il avait décidé l'arrêt définitif de la production de la raffinerie de Spire, exploitée par sa filiale ouest-allemande, à compter du mois d'avril 1984, *« première étape vers une fermeture définitive de la raffinerie »*. Cette unité, située près de Mannheim, emploie deux cent soixante personnes et a une capacité de traitement de 5 millions de tonnes par an.

Étranger

ARGENTINE

● **Hausse des prix de 12,5 % en janvier.** – Le coût de la vie argentine a augmenté de 12,5 % en janvier, ce qui a porté à 417,7 % la hausse des prix à la consommation au cours des douze derniers mois écoulés. Les prix avaient augmenté de 16,8 % en janvier 1983 et de 17,7 % en décembre dernier. La hausse de janvier 1984 est légèrement supérieure aux prévisions des responsables économiques argentins, qui l'avaient estimée à 12 %. – *(A.F.P.)*

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	8,4710	8,4750	+ 160	+ 190	+ 330	+ 370	+ 990	+ 1100
$ can.	6,7960	6,8015	+ 115	+ 160	+ 250	+ 305	+ 805	+ 910
Yen (100)	3,6240	3,6275	+ 165	+ 190	+ 340	+ 370	+ 1070	+ 1130
DM	3,0660	3,0681	+ 155	+ 170	+ 320	+ 345	+ 955	+ 1005
Florin	2,7160	2,7190	+ 130	+ 150	+ 275	+ 300	+ 830	+ 880
F.B. (100)	14 9780	14,99	+ 80	+ 180	+ 50	+ 235	+ 185	+ 515
F.S.	3,8060	3,81	+ 275	+ 300	+ 570	+ 600	+ 1630	+ 1700
L (1 000)	4,9865	4,9985	– 210	– 175	– 430	– 380	– 1215	– 1105
£	11,9985	12,0025	+ 275	+ 330	+ 565	+ 645	+ 1725	+ 1920

TAUX DES EURO-MONNAIES

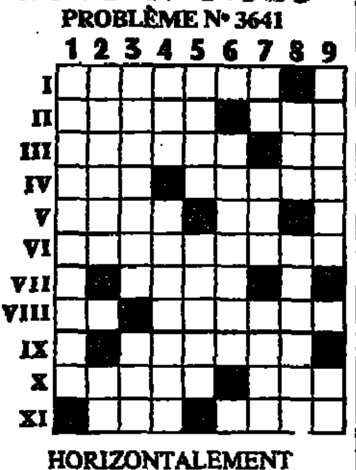
$ E.-U.	9 1/2	9 7/8	9 1/2	9 7/8	9 9/16	9 15/16	9 3/4	10 1/8
DM	5 1/2	5 7/8	5 1/2	5 7/8	5 5/8	6	5 7/8	6 1/4
Florin	5 3/8	6 1/8	5 9/16	6 3/16	5 5/8	6 1/4	5 7/8	6 7/16
F.B. (100)	9	10	10 1/2	11 5/8	11 1/8	12 1/8	11 1/2	12 3/8
F.S.	2	2 1/2	2 3/4	3 1/8	2 15/16	3 5/16	3 9/16	3 15/16
L (1 000)	16	17	16 5/8	17 3/4	16 7/8	17 15/16	17	18
£	8 3/4	9 1/2	9	9 9/16	9	9 5/8	9 1/4	9 7/8
F. franç.	12 1/2	13	13	13 3/4	14	14 3/4	14 1/8	15 1/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3641



HORIZONTALEMENT

I. Au-dessous de tout soupçon. – II. Désigner les responsables. Directeur de zoo. – III. Une star dans le Far-West. Point de départ. – IV. Doctrine de Lao-tseu. Qui a gagné un siège. – V. Se transforme en été avec le temps. Copulative. – VI. *Il y règne un silence* de mort. – VII. Esprit gaulois. – VIII. Décor dans un roman de Dumas. Quand il tombe, c'est souvent sur un os. – IX. Prête surtout son concours dans le prêt-à-porter. – X. Epince. Ancien empire noir. – XI. Personnages présents en tous « lieux ». On attend souvent sa délivrance pour prendre le large.

VERTICALEMENT

1. Une personne qui ne cache plus son âge. – 2. Philosophe de l'immobilisme. Négation. – 3. Activité reine à Reno. Compagnon indésirable avec lequel on ne peut que se raser. – 4. Voyagera. Gréements pour marins d'eau douce. – 5. Aurait pu se vanter d'avoir déniché l'oiseau rare. Ce qu'on passe en allant trop loin. – 6. Peut protéger le nez contre l'infection. – 7. Préposition. Grand pourvoyeur de la Résistance. S'étend dans une gare. – 8. Entendu ou agent de bonne entente. Sont *très attachées à leur* charge. – 9. La fleur de nos méditations. Note.

Solution du problème n° 3640

Horizontalement

I. Détective. – II. Elitistes. – III. Ger. Laon. – IV. Uvée. Ruth. – V. Set. Râ. – VI. Tu. Véniel. – VII. Aspirés. – VIII. Terni. – IX. Testa. – X. Usages. In. – XI. Roue. Tort.

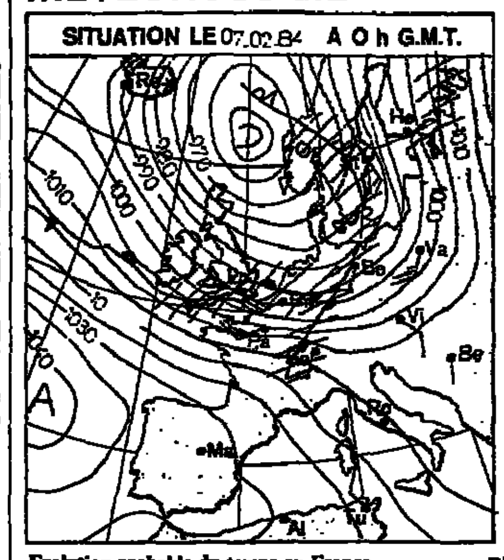
Verticalement

1. Dégustateur. – 2. Eleveuse. SO. – 3. Tiret. Préau. – 4. Et. Vin. Gê. – 5. Cil. Vérité. – 6. Tsarine. Est. – 7. Itou. Isis. – 8. Ventre. Tir. – 9. Es. Haletant.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 07.02.84 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 8.02.84 DÉBUT DE MATINÉE

≡ Brouillard ~ Verglas dans la région

PRÉVISIONS POUR LE 8 FÉVRIER 0 HEURE (G.M.T.)

Evolution probable du temps en France entre le mardi 7 février à 0 heure et le mercredi 8 février à 24 heures.

La France restera sous l'influence des vents d'ouest à nord-ouest humides. De l'air doux océanique continuera d'envahir le pays.

Mercredi : temps maussade et pluvieux en toutes régions. De la Bretagne à la Vendée, aux Charentes, à l'Aquitaine, à la région toulousaine et aux Pyrénées, ciel chargé toute la journée, pluie durable.

Sur toutes les autres régions le ciel *sera un peu plus variable, mais* les averses seront fréquentes et les éclaircies de courte durée.

En toutes régions, le vent d'ouest soufflera fort, dans la vallée du Rhône, le mistral soufflera à plus de 60 km/h.

Le matin, il fera 3 à 5 degrés sur la moitié nord-est, 7 à 9 degrés près de l'Atlantique et de la Méditerranée. Au cours de la journée, les températures s'élèveront jusqu'à 6 à 8 degrés dans le Nord et le Nord-Est, 9 à 11 degrés dans l'Ouest, 10 à 12 degrés dans le Sud-Ouest, 13 à 15 degrés en bordure de la Méditerranée.

En fin de semaine, par suite d'une hausse de pression sur l'Europe occidentale, le courant perturbé qui circulait sur la France en début de période sera rejeté à des latitudes plus septentrionales, et des conditions anticycloniques s'établiront sur notre pays en fin de semaine.

Jeudi, une zone de pluie achevant de traverser la moitié nord de la France atteindra le soir les Vosges et les Alpes où il neigera en altitude, elle sera suivie *d'un temps plus variable avec quelques* éclaircies, elle s'accompagnera de vents assez forts d'ouest puis nord-ouest. Le temps restera doux et nuageux avec de petites pluies ou bruines en Aquitaine, mais les éclaircies resteront prédominantes du sud des Alpes à la Corse. Les températures, s'échelonnant de 3 à 6 degrés le matin, s'élèveront jusqu'à 8 à 10 degrés dans la moitié nord, 12 à 15 degrés dans la moitié sud.

Vendredi matin, quelques *pluies* se produiront encore le matin de la Normandie à la Lorraine, mais, sur les autres régions, le temps sera encore nuageux et souvent brumeux en plaine. Dans la journée, des éclaircies se développeront, et elles seront plus belles sur les régions méridionales. *Une légère* hausse des températures maximales se produira.

Samedi, le temps, généralement brumeux le matin en plaine, deviendra ensoleillé l'après-midi en Auvergne, en Bourgogne et en Alsace où les brouillards seront plus lents à se dissiper. Les vents seront faibles et les températures atteindront 12 à 15 degrés et même 17 ou 18 degrés près des Pyrénées et de la Méditerranée.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 6 février ; le second le minimum de la nuit du 6 février au 7 février) :

Ajaccio, 15 et 9 degrés ; Biarritz, 12 et 10 ; Bordeaux, 12 et 10 ; Bourges, 10 et 8 ; Brest, 11 et 10 ; Caen, 11 et 10 ; *Cherbourg, 10 et 7 ; Clermont-Ferrand*, 9 et 8 ; Dijon, 8 et 7 ; Grenoble-St-Martin-d'Hères, 6 et 3 ; Grenoble-*Saint-Geoirs, 5 et 4 ; Lille, 10 et 6* ; Lyon, 7 et 6 ; Marseille-Marignane, 12 et 8 ; Nancy, 8 et 8 ; Nantes, 11 et 10 ; Nice-Côte d'Azur, 14 et 6 ; Paris-Montsouris, 12 et 9 ; Paris-Orly, 10 et 8 ; Pau, 12 et 9 ; Perpignan, 14 et 11 ; Rennes, 12 et 10 ; Strasbourg, 7 et 7 ; Tours, *10 et 9 ; Toulouse, 11 et 9* ; Pointe-à-Pitre, 28 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Alger, *16 et 5 degrés* ; Amsterdam, 8 et 1 ; Athènes, 13 et 7 ; Berlin, 5 et 1 ; Bonn, 10 et 4 ; Bruxelles, 10 et 5 ; Le Caire, 12 ; Iles Canaries, 21 et 16 ; Copenhague, 3 et 0 ; Dakar, 24 et *18* ; Djerba, 15 et 11 ; Genève, 4 et 4 ; Jérusalem, 19 et 8 ; Lisbonne, 17 et 8 ; Londres, 11 et 6 ; Luxembourg, 7 et 5 ; Madrid, 15 et 2 ; Moscou, – 8 et – 14 ; Nairobi, 28 et 14 ; New-York, 5 et 1 ; Palma-de-Majorque, 16 et 3 ; Rome, 15 et *2* ; Stockholm, 2 et – *1* ; Tozeur, 17 et 9 ; Tunis, 16 et 10.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des lundi 6 et mardi 7 février 1984 :

DES ARRÊTÉS

● Accordant la garantie de l'Etat à un emprunt de la Caisse centrale de coopération économique et à deux emprunts du Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises.

UNE LISTE

● Des candidats admis au concours réservé aux maîtres-assistants et chargés de cours à titre permanent ouvert en 1983 pour le recrutement de professeurs des universités dans la discipline Sciences économiques.

PARIS EN VISITES

JEUDI 9 FÉVRIER

« *Vauban* », *10 h 30*, vestibule du Musée des monuments français, Palais de Chaillot, Mlle Oswald (Caisse nationale des monuments historiques).

« Évocation du Paris du Moyen Age à la crypte archéologique », 14 h 30, métro Cité, Mme Allaz (Caisse nationale des monuments historiques).

« Raphaël », 17 h 30, Grand-Palais, Mlle Brossais (Caisse nationale des monuments historiques).

« Le Prince en terre d'Islam », 14 h, Palais de Tokyo, M. Marquant (les Amis de l'histoire).

« Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Les jardins du village de Saint-Germain-des-Prés, l'abbaye, ses caves », 14 h 30, 2, rue Mabillon, M. Teurnier (le Vieux Paris).

« Hôtels de l'Ile-Saint-Louis », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Incinération d'Ivry », 14 h 45, 43, rue Bruneseau, Paris 13e (l'Art pour tous).

« *L'hôtel de Lauzun* », *15 h, 17*, quai d'Anjou (Approche de l'art).

« La chapelle dite expiatoire », 15 h, 36, rue Pasquier, M. Garcia (Paris et son histoire).

« La civilisation chinoise », 18 h 30, salle de la Soltec, 80, rue Taitbout, M. A. Jacob (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES

15 h, Musée des monuments français, M. Marcel Boulo : « Monstres du Moyen Age ».

*15 h, 9 bis, av. d'Iéna, salle des ingé*nieurs des Arts et Métiers, M. J.-C. Stevens : « l'Inde, le Népal et Ceylan » et, à 18 h, « le Maroc » (projections).

18 h, Institut historique allemand, 9, rue Maspéro, Paris 16e, M. Zoth : « Répertoire des palais royaux alle*mands du Moyen Age* ».

18 h, Cercle de l'union interalliée, 33, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e, M. G. de Diesbach et Mme P. Rosset : « Madame de Staël ».

18 h 15, Centre de recherches de l'université de Paris I, 9, rue Mahler, *Paris 4e, M. G. Le Beguec : « Robert de* Jouvenel ».

18 h 30, Maison de l'Europe de Paris, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris 4e, MM. G. Fuchs et F. Luchaire : « Les enjeux de Lomé III ».

18 h 30, Centre Georges-Pompidou, en salle d'actualité : « Le corps en douceur ».

18 h 30, Centre culturel du Mexique, 47 *bis*, avenue *Bosquet, Paris 7e : « Ibar*güengoitia et Scorza ».

19 h, Arcus, 62, rue Madame, Paris 6e : « *Histoire des villes de Pam*phylie ».

20 h 30, Centre Varenne, 18, rue de Varenne, Paris 7e, Mgr G. Vernade : « Le conflit libanais et le devenir chrétien au Moyen-Orient ».



SITUATION AU 3 JANVIER 1984

La situation au 3 janvier 1984 s'établit à 658 689 millions contre 641 248 millions au 30 novembre *1983*.

Au passif, les comptes d'Instituts d'Émission, Trésor Public, Comptes Courants Postaux se chiffrent à *31 481 millions de francs* et les comptes de Banques, Organismes et Établissements Financiers à *249 654* millions de francs. Les ressources fournies par la Clientèle totalisent 230 538 millions de francs.

A l'actif, les comptes de Banques, Organismes et Etablissements Financiers s'élèvent à *225 475 millions de francs, les Crédits* à la Clientèle à 257 652 millions de francs et les comptes ordinaires débiteurs *de la Clientèle à 31 264* millions de francs.

Europartenaires: Commerzbank
Banco Hispano Americano - Banco di Roma

ALSTHOM ATLANTIQUE

LETTRE DU PRÉSIDENT J.P. DESGEORGES AUX ACTIONNAIRES

Madame, Monsieur,

Il m'est apparu opportun, à l'orée de cette nouvelle année qui s'avère *difficile* pour *l'économie* de notre pays, de m'adresser à *vous*, afin de faire le point de la situation de votre société.

En effet, après l'année 1982 qui se révéla exceptionnelle par ses prises de commandes, nous voici maintenant atteints à notre tour par la *crise* économique, qui sévit en France comme dans la plupart des pays du monde, et qui *s'est* traduite en 1983 par un volume de commandes nettement moins élevé, cependant que notre chiffre d'affaires a atteint 21,6 milliards de F.

Devant ces constatations, il m'apparaît nécessaire de vous informer clairement sur les moyens mis en œuvre pour surmonter ces difficultés et assurer le *développement* de votre Entreprise pour l'avenir.

Division Constructions Navales

Ce secteur d'activité, un des plus *touchés*, est en mesure, grâce à nos *efforts* passés et *présents*, de franchir cette mauvaise passe si la confiance des Pouvoirs Publics ne lui est pas refusée.

Nous disposons, en effet, avec nos Chantiers de Saint-Nazaire, d'un outil moderne et d'une technologie de réputation mondiale *qui*, associés à une *organisation* et une *force commerciale* aussi *pugnaces* qu'imaginatives, nous permettent de prendre des commandes malgré des conditions de concurrence sévère, en ayant la conviction que l'aide que nous demandons à l'Etat est tout à fait comparable à celle dont bénéficient, sous diverses formes, nos concurrents.

Il est par ailleurs incontestable qu'avec notre filiale Chantiers Dubigeon, nous pouvons maintenant nous attaquer sérieusement au marché des navires militaires, notamment des sous-marins. C'est un atout non négligeable dont nous entendons bien nous servir, en nous appuyant sur les engagements des Pouvoirs Publics pris à l'occasion de l'entrée *des Chantiers Dubigeon dans notre Groupe*.

A *l'heure actuelle*, les *projets* qui *sont* dans une phase de négociation avancée devraient, sauf revirements imprévus, nous permettre de retrouver, après une période difficile, une activité satisfaisante pour nos Chantiers jusqu'à mi 1985 et ce, dans des conditions économiques acceptables.

Il est clair que, grâce à notre *maîtrise* technique, à notre situation actuelle relativement *privilégiée* ainsi qu'à notre détermination à trouver des solutions tant industrielles que commerciales aux problèmes qui se poseront dans l'avenir, nos Chantiers doivent incontestablement rester les leaders français de ce domaine.

Division Electromécanique (Turbines, Alternateurs, Turbines à gaz) et Division des Centrales

Le secteur des turbo-alternateurs est évidemment affecté par la baisse du programme nucléaire français, qui *fait suite aux orientations prises par les Pouvoirs Publics* à la fin du premier semestre de l'année dernière : à dire vrai, cette réduction était prévisible bien avant la date officielle de la décision, et nous nous y étions déjà préparés, notamment au *plan social*, pratiquant une politique d'embauche très prudente, et au *plan commercial* en accroissant notamment nos efforts de prospection à l'exportation.

Ces *efforts*, face à un marché très médiocre pour les centrales énergétiques, ont porté leurs fruits dans le domaine des turbines à gaz et tout particulièrement dans les cycles mixtes.

Cela étant, nous n'avons pas ralenti notre effort technique et nous avons eu le plaisir de voir EDF décider le lancement de la Centrale de Chooz équipée du nouveau groupe de 1 500 MW Arabelle *qui* concrétise notre avance technologique dans ce domaine. Par ailleurs, nous venons de céder une licence complète de turbines à vapeur conventionnelles à la *Société* tchécoslovaque Skoda, ainsi qu'une licence de grands alternateurs à la Société brésilienne Villarès. Ces *succès* confirment la grande qualité de nos équipes et notre position incontestée parmi les leaders mondiaux de ce secteur.

Enfin, la situation de nos filiales du secteur Energie, Delas-Weir et Stein Industrie, reste dans l'ensemble très satisfaisante.

Division transports

Au plan national, certes la SNCF et la RATP ont également réduit leurs programmes mais, grâce à l'effort consenti par les Pouvoirs Publics, cette réduction — pour *brutale qu'elle soit — affectera peu l'activité de notre* Division au cours de cette année.

La décision positive de réaliser le TGV Atlantique nous conforte à long terme : ses effets sur le plan de charge se feront sentir à partir de 1986.

Dans ce domaine également, et pour compenser la chute du marché métropolitain, une amplification de l'action *commerciale* à *l'exportation a été entreprise, qui s'est* heureusement traduite par la prise de commande, en quelques mois seulement, d'une cinquantaine de locomotives (Birmanie, Thaïlande, Congo, Gabon, Jamaïque) et qui permet de maintenir notre positon de premier exportateur européen de matériels ferroviaires.

De plus, en reprenant, à travers CEM, la CIMT et TCO au début de 1983, nous nous sommes renforcés et dotés de capacités d'innovation supplémentaires en ouvrant la voie à des rationalisations *fécondes*. C'est d'ailleurs pour cette *même raison que* nous avons récemment *décidé* de reprendre la participation de Matra dans la CIMT.

Division Mécanique

La Division Mécanique, grâce à la diversité de ses produits, est peu touchée par la crise. Conçue à l'origine comme une pépinière d'activités nouvelles, la Division a réussi à développer des lignes de produits à partir de procédés qui lui appartiennent en propre.

C'est le cas notamment dans le domaine des économies *d'énergie* (compression de *vapeur*), agro-alimentaire, offshore et turboforage où de brillants succès sont enregistrés, sans oublier, bien sûr, l'activité Diesel qui reste soutenue en centrales terrestres et surtout en marine militaire.

Division Electriques

Dans le domaine des matériels électriques, la reprise de la CEM se traduit par un renforcement important de nos positions en appareillage et transformateurs. Les mesures de *rationalisation*, que ce *rapprochement* permet, sont engagées de façon favorable. Notre *place* parmi les tout premiers constructeurs mondiaux en appareillage haute tension se confirme, et la commande des matériels de haute technicité (notamment les transformateurs), pour la liaison à courant continu France-Angleterre, nous donne une *référence de premier plan dans ce domaine* d'avenir.

⁂

Ce panorama vous montre la solidité des positions de votre Société sur ses différents marchés.

Nous avons des hommes, des équipes soudées, une bonne image de marque, une situation financière saine et une grande aisance de trésorerie qui garantissent notre avenir.

Nous veillons à *adapter* nos capacités de production à la charge *effective*, et à poursuivre le *redressement* ou l'élagage du petit nombre de secteurs déficitaires qui subsiste encore. Plus que jamais, nous continuons à nous attacher à une gestion très rigoureuse, sans sacrifier nos programmes de Recherche et Développement.

Dans ce sens, la reprise de la CEM, outre les renforcements industriels déjà *mentionnés*, s'est accompagnée de mesures rigoureuses d'allégement de frais de structure, ce qui a permis *de réduire très notablement* les pertes et laisse présager un retour à l'équilibre dès 1984.

Nous accentuons nos efforts d'implantation à l'étranger, notamment aux Etats-Unis et en Asie, régions qui nous paraissent encore susceptibles de dégager une forte croissance. En particulier, l'activité de la filiale créée aux *Etats-Unis* pour la promotion du TGV va se *développer* au *cours des prochaines années, en vue* d'obtenir une *réalisation concrète* sur des liaisons rapides.

Surtout, nous restons résolument tournés vers l'avenir par une action persévérante de rajeunissement de notre gamme d'activités afin de pénétrer des créneaux porteurs, encore plus prometteurs que ce ceux de nos activités principales. Aussi, avons-nous décidé de prendre pied de façon *significative dans les secteurs* de la *robotique* et des matériaux composites. A cette fin, nous venons de créer une huitième Division, qui regroupe pour ces deux domaines les activités très intéressantes en provenance de CEM avec celles que votre Société exploitait déjà.

Enfin, nous venons de décider la création à Belfort d'un Département Electro-technique Avancée, qui a pour mission de *donner* le plus *large développement industriel* aux résultats prometteurs de nos recherches antérieures sur la cryoélectricité.

⁂

Pour continuer à aller de l'avant avec dynamisme, nous disposons heureusement d'un volume de facturations en carnet à un niveau de rentabilité satisfaisant, qui reste très important et représente environ 3 fois le chiffre d'affaires de 1984, *ce qui nous permet de regarder* l'avenir avec *sérénité*.

Les résultats consolidés de l'exercice écoulé, malgré la reprise de la CEM et de l'activité Construction Navale de Dubigeon, seront du même ordre de grandeur que ceux de 1982. Quant au résultat propre de votre *Société*, il accompagnera, par rapport à celui de *1982*, l'augmentation *du chiffre d'affaires*, de sorte que le maintien du dividende est assuré.

En conclusion, sans vous cacher que la période à venir va devoir être abordée avec beaucoup de prudence et de fermeté, je reste plus que jamais convaincu que nous disposons, avec le dévouement des hommes, l'avance technologique, la solitarité financière et un niveau de trésorerie *maintenu*, des *atouts suffisants* pour dépasser la crise et poursuivre notre progression.

J.-P. DESGEORGES.

CMM (COMPAGNIE METALLURGIQUE & MINIÈRE)

Le chiffre d'affaires, y compris produits accessoires et produits financiers, de la *Société* Mère (CMM) s'élève *pour 1983 à 61,5 millions* de francs contre 47,9 millions de francs en 1982. La progression constatée s'explique, notamment, par la prise en compte à partir du 1er juillet 1983 de l'activité de la filiale *SIDEMETAL* absorbée à cette date.

Le chiffre d'affaires consolidé atteint 118 millions de francs environ contre 98,5 millions de francs en 1982, soit une progression de 20 %.

SILIC

Lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 3 février 1984 M. Louis Moreau a été nommé président-directeur général de la SILIC, en remplacement de *M. Jean Lorenceau*.

Pour le remercier des éminents services rendus à la *société*, le conseil a nommé M. Jean Lorenceau, président d'honneur de la SILIC.

M. Louis Moreau était, jusqu'au 31 décembre 1983, directeur général de *la* Caisse centrale des mutuelles agricoles, *principal* actionnaire de la *société*. La C.C.M.A. détenait, lors de l'assemblée ordinaire du 22 juin 1983, 40,3 % du capital de la SILIC.

UNITED TECHNOLOGIES

Résultats pour 1983

Le chiffre d'affaires totalise $ 14,7 milliards contre $ 13,6 milliards pour 1982.

Les ventes au gouvernement américain sont en hausse de 7 %, ayant atteint $ 4,8 *milliards* contre $ 4,5 *milliards* pour 1982.

Les ventes au secteur privé ont progressé de 9 %, totalisant $ 9,8 milliards, contre $ 9,5 milliards.

Le bénéfice net ressort à $ 509,2 millions contre $ 426,9 millions pour 1982, hors gains *exceptionnels* de $ 107 *millions*.

Le bénéfice dilué par action est de $ 7,48 contre $ 6,41 (non compris $ 2,01 de profit exceptionnel) pour 1982.

Le carnet de commandes au 30 décembre 1983 totalise $ *12,1 milliards* contre $ 11,7 milliards au 30/12/1982.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

GAZ DE FRANCE — *Obligations 15,20 % janvier 1983*

Les intérêts courus du 14 février 1983 au 13 février 1984 sur les obligations Gaz de France 15,20 % janvier 1983 seront payables, à partir du 14 février 1984, à *raison de 684* francs par titre de 5 000 francs nominal, contre détachement du coupon n° 1 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la *source donnant* droit à un avoir fiscal de 76 francs (montant global : 760 francs).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de *prélèvement libératoire* sera de 113,95 francs, auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de finances pour *1984*, soit 7,60 francs, faisant ressortir *un net de 562,45 francs*. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du code général des impôts.

Le paiement des coupons est effectué sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (*trésoreries générales*, recettes des finances, trésoreries principales et perceptions), à la Caisse nationale de l'énergie, à Paris, 18 *bis*, rue de Berri, à la Caisse nationale ainsi qu'aux caisses *régionales de crédit agricole* mutuel, aux guichets de la *Banque* de France et des établissements bancaires habituels.

MARCHÉS FINANCIERS

RECUL GÉNÉRAL DES PLACES BOURSIÈRES

NEW-YORK : la plus forte baisse depuis un an

Rien ne va plus à Wall Street. Déjà l'objet d'incessantes attaques au cours des deux semaines écoulées, le marché financier de New-York a été saisi, lundi, d'un nouvel et très sérieux accès de faiblesse, si brutal même que l'indice Dow Jones des industrielles enregistrait sa plus forte baisse (– 22,72 points) depuis plus d'un an – il faut remonter au 24 janvier 1983 (– 22,81 points) pour en retrouver une de pareille ampleur, – pour tomber à 1 174,31, c'est-à-dire à son niveau du 9 août dernier.

Mauvais ? Ce fut bien pis. Le bilan de la journée fut exécrable. Sur 2 023 valeurs traitées, 1 371 ont baissé, seulement 337 ont monté et 315 n'ont pas varié. Plus significatif encore de ce mouvement de retraite : le volume des titres en baisse (84,80 millions) comparé à celui en hausse (15,62 millions).

A l'origine de ce plongeon, deux phénomènes : l'effet « boule de neige » inévitable après dix séances consécutives de baisse et encore amplifié par les appels de couverture ; surtout, si l'on peut dire, la décision du Fed, contenue dans un rapport spécial dont la portée est pourtant controversée, de limiter les objectifs de croissance de la masse monétaire *(lire également page 44)*. Les investisseurs y ont vu une raison supplémentaire de s'inquiéter de l'évolution à venir des taux d'intérêt. Pire : beaucoup ont retenu qu'alliée à des déficits budgétaires importants, une politique restrictive du crédit produirait un refroidissement économique, au-delà un désintérêt pour les actions au profit du marché obligataire.

La contagion

Cet accès de morosité a gagné, lundi, l'ensemble des places internationales, les observateurs étant, à présent, convaincus que la décision annoncée par la Réserve fédérale de réduire les limites de croissance de la masse monétaire américaine en 1984 met fin, pour un temps, à l'espoir d'une prochaine détente sur les taux d'intérêt.

Après Paris, où l'indicateur instantané reflétait en clôture un repli de 2,2 %, c'était au tour de Londres de baisser dans des proportions comparables (2 %), l'indice Financial Times chutant de 16,9 points au cours de cette séance de lundi pour s'établir à 815,5, marquant ainsi son plus vif repli enregistré en une seule séance depuis près de deux ans et demi. Les spécialistes du London Stock Exchange font, toutefois, observer que le courant vendeur n'a, à aucun moment, déclenché le moindre mouvement de panique.

Un net repli a également été constaté à la Bourse de Francfort, où l'on a enregistré des baisses atteignant jusqu'à 10 DM sur de nombreux titres. Les secteurs les plus touchés ont été ceux qui avaient fortement progressé la semaine précédente, *mais, là aussi*, on a relevé une volonté de résistance de la cote en fin de séance. A Bruxelles, les valeurs locales ont conduit la baisse générale du marché, celui-ci étant confronté parallèlement à la faiblesse du franc belge et à l'émission d'un emprunt d'Etat. Les titres étrangers, surtout américains, sont apparus particulièrement déprimés.

A Zurich, un recul a également été constaté, un peu moins marqué, toutefois, que sur les autres places boursières, les valeurs étrangères faisant marche arrière, notamment les titres transatlantiques, à l'instar de la tendance observée sur leur place d'origine. Enfin, à Amsterdam, pour ne citer que les principaux marchés européens, une nette baisse des actions locales a été enregistrée, que les spécialistes attribuent, toutefois, à des facteurs techniques en mettant en avant la forte avance de cette place en 1983 (plus 54 %).

VALEURS	Cours du 3 fév.	Cours du 6 fév.
Alcoa	40 1/2	38 1/2
A.T.T.	65 3/8	64 7/8
Boeing	42 3/8	42
Chase Manhattan Bank	51 5/8	50 4/5
Du Pont de Nemours	48 3/8	47 1/2
Eastman Kodak	70 3/4	69 7/8
Exxon	39 1/2	37 5/8
Ford	39 3/8	38 3/8
General Electric	54 1/2	52 7/8
General Foods	49 7/8	49 1/4
General Motors	70 1/8	69
Goodyear	28 1/2	27 7/8
I.B.M.	110 3/4	108 1/2
I.T.T.	41 7/8	40 7/8
Mobil Oil	30 1/4	29 3/4
Pfizer	37 3/4	36 3/4
Schlumberger	44 3/8	44 3/8
Texaco	40 7/8	39 7/8
U.A.L. Inc.	34 3/4	33 7/8
Union Carbide	54	52 5/8
U.S. Steel	28 3/4	27 1/4
Westinghouse	51 1/8	50
Xerox Corp.	42	41 5/8

PARIS

7 février

Légère baisse

Après avoir chuté de 2,2 % la veille, à l'instar du mouvement de retraite observé lundi sur l'ensemble des places mondiales, conséquence de la baisse de New-York, vendredi soir, le marché parisien a encore perdu du terrain mardi midi.

Toutefois, une amorce de redressement était constatée en cours de séance, conformément à l'amélioration intervenue dans la matinée sur les principales bourses européennes, à commencer par le London Stock Exchange.

A Paris, le net recul initial (– 1,5 %) a progressivement fait place à un effritement et à l'approche du son de cloche final, cet indice n'accusait plus qu'un repli inférieur à 1 %, signe que des poches de résistance avaient réussi à contenir un courant vendeur au demeurant peu vigoureux.

Exception faite de chantier France-Dunkerque dont les écarts de cours (– 38 % mardi, après deux séances où le titre n'a pu être coté) sont simplement du ressort de l'anecdote pour un titre qui vaut à peine plus de 10 F, les autres baisses apparaissent modérées. Citons toutefois Damart, Maisons Phénix, Locafrance, Majorette et DMC avec des écarts limités de 3 % à 6 %.

Bonne tenue d'Alsthom-Atlantique (+ 5 %), tandis que Esso, Schneider, CFDE, Creusot-Loire, Dassault gagnent 2 % à 3 %.

Sur le marché de l'or, le métal fin est retombé de 380,40 lundi midi à 379,50 dollars l'once. Le lingot a gagné 150 F, à 103 600 F, mais le napoléon n'a pas varié, à 655 F.

Dollar-titre : 11,35 F environ.

Par ailleurs, on apprend que la société Sofigest, filiale de Codec-Una, a acquis les participations détenues par M. Jacques Amsellem dans diverses sociétés non cotées, ce qui lui permet, par participations croisées, de détenir 21,7 % de l'entreprise Sogar auxquels s'ajoute une participation directement acquise auprès de M. Amsellem au prix de 250 F coté le 7 février sur la bourse de Marseille, conférant à Codec-Una un intérêt total de 50,02 % dans Sogar.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 30 déc. 1983)

	3 fév.	6 fév.
Valeurs françaises	106,9	
Valeurs étrangères	107,6	

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	3 fév.	6 fév.
Indice général	168,1	165,2

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 7 février .... 12 1/2 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	6 fév.	7 fév.
1 dollar (en yens)	233,28	233,65

BOURSE DE PARIS — Comptant — 7 FÉVRIER

Obligations convertibles — Actions au comptant — Étrangères — SECOND MARCHÉ — Hors-cote — SICAV 6/2

[illegible]

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ♦ : prix précédent.

[illegible]

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 7/2	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	*8 447*	*8 498*	*8 250*	*8 660*
Allemagne (100 DM)	306 870	307 030	294	314
Belgique (100 F)	14 990	14 999	14 100	15 200
Pays Bas (100 fl.)	272 020	272 030	259	279
Danemark (100 krd)	84 490	84 480	80	88
Norvège (100 k)	*108 400*	*108 700*	*105*	*112*
Grande-Bretagne (£ 1)	11 996	12 010	11 650	12 450
Grèce (100 drachmes)	8 280	8 272	6 250	8 500
Italie (1 000 lires)	4 998	4 996	4 700	5 200
Suisse (100 fr.)	381 110	380 700	369	390
Suède (100 krs)	104 180	104 350	101	108
Autriche (100 sch)	43 530	43 540	42 700	44 700
Espagne (100 pes.)	5 405	5 407	4 900	5 500
Portugal (100 esc.)	6 190	6 190	5 600	6 800
Canada ($ can 1)	6 772	6 813	6 580	6 920
Japon (100 yens)	3 616	3 634	3 480	3 640

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 7/2
Or fin (kilo en barre)	*103500*	*103600*
Or fin (en lingot)	103450	103600
Pièce française (20 fr)	655	655
Pièce française (10 fr)	451	.....
Pièce suisse (20 fr)	652	653
Pièce latine (20 fr)	631	625
Souverain	774	774
Pièce de 20 dollars	4400	4500
Pièce de 10 dollars	1920	1940
Pièce de 5 dollars	1077 50	.....
Pièce de 50 pesos	4170	4150
Pièce de 10 florins	660	662

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 7 février 1984 a été tiré à 494239 exemplaires

A B C D E F G

La Réserve fédérale critique très vivement la politique budgétaire du président Reagan

« Ne comptez pas sur les autorités monétaires pour faciliter le financement d'un déficit budgétaire qui devient de plus en plus dangereux pour l'économie américaine, les taux d'intérêt et la balance commerciale. » Tel est, en substance, le message qu'a adressé la Réserve fédérale, banque centrale des Etats-Unis, au président Reagan en ce début d'année électorale. Dans son rapport au Congrès, remis lundi 6 février 1984 avant la déposition de son président, M. Paul Volcker, *mardi 7 février*, devant cette assemblée, la Réserve fédérale a laissé entendre que *« la persistance d'importants déficits dans un contexte de raffermissement de la demande privée de capitaux tend à exercer des pressions sur les marchés nationaux du crédit, maintenant les taux d'intérêt à des niveaux supérieurs à ce qu'ils seraient autrement »*.

La baisse des taux ne pourrait être acquise, selon la Réserve fédéral (Fed), qu'au prix de coupes budgétaires d'au moins 50 à 100 milliards de dollars : à ce sujet, la Fed estime que la réduction de 100 milliards de dollars sur les trois prochains exercices proposée par le président Reagan est insuffisante (*inadequate*). En cela, elle rejoint le chef des conseillers économiques de la Maison Blanche, M. Martin Feldstein, qui, lundi, devant le Congrès, a poursuivi sa polémique avec M. Donald Regan, secrétaire au Trésor, *en soulignant*, à nouveau, les dangers que fait courir aux Etats-Unis le maintien d'un déficit budgétaire voisin de 200 milliards de dollars, et notamment celui d'étouffer la reprise économique. Vendredi dernier, M. Regan, déposant devant la commission budgétaire du Sénat, s'était laissé aller à dire que le rapport au Congrès de M. Feldstein pouvait *« être jeté au panier »*.

La Fed estime également que les déficits croissants de la balance commerciale des Etats-Unis et ceux de la balance des paiements, dus en grande partie à la hausse du dollar et à la tension des taux qui y contribue, *« ne peuvent pas être supportés indéfiniment »*. Un beau jour, poursuit la Fed, les détenteurs de capitaux aux Etats-Unis, essentiellement en bons du Trésor, pourraient s'inquiéter, ce qui aurait *« d'importantes implications sur les marchés du crédit et des changes »*.

Faisant concorder ses opinions et sa politique, la Fed a maintenu ses objectifs de croissance de la masse monétaire, c'est-à-dire des disponibilités financières pour l'année 1984. Apparemment, ces objectifs sont fixés en légère baisse : une croissance annuelle de 4 % à 8 %, contre 6 % à 9 % en 1983 pour la définition M 1 (billets en circulation plus dépôts à vue et assimilés), 6 % à 9 %, contre 7 % à 10 % pour la définition M 2 (M 1 plus les dépôts à terme et assimilés) et 6 % à 9 %, contre 6,5 % à 9,5 % pour la définition M 3 (M 2 plus un ensemble d'autres ressources). Il est à noter que, pour la première fois, la Fed réintègre dans la définition M 3 les eurodollars détenus au Canada, en Grande-Bretagne et dans les succursales des banques américaines par les résidents des Etats-Unis : cette novation est importante, car elle permet de prendre en compte des capitaux nationaux qui échappaient, précédemment, au calcul de M 3.

En fait, ces nouvelles normes, si elles confirment la volonté de ne pas laisser « *filer* » la masse monétaire et de poursuivre ainsi la lutte contre l'inflation, sont très proches de celles fixées au dernier trimestre *1983, même si elles sont inférieures* à celles de juillet 1983. Enfin, la Fed affiche des prévisions économiques peu différentes de celles du gouvernement : croissance de 4 % à 4,75 % *en termes réels*, pour 1984, taux d'inflation compris entre 4,5 et 5 % et taux de chômage moyen ramené à 7,5 % - 7,75 %. La Banque centrale affirme que ses normes de croissance pour la masse monétaire, bien que globalement inférieures à celles de l'année 1983 tout entière sont suffisantes, pour permettre une progression réelle de l'économie supérieure à 4 %. La publication de ce rapport, qui laisse présager, au mieux, l'absence de toute baisse des taux en 1984, et au pire, une nouvelle tension de ces taux, a *précipité* la chute des cours à Wall Street, chute qui a exercé un effet de contagion sur les Bourses du monde entier.

En outre, elle a fait remonter les cours du dollar, *qui étaient retombés* lundi après-midi à 2,7350 DM et 8,40 F et qui se sont redressés à plus de 8,47 F à Paris, et 2,7630 DM à Francfort.

Scandale dans les milieux du football belge

Deux anciens internationaux sont écroués

De notre correspondant

Bruxelles. – Le football belge connaît à son tour ce qui semble *bien être un scandale de* « caisse noire » comme celui qui touche en France le club de Saint-Etienne. A la fin de la semaine, Joseph (dit « *Jef* ») Jurion, l'une des *étoiles* du football belge dans les années 60, a été écroué et inculpé de fraude fiscale, faux et usage de faux. Il s'agit d'une affaire appelée, semble-t-il, à *s'étendre considérablement*.

Joseph Jurion a joué un rôle de premier plan dans les transferts de footballeurs entre les clubs belges et aussi avec l'étranger. Chacun de ces *transferts met en jeu des dizaines* de millions de francs belges.

Deuxième phase de l'affaire : Edward (dit « Eddy » ») Wauters, le président du plus ancien des clubs, le Royal Antwerp football club, vient *lui* aussi d'être écroué et *ne* saura que dans les jours à venir si les autorités judiciaires consentent à le remettre provisoirement en liberté. En attendant, toute la comptabilité du club anversois a été saisie. La police et les *inspecteurs du fisc* s'intéressent avant tout à des trafics liés au transfert des joueurs.

Edward Wauters, ancien footballeur qui joua avec Jurion dans l'équipe nationale belge, est aussi docteur en droit de l'université de Louvain et s'est spécialisé dans le domaine bancaire à l'université de Yale, aux Etats-Unis. Il est, aujourd'hui, l'un des administrateurs de la troisième banque belge, la Kredietbank. La police a procédé à une perquisition dans les bureaux de Wauters à la Kredietbank. Les autorités judiciaires restent très discrètes, mais, selon certaines rumeurs, les fraudes à l'occasion du transfert des joueurs pourraient atteindre plusieurs dizaines de millions de francs belges.

JEAN WETZ.

● *Le club Roubaix-Foot dépose son bilan.* – L'équipe professionnelle de Roubaix-Foot créée cette saison et qui occupe la dernière place du championnat de deuxième division a déposé son bilan. La moyenne des spectateurs au stade de Roubaix est tombée à moins de mille cinq cents personnes.

MOTOCYCLETTE : LES NOUVEAUX PERMIS

Si la Communauté économique européenne a donné d'ici là l'accord qu'elle ne devrait pas refuser, deux nouveaux permis moto, dont l'entrée en vigueur avait été initialement *prévue pour le 1er mars* prochain (*le Monde* daté 9-10 octobre 1983), devraient remplacer dès le 31 mars le système à trois permis mis en place en mars *1980*.

Ainsi, *le permis A 1*, accessible dès l'âge de seize ans, donnera-t-il à ses possesseurs le droit de piloter des machines d'une cylindrée n'excédant pas 80 centimètres cube et dont la vitesse sera *limitée* par le constructeur à 75 kilomètres/heure. Pour l'obtenir, les candidats devront passer une épreuve de code et une épreuve de conduite.

Le permis A 2, réservé aux candidats âgés de dix-huit ans *minimum* qui seront soumis eux aussi à deux épreuves (code et conduite), donnera accès à la conduite des machines de toutes cylindrées.

Une redéfinition complète des épreuves théoriques et surtout pratiques a été étudiée par les services de la Sécurité routière, qui ont, d'autre part, l'intention de mettre en œuvre *plusieurs actions de sensibilisation* auprès du public et des industriels, en vue de réduire le nombre des accidents impliquant des motocyclistes.

Enfin, on notera que l'entrée en vigueur des deux *nouveaux* permis ne remettra pas en cause les avantages acquis au cours des deux dernières années

M. CLAUDE MANDIL POURRAIT PRENDRE LA PRÉSIDENCE DE L'IDI

M. Claude Mandil, directeur général de l'Institut de développement industriel depuis la mi-1983 pourrait être nommé président de cet organisme lors du conseil d'administration *du 8 février. Il remplacerait* donc M. Dominique de la Martinière, démissionnaire. Plusieurs dirigeants d'entreprise avaient été pressentis – comme le voulait la tradition – pour ce poste. *Soit ils refusèrent* (M. François Dalle, président de L'Oréal, ou M. Georges Plescoff, ancien président de Suez), soit l'Elysée s'opposa à une nomination (M. Georges Chavannes, président de Leroy-Somer). Devant la difficulté de trouver un industriel actif et âgé de moins de soixante-cinq ans, les pouvoirs publics s'étaient orientés depuis plusieurs *semaines* vers le choix d'un « parafonctionnaire ». Le ministère de la recherche et de l'industrie a proposé le nom de M. François Lagrange, maître des requêtes au Conseil *d'Etat, chargé d'une mission sur* la coopération industrielle en Europe, mais M. Claude Mandil, ingénieur en chef des mines, qui a travaillé à la Datar puis comme directeur interdépartemental de l'*industrie* et comme délégué régional de l'ANVAR à Nantes avant d'être nommé au cabinet de M. Mauroy, semble le mieux placé pour être choisi comme *président-directeur général* de cet organisme.

Le conseil d'administration pourrait aussi traiter de la cession par l'IDI de sa participation dans les éditions Robert *Laffont* et des négociations en cours entre l'IDI et FIAT pour le désengagement de l'Institut dans Braud, premier constructeur français de machines à vendanger.

● *Les grèves de la Comédie-Française.* – La représentation *de Est-il bon, est-il méchant ?* de Diderot, le 8 février à la Comédie-Française est annulée, en raison d'une reprise du mouvement de grève des *machinistes en plus de* celle du personnel d'accueil. La soirée d'hier a été maintenue, et ce sont les sociétaires membres du comité d'administration qui ont accueilli le public *(lire page 15)*.

● *Un risque d'avalanche de degré 7* persistera pendant les prochaines quarante-huit heures sur toutes les Alpes du Nord, indique mardi le Centre d'études de la neige de Grenoble. 50 centimètres à 60 centimètres de neige sont tombés mardi matin vers 2 000 mètres.

Les sommaires de février

• LE MONDE DIPLOMATIQUE : la politique agricole européenne en question

La deuxième partie de l'article de Claude Julien « Nouvelles chasses, vieilles sorcières » est complétée par une étude de *Marie-France Toinet sur le rôle* de la presse américaine au temps du maccarthysme et par une réflexion de Victor Navasky sur les formes actuelles de l'intolérance aux Etats-Unis. De son côté, Georges-Albert Astre examine notamment le contenu des manuels scolaires à propos des problèmes de la *guerre et de la* paix, pendant que J.-F. Guilhaudis, D. Colard et J. Fontanel livrent les conclusions de leur enquête sur le « mouvement de paix » en France.

Après avoir décrit en décembre le déclin industriel de l'Europe, *le Monde diplomatique* ouvre ses colonnes à Gilles Allaire et à Alain Lipietz pour une analyse critique de la politique agricole européenne et de ses *conséquences sur l'évolution* des paysans français.

Pendant que Daniel Junqua décrit les causes de *« L'explosion tunisienne »*, Samir Kassir et Ahmed Sid-Ahmed *présentent* les débats internes de l'OLP et les nouvelles relations entre celle-ci et l'Egypte. Outre des articles sur les *Etats-Unis et l'UNESCO, le rôle stratégique* de la péninsule ibérique, etc., on lira de larges extraits d'un roman soudanais, qui permettent de mieux saisir les difficultés des relations Nord-Sud, et *un important dossier sur la relation étroite* entre les droits individuels et les droits des peuples.

★ Le numéro : 11 F.

• LE MONDE DE L'ÉDUCATION : les pièges du lycée

Il n'est pas facile d'être lycéen. A l'entrée en seconde, c'est le choc. Chœur des professeurs : les élèves n'ont pas le niveau, « ils » ne connaissent rien, « ils » ne savent pas travailler. Pour vivre au mieux la rude moment du passage de la troisième à la seconde, *le Monde de l'éducation* décrit la fonctionnement réel de la seconde, précise le rôle des options et dresse un bilan réservé des nouvelles secondes « indifférenciées ».

En première scientifique, c'est la dictature des maths : le rééquilibrage entre les sections C et D, recherché par le ministère, s'avère impossible. *De sorte que se retrouvent en terminale D* les élèves qui ont été jugés « indignes » de faire C plus que ceux qu'attirent les sciences.

Dans ce dossier, pour éviter les pièges du second cycle, *le Monde de l'éducation* décrit aussi les nouvelles terminales et les modifications apportées au baccalauréat pour la prochaine session : et il *présente le rapport Prost, ainsi qu'une interview* du directeur des lycées. Dans le même numéro, *le Monde de l'éducation* présente le nouveau premier cycle *universitaire*, tel qu'il résulte des propositions des présidents d'université, et analyse le rapport Girault sur l'enseignement de l'histoire et de la géographie.

★ Le numéro : 11 F.

• DOSSIERS ET DOCUMENTS : la santé dans le tiers-monde

Plus de la moitié de la population mondiale ne dispose d'aucune forme permanente de soins ; 90 % des femmes du tiers-monde accouchent sans *aucun secours ; 450 millions d'êtres humains souffrent* de la faim ; deux milliards d'hommes sont privés d'accès à l'eau potable. C'est sur ce constat terrible *que s'ouvre ce numéro spécial* des *Dossiers et Documents du Monde*, réalisé sous la responsabilité de Claire Brisset, avec la collaboration de *Michelle Jamault, professeur* de sciences médico-sociales. Les dirigeants des pays du tiers-monde tentent avec *plus ou moins* de bonheur d'élaborer des solutions.

Une série d'articles présente à titre d'*exemple* les politiques mises en œuvre par la Chine populaire, le Bangladesh, Cuba, le Yémen *du Nord*, la Jordanie, le *Mali*... Trois pages sont consacrées à l'action des instances internationales et des organisations non gouvernementales et montrent à la fois son importance et ses limites. La dernière partie du dossier analyse les rapports complexes entre santé et développement.

★ Le numéro (16 pages) : 10 F

• LE MONDE DE LA MUSIQUE : la crise du chant français

Mille trois cents artistes lyriques en France alors que la Grande-Bretagne *en emploie* cinq mille ! 75 % d'artistes étrangers à l'Orchestre de Paris et à Radio-France ! Seulement 45 % d'artistes français dans les théâtres lyriques de province, alors qu'en Grande-Bretagne le quota de non-Britanniques employés dans les établissements équivalents est fixé à 9 % ! Les opéras français ne désemplissent pas. Mais les gosiers français manquent aux hit-parades internationaux : l'art lyrique est en crise.

Irrémédiable ? *Le Monde de la musique* a posé la question à des gloires du chant (Dietrich Fischer-Dieskau, Nicolaï Gedda, Eric Tappy, Georges Thill), mais aussi à des apprentis chanteurs et à de célèbres professeurs. Décidée par le ministère de la *culture, la réforme qui se met en* place dans les conservatoires le confirme : priorité à la formation et à l'orientation. Tous les détails dans un grand dossier.

Mozart, Moussorgski et Proust côtoient, dans le même numéro, les chantres d'Arménie, les nouveaux clubs de jazz à Paris et une formule d'enceinte hi-fi révolutionnaire.

★ Le numéro : 18 F.